CONSEIL METROPOLITAIN
SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2025

PROCÈS-VERBAL

Adopté lors de la séance du 4 avril 2025

Sommaire

I. Séance.....03

II. Ordre du jour.....04

III. Délibérations.....08

IV. Débats.....104

Annexes :

- Vote électronique

- Déports en séance

- Tableau des subventions

I. Séance

CONSEIL METROPOLITAIN DU 7 FÉVRIER 2025

CITÉ DES CONGRÈS, SALLE 300, 5 RUE DE VALMY À NANTES

Séance ouverte à 09h04 et levée à 17h26.

Convocation : 31 janvier 2025

Présidence de séance :
- Madame Johanna ROLLAND - Présidente

Secrétariat de séance :

- M. Laurent GODET (délibérations n°00 à 11, 14 à 16 et 30)
- Mme Catherine BASSANI (délibérations n°12, 13,17 à 29 et 31 à 36)

Quorum
- Délibération n°22 : 44
- Délibérations n°23, 24, 25 et 29 : 46
- Délibérations n° 26 et 27 : 45
- Autres délibérations : 50

II. Ordre du jour

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
	Désignation du secrétaire de séance		-	104
0	Vœu relatif à la mise à l'abri des personnes sans hébergement	M. AFFILE	08	104
1	Procès-verbal du Conseil métropolitain des 12 et 13 décembre 2024 - Approbation	Mme ROLLAND	09	104
2	Compte-rendu des délégations	Mme ROLLAND	10	104
3	Budget primitif 2025 - Budget principal - Budgets annexes - Autorisations de programme et crédits de paiements - Dispositions budgétaires, comptables et tarifaires	M. BOLO	11	109
4	Fiscalité directe locale - Taux 2025	M. BOLO	13	135
5	Taxe pour la gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des inondations - Fixation du produit pour 2025	M. BOLO	15	135
6	Transition écologique - Transformation de la ligne 54 en ligne Chronobus et amélioration de la performance et du maillage du réseau de bus - Approbation d'une modification de programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération	M. AFFILE	16	137
7	NANTES - Transition énergétique - Grand Débat Loire - Acquisition d'une flotte d'eNavibus pour la Loire et adaptation des infrastructures à quai - Marché de fourniture de bateaux et de travaux - Lancement des consultations	M. AFFILE	19	139
8	Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) - Procédure de modification n°2 - Approbation	M. AFFILE	21	141
9	Nantes - Réaménagement de l'école Saint-Michel - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm - Décision relative à l'évaluation environnementale – Approbation	M. AFFILE	33	153

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
10	Carquefou - Zone d'Aménagement Concerté Fleuriaye 2 - Périmètre modificatif - Approbation	M. AFFILE	35	154
11	NANTES - Plan de sauvegarde de la copropriété ' Les Rochellets ' : évolution des règlements d'intervention relatifs aux aides individuelles et collectives destinées à la copropriété des Rochellets et modification des délégations liées à ces dispositifs financiers - Approbation	M. AFFILE	37	155
12	Construction de l'extension de l'UFR STAPS dans le cadre du CPER 2021/2027 - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Conventions financières - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre	Mme GOUEZ	39	152
13	Pacte financier métropolitain de solidarité - Fonds de concours	M. BOLO	42	155
14	Organisme de Foncier Solidaire - Apport en capital pour les opérations en Bail Réel Solidaire avec les promoteurs immobiliers privés - Approbation	M. AFFILE	48	160
15	Transition écologique - Convention avec l'association ALISEE pour animer l'Espace Conseil France Rénov sur le territoire métropolitain - Approbation	M. RIOM	49	162
16	Stratégie foncière agricole - Projet de création du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN) du Sud-Ouest de l'agglomération nantaise - Engagement de la démarche	M. RIOM	51	163
17	Adhésions - Désignations diverses - Approbation	M. AFFILE	53	168
18	Attribution de subventions aux tiers	M. AFFILE	55	168
19	Nantes - Cité des congrès de Nantes - Travaux de gros entretien - Approbation du programme de travaux d'entretien durable 2025 - Lancement de procédures adaptées	M. BOLO	57	169
20	Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses - Approbation	Mme BASSAL	59	170

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
21	Acquisitions foncières diverses - Approbation	Mme BESLIER	64	172
21	REZE - 7 rue du Seil - Acquisition d'une parcelle bâtie pour partie auprès de Eiffage Immobilier Grand Ouest (EIGO) ou toute autre société en substitution en vue de la création d'un pôle structurant d'équipements métropolitains - Approbation	Mme BESLIER	67	172
22	Délégation de Service Public du réseau de transports publics urbains de personnes de Nantes Métropole - Avenant n°8	M. DESCLOZIERS	70	174
23	Engagement Loire - Exploitation des Ports de l'Erdre à Nantes et de la Loire à Couëron, Nantes et Rezé - Délégation de service public - Modification du périmètre - Mise à jour des investissements et des travaux de gros entretien et renouvellement (GER) - Avenant n° 6	M. DESCLOZIERS	72	175
24	Nantes - Exploitation des parcs publics de stationnement - Délégation de service public Coeur de Ville - Avenant n°1	M. AFFILE	75	176
25	Nantes - Exploitation du parc public de stationnement Cathédrale, cours Saint André - Délégation de service public - Avenant n°9	M. AFFILE	77	176
26	Gestion et mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine - Délégation de service public - Avenant n°4	M. DESCLOZIERS	79	177
27	Délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'Ile - Avenant n°18	M. DESCLOZIERS	80	177
28	Equipements culturels métropolitains - Convention de partenariat avec la société publique locale Le Voyage à Nantes	M. DESCLOZIERS	83	178
29	Patinoire du Centre de Loisirs du Petit Port - Subvention Nantes métropole Gestion Equipements pour la réalisation d'une tribune et d'espaces de convivialité - Avenant n°1 à la convention de gestion et de subvention pour réalisation de travaux entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole - Approbation	M. REBOUH	85	178
30	Avenant au Traité de concession pour la distribution publique en gaz - Délégation de service public - Approbation	M. RIOM	87	165

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
31	Thouaré-sur-Loire et La Chapelle-sur-Erdre - Création de deux réseaux de chaleur - Ajustement de l'enveloppe financière de l'opération	M. RIOM	91	166
32	Bouguenais - Aménagement de la rue de l'aviation, de la porte de Retz et de la rue Jules Vallès - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Maîtrise d'œuvre externe - Lancement d'un appel d'offres ouvert	M. LUCAS	92	179
33	Saint-Sébastien-sur-Loire - Aménagement du secteur de l'Hôtel de Ville - Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement d'une procédure adaptée pour les marchés de travaux - Lancement de la concertation réglementaire	M. LUCAS	95	180
34	Nantes - Aménagement des espaces publics du secteur ' Programme de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional (PRIR) Dervallières - Lorrain - de la Tour ' - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Maîtrise d'œuvre - Lancement d'une procédure adaptée	M. QUENEA	97	167
35	Transactions immobilières	M. BOLO	99	180
36	Dispositions tarifaires diverses - Approbation	M. BOLO	101	181

III. Délibérations

Direction générale des services
Direction du secrétariat général

0 - Vœu relatif à la mise à l'abri des personnes sans hébergement

Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), M. GROLIER Patrick (pouvoir à Mme BESLIER Laure), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. THIRIET Richard (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 3

Mme GUERRIAU Christine, M. LE TEUFF Florian, M. LEMASSON Jean-Claude

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Il y a quelques semaines encore, nous avons eu besoin de déclencher le plan Grand Froid pour protéger le nombre croissant de personnes - et en particulier d'enfants - à la rue. La situation se détériore de façon inacceptable : on évalue à près de 70 % les personnes sans-abri qui n'appelleraient plus le 115, découragées par l'absence de solution. Selon le baromètre "Enfants à la rue", l'UNICEF recense en août 2024, 2 043 enfants dont près de 467 de moins de 3 ans sans solution d'hébergement.

Privés d'un hébergement d'urgence, ils sont obligés, avec leurs parents, de passer la nuit à la rue, dans une voiture ou sous une tente. Le soir, après l'école, ils n'ont aucun endroit où aller. Aujourd'hui, en France, plus de 2 000 enfants sont privés de conditions de vie dignes et sécurisantes.

Cet hiver comme tous les hivers, la situation devient intenable pour les services d'urgence. Nous, élus locaux qui sommes en première ligne, tout comme des collectifs d'enseignants et de parents d'élèves, des associations, des citoyennes et citoyens, des parlementaires, interpellons régulièrement l'État dont c'est la compétence sur cette situation inacceptable.

Les températures négatives relevées début janvier 2024 avaient déjà amené l'Etat à déclencher le « plan grand froid » et le Gouvernement avait annoncé que des crédits supplémentaires de 120 millions d'euros seraient engagés pour renforcer le système d'hébergement d'urgence. Cette nouvelle enveloppe correspondant à 10 000 nouvelles places devait servir notamment à accueillir des femmes et des enfants à la rue. Cette proposition avait été soutenue par la délégation aux droits des femmes du Sénat et avait été votée par ce dernier. Sur ce sujet l'Etat, dont c'est la compétence, n'assume pas ses responsabilités, c'est inacceptable pour la dignité humaine la plus élémentaire et nous en payons les conséquences dans tous les sens du terme.

Aujourd'hui, 70 ans après la mobilisation pour la mise à l’abri de l’hiver 1954, la situation est plus que préoccupante. C'est pourquoi notre Conseil métropolitain, réuni le 7 février 2025, demande au Gouvernement :

• De tenir les engagements de concrétiser les 10 000 places d'hébergement d'urgence pour mettre à l'abri les enfants et leurs familles,

• De débloquer les moyens nécessaires pour que tout ou partie de ces places d'hébergement d'urgence soient effectives au plus vite et pour que l'accompagnement social nécessaire soit garanti par les services de l'Etat, les collectivités et les associations concernées.

Le Conseil délibère, et,

1. adopte le vœu ci-dessus.

Adoptée à l’unanimité

Direction générale des services
Direction du secrétariat général

1 - Procès-verbal du Conseil métropolitain des 12 et 13 décembre 2024 - Approbation

Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), M. GROLIER Patrick (pouvoir à Mme BESLIER Laure), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. THIRIET Richard (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 3

Mme GUERRIAU Christine, M. LE TEUFF Florian, M. LEMASSON Jean-Claude

Madame Johanna ROLLAND, Présidente
donne lecture de l’exposé suivant :

Exposé

Conformément aux dispositions de l’article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque conseil métropolitain est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par la Présidente de Nantes Métropole et le secrétaire.

Il est proposé d’approuver le procès-verbal de la dernière séance du conseil métropolitain, ci-annexé.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le procès-verbal du conseil métropolitain des 12 et 13 décembre 2024, ci-annexé,

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale des services
Direction du secrétariat général

2 - Compte-rendu des délégations

Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), M. GROLIER Patrick (pouvoir à Mme BESLIER Laure), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. THIRIET Richard (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 3

Mme GUERRIAU Christine, M. LE TEUFF Florian, M. LEMASSON Jean-Claude

Madame Johanna ROLLAND, Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

En vertu de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte lors de chaque réunion du conseil métropolitain des délibérations du bureau.

Il est également rendu compte des décisions prises par Madame la Présidente ou son représentant, dans le cadre des délégations accordées par le conseil métropolitain à la suite de la délibération 2020-32 du 17 juillet 2020.

Le Conseil délibère, et,

1. prend acte des décisions prises par délégation du Conseil métropolitain, listées en annexe.

Direction générale ressources
Direction des finances

3 - Budget primitif 2025 - Budget principal - Budgets annexes - Autorisations de programme et crédits de paiements - Dispositions budgétaires, comptables et tarifaires

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 14

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. THIRIET Richard (pouvoir à M. BAINVEL Julien)

Absent : 1

Mme GUERRIAU Christine

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

I. **<u>Budget Primitif 2025</u> :**

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée du budget 2025 de Nantes Métropole :

- le rapport de présentation financière (annexe 1)
- les maquettes réglementaires du budget primitif 2025 du budget principal (annexe 2)
- les maquettes réglementaires du budget primitif 2025 des autres budgets annexes : Élimination et traitement des déchets en M57, eau, assainissement en M49, locaux industriels et commerciaux ainsi que stationnement en M4 et transports en M43 (annexe 3)
- la situation des autorisations de programmes et des crédits de paiement pour l'ensemble des budgets (annexe 4)
- la présentation du budget primitif 2025 par politique publique (annexe 5).

II. **Dispositions budgétaires et comptables :**

1) **Virements entre chapitres budgétaires :**

Le règlement financier adopté au conseil métropolitain du 11/12/2020 prévoit la possibilité ouverte par la M57, que le conseil métropolitain puisse, au moment du vote du budget primitif, déléguer à sa Présidente ou au Vice-président en charge des finances la possibilité de procéder à des virements entre chapitres, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section (art. L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales) à l'exclusion des dépenses de personnel, en précisant toutefois que le conseil métropolitain sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche.
Le conseil métropolitain doit donc se prononcer sur cette disposition pour l'exercice budgétaire 2025 du budget principal et du budget annexe élimination et traitement des déchets.

2) Neutralisation de dotations aux amortissements :

Le dispositif de neutralisation des dotations aux amortissements est facultatif et se traduit par une opérations d'ordre budgétaire :
-débit du compte 198 « Neutralisation des amortissements »
-crédit du compte 77681 «Neutralisation des amortissements».
Une délibération n'est pas nécessaire. La neutralisation des amortissements peut être opérée chaque année par l'entité qui présente l'option retenue dans le budget (absence de neutralisation, neutralisation partielle ou totale de l'amortissement « neutralisable »). Celle-ci ne remet pas en cause la comptabilisation des amortissements. En effet, les immobilisations continuent d'être amorties sur le plan comptable afin d'assurer la sincérité des comptes des entités. Les amortissements sont neutralisés en tant que de besoin au plan budgétaire.

Il est proposé de retenir l'option de neutralisation totale des dotations aux amortissements des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées.

3) Affectation du versement mobilité

Dans le cadre du financement du Budget annexe Transports collectifs, à l'instar de 2024, le versement Mobilités est affecté à 100 % à ce budget.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve par chapitre le Budget Primitif 2025 du budget principal, adopte les autorisations de programme 2025 et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes (annexes 2 et 4),

2. approuve par chapitre le Budget Primitif 2025 du budget annexe eau, adopte les autorisations de programme 2025 et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes (annexes 3 et 4),

3. approuve par chapitre le Budget Primitif 2025 du budget annexe assainissement, adopte les autorisations de programme 2025, et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes (annexes 3 et 4),

4. approuve par chapitre le Budget Primitif 2025 du budget annexe locaux industriels et commerciaux, adopte les autorisations de programme 2025, les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes (annexes 3 et 4),

5. approuve par chapitre le Budget Primitif 2025 du budget annexe élimination et traitement des Déchets, adopte les autorisations de programme 2025, et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes (annexes 3 et 4),

6. approuve la neutralisation totale des dotations aux amortissements des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées pour le budget annexe élimination et traitement des déchets,

7. approuve par chapitre le Budget Primitif 2025 du budget annexe transports, adopte les autorisations de programme 2025, ainsi que les opérations correspondantes (annexes 3 et 4),

8. approuve par chapitre le Budget Primitif 2025 du budget annexe stationnement, adopte les autorisations de programme 2025 et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes (annexes 3 et 4),

9. autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué aux finances à procéder à des virements entre chapitres pour les budgets gérés en M57 (budgets principal et budget annexe élimination et traitement des déchets) lors de l'exercice budgétaire 2025, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section (à l'exclusion des dépenses de personnel), en précisant que le conseil métropolitain sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche,

10. approuve l'affectation du versement mobilité en totalité sur le budget annexe des transports collectifs pour l'exercice 2025,

11. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée, après vote électronique
71 voix pour
12 voix contre
14 abstentions

Direction générale ressources
Direction des finances

4 - Fiscalité directe locale - Taux 2025

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 14

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. THIRIET Richard (pouvoir à M. BAINVEL Julien)

Absent : 1

Mme GUERRIAU Christine

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), prévu à l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI), doit intervenir avant le 15 avril de chaque année, ou au 30 avril, l'année où intervient le renouvellement des conseils municipaux.

Par ailleurs, le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés. Cette obligation résulte de l'application de l'article 1636 B sexies du code général des impôts.

Conformément à l'article 1379-0 bis, Nantes Métropole perçoit les produits de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), des taxes foncières bâties et non bâties, de la cotisation foncière des entreprises (CFE) ainsi que ceux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Les taux de fiscalité directe locale proposés au conseil métropolitain pour l'année 2025 sont identiques à ceux adoptés l'an passé.

Il vous est proposé d'adopter les taux, applicables au 1er janvier 2025 , comme suit :

- Taux de taxe foncière bâtie : 6,41 %
- Taux de taxe foncière non bâtie : 4,88 %
- Taux de THRS : 10,14 %
- Taux de TEOM : 7,95 %
- Taux de CFE : 31,49 %

Par ailleurs, les EPCI ont, en vertu de de l'article 1636 B decies du Code Général des Impôts, la possibilité de mettre en réserve la différence constatée, au titre d'une année, entre le taux maximum de CFE de droit commun et le taux de CFE effectivement voté. Il est proposé de mettre en réserve 100 % de la différence positive qui sera constatée en 2025 entre le taux maximum de droit commun de CFE et le taux voté par l'assemblée délibérante.

Le Conseil délibère, et,

1. fixe pour l'année 2025, les taux de fiscalité directe locale suivants :
   - Taux de taxe foncière bâtie : 6,41 %
   - Taux de taxe foncière non bâtie : 4,88 %
   - Taux de THRS : 10,14 %
   - Taux de TEOM : 7,95 %
   - Taux de CFE : 31,49 %
2. décide de mettre en réserve 100 % de la différence positive qui sera constatée en 2025 entre le taux maximum de droit commun de CFE et le taux voté par l'assemblée délibérante,
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée
71 voix pour
12 voix contre
14 abstentions

Direction générale ressources
Direction des finances

5 - Taxe pour la gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des inondations - Fixation du produit pour 2025

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 14

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. THIRIET Richard (pouvoir à M. BAINVEL Julien)

Absent : 1

Mme GUERRIAU Christine

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est une nouvelle compétence obligatoire transférée aux intercommunalités depuis le 1er janvier 2018. L'article L.211-7 du code de l'environnement la définit comme suit :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (restauration d'espaces de mobilité du lit du cours d'eau...)
- l'aménagement d'un cours d'eau, navigable ou pas, canal, lac ou plan d'eau (entretien des berges...)
- la défense contre les inondations (entretien, surveillance et réhabilitation des digues, barrages...)
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (restauration de la continuité écologique, renaturation de cours d'eau...).

Afin de financer les opérations relevant de cette compétence, le législateur a autorisé les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à instituer et percevoir une taxe dédiée (article 1530 bis du code général des impôts).

Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Pour rappel, les EPCI votent un produit attendu et non un taux. Il s'agit d'une taxe additionnelle : c'est donc l'administration fiscale qui est chargée d'assurer de manière proportionnelle la répartition du produit sur les 4 taxes de la fiscalité directe locale (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, cotisation foncière des entreprises).

Le produit de cette taxe est arrêté chaque année dans les conditions prévues à l'article 1639 A avant le 15 avril de chaque année.

Le produit voté de la taxe est, par ailleurs, soumis à une double contrainte :

- il est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI, telle qu'elle est définie au I bis de l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

- il ne peut excéder 40 € par habitant.

Depuis le 1er janvier 2018, Nantes Métropole exerce la compétence GEMAPI et dispose donc de la faculté d'instaurer la taxe afférente. C'est dans ce cadre que le Conseil métropolitain a approuvé le 9 décembre 2021 (délibération n° 2021-155) l'instauration de la taxe GEMAPI à compter du 1er janvier 2023.

Au regard du plan d'actions et d'investissements relatif à cette compétence, il est proposé de fixer le montant 2025 du produit de la taxe GEMAPI à 3,5 millions d'euros, soit un montant de l'ordre de 5€ par habitant. Le montant de taxe GEMAPI 2025 est identique au montant 2024.

Le Conseil délibère, et,

1. décide d'arrêter pour 2025 le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations à 3,5 millions d'euros,

2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département des mobilités

6 - Transition écologique - Transformation de la ligne 54 en ligne Chronobus et amélioration de la performance et du maillage du réseau de bus - Approbation d'une modification de programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération

Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. THIRIET Richard (pouvoir à M. BAINVEL Julien)

Absent : 1

Mme GUERRIAU Christine

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par délibération du 16 décembre 2022, le Conseil métropolitain a lancé une nouvelle phase de déploiement du réseau de Chronobus et d'amélioration du réseau et approuvé le programme de l'opération visant à :

- transformer de la ligne 54 en ligne Chronobus,
- améliorer la performance du réseau de bus par des études d'aménagement spécifiques,
- faire évoluer des systèmes d'exploitation du réseau de bus.

L'enveloppe financière prévisionnelle de ce programme d'études et de travaux votée a été fixée à 2 500 000€ HT soit 3 000 000 € TTC.

Un marché de mandat a été confié à la SEMITAN en juillet 2023 et les pôles de proximité ont été mobilisés afin de mettre en œuvre ce programme. Le vote du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle a permis d'engager à ce jour :

- les études opérationnelles et les travaux de mise en œuvre de la transformation de la ligne 54 en Chronobus dont la livraison est prévue au 1er septembre 2025,
- une partie des études de faisabilité d'amélioration du réseau de bus visant à résoudre les points noirs de circulation pour certaines lignes bus identifiées (50, 69, 81, 89, 91, C7),
- les études et la mise en œuvre de l'évolution des systèmes d'exploitation (systèmes de prise en compte des bus aux feux, de gestion des voies étroites, de gestion des vitesses de véhicules).

<u>Études opérationnelles de transformation de la ligne 54 en Chronobus</u>

Dans le cadre du marché de mandat qui lui est confié, la SEMITAN a missionné une équipe de maîtrise d'œuvre afin de réaliser les études techniques d'aménagement de certains secteurs de l'itinéraire de la ligne 54. Ces études concernent :

- la mise en accessibilité et en sécurité et le réaménagement des chaussées et quais bus suivants : Marcel Paul, Bergeronnettes, Bouvardière, Verlaine, Boulevard des Anglais, Mondésir et Delorme,
- l'aménagement de la partie Est du Boulevard Pierre de Coubertin visant à la création d'un couloir-bus,
- l'amélioration du franchissement du Boulevard du Massacre par un système de régulation par feux du giratoire et la réalisation d'un couloir bus temporel sur l'avenue du Parnasse.

A ce jour, les études de maîtrise d'œuvre sont au stade d'avant-projet et permettent de préciser le budget d'opération nécessaire aux travaux d'aménagement. Compte-tenu de la complexité technique et des enjeux urbains notamment sur l'aménagement du boulevard Pierre de Coubertin, il est aujourd'hui proposé de modifier l'enveloppe financière prévisionnelle pour tenir compte :

- des modifications de programmes avec la mise en accessibilité des trottoirs et la création d'une piste cyclable mono-directionnelle,
- de la nécessité de mettre en place un dispositif spécifique de protection racinaire sur l'ensemble de l'axe afin de préserver la pérennité des chênes fastigiés existants.

Le coût pour l'ensemble de ces modifications de programme, est estimé à 220 000€ HT, soit 264 000€ TTC.

Études de faisabilités et travaux d'amélioration du réseau de bus

Dans le cadre du marché de mandat qui lui est confié, la SEMITAN a contractualisé un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser les études de faisabilité d'aménagement de différents secteurs de certaines lignes de bus du réseau.

Les premières études engagées concernent les secteurs suivants :

• Ligne 50 : amélioration des conditions de circulation des bus sur le giratoire entre la rue de l'Hôtel de Ville et le boulevard François Mitterrand à Saint-Herblain et sur le giratoire entre le boulevard Marcel Paul et la rue du Danube à Saint Herblain,

• Ligne 69 : amélioration des conditions de circulation des bus entre le giratoire du Croisy et la porte de Sautron à Orvault et Saint-Herblain.

A ce jour, les études préliminaires se terminent pour ces trois secteurs et il apparaît nécessaire d'approfondir certaines solutions innovantes (notamment le principe de couloir bus dynamique à contre-sens pour les bus) et d'engager les études sur les autres secteurs prévus dans la délibération de 2022 (Lignes 81, 91, 89 et C7) ainsi que d'autres lignes (10, 11, 12, 42, 54, 71, 81, 87, 89, 91, E5 et C3) pour améliorer leur performance ou le maillage des lignes de bus du réseau.

Par ailleurs, une fois les études validées, l'objectif est de réaliser les aménagements qui permettront d'améliorer la performance du réseau de bus. De premiers travaux sont ainsi prévus en 2025 et 2026 à Saint-Herblain sur le carrefour de la rue de l'Hôtel de Ville et sur le giratoire Marcel Paul Danube sur l'itinéraire de la ligne 50, ainsi que sur le secteur du Croisy entre Orvault et Saint-Herblain sur l'itinéraire de la ligne 69. Pour réaliser ces aménagements de voirie, la SEMITAN a été autorisée par délibération 2023-134 du bureau métropolitain du 24 novembre 2023 à contractualiser un accord-cadre mono-attributaire d'études de maîtrise d'œuvre et de travaux d'aménagement d'espace public.

Le coût pour l'ensemble de ces réalisations complémentaires (études et travaux, compris rémunération du mandataire), est estimé à 1 855 000 € HT, soit 2 226 000 € TTC.

Études d'évolution des systèmes d'exploitation

Le déploiement du système de prise en compte aux feux est en cours sur les bus des lignes affrétées (tous les bus devraient être équipés au premier semestre 2025) et le système de gestion des croisements des bus sur les voies étroites devrait être opérationnel au premier trimestre 2025.

Par contre, la solution d'affichage de la vitesse limite autorisée pour le conducteur va nécessiter des développements, tant sur la flotte de Nantes Métropole exploitée par la SEMITAN (via le système d'aide à l'exploitation) que pour les véhicules circulant sur les lignes affrétées (système en cours d'étude). Ces dispositifs n'avaient pas été chiffrés en première phase et nécessitent donc un besoin financier supplémentaire de 250 000 € HT, soit 300 000 € TTC.

Compte-tenu de l'ensemble des modifications de programme pour la transformation de la ligne 54 en Chronobus, des études de faisabilités d'amélioration du réseau de bus et de l'évolution des systèmes d'exploitation, il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe financière prévisionnelle initialement fixée à 2 500 000€ HT soit 3 000 000€ TTC et de la porter à un nouveau montant de 4 825 000€ HT soit 5 790 000€ TTC.

Les crédits correspondants à la mise de ce programme et des évolutions présentées dans la présente délibération sont prévus sur l'AP50 libellée Transports Collectifs opération 2022 n°10267 libellée Lignes Chronobus 50/54/69 et opération 2022 n°10146 libellée voirie et aménagements bus et Chronobus.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve les modifications de programme de la transformation de la ligne 54 en Chronobus, et de l'amélioration de la performance du réseau de bus, et approuve l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle pour la porter à 4 825 000€ HT soit 5 790 000€ TTC,

2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à solliciter des subventions pour ces opérations.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département des mobilités

7 - NANTES - Transition énergétique - Grand Débat Loire - Acquisition d'une flotte d'eNavibus pour la Loire et adaptation des infrastructures à quai - Marché de fourniture de bateaux et de travaux - Lancement des consultations

Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. THIRIET Richard (pouvoir à M. BAINVEL Julien)

Absent : 1

Mme GUERRIAU Christine

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole a approuvé lors du conseil métropolitain du 15 décembre 2015 la feuille de route du Grand débat Loire composée de 30 engagements et visant à fédérer les 24 communes autour de grands projets et de réalisations du quotidien, de renforcer le lien des habitants à la Loire et d'en faire un moteur pour l'avenir. Dans cet objectif, l'action 24 vise à créer de nouvelles navettes fluviales connectées au réseau de transport en commun.

Ainsi, le réseau de lignes Navibus propose des liaisons intra-urbaines sur l'Erdre et la Loire, connectées au réseau de transport en commun (trams et bus), et permettant des traversées plus aisées du fleuve. Deux lignes Navibus existent aujourd'hui sur la Loire, mobilisant 4 navires diesel. En 2025, un franchissement supplémentaire sera proposé entre Trentemoult et Bas-Chantenay.

Par ailleurs, Nantes Métropole est engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre le réchauffement climatique. Soucieuse de placer les citoyens et acteurs locaux au cœur des transitions de son territoire et de trouver conjointement de nouvelles solutions face aux enjeux climatiques et énergétiques, Nantes Métropole a organisé en 2016 un Grand Débat sur la Transition Énergétique.

Avec 53 000 participants et 11 000 contributeurs, cette grande consultation publique a abouti à l'écriture de la Feuille de Route « Nantes, métropole en transition » qui alimente le nouveau Plan Climat, adopté le 07 décembre 2018.

Début 2023, Nantes Métropole a commandé une étude exploratoire au Cabinet d'architecture navale Mauric pour la mise en œuvre de bateaux à propulsion décarbonnée sur les liaisons Navibus Loire ; cette étude préconise l'acquisition d'une flotte de 5 navires de type catamaran, en mesure d'accueillir 150 passagers et des vélos. Ces nouveaux bateaux viendront progressivement remplacer la flotte actuelle de Navibus y compris sur la nouvelle liaison Trentemoult Bas-Chantenay.

Plusieurs solutions de motorisation ont été comparées au regard des enjeux de décarbonation et de fiabilité du service mis en avant par la collectivité : le futur Navibus sera électrique, avec prolongateur d'autonomie thermique et biberonnage lors des escales (sur le modèle du eBusWay).

Les études d'avant-projet réalisées en 2024 ont permis de préciser les spécifications techniques de cette nouvelle génération de Navibus décarbonée, plus adaptée aux conditions de navigation sur la Loire, ainsi que des adaptations des infrastructures à quai (notamment les équipements de recharge).

Nantes Métropole a notifié le 10 octobre 2024, à la SEMITAN, une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée, assurée dans le cadre d'un marché de mandat.

La prestation confiée comprend :

- l'acquisition de 5 navires de type catamaran, d'une capacité de 150 passagers (ainsi que des vélos), à propulsion électrique (avec prolongateur d'autonomie et biberonnage aux escales),

- la mise en œuvre des infrastructures de recharge à quai de ces navires,

- l'étude et la mise en œuvre des modifications d'infrastructures nécessaires à l'exploitation de ces navires (systèmes d'amarrage, franc-bord, ponton d'attente…),

- les études préalables concernant le choix, la fourniture, et la mise en œuvre des systèmes embarqués nécessaire à l'exploitation de ces lignes sur la Loire (Système d'Aide à l'exploitation, radio, wifi, vidéo-surveillance) à retenir pour les nouveaux bateaux, y compris une réflexion portant sur l'usager connecté.

Le Conseil Métropolitain des 27 et 28 juin 2024 a autorisé le futur mandataire à lancer les marchés d'études nécessaires (en particulier une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les bateaux et une maîtrise d'œuvre pour les infrastructures à quai). Dans le cadre de ces études et de l'enveloppe financière de 30 millions d'euros HT précisée lors du Conseil de juin, il convient de procéder à l'acquisition des 5 bateaux eNavibus pour un montant global estimé à 20 millions d'euros HT et au lancement des travaux d'adaptation des infrastructures à quai pour un montant global estimé à 3,2 millions d'euros HT.

Il est prévu de lancer ces consultations, après le vote du conseil de février 2025 pour un début d'exécution en septembre 2025.

Il est donc proposé aujourd'hui d'autoriser la SEMITAN, en tant que mandataire de Nantes Métropole (entité adjudicatrice), à lancer ces consultations sous la forme d'une procédure formalisée avec négociation, conformément aux dispositions des articles L2124-1, L. 2124-3 et R. 2124-1 du code de la commande publique. Le cas échéant, en procédure adaptée selon les dispositions des articles R. 2123-1 et L. 2123-1 du code de la commande publique.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP050 libellée Transports Collectifs, opération 2024-10365 libellée « Nouveaux Navibus sur la Loire - Acquisition ».

Le Conseil délibère, et,

1. autorise la SEMITAN, mandataire de Nantes Métropole, à lancer les procédures de consultation et à signer les marchés de fourniture pour la conception et la fabrication d'une flotte de 5 eNavibus pour la Loire, et des marchés de travaux d'adaptation des infrastructures à quai,

2. autorise la SEMITAN, mandataire de Nantes Métropole, à solliciter le cas échéant les subventions auprès des organismes concernés,

3. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département urbanisme et habitat

8 - Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) - Procédure de modification n°2 - Approbation

Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine)

Absents : 3

Mme GUERRIAU Christine, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, M. RICHARD Guillaume

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), adopté par le Conseil métropolitain du 5 avril 2019, formalise et décline la stratégie d'aménagement de la Métropole et de ses vingt-quatre communes. Il contribue à l'intégration des différentes politiques publiques et permet de structurer une armature urbaine à l'échelle métropolitaine en définissant les espaces dédiés aux usages urbains, économiques, naturels et agricoles. Le PLUm accompagne la transition vers un nouveau modèle de fabrique de la ville solidaire, écologique et dialogué en encadrant des secteurs de projets (au sein d'orientations d'aménagement et de programmation - OAP), en facilitant le renouvellement urbain et en protégeant la nature en ville (espaces boisés classés, espaces paysagers à protéger, etc). Il a été pensé pour soutenir un urbanisme de projets sur l'ensemble du territoire métropolitain et pour orienter les projets vers une grande qualité urbaine, architecturale et environnementale.

Le PLUm est un document nécessairement évolutif, accompagnant le développement et l'aménagement du territoire métropolitain. Ainsi, par délibération n°2023-11 du 10 février 2023, le Conseil métropolitain a approuvé les objectifs poursuivis par la procédure de modification n°2 du PLUm et les modalités de la concertation préalable.

Pour contribuer à la **relance de la production de logement**, la modification n°2 du PLUm prévoit :

- La création de 43 nouvelles OAP sectorielles, majoritairement en renouvellement urbain, planifiant un potentiel de production estimé à plus de 7.000 logements neufs, dont près de 2.300 logements sociaux. Parmi ces OAP, celles encadrant l'ouverture des 12 zones d'urbanisation future (2AU) à vocation d'habitat ou mixte permettront un potentiel de production estimé à 1400 logements neufs, dont plus de 400 logements sociaux ;
- La modification de 74 OAP préexistantes pour améliorer les conditions de sortie des opérations, permettant un potentiel supplémentaire estimé à 1.300 logements, dont 340 logements sociaux ;
- L'augmentation des hauteurs sur plus de 200 hectares de secteurs de renouvellement urbain afin de renforcer encore le potentiel de production de logements tout en préservant la pleine terre et la place de la nature ;
- Des évolutions vers des zonages urbains mixtes Uma (centralité) ou Umb (secteurs de projet) offrant davantage de droits à construire pour accompagner les projets de transformation urbaine et les stratégies de renforcement de centralités actuelles et en devenir ;
- Des évolutions dans le règlement pour renforcer la mixité sociale, préserver la qualité urbaine et faciliter les réhabilitations et les surélévations ;
- Des mesures pour accompagner l'ancrage des gens du voyage et commencer à décliner dans le document d'urbanisme la nouvelle stratégie de résorption des bidonvilles.

Pour **conforter la place de la nature sur l'ensemble du territoire métropolitain**, la modification n°2 prévoit les évolutions suivantes :

- La protection réglementaire de 89 hectares supplémentaires d'espaces végétalisés via les outils du PLUm que sont les espaces boisés classés – EBC – et les espaces paysagers à protéger – EPP, dont certains dédiés aux zones humides ;
- Des bascules de zonages urbains vers des zonages agricoles et naturels, limitant fortement les possibilités d'artificialisation des sols, pour un total de 50 hectares ;
- Le renforcement de la prise en compte du vivant grâce à de nouveaux outils et des évolutions du règlement : généralisation du barème de valeur des arbres à l'ensemble des communes, nouvelle obligation de plantation pour tout projet comportant de la pleine terre, ajustements du coefficient de biotope par surface (CBS) pour freiner l'artificialisation rampante, etc.
- Une meilleure intégration dans les OAP sectorielles créées et modifiées des orientations de préservation de la nature et des continuités écologiques ;
- Une démarche rigoureuse d'évitement et de réduction des impacts environnementaux appliquée aux 23 zones 2AU dont l'ouverture à l'urbanisation était étudiée dans le cadre de cette procédure.

La modification n°2 décline **l'approfondissement de la stratégie d'aménagement commercial** de Nantes Métropole. Un travail d'actualisation de l'OAP thématique Commerce a été engagé pour tenir compte des mutations du commerce qui se sont accentuées depuis la crise sanitaire et du constat du surdimensionnement de l'appareil commercial métropolitain à horizon 2030. Cette nouvelle version de l'OAP prévoit notamment une plus grande maîtrise du développement commercial notamment par la mise en place d'un principe de non croissance des surfaces commerciales dans les polarités majeures et intermédiaires, afin d'encadrer strictement le développement en périphérie et contribuer ainsi au renforcement de la ville du 1/4 d'heure.

En application de l'article L.153-38 du code de l'urbanisme, le conseil métropolitain, par la délibération du 10 février 2023, s'est également prononcé sur l'utilité d'étudier **l'ouverture à l'urbanisation** de 23 zones 2AU : Beauséjour et Bellevue à Bouaye, Les Rouleaux à Bouguenais, Cartrons et Bois Joli à Brains, Bois-Laurent à Couëron, Les Forges à Indre, Doulon-Gohards à Nantes (5 zones), Champs Rousses au Pellerin, Bois Brûlé à Saint-Aignan de Grand-Lieu, Armor II et L'Orvasserie à Saint-Herblain, Pierres Blanches 2 à Saint-Jean-de-Boiseau, Les Galochets (renommée Le Petit Brandais) à Saint-Léger-les-Vignes, Les Landelettes à Saint-Sébastien-sur-Loire, Tournebride à Sautron, Le Taillis aux Sorinières ainsi que Les Fontenelles et Reigners à Vertou.

La procédure a permis de compléter la connaissance environnementale sur chacun des secteurs. Sur cette base, 4 zones ont été écartées du dossier du fait de forts enjeux environnementaux (zones humides fonctionnelles, têtes de bassin versant) et la commission d'enquête a émis une réserve quant à l'ouverture d'une zone. Ainsi sur ces 23 zones (171 ha), la modification n°2 permet l'ouverture à l'urbanisation de 18 zones 2AU :

- 14 zones pour des projets à vocation d'habitat ou d'hébergement, dont une pour un équipement d'hébergement et une pour l'ancrage des gens du voyage. Une densité plancher est fixée dans les OAP pour les projets d'habitat ;

- 2 zones pour des équipements publics (complexe sportif à Saint-Herblain et pôle d'équipements communaux pour le village des Pégers-Reigniers à Vertou) ;
- 2 zones pour des projets économiques (secteur Tournebride à Sautron et secteur Bois Brûlé à Saint-Aignan de Grand Lieu).

La démarche Eviter-Réduire-Compenser (ERC) a conduit à n'ouvrir totalement que 8 zones, soit 10 zones ouvertes partiellement. Parmi ces 10 ouvertures partielles, 5 ont fait l'objet, pour la surface non-ouverte, d'une bascule vers un zonage naturel. Ces ouvertures à l'urbanisation représentent in fine moins de 75 ha.

La concertation préalable s'est tenue du 13 mars au 14 avril 2023. Le bilan de la concertation a été approuvé par délibération n°2023-84 du Conseil métropolitain des 22 et 23 juin 2023. Le projet de modification n°2 du PLUm a fait l'objet des consultations prévues par le code de l'urbanisme aux articles L.153-40 (personnes publiques associées et communes membres), L.151-11 à L.151-13 (commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, dite CDPENAF), et L.104-3 (mission régionale d'autorité environnementale, dite MRAe). Il a ensuite été soumis à enquête publique.

I- Les consultations des organismes et personnes publiques associées

Le projet de modification n°2 a été notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes, à la MRAe et à la CDPENAF le 14 février 2024.

Avis de l'Autorité Environnementale

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) des Pays de la Loire a accusé réception du dossier le 14 février 2024. Elle a rendu son avis (n°PDL-2024-7662) sur l'évaluation environnementale du projet de modification n°2 du PLUm le 13 mai 2024.

La MRAe souligne que le projet de modification n°2 présente une évaluation environnementale proportionnée aux enjeux. Elle relève notamment que le dossier présente pour chacune des évolutions proposées les principaux éléments de contexte et développe, pour les secteurs susceptibles d'être touchés de manière notable, des éléments de caractérisation du site de façon proportionnée aux enjeux. Elle note par ailleurs que les justifications apportées aux ouvertures à l'urbanisation sont adaptées et que le dossier aborde de façon transversale la contribution du projet à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

Elle note toutefois que la méthode d'évaluation des incidences du projet de modification n°2 sur les différents enjeux identifiés pourrait être approfondie s'agissant des incidences résiduelles potentielles des aménagements autorisés. La MRAe recommande ainsi de :

- compléter la synthèse de la présentation des évolutions proposées en matière de zonages, d'espaces boisés classés (EBC) et d'espaces paysagers à protéger (EPP), d'emplacements réservés, de secteurs de taille et de capacité d'accueil limités (STECAL), de protections patrimoniales avec la distinction entre surfaces (ou nombres) créées et surfaces (ou nombres) supprimées ;
- réaliser une analyse des incidences potentielles globales des créations de STECAL ;
- développer l'analyse des incidences potentielles sur l'environnement des aménagements et constructions et mettre en œuvre une démarche ERC adaptée à ces incidences ;
- apporter des compléments pour démontrer la compatibilité des ouvertures à l'urbanisation avec l'objectif d'une diminution par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) visé par le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ainsi que du projet de modification n°2 avec le Programme Local de l'Habitat (PLH) en termes de production de logements ;
- présenter la consommation d'ENAF observée sur la période 2011-2021 et celle attendue sur la période 2021-2031 ;
- approfondir la démarche ERC appliquée à deux secteurs : Beauséjour à Bouaye et Les Forges à Indre.

Par courrier en date du 18 juillet 2024, Nantes Métropole a transmis à la MRAe un mémoire approfondissant l'évaluation environnementale et apportant des réponses à chacune des remarques précitées. Ces éléments de réponse et les suites qu'il est proposé de donner figurent en annexe n°1.

Avis de la CDPENAF

La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) réunie le 16 avril 2024 a émis un avis favorable au projet de modification n°2, assorti des réserves suivantes :

- STECAL du Lieu-dit la Garnison à Orvault : prévoir un traitement paysager et architectural adapté permettant l'insertion du projet au sein du site ;
- STECAL du Chemin de Cyprès à Sautron : protéger les arbres et haies présents sur le site dans le PLUm, selon leur fonctionnalité paysagère et/ou écologique ;
- STECAL de la Route de Saint-Mars-du-Désert à Mauves-sur-Loire : protéger les haies existantes au pourtour du secteur ;
- STECAL de Vert Praud à Rezé : prendre en compte le boisement dans le parti d'aménagement (traitement paysager, préservation d'une frange boisée au sud pour faire tampon avec l'aire d'autoroute, selon les conclusions de l'état initial de l'environnement) et retenir une typologie de STECAL en rapport avec la destination du projet, les terrains d'insertion temporaire relevant de la sous-destination « logement-hébergement ». La CDPENAF demande également la correction d'une erreur graphique au plan de zonage pour faire apparaître que la parcelle concernée par le STECAL correspond à la parcelle cadastrée section BV n°186.

Nantes Métropole lève l'ensemble de ces réserves par ajout de protections environnementales réglementaires.

Avis des personnes publiques associées

Les avis suivants relatifs au projet de modification n°2 du PLUm ont été reçus par Nantes Métropole et joints au dossier d'enquête :

- Le Centre Régional de la Propriété Forestière (courrier du 24 avril 2024) émet un avis favorable ;
- La Chambre d'Agriculture Loire-Atlantique (courrier du 26 avril 2024) n'émet pas d'observation ;
- Le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (courrier du 7 mai 2024) n'émet pas d'observation ;
- Le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire (courrier du 14 mai 2024) formule plusieurs demandes d'ajustement du projet de modification n°2 du PLUm ;
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire (courrier du 13 mai 2024) émet un avis favorable ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes-Saint-Nazaire (courrier et annexe en date du 15 mai 2024) émet un avis défavorable assorti de plusieurs remarques et demandes d'ajutement;
- Le Département de Loire-Atlantique (courrier du 15 mai 2024) : émet un avis défavorable assorti de plusieurs observations et demandes d'ajustement ;
- Les services de l'État (courrier du 8 août 2024) formulent plusieurs remarques relatives aux conditions d'ouverture à l'urbanisation, aux partis d'aménagement et aux intérêts domaniaux de l'Etat.

L'exposé exhaustif de ces avis et observations, ainsi que les réponses qui y sont apportées et les suites qu'il est proposé de leur donner, sont exposés dans le tableau de synthèse joint en annexe n°3.

Avis des communes membres

Les avis suivants relatifs au projet de modification n°2 du PLUm ont été reçus par Nantes Métropole et joints au dossier d'enquête :

- La commune de Basse-Goulaine (courrier du 23 avril 2024) n'émet pas d'observation ;
- La commune de Bouaye (courrier du 25 avril 2024) émet plusieurs observations ainsi que des demandes de rectifications de forme qu'elle développe en annexe à son courrier ;
- La commune de Bouguenais (courrier du 26 avril 2024) émet plusieurs observations ;
- La commune de Brains (courrier du 16 avril 2024) émet un avis favorable ;
- La commune de La Chapelle-sur-Erdre (courrier du 13 mai 2024) émet plusieurs observations et propositions de rectifications de forme ;
- La commune de La Montagne (courrier du 16 mai 2024) émet un avis favorable ;
- La commune du Pellerin (délibération du conseil municipal du 25 mars 2024 et courrier du 16 avril 2024) émet plusieurs observations ;
- La commune des Sorinières (courrier du 15 mai 2024) émet un avis favorable assorti de plusieurs observations et propositions de rectifications de forme ;
- La commune de Mauves-sur-Loire (courrier du 13 mai 2024) émet plusieurs observations de fond ;
- La commune de Nantes (courrier du 14 mai 2024) émet un avis favorable assorti d'un ensemble d'observations et des demandes de corrections de forme ;

- La commune d'Orvault (courrier du 14 mai 2024) émet plusieurs observations et demandes de rectifications de forme ;
- La commune de Rezé (courrier du 13 mai 2024) émet plusieurs observations et demandes de rectifications de forme ;
- La commune de Saint-Aignan de Grand Lieu (courrier du 13 mai 2024) n'émet pas d'observation ;
- La commune de Saint-Herblain (courrier du 14 mai 2024) émet plusieurs observations et demandes de rectifications de forme ;
- La commune de Saint-Jean-de-Boiseau (courrier du 6 mai 2024) émet plusieurs observations et propositions de rectifications de forme ;
- La commune de Saint-Léger-les-Vignes (courrier du 10 mai 2024) émet plusieurs observations et demandes de rectifications de forme ;
- La commune de Saint-Sébastien-sur-Loire (courrier du 14 mai 2024) émet plusieurs observations et demandes de rectifications de forme ;
- La commune de Sainte-Luce-sur-Loire (courrier du 15 mai 2024) émet plusieurs observations et demandes de rectifications de forme ;
- La commune de Sautron (courrier du 13 mais 2024) émet plusieurs observations ;
- La commune de Thouaré-sur-Loire (délibération du conseil municipal du 5 avril 2024 et courrier du 8 avril 2024) émet un avis favorable assorti de quatre réserves ;
- La commune de Vertou (délibération du conseil municipal du 11 avril 2024 et courrier du 19 avril 2024) émet un avis favorable assorti de plusieurs demandes et observations.

L'exposé exhaustif de ces avis et observations, ainsi que les réponses qui y sont apportées et les suites qu'il est proposé de leur donner, sont exposés dans le tableau de synthèse joint en annexe n°4.

II- L'enquête publique

Une enquête publique unique ayant pour objet la modification n°2 du PLUm et les périmètres délimités des abords des monuments historiques (PDAMH) a été organisée du 16 septembre au 16 octobre 2024 inclus, conformément à l'arrêté n°2024-36 du 4 juillet 2024 de la Présidente de Nantes Métropole.

La publicité de l'enquête publique a été effectuée conformément aux dispositions des articles L. 123-10 et R. 123-11 du code de l'environnement, à savoir :
- parution d'un avis d'information du public dans deux journaux 15 jours au moins avant le début de l'enquête, soit le 30 août 2024, puis rappel de cet avis dans les 8 premiers jours de l'enquête, soit le 18 septembre 2024 ;
- affichage de ce même avis au siège de Nantes Métropole, dans ses pôles de proximité, dans chacune des mairies des communes membres de Nantes Métropole ainsi qu'à proximité de toutes les modifications importantes ;
- publication de cet avis pendant la même durée sur le site Internet de Nantes Métropole. En complément, l'avis a également été publié sur les sites internet des autres communes selon une procédure identique.

En complément de ces mesures réglementaires, l'information a été relayée dans des magazines municipaux.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, l'ensemble du dossier d'enquête a été rendu consultable sur le site internet de Nantes Métropole ainsi que sur le registre dématérialisé mis en place pour cette enquête. Le public pouvait également consulter le dossier sur support papier dans les 24 mairies ainsi qu'au siège de Nantes Métropole.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pouvait formuler ses observations et propositions :
- sur le registre dématérialisé, accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, ainsi que sur les registres papier mis à disposition dans les lieux d'enquête, aux jours et heures d'ouverture de ceux-ci ;
- par courrier électronique ou postal ;
- lors des permanences de la commission d'enquête.

La commission d'enquête a tenu 38 permanences sur les 25 lieux d'enquête.

Au total, en termes de fréquentation :
- les permanences de la commission d'enquête ont permis de recevoir 292 personnes ;
- les registres (papier et dématérialisé) ont recueilli 2 169 contributions (dont 1 946 pour le projet de modification n°2 du PLUm et 223 pour les PDAMH) représentant un total de 3 847 observations effectives ;
- le registre dématérialisé a enregistré 29 582 visiteurs uniques.

La commission d'enquête a remis à Nantes Métropole un procès-verbal de synthèse consignant l'ensemble des observations du public le 24 octobre 2024. Nantes Métropole a transmis ses observations en réponse le 8 novembre 2024.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête ont été remis le 18 novembre 2024, formulant un avis favorable assorti de dix recommandations et trois réserves.

Les recommandations de la commission d'enquête :

A titre général, la commission d'enquête recommande « *au porteur de projet, lorsqu'il s'y engage, de réaliser les propositions et modifications envisagées dans son mémoire en réponse.* »

La commission d'enquête recommande en outre :

1. Concernant la commune de Sautron :
- OAP Tournebride : « *apporter des précisions quant aux conditions d'intégration des futures activités, qui garantissent à la fois la tranquillité des habitations riveraines, la qualité paysagère de la façade de la zone et la sécurité des modes d'accès à la zone. L'OAP doit donc pouvoir être redéfinie dans sa traduction graphique et son expression écrite.* » ;
- ERMS rue des Charmes : « *recourir à une OAP, seul outil qui permette de définir des principes d'aménagements adaptés au contexte et répondant aux préoccupations des riverains (préservation de l'espace de jeux, forme urbaine du projet…)* » ;

2. A Sainte-Luce-sur-Loire, à propos du périmètre d'autorisation de caravanes, la commission « *demande que soit engagée une concertation avec les riverains et que soit clarifié très vite auprès des riverains la nature du projet, le nombre d'emplacements et les conditions de sa mise en œuvre.* » ;

3. A Vertou, pour les besoins du projet du groupe Eiffage route de Clisson, « *la commission recommande de profiter de la modification n°2 pour procéder d'une part au retrait partiel de la servitude de constructibilité limitée concernée par le projet et d'autre part à l'extension des périmètres tertiaires pôles de service suscités sur l'emprise foncière du projet* » ;

4. Au sujet des mesures relatives à la hauteur et à la densité, *« la commission invite Nantes Métropole à réexaminer les situations les plus délicates qui ont pu être identifiées, de manière à garantir une bonne transition en lisière des zones pavillonnaires par une graduation équilibrée des épannelages.* » ;

5. La commission recommande les modifications générales suivantes dans le traitement des OAP, « *dans la mesure où elles peuvent être mises en œuvre dès cette procédure* » :
- « *Adapter l'échelle de représentation graphique des principes d'aménagement à la superficie de chaque OAP, de manière à exprimer toutes les prescriptions d'aménagement jugées indispensables pour la compréhension et la lisibilité du projet* » ;
- « *Renforcer et compléter toutes les OAP dont le schéma d'aménagement est limité à un aplat couleur qui n'apporte aucune information sur l'organisation et la fonctionnalité de la zone, sans pour autant contrarier la création urbanistique et architecturale.* » ;
- « *Harmoniser le contenu et la présentation des OAP en y intégrant les informations indispensables à la lecture du projet telles que le programme fonctionnel, le nombre de logements, la densité, les % de logements sociaux et de logements en accession libre, la hauteur par secteur etc...* » ;
- « *Envisager (pour de futures procédures) la création d'une annexe aux OAP, sans portée réglementaire mais dans un but pédagogique, qui permettent de visualiser une représentation d'un aménagement type, d'implantation d'immeubles collectifs dans un contexte de tissu urbain pavillonnaire, montrant les volumes, la trame viaire, la place du végétal et facilitant la perception des ambiances.* » ;
- « *Développer la concertation et la pédagogie avec les propriétaires concernés par des OAP de cœurs d'îlot qui très souvent s'interrogent sur les enjeux et la portée réglementaire d'une OAP.* » ;

6. La commission recommande de formaliser, sur les différents Emplacements Réservés pour Mixité Sociale (ERMS), « *des Orientations d'Aménagement et de Programmation qui permettent de traduire les éléments constitutifs d'un projet.* » ;

7. Concernant l'OAP des Forges à Indre : la commission « *recommande une attention particulière lors de sa réalisation pour préserver la zone verte de qualité paysagère et écologique reconnue.* »

8. Concernant l'OAP Maurice Chevalier à Nantes : « *compte tenu des enjeux de sécurité et de tranquillité*

pour les habitants de la résidence des Jardins de Longchamp, la commission préconise la recherche d'une alternative au tracé de la liaison douce empruntant l'emprise de la résidence. A défaut, il faudrait aménager cette liaison pour garantir la sécurité des occupants de la résidence. »

9. La commission recommande le classement de la parcelle cadastrée section AS n°31 aux Sorinières « *en zone naturelle.* » ;

10. Concernant le quartier Petit Chantilly à Orvault, « *Compte-tenu du caractère très verdoyant de ce quartier, la commission reprend à son compte la demande de classement en Espace Paysager à Protéger (EPP) des 10 arbres situés sur les parcelles CM303, CM304 et CM306.* »

Les réserves de la commission d'enquête :

La commission d'enquête émet les réserves suivantes :

1. Concernant l'OAP de la Trêperie à Basse-Goulaine : la commission demande à Nantes Métropole de clarifier sa réponse relative à la nature de l'accès à partir de l'impasse des Sarments de manière à garantir son caractère exclusivement piéton et demande, en conséquence, de modifier la sémiologie du schéma d'organisation de l'OAP dans ce sens et de formuler cet objectif dans les prescriptions écrites ;

2. Au sujet des ouvertures à l'urbanisation en zones humides :
- la commission estime qu'il est possible de trouver dans l'enveloppe urbaine de la ville Brains un équivalent au périmètre de l'OAP du Bois Joli ;
- la commission émet une réserve à l'ouverture à l'urbanisation de la zone de l'OAP des Galochets à Saint-Léger-les-Vignes ;

3. Concernant l'OAP La Thébaudière à Sainte-Luce-sur-Loire : la commission demande que les principes de fonctionnement et d'organisation des circulations soient précisés aussi bien dans les prescriptions écrites de l'OAP que sur le fondement graphique (desserte de l'école uniquement par la rue des Trois Chênes, par de circulation de transit au sein de l'OAP, modalités d'implantation de l'école et des logements etc.), et demande également que cette transcription réglementaire se fasse après concertation avec la population riveraine.

Les observations du public :

Plusieurs sujets figurant dans le dossier de modification n°2 ont fait l'objet de remarques en nombre.

De manière générale, le sujet des OAP créées ou modifiées dans le cadre de la présente procédure a suscité de nombreuses observations et interrogations concernant notamment le traitement urbain des transitions entre les constructions futures et les secteurs d'habitation existants, notamment pavillonnaires, la qualité de vie, le niveau de services et d'équipements publics etc.

Un nombre important d'observations a également porté sur la création de terrains ou de secteurs destinés à l'habitat des gens du voyage et des migrants non-sédentarisés.

A La Chapelle-sur-Erdre, une forte mobilisation a été enregistrée pour demander l'abandon du projet d'OAP Beausoleil.

A Nantes, l'OAP Maurice Chevalier a suscité une mobilisation importante. Quelques autres secteurs ont également donné lieu à un certain nombre d'observations parmi lesquels : OAP Eraudière, projet "Batignolles Sud", OAP Perverie / Lauriol 2, OAP Bourg de Saint-Joseph Nord et OAP Bourg de Saint-Joseph Sud.

A Orvault, l'OAP Petit Chantilly a suscité un certain nombre de réserves, tenant notamment aux sujets de la densification et des hauteurs.

A Saint-Sébastien-sur-Loire, on constate une forte mobilisation sur les sujets de l'augmentation des hauteurs et des impacts sur le voisinage, notamment concernant l'OAP du Frêne Rond.

A Sainte-Luce-sur-Loire, une forte opposition s'est exprimée contre l'OAP de la Thébaudière.

A Basse-Goulaine, les évolutions apportées à l'OAP de la Trêperie ont généré de nombreuses contributions défavorables.

Un certain nombre d'observations sont considérées comme hors-sujet : il s'agit d'observations ne relevant pas du champ d'application du PLUm (classées « hors sujet » dans le tableau de synthèse joint en annexe 2).

D'autres observations ont été considérées comme étant hors-champ : il s'agit d'observations qui ne se situent pas dans le champ de la procédure de modification (demande d'évolution de zonage agricole vers un zonage urbain par exemple) et les observations considérées comme n'étant pas en lien avec une ou plusieurs des évolutions portées par la présente procédure de modification n°2.

Le tableau en annexe n°2 reprend l'ensemble des observations formulées durant l'enquête publique en indiquant la suite donnée et, de manière synthétique, les raisons qui ont fondé cette décision.

III- Les évolutions apportées au projet afin de tenir compte de la consultation des personnes publiques associées, des communes et des résultats de l'enquête publique

Conformément à l'article L.153-43 du code de l'urbanisme, à l'issue de l'enquête publique, le projet peut être modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sans porter atteinte à l'économie générale du projet.

En premier lieu, les **réserves** de la commission d'enquête appellent les éléments de réponse suivants :

1. Concernant l'OAP de la Treperie à Basse-Goulaine :
Nantes Métropole répond favorablement aux demandes d'évolution de l'OAP formulées par la commission d'enquête. Le projet d'aménagement de l'OAP de La Treperie n'a pas pour objectif d'ouvrir la rue des Sarments à la circulation automobile sur le secteur de la Treperie. L'accès prévu depuis cette rue sera dédié aux piétons et aux vélos, afin d'améliorer la liaison entre les lotissements voisins et le secteur de La Treperie. En conséquence, le principe d'accès depuis la rue des Sarments est retiré du schéma de l'OAP. Par ailleurs, les principes d'aménagement dans la partie textuelle de l'OAP sont clarifiés, précisant qu'un accès sera exclusivement réservé aux modes de déplacement doux.

2. Concernant les ouvertures à l'urbanisation en zones humides :
En premier lieu, à propos de l'ouverture à l'urbanisation de la zone dite du Bois Joli à Brains : les services de l'Etat font état d'un déséquilibre entre l'intérêt de l'ouverture à l'urbanisation – production de 6 logements – et l'atteinte à l'environnement. La zone est effectivement couverte par une zone humide. Celle-ci étant de faible enjeu écologique, l'ouverture a été proposée dans le cadre de la présente procédure. Il n'apparaît pas opportun de poser un objectif de densité renforcé sur cette zone. En effet, le secteur de Bois Joli est en zonage UMd1, avec une hauteur fixée à R+1+C, et l'intégration urbaine et architecturale, ainsi que la nécessité de respect du coefficient de biotope par surface (CBS) rendraient difficile la conception d'un projet plus dense. Par ailleurs, la commune s'est engagée depuis le lancement de la procédure de modification n°2 du PLUm dans une réflexion sur l'avenir de sa centralité dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) départemental « Cœur de Ville – cœur de bourg », dont l'un des objectifs est de pouvoir identifier des sites stratégiques pour la production d'habitat. Nantes Métropole décide par conséquent de lever cette réserve et d'abandonner l'ouverture partielle à l'urbanisation de la zone de Bois Joli dans le cadre de la procédure de modification n°2 du PLUm.

En second lieu, à propos de l'OAP des Galochets à Saint-Léger-les-Vignes : ce secteur ne fait pas l'objet d'une ouverture à l'urbanisation dans le cadre de la procédure de modification n°2. L'OAP sectorielle "Les Galochets" a été créée dans le cadre de l'approbation du PLUm. Il s'agit d'un site stratégique à proximité du bourg, de ses commerces, services et équipements. Dans le cadre de la procédure de modification n°2, des adaptations ont été réalisées sur cette OAP sectorielle à savoir : une réduction du périmètre pour exclure une parcelle bâtie, une mise en cohérence du schéma pour illustrer l'objectif de réaliser une opération d'habitat en tenant compte des enjeux relatifs à la présence de zones humides et de la nécessité d'une démarche ERC. La mise en œuvre opérationnelle de cette OAP est complexe au regard des enjeux environnementaux et d'une conjoncture difficile pour la création de nouveaux logements. Nantes Métropole et la commune de Saint-Léger-les-Vignes ont bien pris note de l'enjeu de recherche d'un bon équilibre entre production de logements neufs et préservation des zones humides au regard de la densité à 20 logements par hectare. Nantes Métropole ne peut donner droit à la réserve concernant l'ouverture à l'urbanisation en ce que la zone des Galochets n'a pas été ouverte à l'urbanisation dans la présente procédure. Nantes Métropole décide toutefois de lever la réserve relative à la faible densité de ce secteur en définissant une densité moyenne à 30 logements/ha au sein de l'OAP sectorielle "Les Galochets".

3. Concernant l'OAP La Thébaudière à Sainte-Luce-sur-Loire : la commission d'enquête a exprimé le souhait que les principes de fonctionnement et d'organisation des circulations soient précisés dans l'OAP Thébaudière. Nantes Métropole entend répondre favorablement aux demandes d'évolution de l'OAP formulées par la commission d'enquête. La commission d'enquête a également exprimé le souhait que cette transcription réglementaire se fasse après concertation avec la population riveraine. Nantes Métropole interprète la demande de la commission d'enquête comme un besoin d'informer le public sur l'évolution de l'OAP de la Thébaudière, suite au rapport de la commission d'enquête. La commune a organisé, en 2023, une réunion de concertation présentant le projet sur le secteur des Thébaudières, après présentation à la communauté éducative. Un courrier a par ailleurs été adressé le 29 novembre 2024 aux riverains afin de clarifier les ajustements proposés dans le cadre de la modification n°2 du PLUm, par rapport à l'OAP créée en 2022. Ce courrier indique également le souhait de la Ville de différer le projet de nouvelle école à l'après 2029. Enfin, ce courrier invite les habitants qui souhaiteraient disposer d'informations complémentaires à contacter la Ville. En fonction des retours des riverains, une rencontre sur place sera organisée.

En revanche, il apparaît que l'organisation d'une nouvelle réunion publique de concertation avant l'approbation de la modification n°2 aurait été difficile à mettre en œuvre, en raison de contraintes techniques, temporelles et juridiques. Par ailleurs, une nouvelle démarche de concertation visant à solliciter l'avis de la population dans le but de faire évoluer l'OAP n'est pas jugée pertinente, dans la mesure où Nantes Métropole entend d'ores et déjà répondre favorablement aux propositions d'évolution formulées par la commission d'enquête.

La Ville est pleinement consciente de l'importance de maintenir une information claire et régulière auprès du public sur l'évolution de l'OAP de la Thébaudière ainsi que sur le projet d'aménagement en cours, comme elle le fait depuis le lancement des études.

En second lieu, les **recommandations** de la commission d'enquête appellent les éléments de réponse suivants :

1. Concernant la commune de Sautron :
En premier lieu, à propos de l'OAP Tournebride : s'agissant de la proximité de certaines habitations, il est précisé dans le texte de l'OAP que l'aménagement futur sera conçu dans le respect des vocations en place, et plus précisément des habitations existantes et de l'aire d'accueil des gens du voyage, à travers une composition urbaine et une insertion paysagère qualitative qui les préservera des nuisances visuelles et des circulations. Par ailleurs, certaines habitations font partie intégrante de l'espace paysager à protéger, conforter ou créer ajouté au nord ouest du site venant ainsi protéger leur environnement proche des différentes nuisances. Quant à l'aire d'accueil des gens du voyage, elle est déjà protégée des futures activités par un merlon. Néanmoins, pour répondre aux inquiétudes exprimées sur le sujet lors de l'enquête publique, Nantes Métropole décide de donner une suite favorable aux recommandations de la commission d'enquête en complétant le schéma d'OAP au nord par la création d'un EPP supplémentaire et par l'ajout de deux accès suffisamment éloignés des habitations pour protéger les riverains des nuisances futures.

En second lieu, à propos de l'ERMS n°72 rue des Charmes : cet ERMS a été créé à l'occasion de l'approbation du PLUm en 2019. Il impose la réalisation d'un programme de logements comprenant 100% de logements locatifs sociaux. La réalisation de ce programme contribuera à atteindre les objectifs SRU de création de logements locatifs sociaux, par rapport auxquels la commune de Sautron est à ce jour en fort déficit. Dans le cadre de la modification n°2, il est uniquement procédé à une adaptation de la programmation afin de garantir la bonne réalisation de l'opération. Le choix d'un ERMS vise à permettre la réalisation d'une opération spécifique répondant à un besoin majeur de la commune, sur un terrain en renouvellement urbain composé d'une parcelle unique. Le recours à une OAP sur un périmètre aussi restreint et sans projection d'une opération d'ensemble n'aurait pas été adapté. Afin de garantir l'insertion du projet, un EPP a été défini pour compléter la protection des arbres au nord de la parcelle, préservant ainsi les qualités paysagères et végétales du site et la biodiversité.

2. Concernant le périmètre d'autorisation de caravanes à Sainte-Luce-sur-Loire :
La commune de Sainte-Luce-sur-Loire, propriétaire des terrains, a souhaité modifier le PLUm par anticipation d'un projet à définir, afin de permettre à moyen terme l'installation d'habitats démontables. Nantes Métropole donne une suite favorable à cette recommandation. Une réunion publique sera organisée lorsque l'avancement du projet permettra de concerter la population sur le projet et les conditions de mise en œuvre.

3. Concernant le projet du groupe Eiffage route de Clisson à Vertou :

Nantes Métropole est engagée dans la requalification de la Route de Clisson sur sa séquence à dominante productive, au-delà du périphérique. Nantes Métropole a également identifié, dans ce secteur économique de plus en plus diversifié, un besoin de foncier destiné aux services. En conséquence, une suite favorable est donnée à la recommandation de la commission en redéfinissant le périmètre d'attente de projet d'aménagement global et en élargissant le pôle de services sur les parcelles identifiées. En revanche, les réflexions en cours n'ont pas permis de qualifier le besoin supplémentaire en matière de bureaux sur ce même site, au regard de l'offre prévisionnelle sur le secteur. Ainsi, Nantes Métropole donne une suite défavorable à l'extension du périmètre tertiaire.

4. Concernant les mesures relatives à la hauteur et à la densité :
Nantes Métropole entend trouver, en lien avec les communes, l'équilibre entre la qualité du cadre de vie des habitants, l'acceptabilité des transitions et les possibilités d'évolutions à long terme des tissus urbains. Au regard des objectifs de la présente procédure, Nantes Métropole a globalement augmenté les possibilités de construire dans le tissu urbain existant, sur la base d'un travail adapté au contexte local fondé sur la réalisation d'études. A La Chapelle sur Erdre, l'augmentation des hauteurs est ramenée à un niveau supplémentaire au lieu de 2 sur les secteurs concernés. Au regard du caractère général de la recommandation, Nantes Métropole apporte une réponse au cas par cas dans les réponses aux observations (annexe n°2).

5. Concernant le traitement des OAP :
En premier lieu, à propos des échelles de représentation : Nantes Métropole, sur des OAP d'une superficie importante, a décliné ces OAP en OAP particulières permettant d'apporter les prescriptions d'aménagement nécessaires à la lisibilité du projet. Ces secteurs d'OAP de superficie conséquente peuvent concerner des ZAC ou lotissements et/ou font généralement l'objet d'une maîtrise d'ouvrage métropolitaine. Ils font alors l'objet d'une concertation réglementaire auprès des habitants qui permet d'apporter compréhension et lisibilité du futur projet. Nantes Métropole conservera donc les échelles de représentation des OAP.

En second lieu, à propos du renforcement de toutes les OAP dont le schéma d'aménagement illustre simplement la destination future : la mise en place d'OAP, non obligatoire en zone urbaine, permet à Nantes Métropole d'encadrer l'aménagement d'un secteur. Cet outil vise, sur un périmètre particulier du territoire, à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives et quantitatives. En l'absence de projet immobilier ou urbain pré-existant, l'OAP anticipe les principes d'aménagement dans un équilibre entre encadrement et capacités de réalisation. Ainsi, les OAP dont le schéma illustre la destination future seront maintenus en l'état.

En troisième lieu, à propos de l'harmonisation du contenu des OAP : Nantes Métropole accueille favorablement cette recommandation qui permettra de renforcer de façon continue l'harmonisation du contenu des OAP à chaque procédure d'évolution du PLUm.

En quatrième lieu, à propos de la création d'une annexe pédagogique dans une prochaine procédure : Nantes Métropole s'engage à étudier les moyens les plus adaptés pour compléter le préambule existant des cahiers des OAP, lors des prochaines évolutions du PLUm.

En dernier lieu, à propos du développement de la concertation et la pédagogie sur les OAP en cœurs d'îlots : Nantes Métropole accompagne les évolutions des secteurs pavillonnaires par des orientations d'aménagement et de programmation, qui permettent de renforcer les objectifs qualitatifs et paysagers locaux de projets à développer. Au cours de la présente procédure, des temps de concertation avec les citoyens ont eu lieu à l'occasion de réunions publiques à l'initiative de communes ou de porteurs de projet. En cohérence avec son ambition d'une ville dialoguée, Nantes Métropole, en lien avec les communes, s'engage à renforcer le dialogue et la pédagogie sur les orientations et outils de planification.

6. Concernant les Emplacements Réservés pour Mixité Sociale (ERMS) :
Les ERMS ont pour unique objet d'imposer la réalisation de programmes de logements comprenant une part minimale de logements locatifs sociaux et/ou abordables, sur une ou plusieurs parcelles précises délimitées au règlement graphique. Il s'agit de privilégier des terrains localisés prioritairement en renouvellement urbain, avec des parcellaires faiblement morcelés pour des raisons de faisabilité, et de fixer un objectif de production de logement social. Ces pourcentages sont définis en fonction d'une analyse de la faisabilité de chaque site, du pourcentage de logements sociaux déjà présents dans le quartier environnant, et des modalités de gestion ultérieure des logements ainsi créés pour les bailleurs sociaux.

Le recours à une OAP s'inscrit quant à lui dans un objectif global de structuration et/ou de requalification

urbaine d'un plus large secteur, identifié à l'aide d'études préalables comme prioritaire pour le renouvellement urbain. Une OAP permet de renforcer la qualité et la cohérence d'un ensemble de projets d'aménagement, notamment sur des secteurs dont la collectivité n'a pas la maîtrise foncière. Aussi, au regard de leur objet, du niveau de contrainte qu'ils imposent, de leur échelle d'intervention ainsi que du temps nécessaire à leur définition et à leur mise en œuvre, ces deux outils ne peuvent avoir vocation à se superposer de façon systématique. Nantes Métropole ne peut donc suivre la recommandation de la commission d'enquête de formaliser une OAP sur chacun des ERMS créés ou modifiés dans le cadre de la procédure de modification n°2 du PLUm.

7. Concernant l'OAP des Forges à Indre :
La commission indique que cette OAP est une réelle opportunité de produire du logement sur la commune. Les principes d'aménagement de l'OAP imposent d'une part de préserver et mettre en valeur les éléments naturels caractéristiques (boisements, milieux humides, mare…) au centre et au sud du site et, d'autre part, de rechercher une végétalisation des espaces communs et de limiter l'imperméabilisation des espaces non bâtis. Ils visent à préserver les qualités paysagères du site et à favoriser la biodiversité. Nantes Métropole partage la recommandation de la commission d'enquête sur la nécessité d'accorder une attention particulière à la partie de la zone humide dont la valeur est remarquable. Cette partie est d'ores et déjà identifiée en vert dans le plan de zonage de l'OAP des Forges ; elle sera préservée.

8. Concernant l'OAP Maurice Chevalier à Nantes :
En réponse aux observations du public sur le principe de cheminement doux lié à l'OAP Maurice Chevalier, reprises dans la présente recommandation de la commission d'enquête, Nantes Métropole décide d'y faire droit et a, par conséquent, revu le tracé du principe de liaison douce en le cantonnant au sein du périmètre de l'OAP.

9. Concernant le classement de la parcelle cadastrée section AS n°31 aux Sorinières :
Le dossier de modification n°2 du PLUm ne prévoit pas d'évolution sur la parcelle AS31 aux Sorinières. Ce sujet n'est pas lié au dossier de la modification n°2 et ne relève donc pas du champ de la présente procédure. Nantes Métropole ne donne pas suite à cette recommandation.

10. Concernant le quartier Petit Chantilly à Orvault :
Le secteur Petit Chantilly et le secteur du parc de la Morlière font l'objet de nombreuses protections des arbres et massifs boisés au PLUm en vigueur :
- Dans l'OAP Petit Chantilly (schéma et texte) : espaces paysagers à préserver, à conforter ou à créer, boisements à protéger, principe de continuité paysagère ;
- Au règlement graphique : 8 espaces boisés classés.

Ces protections ne sont pas remises en cause par la présente procédure de modification n°2 du PLUm. Néanmoins, la réduction du périmètre des abords des monuments historiques, dont l'enquête publique était concomitante à celle de la modification n°2 du PLUm, a suscité de vives inquiétudes au sein de la population quant au devenir des arbres non protégés. Cette mobilisation a retenu l'attention de la commission d'enquête, qui recommande l'inscription de protections complémentaires sur les parcelles classées section CM n°303, 304 et 306. Au regard des enjeux environnementaux du secteur, Nantes Métropole décide de donner une suite favorable à cette recommandation. Les services Espaces Verts de la ville d'Orvault ont procédé à une analyse des sujets existants sur les 3 parcelles ciblées et ont identifié 13 nouveaux arbres à protéger. En conséquence, 5 nouveaux EPP sont créés sur les parcelles susvisées, correspondant aux 13 arbres à protéger.

Dans l'ensemble, les principales évolutions et ajustements apportés au dossier de modification n°2 à l'issue de l'enquête publique portent sur les éléments suivants :

Des compléments et/ou ajustements apportés au **règlement écrit** :

Le champ d'application du barème de valeur des arbres est ajusté afin de s'adapter au mieux aux réalités du terrain. Quelques cas concrets et précis ont été exclus (opérations de défrichage, abattage d'arbres faisant l'objet d'un plan de gestion forestière ou de tout autre régime de compensation, etc.). Le périmètre de replantation d'arbres est précisé afin de garantir une compensation sur l'unité foncière du projet ou, à défaut, dans le périmètre d'intervention du maître d'ouvrage. Les modalités d'application sont également précisées afin de permettre une meilleure préservation de la canopée.

La règle de la césure est précisée afin de clarifier l'articulation de la règle de la césure applicable à l'ensemble de la zone UM avec la règle spécifique aux secteurs UMa et UMc. La règle est reformulée en l'introduisant par la forme urbaine à laquelle elle s'applique.

Le nouveau périmètre de « mixité productif-tertiaire », qui vise à favoriser des opérations aux destinations économiques mixtes au sein du secteur UEm, est ajusté pour ne s'appliquer qu'aux constructions nouvelles.

Certaines fiches patrimoines en partie 3 du règlement écrit ont également été ajustées.

Des compléments et/ou ajustements apportés à la **notice explicative** :

La notice explicative est complétée :

- afin de tenir compte de l'avis émis par la MRAe, l'évaluation environnementale est complétée (notamment par les extraits des études qui permettent de justifier de l'amélioration de la connaissance des zones humides, la surface cumulée des trois STECAL nouvellement créés, les incidences sur les zones Natura 2000, le bilan des surfaces artificialisées) ;

- afin d'intégrer l'ensemble des évolutions liées aux territoires, procédant de l'enquête publique et retranscrites en parallèle dans les autres pièces du PLUm.

Des compléments et/ou ajustements apportés aux **Orientations d'Aménagement et de Programmation** :

Les évolutions apportées aux OAP portent sur des ajustements de périmètres, évolutions de la programmation (surface de plancher autorisée, répartition de cette surface selon leur vocation, part de logements sociaux et/ou abordables etc.), évolutions des hauteurs, évolution de la planche de stationnement, repositionnement des espaces végétalisés à conserver ou à créer, des cheminements ou des principes de liaisons et d'accès, des corrections de coquilles ou d'erreurs graphiques.

A Nantes, l'OAP Maurice Chevalier a notamment fait l'objet d'un certain nombre d'adaptations afin de prendre en compte les observations formulées durant l'enquête publique : exclusion de la parcelle en forme de triangle à l'entrée de la copropriété des Jardins de Longchamp de son périmètre, inscription dans le texte de l'OAP de l'objectif de préserver la lisière arborée entourant l'ancien parking, maintien des seuls principes de liaisons modes actifs au sein du strict périmètre de l'OAP afin d'améliorer le maillage du site etc.

A Orvault, le schéma de l'OAP Petit Chantilly est modifié pour traduire les 5 nouveaux EPP ajoutés sur ce secteur conformément à la recommandation de la commission d'enquête.

A Saint-Sébastien-sur-Loire, l'OAP du Frêne Rond est notamment modifiée en vue d'ajuster le principe d'accès à créer, afin de maintenir l'accès automobile de la rue Louis Blanc depuis la rue Marie Curie.

A Sainte-Luce-sur-Loire, l'OAP de la Thébaudière est précisée sur les principes de fonctionnement et d'organisation des circulations.

A Basse-Goulaine, le schéma de l'OAP de la Trêperie est modifiée afin de retirer le principe d'accès depuis la rue des Sarments, et sa partie textuelle précise dans les principes d'aménagement qu'un accès sera exclusivement réservé aux modes de déplacement doux.

Des compléments et/ou ajustements apportés au **règlement graphique** :

Il s'agit principalement des modifications du plan de zonage et du plan des hauteurs, plus ponctuellement des évolutions d'emplacements réservés, ajouts de protections patrimoniales avec autorisation de changement de destination.

Il a également été donné suite à certaines demandes de création ou d'adaptation de périmètres de protection environnementale (EBC, EPP etc.).

Enfin, quelques **erreurs rédactionnelles ou graphiques** ont été corrigées dans le dossier de modification n°2 afin de mettre en parfaite cohérence les différentes pièces du dossier approuvé et garantir la pleine compréhension des évolutions apportées au PLUm.

Toutes les adaptations apportées au dossier de modification n°2 et procédant de l'enquête publique sont présentées et synthétisées en annexe.

Aussi, conformément à l'article L.153-43 du code de l'urbanisme, il est proposé au conseil métropolitain d'approuver le dossier de modification n°2 du PLUm de Nantes Métropole, modifié comme indiqué précédemment, et tel que présenté en annexe n°5, afin de tenir compte des avis et des observations du public ainsi que du rapport et des conclusions de la commission d'enquête.

Le dossier de modification n°2 du PLUm (annexe n°5) est consultable en version papier à la Direction stratégie et Territoires du Département Urbanisme et Habitat de Nantes Métropole.

Annexe 1 : Mémoire en réponse de Nantes Métropole aux observations de la MRAe
Annexe 2 : Tableau de synthèse des avis et observations à l'enquête publique
Annexe 3 : Tableau de synthèse des avis et observations des PPA
Annexe 4 : Tableau de synthèse des avis et observations des communes
Annexe 5 : Dossier de modification n°2 du PLUm de Nantes Métropole

Le Conseil délibère, et,

1. approuve la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain, intégrant les évolutions susvisées permettant de tenir compte des résultats de l'enquête publique, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête,

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée
63 voix pour
5 voix contre
27 abstentions

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Direction stratégie et territoires

9 - Nantes - Réaménagement de l'école Saint-Michel - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm - Décision relative à l'évaluation environnementale - Approbation

Présents : 74

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 16

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. THIRIET Richard), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine)

Absents : 8

M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, Mme GUERRIAU Christine, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. SALECROIX Robin

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), approuvé par le Conseil métropolitain le 5 avril 2019, a fait l'objet de plusieurs procédures d'évolution destinées notamment à traduire les projets nouveaux, ou à ajuster et actualiser les règles au regard de l'évolution du territoire.

Une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm est engagée afin de permettre le réaménagement de l'école Saint-Michel, située 15 rue Marie Anne du Boccage à Nantes. L'établissement doit revoir sa gestion des circulations piétonnes (école maternelle - école primaire), mieux s'adapter aux personnes à mobilité réduite et agrandir l'espace dédié au périscolaire. Il s'agit d'un travail de redistribution des espaces et de construction d'un nouveau bâtiment de 349 m², accueillant une cantine et un pôle administratif.

L'emprise du futur bâtiment décrit ci-dessus se superpose pour partie avec le périmètre d'un Espace Boisé Classé (EBC) situé au sein de la cour de l'école. Or, cet EBC ne protège à ce jour que deux arbres, lesquels ne sont pas situés sur l'emprise de la construction projetée. Afin de permettre le projet de construction de la cantine, il est nécessaire de faire évoluer le périmètre de cet EBC présent sur le terrain d'assiette du projet. Par ailleurs, il a été constaté qu'un autre EBC, situé au sud de la parcelle, recouvre un espace non arboré : il s'agit de l'espace dédié au stationnement des enseignants. A l'occasion de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm, il est donc proposé de circonscrire le périmètre de ces deux EBC à l'emprise des arbres existants.

Cette procédure d'évolution du PLUm porte sur la réduction d'un EBC de 556 m², soit une superficie inférieure à un dix-millième du territoire couvert par le territoire du PLUm (superficie évaluée à moins de 5 hectares). Elle relève donc du champ d'application de l'évaluation environnementale après examen au cas par cas, en application du II de l'article R.104-11 du code de l'urbanisme, et plus particulièrement de l'examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable, au sens des dispositions de l'article R. 104-33 du code précité.

Dans ce cadre, Nantes Métropole, en sa qualité de personne publique responsable de la procédure, a conclu à l'absence d'incidence notable de la procédure sur l'environnement. La procédure engagée vise à corriger l'emprise de deux EBC pour les faire correspondre au périmètre des arbres effectivement présents sur le site, auxquels le présent projet ne porte pas atteinte.

Le code de l'urbanisme prévoit une délibération de la personne publique responsable de la procédure sur l'avis conforme de l'Autorité environnementale (Mission Régionale d'Autorité environnementale, MRAe) afin de prendre une décision sur la réalisation ou non d'une évaluation environnementale.

Conformément à ces dispositions, Nantes Métropole a saisi officiellement la MRAe le 18 septembre 2024, laquelle disposait de deux mois pour rendre son avis conforme, c'est-à-dire jusqu'au 18 décembre 2024. La MRAe n'ayant pas rendu réponse à cette date, l'avis est réputé favorable à la dispense d'évaluation environnementale du projet de mise en compatibilité du PLUm.

Considérant :

- qu'en sa qualité de personne publique responsable du projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm, Nantes Métropole a réalisé un examen au cas par cas et conclut à l'absence d'incidences notables de la procédure sur l'environnement ;

- que la MRAe conclut également à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale de la procédure.

Il est proposé au Conseil métropolitain de décider de ne pas réaliser d'évaluation environnementale de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm relative au projet de réaménagement de l'école Saint Michel à Nantes.

Le Conseil délibère, et,

1. décide de ne pas réaliser d'évaluation environnementale de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm relative au réaménagement de l'école Saint Michel à Nantes au regard de l'avis conforme de l'Autorité Environnementale ;

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département urbanisme et habitat

10 - Carquefou - Zone d'Aménagement Concerté Fleuriaye 2 - Périmètre modificatif - Approbation

Présents : 74

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 16

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. THIRIET Richard), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine)

Absents : 8

M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, Mme GUERRIAU Christine, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. SALECROIX Robin

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par délibération du 14 avril 2009, le Conseil municipal de Carquefou a décidé de créer la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Fleuriaye 2, sur une emprise d'environ 37 ha, dans la continuité du quartier de la Fleuriaye. Le Conseil communautaire de Nantes Métropole a délibéré le 25 juin 2010 sur le principe de transfert des ZAC Habitat à Nantes Métropole. Par délibération du 6 juillet 2012, le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC ont donc été approuvés par le Conseil métropolitain. Un dossier de réalisation modificatif a, par la suite, été approuvé lors du Conseil métropolitain du 13 décembre 2019.

Contexte et justification

Au nord-ouest de la ZAC, se situe une parcelle privée boisée cadastrée BT2 d'une surface de 15 262 m². Il a été confié à LAD-SELA, le concessionnaire de la ZAC, la réalisation sur cette parcelle d'un diagnostic écologique (zones humides, habitat, faune et flore) en 2023 afin d'actualiser les données existantes et de juger de la bonne opportunité et faisabilité des aménagements initialement envisagés. Ce diagnostic a mis en évidence la présence :

- de 9 070 m² de zones humides aux fonctionnalités épuratrices et hydrauliques ;
- d'une mare temporaire et d'un boisement mature ;
- d'habitats de reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux dont des espèces patrimoniales ;
- d'une zone de chasse et de transit pour les chiroptères ;
- d'habitats de reproduction potentiels pour les amphibiens.

Au regard de ces résultats, il est apparu opportun d'abandonner l'aménagement de la parcelle privée BT2, de mettre fin aux négociations foncières avec les propriétaires et d'engager la réduction du périmètre de la ZAC ainsi que la modification du zonage de cette parcelle au Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), alors zonée 1AUem vers de la zone Nn. Cette évolution de zonage est proposée dans le cadre de la modification n°2 du PLUm, dont l'approbation fait l'objet d'une délibération lors de cette même séance du Conseil métropolitain.

Dans ce cadre, il est donc proposé de modifier à la marge le périmètre de la ZAC de la Fleuriaye, afin d'en retirer la parcelle BT2, conformément au plan figurant en annexe 1.

Il est précisé que cette évolution de périmètre est résiduelle (4 % de la superficie totale de la ZAC), et ne remet en cause ni la vocation, ni les objectifs initiaux de l'opération. La modification de périmètre n'a, par ailleurs, pas pour effet de bouleverser l'équilibre général du projet, dès lors que l'impact sur le nombre de logements à réaliser est de 5 %, et que la ventilation entre les différentes typologies de logement est très faiblement impactée.
Enfin, la réduction du périmètre n'affecte pas les emprises dédiées aux équipements publics de la zone dans sa globalité.

Le Conseil délibère, et,

1. décide de modifier marginalement le périmètre de la zone d'aménagement concerté Fleuriaye 2 à Carquefou, selon l'annexe n°1

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

11 - NANTES - Plan de sauvegarde de la copropriété ' Les Rochellets ' : évolution des règlements d'intervention relatifs aux aides individuelles et collectives destinées à la copropriété des Rochellets et modification des délégations liées à ces dispositifs financiers - Approbation

Présents : 77

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 16

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. THIRIET Richard), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine)

Absents : 5

Mme BLIN Nathalie, Mme GUERRIAU Christine, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. SALECROIX Robin

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La copropriété des Rochellets a été construite au début des années 1970. Elle est composée de 363 logements répartis en 6 immeubles, avec 45 % de propriétaires occupants et 55 % de propriétaires bailleurs.

Située à Nantes dans le quartier de Bellevue, à proximité immédiate de la place Mendès-France, en cours de transformation dans le cadre du projet urbain Grand Bellevue, cette copropriété est placée sous plan de sauvegarde suite à l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2024.

Le Conseil métropolitain a approuvé par délibération n°2024-53 du 12 avril 2024 la convention relative au Plan de Sauvegarde de la copropriété dégradée des Rochellets, signée avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le syndicat de copropriétaires des Rochellets représenté par son syndic et la Banque des Territoires. Il a également approuvé un dispositif d'aides collectives et individuelles pour le financement des travaux de rénovation globale des bâtiments de cette copropriété, en complément des aides de l'ANAH.

Dans les règlements financiers rendus exécutoires par cette même délibération, il est indiqué que les travaux doivent permettre à la copropriété d'atteindre le niveau énergétique BBC 2024. Or, après réalisation des premiers diagnostics et de l'esquisse du projet de travaux, il a été observé que cet objectif de performance thermique est difficilement atteignable au regard des contraintes techniques et de la mobilisation financière que cela représente pour les copropriétaires qui, pour la plupart, sont déjà en difficulté financière.

Aussi, il est proposé de faire évoluer les règlements financiers liés aux travaux de rénovation globale de la copropriété des Rochellets en exigeant l'atteinte du niveau de performance énergétique BBC 2009 (et non 2024) afin de maintenir un fort niveau d'exigence de rénovation énergétique tout en tenant compte de la réalité technique et économique de la copropriété.

De plus, une erreur matérielle est à modifier dans le règlement d'aides individuelles pour le financement des travaux pour les publics modestes et très modestes de la copropriété. Les copropriétaires occupants avec des ressources très modestes bénéficient d'un reste à charge le plus faible (maximum 5% des dépenses éligibles) et non les copropriétaires occupants avec des ressources modestes, pour lesquels le reste à charge oscille entre 7 et 15 % des dépenses éligibles.

Afin d'alléger les démarches de modifications des règlements d'intervention financière liés au Plan de Sauvegarde, il est proposé de déléguer à la Présidente, ou au vice-président en charge de l'habitat, la possibilité de modifier ces dispositifs financiers.

Par ailleurs, actuellement, le Conseil métropolitain est compétent pour se prononcer sur les aides relatives au financement des travaux effectués sur la copropriété des Rochellets dans le cadre de la même délibération n°2024-53 du 12 avril 2024. Afin de faciliter la prise de décision et de fluidifier le traitement des demandes d'aides, il est proposé de déléguer au Bureau métropolitain l'attribution des aides supérieures ou égales à 200 000 euroset à la Présidente l'attribution des aides inférieures à 200 000 euros, ainsi que la conclusion des conventions correspondantes et de leurs avenants.

Il sera rendu compte au Conseil métropolitain des décisions prises en application de ces délégations.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'évolution des règlements d'intervention relatifs aux aides collectives et individuelles destinées à la copropriété Les Rochellets, et notamment aux copropriétaires aux ressources modestes et très modestes, selon les règlements d'attribution ci-annexés (annexes 1 et 2),

2. décide, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, de déléguer à la Présidente ou au Bureau les attributions suivantes :

	A la Présidente	Au Bureau
Prendre toute décision relative à la modification des règlements d'intervention liés au Plan de Sauvegarde de la copropriété dégradée des Rochellets	x	
Prendre toute décision dans les conditions définies par les délibérations n°2024-53 et n°2025-011 du Conseil métropolitain, au nom de Nantes Métropole pour financer le projet de travaux de la copropriété des Rochellets, actuellement en Plan de Sauvegarde Approuver les conventions correspondantes et d'éventuels avenants et autoriser leur signature.	Si le montant global de l'aide est inférieur à 200 000 €	Si le montant global de l'aide est supérieur ou égal à 200 000 €.

3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

12 - Construction de l'extension de l'UFR STAPS dans le cadre du CPER 2021/2027 - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Conventions financières - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Présents : 76

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine)

Absents : 9

M. BAINVEL Julien, Mme BERTU Mahaut, Mme GUERRIAU Christine, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, M. LE CORRE Philippe, M. RICHARD Guillaume, M. THIRIET Richard

Madame Aziliz GOUEZ, Vice-Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le contrat de plan État-Région 2021/2027 (CPER) des Pays de Loire a été signé le 25 février 2022.

Le volet Enseignement Supérieur et Recherche (ESR) du CPER constitue l'un des principaux leviers de financement de l'investissement au profit des établissements d'enseignement supérieur et recherche pour les 7 prochaines années. La convention d'application, concernant le financement et le suivi de ce volet ESR pour le département de Loire-Atlantique, a été votée lors du conseil métropolitain des 29 et 30 juin 2022 ; ce même conseil a approuvé l'enveloppe de l'intervention financière de Nantes Métropole s'élevant à la somme de 36,508 M€ sur un montant global de 156,125 M€ sur le territoire du département (dont 140,218 M€ sur le territoire métropolitain).

Cette convention d'application doit être suivie par l'approbation des conventions financières entre Nantes Métropole et chaque établissement ayant la maîtrise d'ouvrage des programmes bénéficiaires des contributions des partenaires du CPER. Le projet STAPS de Nantes Université est un des projets de ce volet immobilier.

L'UFR STAPS (Sciences et Techniques des Activités et Pratiques Sportives) a emménagé sur son site actuel, boulevard Guy Mollet, à proximité immédiate du campus Tertre, dans un bâtiment neuf, à la fin des années 90, avec des effectifs de 500 à 600 étudiants qui ont rapidement augmenté. Pour répondre aux objectifs de la loi Orientation et Réussite des Etudiants (loi ORE) en 2018, l'UFR STAPS de Nantes a augmenté sa capacité d'accueil et projette un effectif maximal de 1700 étudiants sur le site.

Parallèlement, la recherche à l'UFR STAPS s'est structurée à partir de 2000, avec la création du laboratoire Motricité-Interactions-Performances (MIP), en s'installant provisoirement dans une salle de travaux pratiques. Elle s'est progressivement étendue jusqu'à occuper la quasi-totalité des salles de cours d'une aile de l'étage.

Les études préalables du projet ont mis en avant un besoin spécifique en locaux de recherche et bureaux pour les chercheurs, afin d'accompagner le développement des sections de recherche, et plus particulièrement du MIP, temporairement implanté dans le bâtiment F0 du site Tertre, site qui devra être libéré afin d'accueillir le département Gestion des Entreprises et des Administrations de l'IUT de Nantes de façon définitive.

L'opération, financée dans le cadre du CPER 2021-2027, vise à regrouper les activités de recherche et d'enseignement sur le site de l'UFR STAPS par une densification du site existant :

- la construction d'un nouveau bâtiment d'environ 2000 m² composé :
  - d'un plateau technique, de salles de réunion MIP et d'une salle de conseil,
  - de bureaux pour les enseignants-chercheurs et les étudiants des laboratoires,
  - des bureaux pour les enseignants de l'UFR STAPS pour compenser ceux du bâtiment existant.
- le réaménagement du R+1 du bâtiment existant pour y implanter 7 classes de cours supplémentaires,
- le remplacement de certains bureaux d'enseignants en rez-de-chaussée par des locaux administratifs.

L'opération immobilière sera menée sur la base des dispositions prévues dans le dossier d'expertise approuvé lors du conseil d'administration du 27 septembre 2024 de Nantes Université, déposé au Rectorat pour approbation.

Dans le cadre du CPER, il est acté que les cofinanceurs doivent prendre au moins un programme en maîtrise d'ouvrage. Il est proposé que Nantes Métropole prenne la maîtrise d'ouvrage du projet UFR STAPS, par le biais d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'État, ci-annexée, et soumise pour approbation dans le cadre de la présente délibération.

Le projet UFR STAPS sera porteur des valeurs de la transition écologique et prendra en compte les obligations du décret tertiaire, l'usage de matériaux bio-sourcés, ainsi que les dernières exigences en termes de développement durable. La démarche de chantier se voudra exemplaire : à faibles nuisances et à faible impact environnemental, avec la mise en place de la charte chantier durable.

Concernant en particulier la performance énergétique des bâtiments, le raccordement du bâtiment au réseau de chaleur urbain est prévu, et la possibilité d'intégrer d'autres types d'énergies renouvelables sera étudiée.

Pour mener à bien cette opération, il est proposé de recourir à la prestation d'un maître d'œuvre extérieur. Aussi, conformément aux articles L.2125 et R.2162-15 et suivants du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre restreint pour la conception et la réalisation du projet.

Ce concours nécessite la création d'un jury constitué, en ce qui concerne le collège des élus, de 5 membres titulaires et 5 suppléants élus par le conseil. La présidence de ce jury sera assurée par l'élu désigné via un arrêté de la Présidente de la Métropole.

Ce jury sera, dans un premier temps, appelé à analyser les candidatures reçues et à formuler un avis sur celles-ci. Au vu de cet avis, Nantes Métropole, maître d'ouvrage, arrêtera la liste des 3 candidats admis à concourir.

Dans un deuxième temps, le jury examinera les plans et projets présentés de manière anonyme par les candidats, sur la base des critères d'évaluation définis dans le règlement de concours, et consignera dans un procès-verbal le classement des projets, ainsi que ses observations.

Au vu de cet avis, et après qu'ait été levé l'anonymat des projets, Madame la Présidente désignera le ou les lauréats du concours.

Les candidats non retenus pourront se voir attribuer, conformément aux propositions du jury, une prime maximale de 26 400 € TTC chacun. Pour l'attributaire, cette prime sera considérée comme une avance sur ses honoraires.

Le concours sera suivi d'une phase de négociation avec le ou les lauréats, devant aboutir à la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre dont l'attribution sera soumise à l'approbation du conseil.

Le calendrier prévisionnel du projet de construction de l'extension de l'UFS STAPS est le suivant : notification du marché au lauréat du concours sur esquisse et démarrage des études de conception en novembre 2025, démarrage des travaux d'une durée estimée à 18 mois envisagé à partir de l'été 2027 pour une livraison attendue fin 2028.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 7 500 000 € HT (soit 9 000 000 € TTC), y compris les frais annexes, les aléas, les actualisations et révisions des prix. Le montant des travaux est, quant à lui, estimé à 5 000 000 € HT soit 6 000 000 € TTC.

En tant que maître d'ouvrage délégué, Nantes Métropole s'engage à prendre en charge les surcoûts éventuels de l'opération.

S'agissant du plan de financement prévisionnel de l'opération de construction, l'État cofinance à hauteur de 3 000 000 € TTC, la Région à hauteur de 2 000 000 € TTC. La part nette de la Nantes Métropole s'élève ainsi à 4 000 000 € TTC.

La Région et l'État doivent dès lors également signer les conventions financières avec Nantes Métropole (cf annexes 2 et 3), qu'il est proposé d'approuver dans le cadre de cette délibération.

Nantes Métropole pourra solliciter des subventions auprès des différents partenaires pour la présente opération.

Les crédits d'investissements correspondants sont prévus sur l'AP102 libellée Enseignement Supérieur Recherche Innovation Numérique International et Rayonnement opération 2023-10320 libellée CPER 2021-2027 – Projet Immobilier STAPS

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le programme de l'opération de construction de l'extension de l'UFR STAPS ;

2. approuve l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 7 500 000 € HT (soit 9 000 000 € TTC) ;

3. approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage (annexe 1) ;

4. autorise le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la conception du projet et la réalisation de ces travaux ;

5. élit au scrutin secret les membres suivants du Conseil Métropolitain pour siéger au sein du jury du concours :

Titulaires	Suppléants
Martine OGER	Pauline LANGLOIS
Primaël PETIT	Nathalie LEBLANC
Ali REBOUH	Valérie OPPELT
Sophie VAN GOETHEM	Stéphane PARAGOT
FrançoisVOUZELLAUD	Robin SALECROIX

6. autorise Mme la Présidente à désigner, au vu des avis exprimés par le jury, les candidats admis à participer au concours et le ou les lauréats du dit concours ;

7. fixe à 3 le nombre de candidats admis à concourir, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection des candidatures fixés, et à 26 400 € TTC maximum la prime qui sera allouée, sur proposition du jury, à chaque concurrent ayant remis des prestations, et ceci dans les conditions prévues par la réglementation et le règlement de concours ;

8. autorise Mme la Présidente à solliciter des participations financières auprès des partenaires potentiels pour la réalisation de ce projet ;

9. approuve les conventions financières entre Nantes Métropole, la Région et l'État (annexes 2 et 3) ;

10. autorise Mme la Présidente à solliciter des subventions auprès des différents partenaires ;

11. autorise Mme la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris permis de construire, permis de démolir et autres autorisations d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale ressources
Département finances, marchés et performances

13 - Pacte financier métropolitain de solidarité - Fonds de concours

Présents : 76

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 16

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. THIRIET Richard), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine)

Absents : 6

Mme BLIN Nathalie, M. GODET Laurent, Mme GUERRIAU Christine, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. SALECROIX Robin

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

<u>Fonds de concours en investissement pour des équipements</u>

Par délibération des 9 et 10 décembre 2021, le conseil métropolitain a actualisé le pacte financier métropolitain de solidarité de la métropole. Ce pacte financier prévoit un fonds de concours en investissement pour des équipements qui bénéficient aux usagers de plusieurs communes membres.

Le règlement prévoit un financement calculé de la manière suivante :

- un financement socle de 15 % des dépenses éligibles HT nettes de recettes diverses d'investissement,
- une bonification « critère intercommunal » croissante en fonction du nombre de communes participant à la gestion de l'équipement : +2 % par commune supplémentaire, à partir de la 3ème commune partie prenante au projet,
- une bonification « critère solidarité » corrélée au potentiel financier moyen par habitant des communes participantes : +5 % si le potentiel financier se situe entre -15 % et -25 % du potentiel financier moyen ;+10 % s'il se situe au-delà de -25 % du potentiel financier moyen,

- une bonification « critère transition écologique » : + 5 % si l'équipement obtient la norme Bâtiment Basse Consommation (sous-critère « enveloppe performante BBC ») ; le financement de 25 % des dépenses liées aux matériaux biosourcés label 1 et/ou des énergies renouvelables dans la limite d'un versement forfaitaire maximal de 25 000 € HT (sous-critère « matériaux et EnR »).

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Rezé – Construction d'une cuisine centrale intercommunale pour les communes de Bouguenais et Rezé

Les communes de Rezé et Bouguenais ont un projet de cuisine centrale. Celle-ci sera dimensionnée pour produire 4 500 / 5 000 repas par jour, en mettant l'accent sur une cuisine "Fait maison" et une méthode de cuisson traditionnelle avec liaison froide. Ces repas seront destinés :

- aux enfants fréquentant les écoles publiques de Rezé et Bouguenais,
- aux enfants fréquentant les structures municipales de la petite enfance des deux communes,
- aux usagers des restaurants administratifs de la Ville de Rezé,
- à des tiers éventuels.

En l'état des estimations, 30,2% des repas seront destinés à la commune de Bouguenais et 69,8 % des repas seront destinés à la commune de Rezé.

Pour réaliser ce projet, les communes ont mis en place une entente pour une durée de 35 ans. Il s'agit d'une forme de coopération, prévue par l'article L.5221-1 du CGCT, qui n'est pas dotée de personnalité juridique.

Le coût du projet est estimé à 9 279 304 € HT. L' assiette éligible (hors mobilier) est de 9 108 138€ . A ce stade du projet, les recettes d'investissement et autres subventions ne sont pas encore connues. Le cas échéant, elles viendront diminuer le coût net du projet pour l'assiette du fonds de concours.

Ce projet bénéficie du financement socle de 15 % mais il ne bénéficie pas de la bonification du critère intercommunal de +2 %, ni de la bonification du critère solidarité, soit une aide de 1 366 221 €. La bonification liée à la transition écologique n'est pas instruite à ce stade. Elle pourra l'être lorsque la programmation des travaux sera plus avancée. Cela entraînerait une majoration de l'aide de 480 407 €, portant le montant de l'aide financière de Nantes Métropole à un maximum de 1 846 628 €.

Le fonds de concours sera versé à la commune de Rezé, commune maître d'ouvrage de l'opération, conformément à la demande des communes.

L'octroi de cette aide financière donnera lieu à l'établissement d'une convention qui détaillera notamment l'engagement de la commune d'utiliser l'équipement, avec Bouguenais, pendant au moins 10 ans.

Il vous est proposé de déléguer à la Présidente et aux Vice-Présidents le soin d'approuver la convention portant attribution du fonds de concours, une fois le montant définitif connu, ainsi que ses éventuels avenants.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP105 libellée « Urbanisme durable, habitat, politique de la ville, proximité, solidarité, santé, longévité, dialogue citoyen », opération 2021-3874 libellée « Fonds de concours aux communes ».

Attribution d'une subvention à la Société Publique Locale « Erdre Cens Chézine restauration durable » – Construction d'une cuisine centrale mutualisée entre les communes de la Chapelle sur Erdre, Orvault et Saint Herblain

Par délibération des 29 et 30 juin 2022, le conseil métropolitain a également prévu que le fonds de concours en investissement pour des équipements puisse être une aide à l'investissement immobilier d'entreprise, sur le fondement de l'article L1511-3 du CGCT,

Par la présente délibération, il est proposé d'accorder une subvention à la société publique locale Erdre Cens Chézine Restauration durable, sur le fondement de l'article L.1511-3 du CGCT (création d'une nouvelle activité économique).

Cette société publique locale Erdre Cens Chézine Restauration durable porte le projet d'une **construction d'une cuisine centrale mutualisée** entre les communes de La Chapelle-sur-Erdre, Orvault et Saint-Herblain, qui en sont les actionnaires.

La cuisine centrale fonctionnera selon le principe de la liaison froide avec un conditionnement en bacs gastronomes inox avec une base de production de 7 500 repas / jour à l'ouverture et une cible de 10 000 repas / jour en 2040. Les publics sont :

- les scolaires et Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) (6 restaurants pour la Chapelle-sur-Erdre, 8 pour Orvault et 16 pour Saint-Herblain),
- la petite enfance pour la Chapelle-sur-Erdre (3 multi-accueils à terme) et pour Orvault
- le portage à domicile pour la Chapelle-sur-Erdre et Saint-Herblain,
- les personnes âgées pour Saint-Herblain (1 foyer).

L'assiette pour le calcul du fonds de concours s'élève à 14 876 787 € HT. Le projet bénéficie du financement socle de 15%, soit 2 231 518 €, de la bonification du critère intercommunal de +2 %,soit +297 536 €. A ce stade, la bonification du critère de transition écologique n'a pas pu être étudiée. Elle pourra être instruite lorsque la programmation des travaux sera plus avancée. Cela entraînerait une majoration de l'aide de 768 839 €, portant le montant de l'aide financière de Nantes Métropole à un maximum de 3 297 893 €.

L'octroi de cette aide financière donnera lieu à l'établissement d'une convention qui détaillera notamment l'engagement de la société publique locale Erdre Cens Chézine Restauration durable d'utiliser l'équipement pendant au moins 10 ans. Il est proposé de déléguer à la Présidente ou au Vice-Président délégué le soin d'approuver la convention portant attribution de la subvention, une fois le montant définitif connu, ainsi que ses éventuels avenants.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP105 libellée « Urbanisme durable, habitat, politique de la ville, proximité, solidarité, santé, longévité, dialogue citoyen », opération 2021-3874 libellée « Fonds de concours aux communes ».

Attribution d'un fonds de concours aux communes de Basse-Goulaine et de Saint-Sébastien-sur-Loire pour l'extension du centre aquatique So'Pool

Le projet de l'extension du centre aquatique So'Pool à Basse-Goulaine répond au besoin des communes de Basse-Goulaine et Saint-Sébastien-sur-Loire, qui en assureront le financement. En effet, le bassin sportif et le bassin d'apprentissage actuels ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins pour l'entraînement des nageurs. La construction d'un bassin nordique extérieur va permettre d'optimiser le fonctionnement de l'équipement, de développer la pratique sportive et de recalibrer le dimensionnement du centre aquatique au vu du développement démographique du territoire.

Le coût du projet est estimé à 4 108 120 € HT. Le projet bénéficie de recettes d'investissement à hauteur de 310 900 € HT. Ainsi, l'aide de Nantes Métropole est calculée sur une assiette de 3 797 220 € HT. Le projet bénéficie du seul financement socle de 15% , soit un montant de fonds de concours de 569 583 €.

Le fonds de concours sera versé aux communes au prorata de leur population, soit 74,68% pour Saint-Sébastien-sur-Loire, soit un montant de 425 365€ et 25,32% pour Basse-Goulaine, soit un montant de 144 218€.

Les conventions annexées encadrent l'octroi de ce fonds de concours avec notamment un engagement de 10 ans des communes à utiliser l'équipement.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP105 libellée « Urbanisme durable, habitat, politique de la ville, proximité, solidarité, santé, longévité, dialogue citoyen », opération 2021-3874 libellée « Fonds de concours aux communes ».

Attribution d'un fonds de concours à la commune du Pellerin – Création d'un terrain synthétique, de vestiaires et d'une salle de convivialité sur le pôle sportif du Pellerin sous convention avec les communes de Brains et de la Montagne

Le projet de **pôle sportif** sur la commune du Pellerin répond également aux besoins des communes de Brains et de Saint-Jean-de-Boiseau. Le nouveau terrain synthétique permettra de soulager le terrain de Brains, mais également d'améliorer la pratique sportive des membres du Football Club Basse Loire (FCBL) (483 adhérents pour la saison 2024-2025) originaires à 26,50 % du Pellerin, 17 % de Brains, 20,50 % de Saint-Jean-de-Boiseau et 13,50 % d'autres communes de la Métropole. Ainsi 77,50 % des joueurs sont issus de la Métropole.

Le coût du projet est estimé à 1 701 157 € HT. Il est attendu des recettes de la part du Fédération Française de Football (Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)) à hauteur de 40 000 €, soit un coût net de 1 661 157 € HT.

Ce projet bénéficie :

- du financement socle de 15 %,
- de la bonification du critère intercommunal de +2 %,
- de la bonification du critère solidarité de 10 %, le potentiel financier moyen des 3 communes étant inférieur de plus de 25 % du potentiel financier moyen des communes de la métropole.

La bonification liée à la transition écologique n'est pas instruite à ce stade. Elle pourra être instruite lorsque la programmation des travaux sera plus avancée. Cela entraînerait une majoration de l'aide de 51 820 €, portant le montant de l'aide financière de Nantes Métropole à un maximum de 500 332 €.

L'octroi de cette aide financière donnera lieu à l'établissement d'une convention qui détaillera notamment l'engagement de la commune du Pellerin d'utiliser l'équipement pendant au moins 10 ans. Il est proposé de déléguer à la Présidente ou au Vice-Président délégué le soin d'approuver la convention portant attribution du fonds de concours, une fois le montant définitif connu, ainsi que ses éventuels avenants.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP105 libellée « Urbanisme durable, habitat, politique de la ville, proximité, solidarité, santé, longévité, dialogue citoyen », opération 2021-3874 libellée « Fonds de concours aux communes ».

Pacte financier métropolitain de solidarité – Attribution d'un fonds de concours à la Ville de Nantes - « Conservatoire à Rayonnement Régional »

Depuis 2014, le réseau d'écoles de musique de la métropole nantaise regroupant une vingtaine d'écoles municipales et associatives, travaille sur le développement de nouvelles coopérations (formations communes, diffusion, échanges de pratiques…). Dans un contexte de croissance démographique et de fragilité financière des écoles associatives et afin de pérenniser le maillage et l'offre, une réflexion sur la mobilité et le parcours des élèves et des enseignants a émergé.

6 axes de travail prioritaires ont ainsi été identifiés :

- Axe 1 : Mettre en œuvre des actions pédagogiques et développer une offre autour des projets métropolitains
- Axe 2 : Développer et faciliter des partenariats pour l'Éducation Artistique et Culturelle
- Axe 3 : Accompagner les coopération supra-communales
- Axe 4 : Faciliter l'accès aux parcours supérieurs du Conservatoire de Nantes
- Axe 5 : Identifier les besoins et leviers de formation
- Axe 6 : Préfigurer la mise en œuvre d'une coordination du réseau des écoles de musique publiques et associatives par le Conservatoire de Nantes avec des moyens spécifiques métropolitains

Le cycle d'enseignement supérieur proposé au Conservatoire à Rayonnement Régional de Nantes est le seul présent sur le territoire de la métropole nantaise. Le conservatoire est un équipement de la Ville de Nantes.

Afin de faciliter l'accès du cycle 3 du conservatoire, au plus grand nombre, il est proposé de financer son fonctionnement par le versement d'un fonds de concours à la Ville de Nantes d'un montant de 600 000€ au titre de l'année 2025.
Ce montant est calculé sur la part d'élèves issus des 23 communes (hors Nantes), soit 17 % dans le coût du 3ème cycle du conservatoire estimé à 3,5 millions d'euros.

Il respecte la limite de 50 % du coût de fonctionnement de l'équipement, fixée par le L. 5215-26 du CGCT qui régit les fonds de concours.

En contrepartie, la Ville de Nantes s'engage d'une part à modifier sa grille tarifaire pour appliquer, à compter de la rentrée 2025, des droits d'inscription (sur ressources) équivalents à l'ensemble des étudiants en 3° cycle issus des communes de Nantes Métropole et d'autre part à admettre prioritairement au cycle 3 du Conservatoire tous les élèves métropolitains (et non plus seulement nantais), favorisant ainsi la continuité de parcours avec les écoles municipales et associatives.

L'octroi de ce fonds de concours donnera lieu à l'établissement d'une convention entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole.

Pacte financier métropolitain de solidarité : Fonds de concours Piscines : attribution des montants 2025 – Approbation

Par délibération des 9 et 10 décembre 2021, le conseil métropolitain a actualisé le pacte financier métropolitain de solidarité de la Métropole. Ce pacte financier prévoit notamment l'instauration d'un « plan piscines » qui se traduit par un fonds de concours spécifique de Nantes Métropole pour couvrir une partie des dépenses de fonctionnement des communes disposant de piscines.

Par ce soutien, Nantes Métropole entend promouvoir le développement d'une offre de piscine suffisante et contribuer à garantir l'apprentissage de la natation au plus grand nombre d'enfants scolarisés.

Le bénéfice du fonds de concours est ainsi ouvert aux communes de la métropole de Nantes qui disposent d'un équipement aquatique accueillant un public scolaire afin de soutenir l'apprentissage de la nage en école primaire.

Pour la mise en œuvre de ce fonds, le coût moyen de fonctionnement relatif à l'entretien des piscines retenu est de 2 200 € au m² d'eau et par an. Ce coût moyen, basé sur l'étude de l'AURAN, s'entend hors frais de structure affectés à l'équipement et hors dépenses de gros entretien.

Le ratio moyen de temps d'utilisation d'une piscine par les scolaires du primaire qui est retenu est de 18%. Ce taux s'apprécie au regard des surfaces totales d'eau de l'équipement, en bassin sportif et en bassin aqua-ludique.

Sur ces bases, le montant du fonds de concours de Nantes Métropole, avant modulation sur critère de richesse des communes, est déterminé de la façon suivante : nombre de m² d'eau x 2 200 € x 18 %.

De plus, la métropole de Nantes a souhaité tenir compte des contraintes financières différenciées des communes éligibles afin d'avoir une solidarité renforcée. En ce sens, il a été décidé de moduler les fonds de concours attribués aux communes éligibles de la façon suivante :

- Si le potentiel financier moyen par habitant de la commune éligible est supérieure de 15 % par rapport au potentiel financier moyen de la métropole de Nantes (dernière année de référence connue), alors le montant de fonds de concours calculé est minoré de 25 %.
- Si le potentiel financier moyen par habitant de la commune éligible est inférieur de 15 % par rapport au potentiel financier moyen de la métropole de Nantes (dernière année de référence connue), alors le montant de fonds de concours calculé est majoré de 25 %.

Les montants plafonds pour 2025 sont les suivants :

Basse Goulaine	66 825 €
Saint Sébastien	200 475 €
Carquefou	139 293 €
Rezé	201 960 €
Orvault	99 000 €
Vertou	201 960 €
Bouguenais	89 694 €
St Herblain	207 306 €
Couëron	99 000 €
Nantes	1 519 848 €
TOTAL	**2 825 361 €**

En cas de fermeture de l'équipement pour une durée supérieure à 3 mois, le fonds de concours sera proratisé au temps d'ouverture effectif de l'année.

Les conditions de versement s'inscrivent dans le cadre de la convention déjà signée avec chaque commune.

Les crédits sont prévus au chapitre 65 opération 50010 (fonds piscines).

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'attribution d'un fonds de concours de Nantes Métropole à la commune de Rezé d'un montant de 1 366 221€, pour la construction d'une cuisine centrale intercommunale ; ce montant pourra être porté à 1 846 628€ en cas d'octroi ultérieur de la bonification liée à la transition écologique, dans le cadre de la poursuite de l'instruction du dossier,

2. délègue à la Présidente et au Vice-Président délégué le soin d'approuver la convention portant attribution du fonds de concours pour la commune de Rezé, ainsi que ses éventuels avenants,

3. approuve l'attribution d'une subvention à la société publique locale Erde Cens Chézine Restauration durable pour son projet de cuisine centrale mutualisée, pour un montant de 2 529 054 € ; ce montant pourra être porté à 3 297 893 € en cas d'octroi ultérieur de la bonification liée à la transition écologique, dans le cadre de la poursuite de l'instruction du dossier,

4. délègue à la Présidente ou au Vice-Président délégué le soin d'approuver la convention portant attribution de l'aide financière pour la société publique locale Erdre Cens Chézine Restauration durable ainsi que ses avenants,

5. approuve l'attribution d'un fonds de concours par Nantes Métropole d'un montant de 425 365 € à la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire et d'un montant de 144 218 € à la commune de Basse-Goulaine pour l'extension de la piscine So'Pool,

6. approuve les conventions correspondantes, ci-annexées, avec les communes de Saint-Sébastien-sur-Loire et de Basse-Goulaine,

7. approuve l'attribution d'un fonds de concours de Nantes Métropole à la commune du Pellerin pour le projet de pôle sportif pour un montant de 448 512 € ; ce montant pourra être porté à 500 332 € en cas d'octroi ultérieur de la bonification liée à la transition écologique, dans le cadre de la poursuite de l'instruction du dossier,

8. délègue à la Présidente ou au Vice-Président délégué le soin d'approuver la convention portant attribution du fonds de concours pour la commune du Pellerin, ainsi que ses éventuels avenants,

9. approuve l'attribution d'un fonds de concours de Nantes Métropole au profit de la Ville de Nantes d'un montant de 600 000€ afin de contribuer au financement de l'enseignement supérieur (cycle 3) du Conservatoire à Rayonnement Régional,

10. délègue à la Présidente ou au Vice-Président délégué le soin d'approuver la convention portant attribution du fonds de concours pour la Ville de Nantes, ainsi que ses éventuels avenants,

11. approuve les montants plafonds 2025 du fonds de concours spécifique pour les piscines aux communes, tels que précisés ci-dessus,

12. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée
83 voix pour
2 voix contre
7 abstentions

14 - Organisme de Foncier Solidaire - Apport en capital pour les opérations en Bail Réel Solidaire avec les promoteurs immobiliers privés - Approbation

Présents : 79

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 17

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. THIRIET Richard), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine)

Absents : 2

Mme GUERRIAU Christine, M. RICHARD Guillaume

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par délibération du 4 octobre 2024, le Conseil métropolitain a approuvé le principe d'une participation de Nantes Métropole, en tant que membre fondateur, au capital de la société coopérative Atlantique Accession Solidaire (AAS), à hauteur de 5 500 € par logement agréé en montage « Bail Réel Solidaire promoteur » (BRS) correspondant à l'achat de 550 parts sociales au prix unitaire de 10 €.

Cet apport en capital vise à permettre à l'Organisme Foncier Solidaire (OFS) de financer l'acquisition foncière et les frais concourant à la réalisation de l'opération. Il se justifie par :

- un **principe d'équité entre les opérations**, quel que soit leur montage, étant donné qu'elles répondent toutes aux règles fixées par Nantes Métropole en matière d'encadrement des prix de vente des logements et des redevances foncières. Ainsi, le niveau d'accompagnement est équivalent à la subvention versée pour les opérations en maîtrise d'ouvrage directe ;
- la nécessité pour l'OFS de maintenir un **niveau de fonds propres pour le financement du foncier suffisant** pour répondre aux exigences de la Banque des Territoires, son principal prêteur ;
- la nécessité de conserver un **niveau d'emprunt limité afin de maintenir la redevance foncière** payée par les ménages au même niveau pour l'ensemble des opérations, soit 0,82 € / m^2 de surface habitable ;
- la nécessité de proposer un **niveau de redevance facturée aux promoteurs « raisonnable »** au regard des contraintes du montage pour ceux-ci (portage du risque commercial sans maîtrise de la commercialisation qui est confiée à l'opérateur social).

Pour soutenir le développement de ce produit répondant aux besoins des classes moyennes issues ou non du parc HLM, dans un contexte d'accession à la propriété rendue difficile par la conjoncture, Nantes Métropole a souhaité renforcer son soutien afin de maintenir l'équilibre général du montage des BRS, sans augmentation du prix de vente des BRS et sans augmentation de la redevance.

Il est proposé d'augmenter l'apport en capital de 3 000 € pour atteindre 8 500 € par logement correspondant à l'achat de 850 parts sociales au prix unitaire de 10 €. Cette augmentation s'applique pour toutes les opérations présentées à compter du Conseil d'administration d'AAS du 11 décembre 2024.

Pour faciliter la gestion et permettre d'apporter une réponse rapide pour la sortie des BRS avec un montage « BRS promoteur », il est proposé de déléguer à la Présidente l'octroi de cet apport en capital par la signature d'une décision pour chaque nouvelle opération.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°105, libellée « Urbanisme durable, habitat, politique ville, proximité », opérations 3938 libellées « Organisme Foncier Solidaire – Aide accession logt abordable ».

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'apport en capital social de la SCIC Atlantique Accession Solidaire à hauteur de 8 500 € pour chaque logement BRS agréé dans le cadre d'une opération privée,

2. délègue à Madame la Présidente le soin de signer les décisions d'apport en capital,

3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité
3 non-participations au vote : M. AMAILLAND Rodolphe, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département urbanisme et habitat

15 - Transition écologique - Convention avec l'association ALISEE pour animer l'Espace Conseil France Rénov sur le territoire métropolitain - Approbation

Présents : 79

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 17

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. THIRIET Richard), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine)

Absents : 2

Mme COPPEY Mahel, Mme GUERRIAU Christine

Monsieur Tristan RIOM, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Depuis près de quatre ans, Nantes Métropole porte une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique financée en partie par le programme SARE « Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique » mobilisant des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) et des subventions de la Région Pays de la Loire.

Dans ce cadre, en complément de missions déployées en interne auprès des copropriétés, Nantes Métropole subventionne l'association ALISEE (Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et à l'Environnement) pour l'animation de l'Espace Conseil France Rénov. Ce dernier comprend l'accueil des particuliers, les conseils personnalisés, l'accompagnement des projets, et des actions d'animations pour le grand public et les professionnels, de manière neutre et gratuite pour le public.

Le bilan provisoire de cet Espace Conseil a montré toute sa pertinence, avec sur la période 2021- août 2024 :

- 16 140 contacts pour un premier conseil ;
- 3 760 rendez-vous dans 18 permanences réparties dans le territoire ;
- 700 accompagnements personnalisés ;
- 760 audits globaux ou énergétiques de maisons ;
- 7 000 personnes et acteurs sensibilisés lors de 300 actions d'animation diverses pour le grand public (forums, salons, webinaires, conférences…) ou ciblées (professionnels, commerçants…).

Depuis 2021, près de 12 millions d'euros de travaux ont été réalisés avec l'appui de l'Espace Conseil, avec un coût moyen de 52 000 euros par projet performant.

En 2025, le programme SARE prend fin et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) engage les territoires dans le développement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) au travers d'une nouvelle contractualisation dénommée Pacte territorial. Ce modèle de service public intégré doit faire converger l'ensemble des actions d'un territoire, portées par la collectivité et ses partenaires, en faveur de l'amélioration de l'habitat privé dans toutes ses composantes (rénovation énergétique, lutte contre l'habitat dégradé, adaptation au vieillissement et au handicap…), ses typologies (maisons individuelles et immeubles collectifs) et cibles (propriétaires occupants, bailleurs, de tous revenus). Les différents acteurs adaptent progressivement leurs organisations et offres de services pour répondre aux nouvelles exigences nationales toujours plus élevées.

C'est dans ce contexte que l'association ALISEE se réorganise et met en place un modèle renouvelé permettant de renforcer :

- la proximité des conseillers qui seront territorialisés pour un contact amélioré avec les habitants, les communes et les pôles de proximité métropolitains ;
- la réactivité face aux demandes des habitants par une modification de l'amplitude horaire de l'accueil téléphonique (+1H par jour, ouverture le samedi matin) pour garantir l'accès à un conseiller dans les 5 jours ouvrés, et en renforçant les permanences pour réduire le délai pour accéder à un rendez-vous, au sein de la Maison de l'Habitant et dans les communes ;
- l'animation dans les territoires pour le grand public et les professionnels.

L'association développe également des compétences pour être en capacité d'apporter un conseil technique élargi désormais aux problématiques rencontrées par les ménages de tous profils dans leurs projets de rénovation (accessibilité, insalubrité, règles d'urbanisme, assainissement, eaux pluviales…), d'amplifier le lien avec les partenaires sur des sujets connexes.

Cette offre de services développée par ALISEE va pleinement dans le sens des demandes relayées par l'Anah, et va permettre de bonifier la réponse de notre territoire aux enjeux de rénovation, notamment énergétique confirmés par le projet de nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui a porté l'objectif de 5 000 logements rénovés énergétiquement par an à 10 000, dont 7 000 privés, en ciblant prioritairement les passoires thermiques (E, F, G), en plus d'un travail sur la sobriété. Cette offre est également cohérente avec le besoin affirmé dans la Feuille de route Fabrique de nos villes 2024 de renforcer la Maison de l'Habitant dans laquelle l'association ALISEE représente le volet rénovation de l'habitat auprès du grand public, pour en faire un vrai guichet unique de conseil aux habitants dans tous les domaines du logement, et permettre à chacun d'être davantage acteur de son logement et de son projet.

Au regard de ces enjeux, considérant l'intérêt de permettre à l'association ALISEE de continuer à animer l'Espace Conseil France Rénov et de renforcer ses actions, une convention est nécessaire ; elle a pour objet d'apporter une subvention annuelle de fonctionnement à l'association ALISEE d'un montant de 671 840 €, lui permettant de développer ce programme ambitieux et d'atteindre les estimations suivantes de volumes annuels sur la période 2025-2029 :

- augmentation des actes dédiés aux premiers conseils et rendez-vous en permanences (7 100 à 8 700 appels et rendez-vous contre 5 475 en 2023) ;
- augmentation des accompagnements aux travaux de rénovations, portés par le succès des dispositifs de financement Mon Projet Rénov Maison BBC (capacité à réaliser jusqu'à 430 conseils renforcés contre 206 en 2023) ;
- animations collectives (grand public et professionnels).

Cette convention, dont la durée correspond à celle du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), pourra faire l'objet d'avenants, notamment pour ajuster les volumes au regard des résultats et besoins attendus, ou pour adapter la convention en cas d'évolution nationale ou locale des modalités du SPRH.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2025 chapitre 65 opération n°2021/50002 libellée Plateforme territoriale rénovation énergétique.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve la convention pluriannuelle (2025 – 2029), ci-annexée, avec l'association ALISEE, ayant pour objet le soutien financier à l'association en lien avec ses missions d'animation de l'Espace Conseil France Rénov,

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Direction Générale santé et transition écologique
Direction animation de la transition écologique

16 - Stratégie foncière agricole - Projet de création du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN) du Sud-Ouest de l'agglomération nantaise - Engagement de la démarche

Présents : 79

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 17

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. THIRIET Richard), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine)

Absents : 2

Mme GUERRIAU Christine, Mme ROLLAND Johanna

Monsieur Tristan RIOM, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole conduit depuis 20 ans une politique agricole qui, jusqu'en 2020, a permis de maintenir la surface agricole exploitée et le nombre d'exploitations sur son territoire. La préservation des zones agricoles est au cœur des orientations du SCOT Nantes Saint-Nazaire, approuvé en 2016, ainsi que de celles du PLUm approuvé en 2019. Les engagements fixés dans ces documents de planification sont de réduire de 50% le rythme annuel de consommation des espaces naturels et agricoles par rapport à la période 2004-2014 et de protéger durablement plus de 15 000 ha de zones agricoles.

La pression foncière en zone péri-urbaine reste cependant forte : le foncier y est convoité pour une diversité de fonctions (résidentielle, loisirs, économique hors agriculture, équipements, énergie) entraînant une tension sur les terres disponibles pour l'activité agricole. Or l'activité agricole est fondamentale pour assurer la plus forte souveraineté alimentaire possible sur notre territoire, sécuriser nos approvisionnements et relocaliser l'activité.

La stratégie foncière agricole métropolitaine, approuvée lors du conseil métropolitain du 6 octobre 2023, a permis de planifier à court, moyen et long terme les modalités d'intervention foncière de la Métropole. Différents leviers d'actions ont été identifiés pouvant être mobilisés de manière adaptée en fonction des situations et des secteurs prioritaires d'intervention identifiés dans le diagnostic agricole.

Ainsi, la création d'un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN), a été engagée à l'échelle du Pôle Loire Chézine et approuvée lors du conseil métropolitain du 13 décembre 2024 : ce sont 4 370 ha dont la vocation agricole et naturelle est pérennisée, s'ajoutant aux 4 600 ha des communes du pôle Erdre et Cens, au sein du PEAN des Trois Vallées, créé en 2013.

Parmi les autres cadrans prioritaires d'intervention figure la grande frange sud du territoire marquée par de forts enjeux en termes de reconquête et de redynamisation des espaces agricoles.

En soutien des actions d'identification des sites en friche et de remise en culture, une analyse stratégique territoriale sur le secteur Sud-ouest a été conduite, en concertation avec les communes et les acteurs du territoire. Cette analyse devait notamment vérifier l'intérêt d'un PEAN pour ce territoire.

Le périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN) est un outil opérationnel du Département destiné à préserver à long terme la vocation agricole et naturelle des secteurs inclus dans le périmètre, et à y développer des programmes permettant, entre autres, de maintenir et de dynamiser les activités agricoles qui s'y exercent.

Entre janvier et octobre 2024, une démarche animée par la Métropole a mobilisé les acteurs agissant dans le territoire du Sud Ouest de la métropole (directions métropolitaines, communes, département, syndicats de bassin versant, partenaires agricoles….). Elle a permis de conclure à la pertinence de l'outil du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN) pour répondre aux enjeux majeurs des quatre communes de Bouaye, Bouguenais, Saint-Aignan de Grand Lieu et La Montagne, à savoir :

- reconquérir et réserver les terres à un usage principalement agricole à long terme ;
- maintenir et consolider les sièges d'exploitation en place, sécuriser les transmissions d'exploitations et permettre l'installation de nouvelles exploitations ;
- lutter contre le morcellement des terres et la pression foncière avec des terrains convoités par des usages autres qu'agricole ;
- développer l'agriculture de proximité et les circuits courts ;
- concilier nature et activité agricole : favoriser la biodiversité et maintenir la mosaïque des milieux.

Le PEAN est composé de :

- un périmètre pérenne permettant de sanctuariser à très long terme le foncier agricole et naturel ;
- un programme d'actions visant à valoriser l'agriculture et l'environnement ;
- un droit de préemption du Conseil Départemental mis en œuvre après concertation avec les collectivités.

La réflexion concernant la création d'un PEAN est donc engagée à l'initiative de Nantes Métropole et des quatre communes du pôle Sud Ouest (Bouaye, Bouguenais, Saint-Aignan de Grand Lieu et La Montagne), auxquelles s'associe la commune de Pont-Saint-Martin qui borde la limite est du territoire métropolitain et dont les dynamiques agricoles sont très liées à celle de notre territoire. Le territoire initial pourrait s'élargir à d'autres communes à l'issue du processus d'information et de concertation piloté par le Département : celui-ci prévoit le lancement du dispositif en octobre 2025.

Les principales étapes de construction d'un PEAN sont :

• engagement par le Département du dispositif de création du PEAN en octobre 2025, après délibération des communes concernées et de l'EPCI compétent en matière d'urbanisme ;

• élaboration d'un projet et définition du périmètre ;

• validation par le comité de pilotage (COPIL) du projet de création du PEAN ;

• consultations réglementaires (avec accords des conseils municipaux (délibération pour valider le projet sur le territoire communal) et du conseil métropolitain sur le projet de création de PEAN) et enquête publique ;

• recueil des accords et avis sur des modifications éventuelles à l'issue de l'enquête ;

• décision de l'assemblée départementale validant le périmètre et le programme d'actions.

Le Conseil délibère, et,

1. se prononce favorablement au lancement de la démarche de création du PEAN du territoire de Nantes Métropole sur le territoire du pôle Sud Ouest et notamment des communes de Bouaye, Saint-Aignan de Grand Lieu, Bouguenais et La Montagne,

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale des services
Direction du secrétariat général

17 - Adhésions - Désignations diverses - Approbation

Présents : 75

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), M. GODET Laurent (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine)

Absents : 8

Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BONAMY Delphine, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme GUERRIAU Christine, M. MARTIN Nicolas, M. QUENEA Pierre, M. RIOM Tristan

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Collège des transitions écologiques et sociétales

Le Collège des transitions écologiques et sociétales est une association créée en 2015 pour faciliter et accompagner l'accélération des transitions sur les territoires en Pays de la Loire. Il s'agit d'un espace partenarial, avec plus d'une trentaine d'organisations engagées. Orientée résolument vers la coopération entre tous les acteurs au service des transitions, l'association se veut un bien commun territorial. Concrètement, les actions de l'association s'articulent autour d'expérimentations locales, de cercles d'échanges entre acteurs et décideurs, de parcours et sessions de (dé)formation et la production de supports attractifs et pédagogiques avec une mise en lien avec des réseaux nationaux.

Nantes Métropole est partenaire du Collège des transitions écologiques et sociétales depuis sa création et a participé à plusieurs projets de recherche action sur l'animation de collectifs autour de projets de transitions écologiques et sur les changements de modes de vie. Participer aux travaux du Collège permet de bénéficier de retours d'expérience innovants et d'un accompagnement des acteurs du Collège sur des projets de la collectivité.

Ainsi, il est proposé que Nantes Métropole adhère à l'association Collège des transitions écologiques et sociétales. Conformément aux statuts actuels de l'association, cette adhésion n'est pas soumise à cotisation des membres. Par ailleurs, il est proposé de désigner un élu titulaire et un élu suppléant afin de siéger au sein du conseil d'administration du collège des transitions écologiques et sociétales.

Réseau vélo et marche

En décembre dernier, la fusion entre le « Club des villes et territoires cyclables et marchables » et « Vélo & Territoires » a donné lieu à la création de l'association « Réseau vélo et marche » dont l'objet est de représenter, fédérer et amplifier la voix des collectivités territoriales engagées pour le développement du vélo et de la marche.

Il est proposé que Nantes Métropole adhère à cette nouvelle association, en conformité avec les objectifs de la politique Mobilités, moyennant le paiement d'une cotisation annuelle, dont le montant est de 16 500 euros pour 2025. Il convient dans ce cadre de désigner un élu pour représenter Nantes Métropole au sein du conseil d'administration et du bureau de l'association.

Ecole de la 2ème Chance

Il convient de modifier la représentation de Nantes Métropole au sein de l'organisme de formation l'Ecole de la 2ème Chance.

Commissions permanentes

A la suite de la démission de Mme Marie-Christine CURAUDEAU (Le Pellerin), il est proposé de désigner Mme Sylvia BRIZARD (Adjointe au Maire, Le Pellerin) pour la remplacer au sein de la commission Solidarités, santé, longévité, dialogue citoyen.

Le Conseil délibère, et,

1. décide de ne pas recourir au vote à bulletins secrets pour les désignations,

2. approuve l'adhésion de Nantes Métropole au Collège des transitions écologiques et sociétales, et désigne M. Tristan RIOM (en tant que membre titulaire) et Mme Laure BESLIER (en tant que membre suppléante) pour représenter Nantes Métropole au sein du conseil d'administration de l'association « collège des transitions écologiques et sociétales »,

3. approuve l'adhésion de Nantes Métropole à l'association « Réseau vélo et marche », désigne M. Nicolas MARTIN pour représenter Nantes Métropole au sein du conseil d'administration et du bureau de l'association, et approuve le versement de la cotisation annuelle correspondante (ce montant est de 16 500 euros pour l'année 2025),

4. désigne M. Bassem ASSEH (en tant que membre titulaire, en remplacement de M. Hervé FOURNIER) et M. Hervé FOURNIER (en tant que membre suppléant, en remplacement de M. Bassem ASSEH) pour représenter Nantes Métropole au sein de l'Ecole de la 2ème chance,

5. désigne Mme Sylvia BRIZARD (Le Pellerin) pour siéger au sein de la commission Solidarités, santé, longévité, dialogue citoyen, en remplacement de Mme CURAUDEAU,

6. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité
2 non-participations au vote : M. ASSEH Bassem, M. FOURNIER Hervé

Direction générale ressources
Direction du contrôle de gestion

18 - Attribution de subventions aux tiers

Présents : 64

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, M. BOILEAU Vincent, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PETIT Primaël, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise

Absents et représentés : 13

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. GODET Laurent (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène)

Absents : 21

M. BAINVEL Julien, M. BERTHELOT Anthony, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, Mme COPPEY Mahel, M. DESCLOZIERS Anthony, M. FOURNIER Hervé, Mme GOUEZ Aziliz, Mme GUERRIAU Christine, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, M. LEMASSON Jean-Claude, M. PASCOUAU Yves, Mme PIAU Catherine, M. RIOM Tristan, M. TRICHET Franckie, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole attribue des subventions dans le cadre de ses politiques publiques et notamment pour tout ce qui concerne :

- l'économie et l'emploi responsables

- les affaires générales

- les sports

- la mission territoire de longévité

- le soutien aux grands évènements métropolitains

- les mobilités

- le rayonnement et l'ouverture au monde

- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

- la lutte contre les discriminations

- l'égalité

- le patrimoine et l'archéologie.

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **8 487 710,75 €** tel que décrit dans le tableau joint en annexe 1. Conformément à la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 relative aux délégations accordées par le conseil à la Présidente et au bureau (point 14.2.2), le conseil métropolitain est compétent pour attribuer toute subvention lors de la séance portant approbation du budget primitif, et ce quelque soit son montant.

Par ailleurs, par délibération n°2024-175 du 4 octobre 2024, le conseil métropolitain a ajusté le montant de la subvention de fonctionnement à l'ATDEC pour 2024 au regard des excédents constatés lors des exercices précédents. La situation financière de l'ATDEC ayant évolué, il est proposé de retirer ces dispositions de la délibération. Ainsi, la subvention au profit de l'ATDEC pour l'année 2024, qui a déjà été versée, est de 3 815 300€, conformément à la délibération du 12 avril 2024.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'attribution des subventions mentionnées dans le tableau joint en annexe 1 et autorise le cas échéant la signature des conventions et avenants correspondants,

2. retire les dispositions de la délibération n°2024-175 du 4 octobre 2024 ajustant le montant de la subvention de fonctionnement à l'ATDEC pour l'année 2024,

3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée
68 voix pour
6 abstentions
3 non-participations au vote : M. ASSEH Bassem, Mme LANGLOIS Pauline, M. QUENEA Pierre

Direction générale ressources
Département BATII

19 - Nantes - Cité des congrès de Nantes - Travaux de gros entretien - Approbation du programme de travaux d'entretien durable 2025 - Lancement de procédures adaptées

Présents : 77

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OPPELT Valérie, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 16

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. GODET Laurent (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène)

Absents : 5

M. BAINVEL Julien, Mme BONAMY Delphine, Mme GUERRIAU Christine, Mme OGER Martine, M. RIOM Tristan

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Au sein du projet de réhabilitation globale de la Cité des Congrès, démarré en 2021 et devant se poursuivre jusqu'en 2032, il est programmé chaque année, en application de la convention de délégation de service public relative à l'exploitation de la Cité des Congrès de Nantes, un programme de travaux d'entretien durable et de mise en conformité à réaliser par Nantes Métropole.

3 opérations sont prévues en 2025 :
I – Travaux de rénovation des installations électriques et de remplacement des centrales de traitement d'air
II – Travaux de mise en conformité accessibilité, rénovation des sanitaires
III – Contrôles d'accès – changement des menuiseries

I – Travaux de rénovation des installations électriques et de remplacement des centrales de traitement d'air

Il convient de lancer la consultation des marchés de travaux correspondant à la rénovation des installations techniques de la Cité des Congrès, qui datent de sa construction, en 1992.

Pour les installations électriques, les travaux porteront sur le remplacement à neuf de l'ensemble des luminaires, de l'éclairage de secours, des disjoncteurs principaux pour les bâtiments A, B, D, E, L et R des locaux publics (circulations, sanitaires, bureaux) et locaux techniques.

Pour les 12 centrales de traitement d'air situées dans les bâtiments E, L, et R, les travaux porteront sur le remplacement de l'ensemble des équipements, en raison de leur état très vétuste et de leur moindre efficacité. De plus, les moteurs sont d'ancienne génération et très énergivores.

Ces travaux vont s'inscrire dans la démarche d'économies d'énergies avec un objectif de réduction de la consommation d'énergie de l'ordre de 20 à 30 % sur la partie éclairage et de 20 à 25 % sur les centrales de traitement d'air.

Les travaux sont répartis en 2 lots distincts :

Lot 1 – Rénovation des installations électriques
Lot 2 – Remplacement des centrales de traitement d'air

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée à 2 178 000 € HT, soit 2 613 600 € TTC, dont 1 866 000 € HT pour les travaux, soit 2 239 200 € TTC.

Les travaux seront réalisés en 2025 et se prolongeront en 2026 suivant les périodes d'absence d'exploitation et de disponibilité du site.

II – Travaux de mise en conformité accessibilité, rénovation des sanitaires

Les travaux consistent en la restructuration complète des sanitaires des bâtiments S (repères S2b et S2c) et du bâtiment R (repére R1b) pour une mise en conformité de l'accessibilité. Ces travaux font suite à l'audit réalisé en 2022 sur l'ensemble de la Cité des Congrès, ainsi qu'au diagnostic accessibilité réalisé en 2022 également pour les non-conformités de certains équipements et notamment des sanitaires accessibles aux publics.

Les travaux sont répartis en 7 lots distincts :

Lot 1 – Déconstruction - gros œuvre
Lot 2 – Menuiseries intérieures bois – agencement
Lot 3 – Cloisonnements – faux-plafonds
Lot 4 – Revêtements de sols carrelages et moquette
Lot 5 – Peinture – nettoyage
Lot 6 – Ventilation – Plomberie
Lot 7 – Électricité courants fort et faible

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée à 474 000 € HT, soit 568 800 € TTC dont 405 000 € HT pour les travaux, soit 486 000 € TTC.

Les travaux seront réalisés en 2025 sur la période de fermeture estivale et se prolongeront jusqu'en octobre pendant les périodes d'absence d'exploitation.

III– Contrôles d'accès – changement des menuiseries

Le diagnostic des portes sous contrôle d'accès a montré une proportion importante de dysfonctionnements, liés aux blocs-portes intérieurs et extérieurs. De même, de nombreuses portes présentent une vétusté majeure (usage, dommages, quincailleries obsolètes et vétustes), qui nécessite des réglages et des jeux de fonctionnement incompatibles avec les tolérances de manœuvres des verrous, et sont équipées de quincailleries potentiellement inadaptées aux vantaux.

Il est donc envisagé de rénover et d'améliorer le système de contrôle d'accès, de le rendre compatible avec l'exploitation et d'effectuer le remplacement de 6 portes et la rénovation de 30 portes.

Les travaux sont répartis en 2 lots distincts :

Lot 1 – Menuiseries extérieures alu et acier – contrôle d'accès sur portes intérieures
Lot 2 – Électricité courants faibles

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée à 310 000 € HT soit 372 000 € TTC dont 265 000 € HT, soit 318 000 € TTC, pour les travaux.

Les travaux seront réalisés en 2025 suivant les disponibilités d'exploitation du site.

Enfin, il est précisé que les prestations de maîtrise d'œuvre inhérentes à ces opérations seront réalisées par l'agence AURA via l'accord cadre relatif aux missions d'assistance économique technique et financière pour le gros entretien, la rénovation et les mises aux normes.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement de procédures adaptées pour la réalisation de ces travaux, ceci permettant d'obtenir la concurrence la plus large possible et de négocier les conditions optimales pour la réalisation de ces opérations.

Les crédits correspondant sont prévus au budget sur l'AP n°103 opération n°2023 / 10325.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le programme des opérations de travaux au sein de la Cité des Congrès, relatives aux :
   - travaux de rénovation des installations électriques et de remplacement des centrales de traitement d'air,
   - travaux de mise en conformité accessibilité, rénovation des sanitaires,
   - contrôles d'accès – changement des menuiseries,

2. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle relative aux travaux de rénovation des installations électriques et de remplacement des centrales de traitement d'air à 2 178 000 € HT soit 2 613 600 € TTC,

3. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération relative à la mise en conformité accessibilité, rénovation des sanitaires à 474 000 € HT soit 568 800 € TTC,

4. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération relative aux contrôles d'accès – changement des menuiseries à 310 000 € HT soit 372 000 € TTC,

5. autorise le lancement de procédures adaptées pour chacune les opérations concernées,

6. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à attribuer et à signer les marchés.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale ressources
Département ressources humaines

20 - Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses - Approbation

Présents : 78

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 16

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. GODET Laurent (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène)

Absents : 4

M. BAINVEL Julien, Mme BONAMY Delphine, Mme GUERRIAU Christine, M. RIOM Tristan

Madame Aïcha BASSAL, Vice-Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

I - ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe n°1.

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en comité social territorial et se déclinent comme suit :

1.1 Budget principal

- 8 créations de postes pour répondre aux besoins du service public :
  - 1 poste d'assistant administratif gestion (cadre d'emplois des rédacteurs B) est créé au musée Jules Verne
  - 1 poste de technicien bocage (B) est créé à la direction nature et jardins pour une durée de deux ans (poste financé au titre du dispositif « pacte en faveur de la haie »)
  - 1 poste de chargé de contrôles réglementaires (cadre d'emplois des techniciens B) est créé à la direction de la stratégie patrimoniale pour répondre à l'ensemble des nouvelles obligations réglementaires engageant la responsabilité de la collectivité en matière de santé / sécurité des personnes dans les bâtiments
  - 1 poste d'agent de maîtrise (C) est créé à la direction atelier exploitation énergie livraison évènementiel en lien avec la maintenance des exploitations énergies renouvelables
  - 1 poste d'agent de maintenance polyvalent (cadre d'emplois des adjoints techniques C) est créé à la direction atelier exploitation énergie livraison évènementiel
  - 1 poste de rédacteur (B) est créé à la direction des finances sous forme de contrat de projet, pour une durée d'un an, dans le cadre du changement de logiciel financier
  - 1 poste de rédacteur (B) est créé à la mission gens du voyage pour assurer la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux existants
  - 1 poste de technicien (B) est créé à la mission gens du voyage pour assurer la gestion technique et la maintenance des différents sites d'accueil des gens du voyage sur l'ensemble du territoire métropolitain

De plus, un poste d'attaché (A) et un poste d'assistant socio-éducatif (A) créés au sein du service local d'intervention maîtrise énergie pour une durée temporaire sont prolongés d'un an.

- 15 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.2 Budget annexe de l'eau

- 1 poste de chargé de mission économie d'eau consommée (cadre d'emplois des ingénieurs A) créé à l'origine pour une durée temporaire à la direction du cycle de l'eau est pérennisé

1.3 Budget annexe de l'assainissement

- 5 créations de postes pour répondre aux besoins du service public dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur « SyAM 2040 » (Systèmes d'Assainissement Métropolitain à horizon 2040) :
  - 1 poste de conducteur d'opérations (cadre d'emplois des ingénieurs A) est créé à la direction du cycle de l'eau

• 1 poste de chargé d'études et diagnostics (cadre d'emplois des techniciens B) est créé à la direction du cycle de l'eau

• 2 postes de techniciens (B) en charge de la conformité Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC) sont créés à la direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement

• 1 poste d'agent d'inspection télévisuelle (cadre d'emplois des agents de maîtrise) est créé à la direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement

- 1 transformation de poste donnant lieu à une création visant à adapter la nature du poste au grade de l'agent. Le poste correspondant au nouveau poste créé est supprimé suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.4 <u>Budget annexe des déchets</u>

- 2 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.5 <u>Budget annexe des transports</u>

- 1 transformation de poste donnant lieu à une création visant à adapter la nature du poste au grade de l'agent. Le poste correspondant au nouveau poste créé est supprimé suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

II – EXPÉRIMENTATION DE LA SEMAINE EN QUATRE JOURS

Tout en continuant à respecter le cadre légal de la durée annuelle du travail, la collectivité souhaite expérimenter la semaine en 4 jours pour des métiers et secteurs organisés aujourd'hui sur 5 jours (horaires variables, variantes RTT).

L'application de cette modalité est un des leviers pour rendre plus attractifs les métiers de la fonction publique, pour apporter une amélioration des conditions de travail en permettant une meilleure conciliation vie professionnelle/vie personnelle, et peut contribuer à rendre plus efficace les organisations.
Elle n'a donc pas vocation à diminuer l'offre de service public ni à augmenter la masse salariale.
Cette expérimentation doit aussi veiller à ne pas creuser les inégalités entre les agents.

Cette expérimentation est prévue entre mai et décembre 2025 et a vocation à s'exprimer dans quelques directions de la collectivité dans un premier temps, pour les agents à temps plein.

L'entrée dans l'expérimentation se base sur le volontariat de l'agent et l'accord de sa hiérarchie.

En outre, l'expérimentation est fondée sur le principe de la réversibilité, tant du fait de l'agent que de la hiérarchie.

Le règlement du temps de travail sera adapté pour les agents bénéficiant de cette nouvelle modalité à titre expérimental et entraîne les caractéristiques suivantes :

- Afin de préserver les conditions de travail, la fatigabilité et le risque d'accidentologie, le temps de travail sera d'une moyenne de 35h/semaine (soit en moyenne 8h45 par jour) pour un total de 315h sur un cycle de 9 semaines.

- Les cadres sont éligibles s'ils peuvent bénéficier du régime des horaires variables ou variantes fixes ; les agents de catégorie A au forfait-cadres ne sont pas éligibles à cette phase de l'expérimentation.

- Le droit à congé annuel est fixé à 20 jours (+2 jours de fractionnement le cas échéant).

- Si le crédit à la fin du cycle des horaires variables est supérieur à 3h29, le temps excédentaire sera écrêté. Pour les agents de catégorie B et C, la reconnaissance en heures supplémentaires de ce temps excédentaire sera possible, si elles sont effectuées à la demande de la hiérarchie. Les heures supplémentaires peuvent être également retenues en cas de travail demandé en-dehors des bornes horaires journalières, dans la limite de 10h par jour.

- Au regard du nombre de jours travaillés, le forfait mensuel de titres-restaurants est fixé à 15.

- Dans le cas exceptionnel de mobilisation pendant une astreinte hebdomadaire, les agents seront amenés à reporter leur journée non travaillée sur la semaine suivante.

Les représentants du personnel ont donné leur avis lors du Comité Social Territorial du 10 janvier 2025.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve les modifications du tableau des emplois permanents (annexe n°1),

2. approuve la mise en œuvre, au 5 mai 2025, d'une expérimentation de la semaine en 4 jours,

3. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée
76 voix pour
18 abstentions

Annexe n°1

Tableau des emplois permanents

Sous total (1)	EMPLOIS PERMANENTS au 13 décembre 2024	DÉLIBÉRÉ DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 7 FEVRIER 2025						EMPLOIS PERMANENTS au 7 février 2025
		CREATIONS	CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS NM et les communes	CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS NM et Ville de Nantes	CREATIONS SUITE A TRANSFORMATIONS	SUPPRESSIONS SUITE A TRANSFORMATIONS	SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CST	
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION								
Directeur général des Services A	1							1
Directeur général adjoint des services A	10							10
Directeur général des Services Techniques A	0							0
Sous total (1)	11	0	0	0	0	0	0	11
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Administrateur A	28							28
Attaché A	555				3	-1		557
Rédacteur B	376	3			2	-3		378
Adjoint administratif C	610				2	-2		610
Sous total (2)	1569	3	0	0	7	-6	0	1573
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur en chef A	31					-1		30
Ingénieur A	502	1			3	-2		504
Technicien B	603	6			1	-6		604
Agent de maîtrise C	301	2			6	-1		308
Adjoint technique C	1440	1				-2		1439
Sous total (3)	2877	10	0	0	10	-12	0	2885
FILIERE MEDICO - SOCIALE								
Médecin A	7							7
Diététicien / Ergothérapeute / Psychomotricien A	5							5
Psychologue A	5							5
Assistant socio-éducatif A	8							8
Infirmier B	1							1
Sous total (4)	26	0	0	0	0	0	0	26
FILIERE CULTURELLE								
Conservateur du patrimoine A	12							12
Attaché de conservation du patrimoine A	27							27
Bibliothécaire A	1							1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques B	50							50
Adjoint du patrimoine C	46				2			48
Sous total (5)	136	0	0	0	2	0	0	138
FILIERE ANIMATION								
Animateur B	1					-1		0
Adjoint d'animation C	0							0
Sous total (6)	1	0	0	0	0	-1	0	0
FILIERE POLICE								
Directeur de police municipale A	1							1
Chef de service de police B	3							3
Agent de police C	31							31
Sous total (7)	35	0	0	0	0	0	0	35
TOTAL GENERAL	4655	13	0	0	19	-19	0	4668

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département urbanisme et habitat

21A - ACQUISITIONS FONCIÈRES DIVERSES - APPROBATION

Présents : 76

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 17

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. COUVEZ Eric (pouvoir à Mme LOBO Dolores), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. GODET Laurent (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène)

Absents : 5

M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BONAMY Delphine, Mme GUERRIAU Christine, M. RIOM Tristan

Madame Laure BESLIER, Membre du bureau
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

NANTES – Quartier 3 – Acquisition auprès de l'État de l'ancien site nantais de l'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM) – 38 rue Gabriel Péri – Approbation

Dans le cadre de la réorganisation de ses implantations et du renforcement du pôle d'enseignement supérieur maritime nantais autour de l'École Centrale, l'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM) a engagé depuis 2021 l'abandon progressif de son site nantais historique situé à proximité de la Loire entre le boulevard Salvador Allende, la rue Gabriel Péri et la rue Babonneau.

Informée de ce projet de déménagement, la Métropole a initié dès 2021 un dialogue avec les services de l'État, propriétaire du site, pour travailler sur le devenir de cet ensemble immobilier emblématique, prévenir la formation d'une friche urbaine et créer les conditions de la préservation de ce patrimoine. Il a été proposé aux services de l'État que l'estimation du site se fasse sur la base d'une programmation mixte définie par la Métropole en cohérence avec les besoins du secteur. Nantes Métropole a donc posé des orientations urbanistiques et programmatiques pour cet ensemble de 5 bâtiments représentant 10 962 m² sur une unité foncière de 1,1 hectare, cadastrée section HW 138 et HW 139.

Sur le plan urbain, ce changement d'usage du site a été pensé comme une occasion d'en améliorer l'inscription dans la trame urbaine et d'ouvrir aux habitants l'îlot de fraîcheur qu'il représente dans un quartier par ailleurs très minéral. La préservation de l'existant, aux caractéristiques patrimoniales et paysagères remarquables, a également été privilégiée. Le site a par ailleurs été ciblé comme une option potentielle pour l'accueil d'une sous-station du réseau de chaleur urbain.

La réflexion programmatique a quant à elle été conduite avec la mixité fonctionnelle pour fil rouge. A ainsi été conçue une programmation prévisionnelle comprenant une offre de logements familiaux dans l'actuel bâtiment B, notamment en accession abordable pour organiser la mixité sociale à l'échelle de l'ensemble ENSM/Cité communale Babonneau ; une résidence étudiante, en cohérence avec la vocation historique du bâtiment C et en réponse à l'enjeu partagé avec l'État de loger les étudiants sur la ville de Nantes ; une résidence sociale dans le bâtiment de l'ancienne infirmerie de l'école (bâtiment E) ; et enfin une nouvelle offre tertiaire dans les bâtiments A et D donnant sur le boulevard Allende et la rue Gabriel Péri.

Ces orientations urbaines et programmatiques sont intégrées dans une nouvelle orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielle *Allende* dans le cadre de la modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme métropolitain (PLUm), dont l'approbation est soumise à ce Conseil métropolitain. La programmation détaillée sera précisée ultérieurement sur la base de cette OAP.

L'État a notifié à Nantes Métropole le 11 octobre 2023 un droit de priorité sur le site au prix de 9 000 000€.

Au vu de la programmation prévisionnelle pré-citée, notamment en termes de logement social et d'hébergement, Nantes Métropole a demandé au représentant de l'État, par courrier de la Présidente en date du 7 novembre 2023, de suspendre la cession et d'inscrire l'ancien site de l'ENSM sur la liste des biens de l'État pouvant bénéficier d'une décote favorisant le montage d'opérations sociales, en application des dispositions de l'article L 3211-7 du code général de la propriété des personnes publiques.

Le prix de 9 000 000€ estimé par l'État étant éloigné des références foncières comparables, le comité d'engagement foncier métropolitain du 30 novembre 2023 a acté le principe d'une acquisition du site en révision de prix, au titre de l'article L. 240-3 du code de l'urbanisme. Par décision du 6 décembre 2023, la Métropole a ainsi décidé d'exercer son droit de priorité au prix de 3 995 000€. L'État propriétaire ayant refusé de céder le site à ce prix par courrier en date du 15 janvier 2024, le juge de l'expropriation a donc été saisi par Nantes Métropole par mémoire en date du 30 janvier 2024. Le transport sur les lieux et l'audience se sont tenues le 7 octobre 2024.

Dans son jugement rendu le 18 novembre 2024, le juge de l'expropriation, retenant un prix de 930€/m² de surface utile et appliquant un abattement de 10 % compte tenu des charges générées par un tel site et de l'ampleur des travaux à effectuer, a fixé le prix de l'ensemble immobilier à 7 719 240,87€. Ni la Métropole ni l'État n'ayant fait appel de la décision, ce prix est devenu définitif en date du 18 décembre 2024. La Métropole dispose d'un délai de deux mois à compter de cette décision pour décider d'acquérir ou non les biens au prix fixé par le juge.

Considérant l'enjeu majeur que représentent la transformation de ce site, sa mise en valeur patrimoniale et sa reconnexion à la trame urbaine, et considérant l'enjeu d'y développer une programmation mixte ambitieuse permettant de répondre aux besoins de logement, d'hébergement et de l'économie locale, il est proposé d'approuver l'acquisition de l'ancien site de l'ENSM auprès de l'État, pour un montant de 7 719 240,87 €. La régularisation interviendra par acte notarié aux frais de Nantes Métropole. Comme le prévoit l'article L. 240-3 du code de l'urbanisme, la Métropole devra régler le prix six mois au plus tard après la décision d'acquérir.

En cohérence avec les orientations foncières de la feuille de route « Fabrique de nos villes », le projet à développer sur ce site constitue une nouvelle opportunité pour la Métropole d'expérimenter la dissociation du foncier et du bâti, en prévoyant, tout en maintenant la propriété métropolitaine, de consentir des baux de longue durée constitutifs de droits réels à des opérateurs (bail à réhabilitation, bail emphytéotique administratif).

Nantes Métropole s'engage par ailleurs à rendre possible une occupation intercalaire du site, notamment pour répondre aux besoins des publics précaires. Ainsi le bail consenti par l'État au Département de Loire-Atlantique pour permettre l'accueil de mineurs non accompagnés sera repris.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°105 libellée Urbanisme durable, habitat, politique de la ville, proximité, opération 2022- N° 10244, libellée Fonciers ETAT – acquisitions.

NANTES - Prairie de Mauves, chemin du Bas et chemin du Moulin des Marais - Acquisition à titre gratuit auprès de la Ville de Nantes de diverses parcelles non bâties – Approbation

Situé en entrée de ville à l'Est de Nantes, quartier Doulon Bottière, le site de la Prairie de Mauves (260 hectares) constitue un territoire stratégique dans l'accompagnement du développement de la Métropole avec un fort enjeu de densification et de renaturation.

D'ici 2031, un pôle d'écologie urbaine verra le jour sur la Prairie de Mauves. Il réunira sur un même site 4 équipements complémentaires : réhabilitation et extension de la déchetterie datant de 1989, construction d'une plateforme de valorisation des biodéchets, refonte et extension à 270 000 tonnes de la capacité du centre de traitement et de valorisation des déchets (CTVD) datant de 1987 et construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées. Le projet vise à répondre aux enjeux de transition écologique et de transformation des modes de vie.

Aussi, pour la réalisation de ce projet, il est nécessaire que Nantes Métropole puisse maîtriser le foncier sur le périmètre de ce futur pôle d'écologie urbaine, aujourd'hui propriété de la Ville de Nantes.
Sont concernées les parcelles suivantes :
- Prairie de Mauves, chemin du Bas et chemin du Moulin des Marais : parcelles cadastrées section BO n°s 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 100, 128, 129, 130, 131, 141, 142, 143, 144, 145, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 158, 160, 165, 166, 175, 176, 181, 182, 188, 193, 194, 199, 200, 207, 210, 239, 240, 242, 244 et BP n°82, 86, 87, 88, 89, 192, 195, 198, 328, 331, 357, 358, 360, 363 et 373, d'une superficie totale de 244 631 m² ;
- Prairie de Mauves : étier non cadastré traversant ces parcelles.

Le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques a rendu son avis en date du 4 novembre 2024.

Le développement du projet sur ce site répond au double enjeu d'optimiser les ressources publiques et de consolider une coopération métropolitaine écologiquement vertueuse L'impact environnemental sera limité en mutualisant les infrastructures pour une gestion intégrée des déchets et des eaux usées et en développant des solutions locales innovantes pour le traitement et la valorisation des ressources. L'amélioration de la qualité de vie des habitants est au coeur des ambitions de ce projet de pôle d'écologie urbaine en répondant aux enjeux environnementaux et sanitaires de notre territoire.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'approuver l acquisition à titre gratuit de ces parcelles, étape décisive dans la mise en œuvre d'un pôle d'écologie urbaine, moteur de la transition écologique métropolitaine.

La régularisation interviendra par acte notarié aux frais de Nantes Métropole.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'acquisition au prix de 7 719 240,87 € auprès de l'État de l'ancien site de l'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM) situé à Nantes sis 38 rue Gabriel Péri - parcelles cadastrées section HW 138 et 139, d'une surface totale de 10 962 m²,

2. approuve l’acquisition à titre gratuit auprès de la Ville de Nantes de diverses parcelles situées à Nantes, Prairie de Mauves, chemin du Bas et chemin du Moulin des Marais : parcelles cadastrées section BO n°s 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 100, 128, 129, 130, 131, 141, 142, 143, 144, 145, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 158, 160, 165, 166, 175, 176, 181, 182, 188, 193, 194, 199, 200, 207, 210, 239, 240, 242, 244 et BP n°82, 86, 87, 88, 89, 192, 195, 198, 328, 331, 357, 358, 360, 363 et 373, d’une superficie totale de 244 631 m², ainsi que l’étier non cadastré traversant ces parcelles. Les frais d’acte notarié seront à la charge de Nantes Métropole,

3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les actes à intervenir et payer les prix et les frais afférents.

Adoptée
88 voix pour
5 abstentions

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département urbanisme et habitat

21B - REZE - 7 RUE DU SEIL - ACQUISITION D'UNE PARCELLE BÂTIE POUR PARTIE AUPRÈS DE EIFFAGE IMMOBILIER GRAND OUEST (EIGO) OU TOUTE AUTRE SOCIÉTÉ EN SUBSTITUTION EN VUE DE LA CRÉATION D'UN PÔLE STRUCTURANT D'ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS - APPROBATION

Présents : 76

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 17

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. COUVEZ Eric (pouvoir à Mme LOBO Dolores), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. GODET Laurent (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène)

Absents : 5

M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BONAMY Delphine, Mme GUERRIAU Christine, M. RIOM Tristan

Madame Laure BESLIER, Membre du bureau
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Dans la dynamique de renforcement du coeur métropolitain, Nantes Métropole et la Ville de Rezé portent une forte ambition d'aménagement sur la berge Sud de la Loire à Rezé : l'arrivée de deux lignes de tramway et d'une ligne de busway sur le boulevard Victor Schoelcher par le pont des 3 continents et le réaménagement du secteur Basse Ile dans le cadre de la ZAC Pirmil Les Isles permettront d'accueillir davantage d'habitants, d'activités et de services sur ce territoire bénéficiant des opportunités de la centralité et de la qualité de vie des berges de la Loire. Le projet urbain programmé par Nantes Métropole avec Nantes Métropole Aménagement et le groupement de maîtrise d'oeuvre conduit par Obras et D'ici là est l'un des laboratoires de la transition écologique sur le territoire métropolitain en développant à grande échelle de nouveaux modes de fabrique de la ville, notamment :
- mieux associer en amont les acteurs ;
- laisser davantage de place à l'eau, à la biodiversité et à l'arbre régulateur climatique ;
- concevoir des aménagements et constructions plus économes en énergie et bas carbone, issus d'un travail dès la phase de conception avec les filières de l'économie circulaire et des matériaux alternatifs au béton.

Cette démarche de renouvellement de la ville sur elle-même mobilise des fonciers historiquement dévolus à l'activité économique extensive et induit des acquisitions foncières par la puissance publique afin de réaliser le projet urbain : après la maîtrise des anciens abattoirs constituant la façade Ouest du boulevard Schoelcher, Nantes Métropole poursuit la maîtrise de la façade Est nécessaire d'une part pour élargir le boulevard afin d'accueillir les infrastructures de mobilité (tramway, busway, voie magistrale vélos), d'autre part pour accueillir des équipements publics. Ainsi le foncier à l'angle du boulevard Schoelcher et du boulevard du Général de Gaulle (route de Pornic) accueillera la Piscine Olympique Métropolitaine et le pôle de correspondance associé aux lignes de tramway et busway, sur les parcelles AM 122 et AM 185, acquises par Nantes Métropole en 2017, et les parcelles AM 158 et AM 184, restant à acquérir.

Les parcelles AM 158 et AM 184 sises 7 et 5 rue du Seil à Rezé sont d'une surface cadastrée de respectivement 18 617 m² et 109 m². Elles sont actuellement bâties et occupées par Cuisine Schmidt (cellule commerciale de 450m²), les entreprises Clemessy, DYNAE et PLS (bureaux et ateliers de 2 850m²) et comprennent une surface vacante d'environ 2 600 m².

Des négociations ont donc été menées entre Nantes Métropole et Eiffage Immobilier Grand Ouest (EIGO). Cette dernière procède à l'acquisition de la parcelle AM 158 en vue d'en céder une partie pour les équipements métropolitains précités, et de réaliser une opération immobilière tertiaire pour son propre compte sur l'emprise restant à lui appartenir. Un plan cadastral est joint en annexe de cette délibération, sur lequel figure en bleu la partie qui sera conservée par EIGO (lot S2), ainsi que les zones de pollution aux PCB.

Pour des raisons de régularisation foncière lié à l'état de la propriété, la parcelle AM 184 de 109 m² sera acquise ultérieurement et au plus tard au premier trimestre 2026.

Aux termes des échanges, les parties ont trouvé un accord sur le prix et les modalités d'acquisition.
EIGO cédera à Nantes Métropole une emprise foncière de terrain à bâtir d'environ 16 623 m² à parfaire après mesurage pour réaliser la piscine olympique métropolitaine, le pôle de correspondance et les élargissements de voirie nécessaires au développement des nouvelles lignes de transports, ainsi qu'une voie publique pour la future desserte interne de ce site.

Compte tenu de la présence sur la parcelle AM 158 de bâtis situés à cheval sur l'assiette des futurs projets publics et privé, EIGO s'est engagé à vendre un terrain démoli et dépollué (sont notamment rencensés sur ce site les polluants suivants : PCB, cuivre, plomb, zing).

Conformément à la réglementation environnementale, qui prévoit une répartition de la responsabilité des opérations de dépollution en cas de changement d'usage du site : EIGO financera les opérations de dépollution pour un usage constant c'est à dire à vocation industrielle (ce qui signifie jusqu'à 4mg /kg pour les PCB), et Nantes Métropole financera la dépollution complémentaire rendue nécessaire pour rendre compatible l'usage du terrain avec les équipements publics (ce qui signifie jusqu'à 1mg /kg pour les PCB).
La réalisation de ces opérations (déconstruction des bâtis existants, dépollution à usage constant et mise en œuvre des mesures de réhabilitation complémentaire tenant compte des usages futurs) par un seul et même acteur (EIGO) permet d'envisager une opération unitaire de démolition - dépollution plus efficiente techniquement, économiquement et calendairement qu'une succession d'interventions.

L'acquisition et l'opération de dépollution complémentaire relèvent des dispositions de l'article L.2000-2 du code de la commande publique relatif au marché public mixte.

Il est proposé d'approuver l'acquisition de la parcelle AM 158 pour partie soit une surface d'environ 16 623 m².
Ainsi, le prix de cession d'un terrain à bâtir, démoli et dépollué pour un usage constant est arrêté à 425,27 euros hors taxes par m² soit environ 7 069 358,98 € hors taxes pour une surface approximative de 16 623 m².
A ce prix d'acquisition de foncier s'ajoute le coût de la charge constitutive du prix arrêté à 117,02 euros hors taxes par m² soit environ 1 945 223,46€ hors taxes pour une surface approximative de 16 623 m².
Ces prix au m² sont réputés fermes et définitifs et s'appliqueront à la surface réelle du terrain à acquérir.
Le prix total d'acquisition incluant la charge est de environ 9 014 582,44 € hors taxes.
Pour mémoire, la parcelle AM 184 de 109 m² sera acquise auprès d'EIGO aux mêmes charges et conditions que la parcelle AM158.

Nantes Métropole a sollicité le pôle d'évaluations domaniales de la Direction Régionale des Finances Publiques des Pays de La Loire pour l'estimation de la valeur vénale de ces parcelles. Ce dernier a souhaité l'appui de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID). Ainsi, la Brigade Nationale d'Evaluations Domaniales a pris en charge cette évaluation en vertu de la note du 17 décembre 2018 et des dispositions de l'instruction du 8 décembre 1995 relative à l'évaluation des biens exceptionnels. La DNID a rendu son avis sur le montant de cette acquisition le 27 novembre 2024. Le prix convenu avec les vendeurs est conforme à cet avis.

Par ailleurs, nonobstant la signature de l'acte authentique d'acquisition, l'entrée en jouissance de Nantes Métropole sera différée pour tenir compte du temps nécessaire à EIGO pour engager la démolition et la dépollution aux charges et conditions convenues. Le prix de vente sera versé en deux fois : 25 % du montant de l'acquisition (hors complément de prix pour la dépollution complémentaire), au moment de la signature de l'acte notarié et le solde à terminaison des travaux précités aux termes d'un acte constatant la bonne réalisation des travaux convenus et la libération des emprises foncières, et ce conformément aux charges et conditions convenues avec EIGO.

EIGO sera tenu au respect d'un planning calendaire de la réalisation des travaux pour une libération du tènement foncier pour octobre 2026 au plus tard, sachant que la frange ouest nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle des nouvelles lignes de transport devra être libérée pour au plus tard le 1er avril 2026. A défaut, des pénalités de retard seront appliquées.

La régularisation interviendra par acte notarié aux frais de Nantes Métropole.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°105 libellée Urbanisme durable, habitat, politique de la ville, proximité, opération 2021- N° 10169, libellée Réserves foncières Rezé Rue du Seil – acquisitions.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'acquisition auprès de EIGO ou toute autre société en substitution, d'une partie de la parcelle située sur la commune de REZE, 7 Rue du Seil, cadastrée section AM 158p pour une superficie totale de 16 623 m² à parfaire après mesurage pour un montant d'environ 9 014 582,44 € hors taxes dont le prix sera ajusté en fonction des mètres carrés vendus, décomposé en l'acquisition d'un terrain à bâtir démoli et dépollué pour un usage constant à 425,27 euros hors taxes par m² soit environ 7 069 358,98 € hors taxes auquel s'ajoute une contribution constitutive d'un complément de prix pour la dépollution avec un changement d'usage à 117,02 euros hors taxes par m² soit environ 1 945 223,46 € hors taxes. Les frais d'acte notarié de l'acte de vente et de l'acte complémentaire seront à la charge de Nantes Métropole,

2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les actes à intervenir et payer les prix et les frais afférents.

Adoptée
61 voix pour
32 abstentions

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département des mobilités

22 - Délégation de Service Public du réseau de transports publics urbains de personnes de Nantes Métropole - Avenant n°8

Présents : 63

M. AZZI Elhadi, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie

Absents et représentés : 17

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. COUVEZ Eric (pouvoir à Mme LOBO Dolores), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. GODET Laurent (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), M. SALAUN André (pouvoir à M. VEY Alain), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à M. GROLIER Patrick)

Absents : 18

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOUVAIS Erwan, Mme EL HAÏRY Sarah, M. GARREAU Jacques, Mme GUERRIAU Christine, M. GUITTON Jean-Sébastien, M. PRAS Pascal, M. RIOM Tristan, Mme SCUOTTO Christelle, M. VOUZELLAUD François

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par convention de délégation de service public signée le 13 décembre 2018, Nantes Métropole a confié à la SEMITAN l'exploitation du réseau de transports publics urbains de voyageurs de l'agglomération nantaise, pour une durée de 7 ans à compter du 1er janvier 2019.

Lors du Conseil Métropolitain des 14 et 15 décembre 2023, un avenant n°7 à ce contrat a été adopté afin de tenir compte, pour l'ensemble des années restant au contrat, des impacts, a priori durables, de la crise énergétique et de la hausse des coûts supérieurs aux hypothèses économiques qui avaient été prises en compte pour le calcul des charges lors de la rédaction du contrat initial.

Toutefois, en 2024, les surcoûts liés à l'énergie se sont avérés moins importants que les hypothèses formulées lors de l'élaboration de l'avenant n°7 et nécessitent une mise à jour du niveau de forfait de charge envisagé pour 2024 et 2025.

Par ailleurs, les difficultés de recrutement des conducteurs et des mainteneurs qui ont émergé, à l'échelle nationale, à la suite de la crise sanitaire et qui se poursuivent encore en 2024 ont contraint les acteurs du transport public urbain et interurbain à prendre des mesures incitatives pour redynamiser les métiers de la conduite et de la maintenance et ainsi favoriser les embauches. L'impact de ces revalorisations salariales sur les charges du délégataire requiert une révision du forfait de charge.

Enfin, l'exploitation des CEntres Technique et d'EXploitation (CETEX) de Babinière et de Saint-Herblain implique la prise en compte, pour l'année 2025, de charges supplémentaires. En effet, compte tenu du prolongement de la ligne 1 de tramway entre les arrêts Ranzay et Babinière, des charges supplémentaires liées à la maintenance et à la sécurisation du CETEX de Babinière, de ses équipements et des installations ferroviaires, ont été occasionnées. Par ailleurs, les besoins de remisage supplémentaires sur le CETEX de Saint Herblain, actuellement au maximum de ses capacités, nécessitent la passation d'un contrat de location relatif à l'occupation d'un terrain contigu, afin d'étendre les capacités du stationnement des bus.

Ainsi, il vous est proposé de conclure un avenant n°8, ci-annexé, qui porte sur les modifications du forfait de charge suivantes :

• l'intégration de la baisse des coûts de l'énergie :

- en 2024 estimé à – 2 045 000€ HT

- en 2025 estimé à – 4 264 000€ HT

• la prise en compte de la revalorisation des rémunérations pour les sociétés sous traitantes à hauteur de + 1 359 000€ HT pour 2025,

• la prise en charge des coûts liés à l'exploitation des CETEX de Babinière et Saint-Herblain : + 1 057 000€ HT,

• la prise en compte des coûts supplémentaires liés à l'adaptation de l'expérimentation du service « MonCopilote » pour les années 2024 et 2025,

• la prise en compte de la reconduction de l'expérimentation de liaison fluviale entre Grimaudière et Gachet en juin 2024 puis de septembre à juin 2025,

• la prise en compte des dispositions fixées dans la loi n°2024-364 du 22 avril 2024 relative aux congés payés et qui prévoit que les arrêts de travail pour maladie ou accident, professionnels ou non, sont considérés comme du temps de travail effectif pour la détermination du droit à congés payés auxquels ils donnent désormais droit et la nécessité pour la SEMITAN d'effectuer des provisions pour permettre de répondre à ces nouvelles dispositions, soit + 450 000€ HT par an.

Le tableau des montants du forfait de charges est modifié comme suit :

	Forfait de charges en euros HT		
	Avenant 7 en euros HT	Avenant 8 en euros HT	Avenant 8 en euros TTC
2024	~~221 046 365~~	219 696 217	241 665 839
2025	~~226 447 123~~	225 313 573	247 844 930

* TVA 10 %

Enfin, l'avenant prend également en compte l'actualisation des besoins du délégataire en matière de subvention d'équipement pour 2024 et 2025 (dernière année du contrat), la prise en compte des surcoûts liés aux JO 2024 et la modification de l'article 42.2 pour l'exercice 2025 concernant le niveau des charges de maintenance lourde.

Ce projet d'avenant sera conclu conformément aux dispositions des articles R.3135-7 du code de la commande publique, dès lors que les modifications projetées ne sont pas substantielles.

La commission de délégation de service public, qui s'est réunie en application de l'article L.1411-6 du code général des collectivités territoriales, a émis un avis favorable sur le projet d'avenant.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'avenant n°8, ci-joint, et ses annexes, au contrat de Délégation de Service Public du réseau de transports publics urbains de personnes liant Nantes Métropole et la SEMITAN,

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer l'avenant n°8.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département des mobilités

23 - Engagement Loire - Exploitation des Ports de l'Erdre à Nantes et de la Loire à Couëron, Nantes et Rezé - Délégation de service public - Modification du périmètre - Mise à jour des investissements et des travaux de gros entretien et renouvellement (GER) - Avenant n° 6

Présents : 67

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, Mme BONNET Michèle, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS

Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 19

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. COUVEZ Eric (pouvoir à Mme LOBO Dolores), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. GODET Laurent (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), M. SALAUN André (pouvoir à M. VEY Alain), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à M. GROLIER Patrick)

Absents : 12

M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, M. MARTIN Nicolas, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. RIOM Tristan, M. TALLEDEC Denis

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole est titulaire d'un contrat de concession d'établissement et d'exploitation d'équipements portuaires sur la commune de Nantes, qui a été conclu le 1er septembre 1995 avec la Région Pays de Loire, pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 31 août 2025. Au gré de plusieurs transferts de compétence, l'autorité portuaire concédante est à ce jour le syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

Par délibération du conseil métropolitain du 22 juin 2018, Nantes Métropole a confié la gestion des ports de l'Erdre à Nantes et de la Loire à Couëron, Nantes et Rezé à la Société Publique Locale (SPL) Nantes Métropole Gestion Services (NMGS), par contrat de Délégation de Service Public (DSP), pour une durée de 5 ans, du 1er septembre 2018 au 31 août 2023. Par avenant n° 5 du 10 mars 2023, le contrat DSP Ports a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2025.

Evolution du périmètre du contrat

Afin de répondre aux enjeux de maillage du réseau, de traversée de la Loire, d'accompagnement du développement urbain, il a été adopté, par délibération du bureau métropolitain du 1er juillet 2022, la réalisation d'infrastructures sur le secteur de Trentemoult-Aval permettant le développement des liaisons fluviales en 2025. Un marché de mandat a été ainsi été conclu avec la société Nantes Métropole Gestion Services (NMGS) pour la réalisation d'un embarcadère composé d'un ponton et d'une passerelle.

Par délibération du 24 novembre 2023, le Bureau Métropolitain a autorisé NMGS à lancer une procédure adaptée pour la réalisation d'un embarcadère à Trentemoult aval.

Aussi, préalablement à la mise en service de ce nouvel équipement fluvial, projetée pour le 2ème semestre 2025 et pour permettre son exploitation par le délégataire NMGS à destination des services Navibus de transport public de passagers, il convient de modifier le périmètre de la délégation de service public en ajoutant l'embarcadère Trentemoult Aval au périmètre du contrat.

Parallèlement à l'intégration de ce nouvel équipement au périmètre du contrat, il convient de prendre en compte le changement d'affectation du ponton Trentemoult Roquios. En effet, à la mise en service du ponton Trentemoult Aval, cet équipement n'aura plus pour vocation d'accueillir l'accostage et l'embarquement/débarquement des Navibus Loire mais sera réaffecté à d'autres usages (ponton d'attente, ...)

Modification des investissements et des travaux de gros entretien et renouvellement (GER)

Par ailleurs, afin de prendre en compte l'évolution des besoins en investissement et en travaux de gros entretien et renouvellement (GER), il est proposé de modifier les tableaux contractuels afin de prendre en compte :

• Pour le tableau des investissements : le non-remplacement du ponton « La Paimpante » à Couëron et le remplacement des pontons St-Felix.

• Pour le tableau des GER : la remise en état des pontons « La Paimpante » à Couëron et « Roquios » à Trentremoult, l'électrification du ponton des Chantiers, l'installation d'une vidéosurveillance et un budget de maintenance modificative pour l'embarcadère Trentemoult-Aval, l'ajustement des montants de dragage du port de Trentemoult.

Ajustement des charges de fonctionnement

Enfin, face à l'augmentation des coûts de l'énergie, il est proposé de réévaluer les montants des dépenses liées aux coûts de l'énergie.

L'ensemble de ces ajustements nécessite :

• la mise à jour du compte d'exploitation prévisionnel (CEP) de la DSP, qui doit donc être modifié et remplacé par un nouveau CEP, annexé à l'avenant 6.

• la mise à jour des tableaux d'investissement et de GER de la DSP, qui doivent donc être modifiés et remplacés par de nouveaux tableaux, annexés à l'avenant 6.

C'est dans ce cadre, et conformément aux dispositions du code de la commande publique, qu'il est proposé d'approuver un avenant n° 6 au contrat conclu avec la société NMGS.

La commission de délégation de service public a émis un avis favorable sur ce projet d'avenant.

Les crédits correspondants sont prévus sur le budget principal.

Il est précisé que cet avenant, dont le montant prévisionnel s'élève à 248 504 €, procède à des modifications non substantielles du contrat de délégation de service public, et est donc conclu dans le respect des articles L3135-1 et R3135-7 du code de la commande publique.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'avenant n° 6 et ses annexes ci-jointes à la convention de délégation de service public pour l'exploitation des ports de l'Erdre à Nantes et de la Loire à Couëron, Nantes et Rezé, à conclure avec la SPL Nantes Métropole Gestion Services (NMGS),

2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant.

Adoptée à l'unanimité
1 non-participation au vote : Mme BLIN Nathalie

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Direction des services de mobilité

24 - Nantes - Exploitation des parcs publics de stationnement - Délégation de service public Coeur de Ville - Avenant n°1

Présents : 66

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, Mme BONNET Michèle, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 19

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. COUVEZ Eric (pouvoir à Mme LOBO Dolores), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. GODET Laurent (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), M. SALAUN André (pouvoir à M. VEY Alain), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à M. GROLIER Patrick)

Absents : 13

M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, M. MARTIN Nicolas, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, M. TALLEDEC Denis

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par une délibération du 10 décembre 2021, le conseil métropolitain a approuvé le principe du renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation des parcs publics de stationnement du Coeur de Ville à Nantes. Le nouveau contrat de délégation de service public a été attribué à la Société Nantes Métropole Gestion Services (NMGS) par délibération du 7 octobre 2022 et prenant effet au 1er janvier 2023.

Le périmètre dit « Coeur de Ville » comprend les parcs de stationnement Bellamy, Talensac, Tour Bretagne, Decré-Bouffay, Graslin, Commerce et Feydeau.

Plusieurs facteurs conduisent aujourd'hui Nantes Métropole et son délégataire à proposer la conclusion d'un avenant n° 1. En effet, le contrat est impacté par les évolutions de charges qui ne pouvaient être anticipées lors de la conclusion du contrat :

• En premier lieu, le poste des dépenses « électricité » est amélioré grâce au groupement d'achat public d'électricité de Nantes Métropole permettant une économie de 197 148 € entre 2024 et 2027. Cette économie est répercutée sur l'équilibre général du compte d'exploitation prévisionnel (CEP),

• En second lieu, le délégataire doit faire face à des problèmes de sûreté accrus dans les parkings Coeur de Ville qui se traduisent par des phénomènes de squat dans les parties communes et dans les différents niveaux des zones de stationnement. Pour maîtriser ce phénomène et conserver une qualité de service auprès des usagers (propreté, sentiment de sécurité, image des parkings), le délégataire complète les dispositifs existants en renforçant la sécurité. Ce phénomène de sûreté est exogène et va au-delà des postes de dépenses inscrites dans le CEP obligeant le délégataire à augmenter le poste « Sécurité » de 591 764 € entre 2024 et 2027.

C'est pourquoi, il est proposé de conclure un avenant n°1 au contrat de délégation de service public afin de prendre en compte ces différentes variations de postes de charge compensées par une redevance révisée au regard de la redevance initiale :

Postes impactés – DSP Coeur de Ville	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2024-2027**
Impact sureté	143 576 €	146 447 €	149 377 €	152 364 €	591 764 €
Impact Electricité	77 417 €	-79 463 €	-79 947 €	-115 155 €	-197 148 €
Redevance contractuelle initiale	1 389 883 €	1 512 767 €	1 755 654 €	1 523 603 €	6 181 907 €
Redevance contractuelle révisée	1 168 890 €	1 445 783 €	1 686 224 €	1 486 394 €	5 787 291 €
Variation de redevance en € HT	**-220 993 €**	**-66 984 €**	**-69 430 €**	**-37 209 €**	**-394 616 €**

Par ailleurs, la convention de gestion des stationnements vélos situés dans les parkings en ouvrage de Nantes Métropole ayant été renouvelée, l'annexe 31 à la convention de délégation de service public est substituée par celle figurant en annexe à la présente délibération.

Enfin, afin de corriger une erreur matérielle par omission du tableau des pénalités relatives à la démarche qualité, l'annexe 8 est complétée comme précisé dans le projet d'avenant ci-annexé.

Le projet d'avenant n°1 sera conclu conformément aux dispositions des articles R.3135-7 et R.3135-8 du code de la commande publique, dès lors que les modifications projetées, dont le montant s'élève à 394 616 €, représentent moins de 10 % du montant initial de la concession, et ne sont donc pas substantielles.

La commission de délégation de service public, qui s'est réunie en application de l'article L.1411-6 du code général des collectivités territoriales, a émis un avis favorable sur le projet d'avenant.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'avenant n°1 à la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation des parcs de stationnement du secteur Coeur de Ville à Nantes, à conclure avec la SPL NMGS.

2. autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions et à accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l' avenant.

Adoptée
78 voix pour
6 abstentions
1 non-participation au vote : Mme BLIN Nathalie

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Direction des services de mobilité

25 - Nantes - Exploitation du parc public de stationnement Cathédrale, cours Saint André - Délégation de service public - Avenant n°9

Présents : 66

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, Mme BONNET Michèle, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 19

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. COUVEZ Eric (pouvoir à Mme LOBO Dolores), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. GODET Laurent (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), M. SALAUN André (pouvoir à M. VEY Alain), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à M. GROLIER Patrick)

Absents : 13

M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, M. MARTIN Nicolas, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, M. TALLEDEC Denis

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par délibération du Conseil métropolitain en date du 4 octobre 2004, Nantes Métropole a confié la conception, la construction et l'exploitation du parc de stationnement du cours Saint André, dénommé Cathédrale, à la Société la SAEM NGE jusqu'au 31 décembre 2031. Ce parking en ouvrage est entré en exploitation à partir de 2007.

Depuis 2019, NGE enregistre une baisse de fréquentation du parking Cathédrale. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène. D'une part, depuis la crise sanitaire, un changement durable des habitudes de mobilité s'est opéré. D'autre part, Nantes Métropole poursuit aujourd'hui des objectifs de politique publique, en termes d'usage de l'espace public, différents de ce qu'ils étaient lors de la conclusion du contrat. A ce titre, Nantes Métropole a étendu la piétonisation des rues dans le centre-ville et modifié le plan de circulation, renforcé son plan vélo et instauré la gratuité des transports en commun le week-end.

Cette baisse de fréquentation se répercute nécessairement sur le résultat d'exploitation par un déficit cumulé depuis 2019 pour NGE, de 807 500 €. Au titre de la COVID, une contribution exceptionnelle de Nantes Métropole a été versée à hauteur de 200 000 € (avenant n°8 – février 2022), mais la fréquentation horaire a continué de diminuer de 30% (de 161 000 à 111 826 véhicules) entre 2019 et 2024 de façon structurelle. Une partie de la baisse de fréquentation a été compensée par l'augmentation des tarifs, limitant les impacts financiers pour le délégataire, mais un déficit structurel demeure pour les raisons ci-dessus exposées, et modifie l'équilibre économique du contrat sur sa durée résiduelle, malgré des recherches constantes d'optimisation au niveau des charges d'exploitation.

En conséquence, dans ce contexte, il est apparu nécessaire de conclure avec le délégataire un avenant n°9 qui a pour objet de rétablir l'équilibre financier du contrat jusqu'à son terme, soit jusqu'au 31 décembre 2031, comme suit :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Contribution de Nantes Métropole	219 961€	278 059€	332 186€	343 074€	346 126€	343 217€	359 502€	377 261€
Résultat du Délégataire	5 000€	5 000€	5 000€	5 000€	5 000€	5 000€	5 000€	5 000€

Il est ainsi proposé d'approuver le projet d'avenant n°9 (ci-annexé) et le nouveau compte d'exploitation prévisionnel (annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R.3135-5 du code de la commande publique, dès lors que les modifications projetées sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues. Il est précisé qu'en application de l'article R.3135-3 du même code, ces modifications, dont le montant s'élève à 2 599 386 €, représentent moins de 50 % du montant initial de la concession.

Par ailleurs, une convention de gestion des stationnements vélos situés dans les parkings en ouvrage de Nantes Métropole ayant été signée, elle est annexée au présent avenant.

La commission de délégation de service public, qui s'est réunie en application de l'article L.1411-6 du code général des collectivités territoriales, a émis un avis favorable sur le projet d'avenant.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'avenant n°9 au contrat de concession pour l'exploitation du parking Cathédrale, à conclure avec la société NGE ;

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions et à accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant n°9.

Adoptée
78 voix pour
6 abstentions
1 non-participation au vote : Mme BLIN Nathalie

Direction générale développement économique responsable, emploi, innovation, Europe et international
Mission tourisme

26 - Gestion et mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine - Délégation de service public - Avenant n°4

Présents : 63

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 16

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. COUVEZ Eric (pouvoir à Mme LOBO Dolores), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. GODET Laurent (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), M. SALAUN André (pouvoir à M. VEY Alain), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à M. GROLIER Patrick)

Absents : 19

M. ANNEREAU Matthieu, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, M. BERTHELOT Anthony, Mme BONAMY Delphine, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, M. SEASSAU Aymeric, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par délibération en date du 10 décembre 2021, Nantes Métropole a approuvé le contrat de délégation de service public confiant la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine à la Société Publique Locale (SPL) Le Voyage à Nantes. Ce contrat a pris effet le 1er janvier 2022 pour une durée de 5 ans.

Le siège de la SPL Le Voyage à Nantes est localisé dans un immeuble dit « Crucy », au 1-3 rue de Crucy, propriété de la Ville de Nantes.

Les travaux engagés sur cet immeuble en 2024 (rénovation de la toiture, mise au norme thermique et changement du système CVC intégrant les fonctions de chauffage et ventilation), ont conduit la SPL à déménager les services (effectif de 131 personnes) à compter du mois de juillet 2024 pour une durée prévisionnelle de 15 mois, et à louer pour ce faire différents bureaux en centralité, notamment un plateau aménagé dans l'immeuble Iadvise-Le Berlingot à Euronantes et des bureaux aménagés à la Cité des Congrès.

L'impact financier 2024-2025 du projet (frais de déménagement, surcoût des loyers pour les locations de bureaux, petits travaux et frais de réaménagement) est chiffré à 526 800€.

Une subvention de 150 000€ a été versée en 2024 par Nantes Métropole à la SPL Le Voyage à Nantes pour contribuer au coût du projet, notamment aux frais de déménagement et au surcoût des loyers supportés par la SPL en 2024 (avenant n°3).

Il est proposé de verser une subvention de 101 000 € à la SPL Le Voyage à Nantes au titre de l'exercice 2025, pour contribuer au coût du projet, notamment aux frais de loyers et de réaménagement supportés par la SPL en 2025.

Le reste à charge du projet (participation au surcoût des loyers, petits travaux avant le réaménagement, frais généraux) est financé par la SPL.

Ces dispositions font l'objet d'un avenant n°4, ci-annexé, au contrat de délégation de service public.

Les crédits sont prévus en fonctionnement et inscrits sur l'opération 566 libellée « DSP Tourisme – ingénierie Touristique métropolitaine ».

Cet avenant est conclu sur le fondement de l'article R.3135-7 du code de la commande publique qui autorise des modifications, quel qu'en soit le montant, lorsqu'elles ne sont pas substantielles.

Cet avenant entraîne une augmentation de 0,2% du montant du contrat de concession initial.

La commission de délégation de service public a été consultée pour avis sur ce projet.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public conclue avec la SPL le Voyage à Nantes pour la gestion et à la mise œuvre de la politique touristique métropolitaine, joint en annexe ;

2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant n°4.

Adoptée
61 voix pour
17 abstentions
1 non-participation au vote : M. TERRIEN Emmanuel

Direction générale développement économique responsable, emploi, innovation, Europe et international
Mission tourisme

27 - Délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'Ile - Avenant n°18

Présents : 64

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PASCOUAU Yves,

M. PETIT Primaël, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 16

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. COUVEZ Eric (pouvoir à Mme LOBO Dolores), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. GODET Laurent (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), M. SALAUN André (pouvoir à M. VEY Alain), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à M. GROLIER Patrick)

Absents : 18

M. ANNEREAU Matthieu, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, M. BERTHELOT Anthony, Mme BONAMY Delphine, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. RIOM Tristan, M. SEASSAU Aymeric, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

En vertu d'un contrat de délégation de service public (DSP) entré en vigueur le 1er janvier 2011, Nantes Métropole a confié à la Société Publique Locale (SPL) Le Voyage à Nantes la construction du Carrousel des Mondes Marins, l'exploitation des Machines de l'Ile (Galerie des Machines, Eléphant, Carrousel des Mondes Marins, activités annexes boutique et bar-restauration), et la gestion événementielle des Nefs. Le terme de ce contrat est fixé au 31 décembre 2026, conformément à la délibération du 4 octobre 2024.

Ajout du « lustre d'oies » dans l'inventaire des biens mis à disposition du délégataire

Par délibération du 9 avril 2021, Nantes Métropole confiait à la Compagnie la Machine la réalisation d'une œuvre dénommée « lustre d'oies ». Ce lustre d'oies a été prêté temporairement à la société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest, mécène du projet, afin d'être exposé au sein du hall de l'aéroport de Nantes Atlantique. La mise à disposition, conclue à compter du 28 juin 2021, est arrivée à échéance le 31 décembre 2024.

Conformément aux articles 11 et 16.1, et à l'annexe 3 du contrat de délégation de service public relatif aux Machines de l'Ile, le délégataire bénéficie de la mise à disposition de divers équipements immobiliers (notamment la Galerie des Machines) et mobiliers (l'Éléphant, les machines qui composent la Galerie, les éléments de scénographie...), par Nantes Métropole qui en est propriétaire. Ces biens constituent des biens de retour.

Nantes Métropole propose d'ajouter le lustre d'oies dans l'inventaire des biens mis à disposition, et de le mettre gratuitement à disposition du Voyage à Nantes. Il pourra être installé et présenté au public à l'occasion d'un prochain renouvellement du contenu de la Galerie des Machines, aux frais de la SPL. Ce bien relèvera des obligations de nettoyage, entretien, maintenance et réparation mises à la charge du délégataire pour l'ensemble des équipements mis à disposition, conformément à l'article 17 du contrat, ainsi qu'aux dispositifs d'installation et d'assurance également prévus dans ce cadre.

Indemnisations 2024 liées aux impacts des travaux DNLT- Pont Anne de Bretagne

Nantes Métropole porte le projet de développement de nouvelles lignes de transport (DNLT) et de transformation du pont Anne de Bretagne. Le projet finalisé comporte plusieurs opérations, dont la réalisation de deux nouvelles lignes de tramway qui traversent l'Ile de Nantes en empruntant le Pont Anne de Bretagne préalablement transformé, puis les boulevards Léon Bureau et Simone Veil, le Pont des Trois Continents, le boulevard Victor Schoelcher et la route de Pornic, soit environ 3 kms d'infrastructure ferroviaire, avec la création de nouvelles stations de tramway, dont une nouvelle station au niveau du Parc des Chantiers sur le boulevard Léon Bureau.

Le tracé de ces nouvelles lignes de tramway sur le boulevard Léon Bureau impacte le site du Parc des Chantiers, site touristique et culturel incontournable de la métropole nantaise, et en particulier les Machines de l'Ile, avec :

- un impact sur les Nefs, la Galerie des Machines et le parcours de l'Eléphant (en sortie des Nefs) ;
- un impact sur le Café de la Branche, situé le long du boulevard Léon Bureau et par ailleurs dans l'emprise des aménagements publics prévus aux abords de la nouvelle station de tramway.

Au-delà du positionnement actuel des réseaux non compatible avec l'implantation de la future plateforme de tramway, ces travaux de réseaux sous maîtrise d'ouvrage de Nantes Métropole, se sont avérés nécessaires du fait de leur vétusté (réseaux pour certains datant du début du 20ème siècle) afin de répondre aux nouvelles exigences en matière de transition écologique.

Plusieurs mesures ont été prises tout au long de l'année pour ajuster et adapter l'exploitation des Machines de l'Ile aux contraintes des travaux, dont des fermetures de la Galerie à l'été et à l'automne 2024. Néanmoins, les pertes d'exploitation d'une DSP ne sont pas instruites dans le cadre du dispositif de la commission de règlement amiable (CRA) DNLT-Pont Anne de Bretagne. Ainsi, une instance de suivi spécifique a été mise en place dans le cadre de la DSP par Nantes Métropole pour chiffrer les pertes d'exploitation des Machines de l'Ile liées à ces travaux, en particulier sur les activités billetterie (Galerie), bars-restauration, boutique et événementiels affaires. Les pertes d'exploitation totales liées aux travaux sur le boulevard Léon Bureau se sont élevées en 2024 à 359 770 €.

L'impact réel de ces travaux pour le délégataire sur son activité étaient imprévisibles lors de la conclusion du contrat en 2011, de sorte que cela excède le simple risque d'exploitation. Il est donc proposé que Nantes Métropole, en sa qualité d'autorité délégante, indemnise le VAN à hauteur de 359 770 €.

Par ailleurs, les travaux de déconstruction du Café de la Branche ont été lancés le 4 novembre 2024, pour restituer comme convenu l'emprise nécessaire au projet et notamment pour l'aménagement de la nouvelle station de tramway et ses abords. Nantes Métropole a demandé à la SPL d'étudier un nouveau projet de bar-restauration qui pourrait être proposé dans le cadre du futur contrat de délégation de service public prévu pour 2027. Ce calendrier de cessation de l'activité de bar-restaurant a conduit la SPL à devoir engager des ruptures conventionnelles individuelles, reclassements et mesures d'accompagnement associées, avec les 10 salariés du Café de la Branche, pour un montant total de 263 385 €.

Pour indemniser cet impact financier sur les comptes de la DSP, il est proposé de verser à la SPL Le Voyage à Nantes une indemnisation d'un montant de 263 385 €.

Les crédits sont prévus en fonctionnement et sont inscrits sur l'opération « 2657 – DSP Machines de l'île ».

Cet avenant est conclu sur le fondement de l'article R.3135-7 du code de la commande publique qui autorise des modifications, quel qu'en soit le montant, lorsqu'elles ne sont pas substantielles. Cet avenant entraîne une augmentation de 0,8 % du montant du contrat de concession initial.

La commission de délégation de service public a été consultée pour avis sur ce projet.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'avenant n°18 à la convention de délégation de service public conclue avec la SPL le Voyage à Nantes pour l'exploitation des Machines de l'Île, joint en annexe ;

2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant.

Adoptée
74 voix pour
5 voix contre
1 non-participation au vote : M. TERRIEN Emmanuel

Direction générale cultures et arts dans la ville
Pôle ressources

28 - Equipements culturels métropolitains - Convention de partenariat avec la société publique locale Le Voyage à Nantes

Présents : 70

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 21

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONNET Michèle (pouvoir à Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. COUVEZ Eric (pouvoir à Mme LOBO Dolores), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. GODET Laurent (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), M. SALAUN André (pouvoir à M. VEY Alain), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à M. GROLIER Patrick), M. TURQUOIS Laurent (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile)

Absents : 7

M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BONAMY Delphine, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie, M. RIOM Tristan

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Depuis le 15 décembre 2014, le Conseil métropolitain a renforcé l'ambition métropolitaine dans le champ de la culture, en approuvant le transfert de compétences et d'équipements d'intérêt communautaire.

Une politique culturelle métropolitaine s'est ainsi mise en œuvre, à la fois tournée vers le patrimoine et les mémoires du territoire, et résolument ouverte sur le monde. Elle participe ainsi pleinement au rayonnement de la métropole ainsi qu'à sa reconnaissance sur la scène nationale et internationale.

Dans ce cadre, par délibération du 8 octobre 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé une convention de partenariat avec la société publique locale (SPL) « Le Voyage à Nantes », portant sur la commercialisation du « Pass Nantes ». Ce pass permet de donner accès aux musées, au Chronographe et au Planétarium à titre gratuit aux détenteurs du Pass ; le remboursement de ce Pass par la SPL « Le Voyage à Nantes » à la Métropole se fait sur la base d'un tarif réduit.

En complément de l'offre existante , il est proposé la création d'un « pass du voyage » d'une durée plus longue (un an) à destination des habitants ou visiteurs afin de découvrir la ville de Nantes et sa région.

Il vous est demandé d'approuver une nouvelle convention ci-annexée, intégrant cet ajout dans les conditions du partenariat avec la SPL « Le Voyage à Nantes » qui assure désormais la commercialisation du Pass Nantes et du Pass du Voyage.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve une nouvelle convention de partenariat avec la SPL « Le Voyage à Nantes » sur la commercialisation des Pass Nantes et Pass du Voyage (annexe 1),

2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée
84 voix pour
7 abstentions

Direction générale déléguée à la cohésion sociale
Direction des sports

29 - Patinoire du Centre de Loisirs du Petit Port - Subvention Nantes métropole Gestion Equipements pour la réalisation d'une tribune et d'espaces de convivialité - Avenant n°1 à la convention de gestion et de subvention pour réalisation de travaux entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole - Approbation

Présents : 64

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 21

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONNET Michèle (pouvoir à Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. COUVEZ Eric (pouvoir à Mme LOBO Dolores), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. GODET Laurent (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), M. SALAUN André (pouvoir à M. VEY Alain), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à M. GROLIER Patrick), M. TURQUOIS Laurent (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile)

Absents : 13

M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, M. MARTIN Nicolas, Mme NGENDAHAYO Liliane, Mme OPPELT Valérie, M. RIOM Tristan, M. TALLEDEC Denis

Monsieur Ali REBOUH, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

L'exploitation du Centre de Loisirs du Petit Port à Nantes est confiée à Nantes métropole Gestion Equipements (NGE) à travers une convention de délégation de service public depuis le 1er juillet 2001.

Ce contrat recouvre les activités de service public suivantes :

- la gestion de la piscine et des espaces sportifs, activités dans le champ de compétences de la Ville de Nantes,
- la gestion de la patinoire, activité dans le champ de compétence de Nantes Métropole en tant qu'équipement déclaré d'intérêt métropolitain par délibération du 15 décembre 2014.

La gestion de la patinoire se poursuivant dans le cadre du contrat de délégation de service public, la Ville de Nantes et Nantes Métropole ont conclu une convention de gestion en date du 15 décembre 2017 afin d'acter les modalités de participation financière de Nantes Métropole au titre de l'activité de la patinoire.

Par un avenant n°12, approuvé par le conseil municipal de la Ville de Nantes du 21 juin 2024, NGE a été autorisé à engager les travaux de construction de la tribune et des espaces de convivialité, et il a été autorisé un nouveau flux financier entre Nantes Métropole et le délégataire afin d'assurer le financement de l'opération. Le conseil métropolitain, par une délibération des 27 et 28 juin 2024, a approuvé le financement de la tribune par la Métropole pour un montant estimé à 1 700 000 €.

Ce financement est assuré par Nantes Métropole à travers le versement à Nantes métropole Gestion Equipements d'une subvention plafonnée à ce montant et selon l'échéancier suivant :

- 600 000 € en février 2025 ;
- 800 000 € en juillet 2025 ;
- 300 000 € à la livraison en novembre 2025.

En outre, l'avenant n°13 (annexe n°1) soumis pour approbation du Conseil municipal de la Ville de Nantes du 31 janvier 2025 prévoit une prolongation de la durée de la convention de délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2027. Il est nécessaire de conclure un avenant n°1 (annexe n°1) à la convention de gestion et de subvention pour réalisation de travaux pour permettre :

- sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2027 afin de mettre en cohérence son terme avec celui de la convention de délégation de service public,
- le nouveaux flux financier lié à la tribune et aux espaces de convivialité.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget sur l'AP102 libellée « Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, international, rayonnement », opération 2022/10243 libellée « centre de loisirs du Petit Port – installation d'une tribune »

Le Conseil délibère, et,

1. approuve et autorise le versement d'une subvention d'investissement à Nantes métropole Gestion Equipements de 1 700 000 € selon l'échéancier suivant :
    - 600 000 € en février 2025 ;
    - 800 000 € en juillet 2025 ;
    - 300 000 € à la livraison en novembre 2025.
2. approuve l'avenant n°1 à la convention de gestion et de subvention pour réalisation de travaux entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole dans les termes de l'annexe n°1 jointe à la présente délibération,

3. autorise Mme la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant.

Adoptée à l'unanimité
1 non-participation au vote : Mme BLIN Nathalie

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Direction de l'espace public

30 - Avenant au Traité de concession pour la distribution publique en gaz - Délégation de service public - Approbation

Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 16

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. THIRIET Richard), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine)

Absents : 2

Mme GUERRIAU Christine, Mme ROLLAND Johanna

Monsieur Tristan RIOM, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole Communauté Urbaine, subrogée par Nantes Métropole au 1er janvier 2015, et Gaz de France, subrogée par GRDF au 1er janvier 2008, ont conclu le 12 novembre 2007 un contrat de concession pour la distribution publique en gaz sur l'ensemble du territoire de Nantes Métropole à l'exception de Saint-Léger-les-Vignes, seule commune non distribuée en gaz parmi les 24 de la Métropole. Ce contrat est entré en vigueur début 2008 pour une durée 30 ans.

Comme ce dernier le prévoit dans le cadre de la clause de revoyure, la publication d'un nouveau modèle national de convention de concession et de cahier des charges, issu de l'accord-cadre conclu en juin 2022 entre GRDF et les représentants des autorités concédantes (France Urbaine et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies, dite « FNCCR ») a été l'occasion pour Nantes Métropole et GRDF d'étudier la possibilité d'adapter les dispositions en vigueur par un avenant n°1 au contrat, dont la présente délibération expose les éléments et propose l'adoption.

Rappels sur la distribution publique de gaz en France et à Nantes Métropole :

Nantes Métropole exerce la compétence d'autorité concédante de la distribution publique de gaz sur l'ensemble de son territoire par suite, notamment, du transfert de cette compétence à Nantes Métropole Communauté Urbaine par ses communes membres, rendu effectif le 1er janvier 2002. Les ouvrages de distribution du gaz sont ainsi sa propriété sur son territoire.

Le Code général des collectivités territoriales (L.2224-31) et le Code de l'énergie (L.111-53) fondent que, localement, Nantes Métropole, par le biais d'un contrat de concession, délègue nécessairement à GRDF, qui dispose donc d'un monopole localement, la distribution publique de gaz sur les 23 communes historiquement desservies en gaz. Au-delà de Nantes Métropole, la situation est analogue sur une très majeure partie du territoire national et GRDF gère aujourd'hui le réseau de distribution de gaz auprès de 11 millions de clients sur 95 % du territoire national distribué en gaz.

La distribution du gaz en France est une mission de service public qui, en sus du cadre des contrats de concession, s'exerce sous l'autorité de l'État (GRDF lui est lié par un contrat de service public) et de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Cette dernière fixe le tarif d'acheminement dit « ATRD », tarif d'Accès au Réseau Public de Distribution de gaz. Ce tarif d'acheminement fait l'objet d'une péréquation nationale à l'intérieur de la zone de desserte exclusive des gestionnaires de réseau de distribution.

Quelques chiffres-clés du service délégué à Nantes Métropole fin 2023 :

- 2 372 km de réseaux basse et moyenne pressions
- 195 237 sites raccordés en soutirage pour 3 058 GWh consommés
- 1 site raccordé en injection d'une capacité entre 5 à 10 GWh/an (sur la station de traitement des eaux usées de la Petite Californie)
- investissements réalisés par GRDF en 2023 : 9,7 M€ (dont 6,5 M€ sur les finalités d'investissement incluses au schéma directeur des investissements introduit par l'avenant)
- éléments financiers d'exploitation en 2023 : 47 M€ de produits et 52,2 M€ de charges
- redevance de fonctionnement (dite R1) perçue en 2023 par Nantes Métropole auprès de GRDF : 454 k€
- valeur brute des biens affectés au service concédé : 377 M€

Les contrats de concession conclus avec un opérateur économique disposant de droits exclusifs tels que GRDF sont soumis à des règles particulières instaurées aux articles L.3213-1 et L3214-1 du Code de la commande publique, et sont à ce titre, notamment, dispensés de publicité et de mise en concurrence.

L'avenant proposé :

Au terme de négociations débutées mi-2023, Nantes Métropole et GRDF proposent une modernisation des dispositions contractuelles tout en conservant le cadre des missions dévolues au concessionnaire ainsi que son modèle d'activité décrits dans le contrat de concession actuellement en vigueur.

L'avenant propose de proroger de moins de 2 ans la durée du contrat, soit jusqu'au 31 décembre 2039, de telle sorte que la durée résiduelle du contrat porte sur 3 périodes quinquennales d'investissements.

Telle qu'issue de l'accord-cadre national de juin 2022, la modernisation des dispositions porte en particulier sur :

- la mise en place d'une gouvernance et d'une concertation pour l'élaboration et la programmation des investissements d'adaptation et de modernisation du réseau,
- le suivi renforcé de la qualité de service à partir d'indicateurs et un cadre d'incitation à la performance du service délégué,
- le rôle du réseau public de distribution dans la transition écologique,
- un accès renforcé aux données nécessaires à l'exercice des compétences de l'autorité concédante,
- une coordination opérationnelle accentuée entre les équipes de GRDF et Nantes Métropole.

Détails des dispositions :

• Les investissements :

L'avenant permet d'intégrer un schéma directeur des investissements (SDI) sur la durée restante du contrat de concession (15 ans) et des programmes pluriannuels (PPI) successifs de 5 ans, indiquant l'ensemble des investissements nécessaires sur le territoire concédé. Ces investissements sur 15 ans pour un montant total estimé de 70,9 millions d'euros (euros constants 2023) sont dédiés aux raccordements et à la transition énergétique, à la modification d'ouvrages à la demande de tiers, à l'adaptation et la modernisation des ouvrages ainsi qu'aux comptages et postes de livraison. Ce montant tient compte du fait que d'importants programmes d'investissements sont arrivés à leur terme en France (déploiement du compteur communiquant Gazpar par exemple) et spécifiquement à Nantes Métropole (sécurisation des canalisations hautes caractéristiques et optimisation du schéma de vannage par exemple) et que GRDF positionne « le réseau nantais dans le premier tiers des réseaux français ».

Le SDI est assorti d'engagements du concessionnaire portant sur des programmes spécifiques successifs soumis à pénalités. Pour la concession de Nantes Métropole, deux programmes spécifiques prévoient le traitement de certaines canalisations vulnérables face à des aléas climatiques (retrait et gonflement des argiles et inondation), en anticipation de cibles réglementaires et afin d'améliorer la résilience du service concédé.

En complément, l'incidentologie des ouvrages et la trajectoire de renouvellement réglementaire de certains équipements vulnérables (détendeurs) sont mises sous surveillance à travers des indicateurs, de telle sorte qu'une dérive observée sur ces indicateurs entraîne un engagement d'action du concessionnaire lors du PPI ultérieur.

• Incitation à la performance du service et la montée en gamme des données transmises :

En complément du cadre tarifaire régulé à l'échelle nationale, l'avenant introduit des indicateurs de suivi de la qualité du service concédé ainsi que des indicateurs de performance incités relatifs à la cohérence des inventaires d'ouvrages, au temps de coupure des usagers, ainsi qu'au respect des délais de mise en œuvre des prestations.

Afin que Nantes Métropole puisse exercer le contrôle de la concession et plus largement son rôle d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz en articulation avec son action en matière de planification et transition énergétique, des données et informations lui sont mises à disposition en complément du modèle national.

• Des flux financiers préservés :

En contrepartie de la délégation de ce service public et des charges effectivement supportées par Nantes Métropole, en particulier certaines dépenses de fonctionnement et, le cas échéant, d'investissement, le contrat de concession prévoit que GRDF verse annuellement à Nantes Métropole une redevance. Comparativement au cadre contractuel actuel, l'avenant prévoit en particulier, selon le nouveau modèle national de contrat, une revalorisation de la redevance annuelle de fonctionnement (environ +120 k€/an pour Nantes Métropole, pour porter cette redevance à près de 580 k€/an).

• Un plan d'actions en faveur de la transition écologique du territoire et de la responsabilité sociale environnementale :

Il est également instauré un plan d'actions en faveur de la transition écologique et de la responsabilité sociale et environnementale sur la période 2025-2029, renouvelable à l'échéance.

Ce plan d'actions prévoit tout particulièrement des engagements de GRDF pour contribuer à l'atteinte des objectifs de Nantes Métropole en matière de climat et d'énergie : accompagnement respectivement de la sobriété et de l'efficacité des consommations de gaz, du développement de la production et de l'injection des gaz renouvelables et bas carbone et du biométhane en particulier, de la lutte contre la précarité énergétique et de la mobilité biogaz.

Les engagements de GRDF portent également sur sa responsabilité sociale et environnementale à travers la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités, l'insertion de publics éloignés de l'emploi ou encore la conduite de chantiers responsables.

• L'intégration de dispositions locales :

Le modèle prévoit également une annexe dédiée aux dispositions locales que Nantes Métropole et GRDF trouvent intérêt à définir pour la bonne exécution du contrat de concession et la prise en compte d'enjeux locaux tels que : la programmation, coordination et qualité des chantiers, la transmission de données cartographiques, la surveillance et la maintenance des ouvrages, le partage d' informations en cas d'incidents ou coupures, la prévention des dommages aux ouvrages gaz, ainsi que la transmission d'informations financières et comptables.

• Des enjeux patrimoniaux maintenus sous vigilance :

Le concessionnaire est tenu de remettre les biens en état normal de service au cours du contrat et en fin de contrat. Un bilan à l'échéance du contrat est produit par le concessionnaire incluant la production de l'inventaire détaillé et valorisé des biens concédés. Par ailleurs, le cahier des charges annexé à l'avenant maintient le principe de déterminer une indemnité à l'échéance du contrat en cas de fin de service tel que proposé au modèle national. Néanmoins, ce calcul ne prend pas en compte la constitution des droits du concédant et plus particulièrement des passifs associés aux biens concédés pour ce qui concerne les provisions pour renouvellement et les amortissements de caducité. De plus, la prise d'effet de l'avenant au contrat de concession ne saurait valoir renonciation de Nantes Métropole à réexaminer la constitution des droits du concédant et des passifs associés aux biens concédés.

Les documents composant l'avenant proposé :

L'avenant n°1 au contrat de concession entre Nantes Métropole et GRDF comprend les pièces annexées suivantes :

• Cahier des charges de concession pour la distribution publique de gaz ;
• Annexes au cahier des charges.

Il vous est proposé de vous prononcer sur les évolutions du Traité de concession formalisées dans l'avenant n°1.

La commission de délégation de service public, qui s'est réunie en application de l'article L.1411-6 du code général des collectivités territoriales, a émis un avis favorable sur le projet d'avenant.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'avenant n°1, ci-annexé, au contrat de concession en vigueur entre Nantes Métropole et GRDF, ainsi que l'ensemble des pièces qui lui est annexé, à savoir le Cahier des charges de concession et ses 16 Annexes (A à D et 1 à 11 dont 6bis), l'ensemble visant la prorogation du Traité de concession jusqu'au 31 décembre 2039 et l'adaptation des dispositions de la Convention de concession, du Cahier des charges et des Annexes au cahier des charges,

2. délègue à la Présidente et aux Vice-Présidents le soin de signer toute convention spécifique subséquente ainsi que ses avenants,

3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer l'avenant n°1.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Direction de l'espace public

31 - Thouaré-sur-Loire et La Chapelle-sur-Erdre - Création de deux réseaux de chaleur - Ajustement de l'enveloppe financière de l'opération

Présents : 81

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 16

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), M. GODET Laurent (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine)

Absent : 1

Mme GUERRIAU Christine

Monsieur Tristan RIOM, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par délibération du 12 avril 2024, le conseil métropolitain a approuvé la création de deux réseaux de chaleur, l'un sur la commune de Thouaré-sur-Loire et l'autre sur celle de la Chapelle-sur-Erdre, et fixé l'enveloppe financière de cette opération à 3 700 000 € HT.

La procédure avec négociation en vue de la conclusion du marché global de performance a été lancée le 16 mai 2024. Les offres initiales ont été reçues le 29 octobre 2024.

Au regard de contraintes relatives à l'insertion paysagère des projets, à l'évolution du coût des matériaux et compte tenu de certaines demandes de Nantes Métropole plus exigeantes que la réglementation, en particulier sur la qualité de l'air (notamment, le surcoût lié au système de filtration demandé, plus exigeant que le type de filtration de base en vigueur sur les petites chaufferies, est plus important que prévu), il s'avère nécessaire d'ajuster le montant de l'enveloppe financière à 4 300 000 € HT.

Les crédits correspondants sont inscrits sur l'AP 105, libellée « Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité », opération 2023-10293, libellée « Thouaré sur Loire – La Chapelle-sur-Erdre – développement réseau de chaleur ».

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de création de deux réseaux de chaleur à Thouaré-sur-Loire et La Chapelle-sur-Erdre à 4 300 000 € HT,

2. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment signer le marché global de performance et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale territoires, proximité, déchets et sécurité
Pôle Sud Ouest

32 - Bouguenais - Aménagement de la rue de l'aviation, de la porte de Retz et de la rue Jules Vallès - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Maîtrise d'œuvre externe - Lancement d'un appel d'offres ouvert

Présents : 70

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 21

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONNET Michèle (pouvoir à Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. COUVEZ Eric (pouvoir à Mme LOBO Dolores), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. GODET Laurent (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), M. SALAUN André (pouvoir à M. VEY Alain), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à M. GROLIER Patrick), M. TURQUOIS Laurent (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile)

Absents : 7

M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BONAMY Delphine, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie, M. RIOM Tristan

Monsieur Michel LUCAS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par délibération n°2024-46 du 31 mai 2024, le Bureau métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement du carrefour Jules Vallès / Moulin cassé à Bouguenais pour un montant de 867 500 € HT soit 1 041 000 € TTC et autorisé le lancement d'une procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Par délibération n°2024-94 du 28 juin 2024, le Conseil métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement de la rue de l'Aviation à Bouguenais pour un montant de 2 666 666,67 € HT soit 3 200 000 € TTC et autorisé le lancement d'une procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Ces deux opérations d'aménagement de l'espace public étaient donc identifiées comme contiguës mais séparées par le périphérique.

Or, les études préalables ont mis à jour des enjeux très intriqués et interdépendants (interlocuteur Direction Interdépartementale des Routes de l'Ouest (DIRO), amélioration de la performance de la ligne 38, Schéma directeur des itinéraires cyclables…). Il est fait le constat que toute décision de modification de la porte-de-Retz entraînera des conséquences qui devront être gérées également sur les carrefours amonts et avals. Le traitement des enjeux nécessitent une gestion coordonnée sur tous les carrefours (système de feu communicant par exemple) des flux bus, voitures, vélos, piétons, de chaque côté de la porte-de-Retz.

Aussi, afin de proposer des solutions adéquates aux enjeux posés, il parait opportun de traiter l'ensemble du périmètre en une seule et unique opération avec recours à un maître œuvre unique afin d'être en capacité de gérer les interactions.

C'est pourquoi il est proposé de fusionner les deux opérations, et d'abroger au préalable les dispositions des délibérations n°2024-46 et 2024-94 relatives à ces opérations.

Les enjeux du projet global à traiter sont déclinés comme suit :

- créer la liaison cyclable et piétonne intra/extra périphérique et des cheminements piétons et cyclables sécurisés répondant au référentiel des aménagements cyclables du Schéma directeur des itinéraires cyclables,

- reconfigurer les carrefours du périmètre pour améliorer la fluidité des déplacements bus et véhicules,

- requalifier la voie non dénommée selon la politique d'aménagement de l'espace public,

- étudier la création de la voie d'accès du bus dédiée à la porte-de-Retz sur les rues Jules Vallès et de l'Aviation,

- affirmer le caractère d'entrée de ville de chaque côté de la porte-de-Retz,

- créer des continuités végétales et arborées.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 3 534 166,67 € HT soit 4 241 000€ TTC.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, dont le montant d'honoraires est estimé à 291 000 € HT.

Pour le financement de cette opération, des subventions pourront être sollicitées auprès des partenaires financeurs en fonction des dispositifs et appels à projet en cours (Europe, État, Région, Département).

Conformément aux articles R2172-1 et R2172-2 et R2161-12 à R6121-20 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un d'appel d'offres ouvert pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 103, libellée « économie, emploi développement équilibré et alliance des territoires », opération 2021 -34642019, libellée « Pôle Industriel d'Innovation Jules Verne - aide immobilier ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe non territorialisée de la PPI.

Le Conseil délibère, et,

1. par dérogation à la délégation au Bureau métropolitain en vigueur, abroge les dispositions de la délibération n°2024-46 du 31 mai 2024 du Bureau métropolitain relatives à l'opération d'aménagement du carrefour Jules Vallès / Moulin cassé à Bouguenais (les autres dispositions de la délibération n°2024-46 restent inchangées),

2. abroge la délibération n°2024-94 du 28 juin 2024 du Conseil métropolitain relative à l'opération d'aménagement de la rue de l'Aviation à Bouguenais,

3. approuve le programme de l'opération d'aménagement de la rue de l'Aviation, de la Porte-de-Retz et de la rue Jules Vallès sur la commune de Bouguenais,

4. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 3 534 166,67 € HT soit 4 241 000€ TTC qui regroupe les deux projets initiaux,

5. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la désignation d'un maître d'œuvre externe,

6. autorise Madame la Présidente à solliciter toute subvention pour la réalisation de ce projet,

7. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer le marché de maîtrise d'œuvre et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale territoires, proximité, déchets et sécurité
Pôle Loire Sèvre & Vignoble

33 - Saint-Sébastien-sur-Loire - Aménagement du secteur de l'Hôtel de Ville - Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement d'une procédure adaptée pour les marchés de travaux - Lancement de la concertation réglementaire

Présents : 70

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 21

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONNET Michèle (pouvoir à Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. COUVEZ Eric (pouvoir à Mme LOBO Dolores), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. GODET Laurent (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), M. SALAUN André (pouvoir à M. VEY Alain), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à M. GROLIER Patrick), M. TURQUOIS Laurent (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile)

Absents : 7

M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BONAMY Delphine, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie, M. RIOM Tristan

Monsieur Michel LUCAS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par délibération du 1er juillet 2022, le Bureau métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement du secteur de l'hôtel de ville sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire, pour un montant de 1 875 363,10 € HT soit 2 250 435,72 € TTC.

Lors de la présentation des études préliminaires en comité de pilotage du projet du 5 avril 2024, la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire a souhaité modifier le programme de l'opération et piétonniser la place Marcellin Verbe ainsi qu'une partie des trois tronçons de rues adjacentes (rue du Huit mai 1945 et rue du Petit Anjou partie Est et partie Ouest) avec la mise en œuvre d'un contrôle d'accès par bornes automatiques. Il a également été décidé lors de ce comité de pilotage de modifier le périmètre opérationnel. La tranche ferme a ainsi été élargie, et les tranches optionnelles ont été modifiées.

La modification de ce programme entraîne une augmentation des estimations des montants de travaux ainsi que des honoraires de maîtrise d'œuvre pour les phases Études de projet (PRO), Assistance à marchés de travaux (AMT), Visa des études d'exécution (VISA), Direction de l'exécution des travaux (DET), Assistance lors des opérations de réception (AOR). Par ailleurs, une mission complémentaire d'étude et de suivi de la mise en œuvre des contrôles d'accès est nécessaire.

La réalisation de ces travaux supplémentaires est estimée à 696 303,57 € HT soit 835 564,28 € TTC.

Il convient donc d'ajuster l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération pour la porter à 2 571 666,67 € HT soit 3 086 000 € TTC.

La consultation pour les travaux comprendra 3 lots distincts.

Le montant des travaux est estimé à 2 333 333,33 € HT soit 2 800 000 € TTC pour l'ensemble des lots.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Par ailleurs, il convient de lancer une procédure de concertation réglementaire au titre du Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-2, L.103-3 et suivants, et L.300-2, afin d'informer le plus largement possible l'ensemble des personnes souhaitant s'exprimer sur le projet et de recueillir leurs avis dans le but de l'enrichir et d'améliorer la qualité de la décision publique qui sera prise à l'issue de la participation du public.

Durant cette période de concertation, le public pourra consulter le dossier du projet d'aménagement des espaces publics situés à proximité directe de l'hôtel de ville de Saint-Sébastien-sur-Loire. Ce projet a pour ambition d'accompagner les opérations immobilières voisines tout en répondant aux attentes formulées lors du Grand Débat « Fabrique de nos Villes ».

L'objectif de l'opération est de requalifier les espaces publics autour du bâti privé, de l'école maternelle et élémentaire, et de l'hôtel de Ville. La composition urbaine s'organisera de manière à valoriser l'Hôtel de Ville, grâce à la création d'une place piétonne au nord. Les espaces libres seront composés de manière à ouvrir les perspectives lointaines dans l'axe de l'allée Christiansen et au débouché de la rue du 8 mai, avec le parvis de l'Hôtel de Ville en ligne de mire.

L'objectif de la concertation est de recueillir l'avis du public sur :
- l'aménagement d'espaces publics plus apaisés sur l'ensemble du secteur,
- La mise en valeur de la place Marcellin Verbe, de la la rue du Huit Mai et de l'allée Arthur Christiansen en particulier.

Chacun pourra donner son avis sur le projet via un registre dématérialisé accessible depuis le site internet de la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire et de Nantes Métropole, ou sur un registre papier disponible à la mairie de Saint-Sébastien-sur-Loire. Le bilan de la concertation sera arrêté à l'issue de celle-ci. Il sera mis à la disposition du public dans la même mairie, ainsi que mis en ligne sur le site internet.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 105, libellée « Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, solidarité, santé, longévité, dialogue citoyen », opérations n°2021-3907 libellée « Études sur l'espace public » et n°2021-10034 libellée « Nouveaux aménagements de voirie - St Sébastien/Loire » qui s'inscrivent dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve la modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement du secteur de l'Hôtel de Ville sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire, pour la fixer à 2 571 666,67 € HT soit 3 086 000 € TTC,

2. autorise le lancement d’une procédure adaptée pour la réalisation des travaux,

3. autorise le lancement d’une procédure de concertation réglementaire au titre du Code de l’Urbanisme,

4. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer et signer les marchés, et à prendre les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Adoptée à l’unanimité

Direction générale territoires, proximité, déchets et sécurité
Pôle Nantes Centralité

34 - Nantes - Aménagement des espaces publics du secteur ' Programme de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional (PRIR) Dervallières - Lorrain - de la Tour ' - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Maîtrise d'œuvre - Lancement d'une procédure adaptée

Présents : 81

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 16

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), M. GODET Laurent (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine)

Absent : 1

Mme GUERRIAU Christine

Monsieur Pierre QUENEA, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

L'opération « Programme de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional (PRIR) Dervallières – Lorrain - de la Tour » à Nantes fait partie d'un vaste projet de renouvellement urbain du quartier politique de la ville des Dervallières, qui a pour ambition de désenclaver le quartier, de travailler les liens du quartier avec le vallon de la Chézine et le parc, d'apaiser et d'améliorer la vie du quartier et d'aider au développement « du vivre ensemble ».

L'opération s'inscrit dans cette démarche d'apaisement et vise à fluidifier les déplacements piétons et automobiles, avec la création de voies piétonnes et le prolongement d'une voie aujourd'hui en impasse pour créer une nouvelle connexion avec le reste du réseau viaire.

L'opération a également pour but la mise aux normes des infrastructures (éclairage, cheminements) afin de garantir la sécurité des usagers et d'améliorer l'accessibilité du secteur.

Enfin, s'inscrivant dans le prolongement du projet « Grand Watteau » réalisé en 2020-2021, la conception de l'opération « Lorrain - de la Tour » veillera à assurer une continuité architecturale avec la réalisation récente.

Les enjeux principaux de l'opération sont :

- ouvrir le quartier sur l'extérieur,
- rétablir l'équilibre entre piétons et véhicules motorisés et sécuriser les déplacements des usagers vulnérables,
- répondre aux demandes de la police nationale en matière de tranquillité publique,
- préserver les espaces boisés classés et créer des espaces de vie agréables et des îlots de fraîcheur.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 2 501 250 € HT soit 3 001 500 € TTC.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, dont le montant des honoraires est estimé à 180 000 € HT.

Pour le financement de cette opération, des subventions pourront être sollicitées auprès de partenaires en fonction des dispositifs et appels à projet en cours : Europe, État, Région, Département, Agence de l'eau.

Conformément aux articles R2172-1 et R2172-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 105 et libellée « Urbanisme durable, habitat, politique ville, proximité, solidarité, santé, longévité, dialogue citoyen », opération 2022 - 36391, libellée « PRIR Dervallières – amén. esp. publ. Secteur Lorrain de la Tour ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe non territorialisée de la PPI.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le programme de l'opération d'aménagement du secteur Dervallières - Lorrain - de la Tour sur la commune de Nantes,

2. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 2 501 250 € HT soit 3 001 500 € TTC,

3. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre,

4. autorise Madame la Présidente à solliciter toutes subventions pour la réalisation de ce projet,

5. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer le marché de maîtrise d'œuvre et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée
92 voix pour
5 abstentions

Direction générale ressources
Département BATII

35 - Transactions immobilières

Présents : 70

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 21

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONNET Michèle (pouvoir à Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. COUVEZ Eric (pouvoir à Mme LOBO Dolores), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. GODET Laurent (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), M. SALAUN André (pouvoir à M. VEY Alain), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à M. GROLIER Patrick), M. TURQUOIS Laurent (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile)

Absents : 7

M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BONAMY Delphine, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie, M. RIOM Tristan

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Saint-Herblain - 6, rue de la Rabotière - Acquisition auprès de la société FONCIERE INDUSTRIE de l'immeuble à usage d'entrepôt et bureaux cadastré CL 236

Les services de Nantes Métropole sont confrontés à des difficultés pour stocker dans de bonnes conditions des éléments patrimoniaux et culturels (Musée Jules Verne, château…) mais aussi du mobilier ou autres matériels destinés au réemploi. Actuellement, les besoins sont en partie couverts par des prises à bail (site Mallève à Nantes par exemple) ainsi que par les biens vacants acquis en réserve foncière quand cela est possible au regard de leur état ou du calendrier du projet (rue René Fonck à Saint-Aignan).

En 2022, les services ont identifié un site à acquérir pour un volume de stockage estimé autour de 4 000 m², situé 6, rue de la Rabotière à Saint-Herblain. Outre leur situation géographique à proximité du périphérique, ces locaux, édifiés en 2009, présentent des caractéristiques intéressantes par la surface de stockage disponible de 4 100 m² (+ 2 000 m² de toiture terrasse), par l'équipement avec grande porte sectionnelle, pont roulant, monte-charge, accès poids lourds, aire de manœuvre et parkings ; les locaux disposent aussi d'une surface de bureaux, espace showroom et locaux sociaux pour environ 900 m² sur 2 niveaux. Le bâtiment dispose d'une façade avec un bardage double peau et le site est clos.

Le prix arrêté entre les parties a été fixé à 4 300 000 € net vendeur, soit un prix de 860 €/m² parkings compris qui est compétitif au regard du marché immobilier. La Direction de l'Immobilier de l'État a émis un avis favorable en date du 17 janvier 2025. Il convient d'ajouter au prix les frais d'acte notarié à la charge de la Métropole. Il est précisé que la vente n'est pas soumise à TVA, le bien étant détenu par le vendeur depuis plus de 5 ans ; cependant une TVA résiduelle sera à lui rembourser à hauteur de 62 586 €, la vente intervenant avant la 20ème année, conditions posées par l'administration fiscale dans le cadre de l'acquisition initiale. Cette TVA résiduelle sera récupérée par la Métropole à travers le fonds de compensation de la TVA l'année suivante.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'opération 2025//10382 - Local stockage culture et patrimoine.

Nantes – Rue de l'Abreuvoir : vente à Omnium de Constructions Développements Locations (OCDL) des lots de copropriété appartenant à Nantes Métropole au sein de la Tour Bretagne cadastrée EZ 260 en vue de sa transformation

En 2023, en concertation avec Nantes Métropole en sa qualité de copropriétaire et membre du conseil syndical, le groupe OCDL-Giboire a lancé une consultation afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre destinée à procéder à la transformation de la Tour Bretagne, aujourd'hui inexploitée pour des raisons de sécurité, et ainsi lui donner de nouveaux usages en visant la sobriété environnementale.

Ce projet de réhabilitation impliquant une première phase de curage/désamiantage de la Tour de mi-2025 à mi-2026, puis une deuxième phase de réhabilitation de mi-2026 à 2029, a vocation à accueillir une programmation mixte. Le socle de la Tour devrait accueillir des commerces, un restaurant, des espaces de co-working, un hôtel et un lieu dédié à l'économie sociale et solidaire (géré par les Ecossolies) ainsi qu'un espace dédié à la culture bretonne (appuyé sur l'association kejadenn). Plus de 200 logements y seront aménagés. Au sommet de la Tour, est envisagé un lieu culturel et convivial surmonté d'une terrasse panoramique accessible à tous.

La mise en œuvre de ce projet nécessite donc une recomposition complète de la copropriété au sein de la tour Bretagne. Aussi, Nantes Métropole propose la vente, à OCDL, des lots dont elle est propriétaire qui se décomposent comme suit :
- 44 emplacements de parkings : lots n°1002 à 1006, 4006 à 4008, 4012 à 4016, 4020 à 4029, 4036 à 4038, 4061 à 4067, 4115, 4116, 4130, 4131, 4163, 4234 à 4238, 4253, et 4486

- 19 lots à usage de bureaux : lots n° 1008, 1009, 4450 à 4465 et 4515
- 1 local commercial lot n°4474
- 1 local technique lot n°4475.

Cette vente est proposée au prix net vendeur de 2 600 000 € ; les frais d'actes notariés restant à la charge d'OCDL. La Direction de l'Immobilier de l'État a émis un avis favorable en date du 30 décembre 2024.

Une promesse de vente synallagmatique, au besoin prorogée dans ses délais par avenant, interviendra au 1er trimestre 2025 ; une réitération est programmée et il est prévu un *« pacte de préférence »* au bénéfice de Nantes Métropole obligeant OCDL à lui proposer l'acquisition :
- d'un local situé au rez-de-chaussée et au premier étage, pour environ 900 m² de surface plancher,
- d'un Roof Top pour environ 600 m² de surface plancher.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'acquisition auprès de la société FONCIERE INDUSTRIE de l'immeuble à usage d'entrepôt et bureaux situé 6 rue de la Rabotière à Saint-Herblain, cadastré CL 236, au prix net vendeur de 4 300 000 €, augmenté du remboursement de la TVA résiduelle de 62 586 € et des frais d'acte notarié,

2. approuve la vente des lots susmentionnés à Omnium de Constructions Développements Locations (OCDL), au prix net vendeur de 2 600 000 €, les frais d'actes notariés étant à la charge d'OCDL,

3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer avec OCDL la promesse de vente, le ou les avenants permettant la prorogation de cette promesse ainsi que l'acte réitératif.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale des services
Direction du secrétariat général

36 - Dispositions tarifaires diverses - Approbation

Présents : 66

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 21

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONNET Michèle (pouvoir à Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. COUVEZ Eric (pouvoir à Mme LOBO Dolores), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. GODET Laurent (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), M. SALAUN André (pouvoir à M. VEY Alain), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à M. GROLIER Patrick), M. TURQUOIS Laurent (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile)

Absents : 11

M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BERTU Mahaut, Mme BONAMY Delphine, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme OPPELT Valérie, M. RIOM Tristan, M. THIRIET Richard

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Services publics de l'eau, et de l'assainissement collectif et non collectif – Tarifs 2025 - Modifications mineures - Annexe 2

Par délibération n°2024-238 du 13 décembre 2024, le Conseil métropolitain a approuvé, à compter du 1er janvier 2025, les tarifs des services publics de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif et notamment les tarif des prestations en matière d'eau potable (annexe 2 de la délibération).

Il a été constaté une erreur matérielle dans l'annexe 2 - section 2 relative aux tarifs des prestations diverses liées au service à l'usager, pour les prix suivants :

P	400	Edition de facture exceptionnelle
P	450	Tamponnage de branchement <ou =40 mm sans réfection de surface, ni difficultés particulières, y compris l'information des abonnés
P	451	Tamponnage de branchement > 40mm et < 150mm sans réfection de surface, ni difficultés particulières, y compris l'information des abonnés
P	500	Conception et mise en place d'un système d'ancrage pour branchements < ou = 100 mm, y compris les déplacements

Aussi, il convient de prendre en compte cette modification dans l'annexe 2 de la délibération précitée.
Les autres tarifs, dispositions et annexes de la délibération n°2024-238 du 13 décembre 2024 demeurent inchangés.

Voirie – Prestations à l'usager – Occupation du domaine public - Tarifs 2025- Modifications mineures - Annexe 3

Par délibération n°2024-239 du 13 décembre 2024, le Conseil métropolitain a approuvé, à compter du 1er janvier 2025, les tarifs d'occupations du domaine public liées aux marchés, aux fêtes foraines et cirques, aux manifestations à caractère économique, aux occupations par des terrasses, les occupations de voirie au sol sans ancrage, les occupations en surplomb et les occupations pour travaux ou déménagements sur le territoire de la commune de Nantes et sur les voies métropolitaines hors agglomération des 24 communes (annexe 3 de la délibération).

Il a été constaté une erreur matérielle dans l'annexe 3 - section 6 relative aux occupations de voirie au sol, pour l'article « 6-2-1 les étalages » qu'il convient de modifier comme suit :

Article 6-2-1 Les étalages

	le m²/trimestre
- 1ère et 2ème zone	85,83 €
- 3ème zone	68,16 €
- 4ème zone	56,29 €

Aussi, il convient de prendre en compte cette modification dans l'annexe 3 à la délibération précitée.

Les autres tarifs, dispositions et annexes de la délibération n°2024-239 du 13 décembre 2024 demeurent inchangés.

Mise à disposition des équipements sportifs aux lycées publics et privés 2023 -2026

La Métropole met à la disposition des lycées publics et privés nantais une partie de ses équipements sportifs, à titre payant.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'approuver une nouvelle convention tripartite entre la Métropole, le Conseil Régional et chaque établissement. Cette convention définit les modalités d'utilisation et les tarifs de mise à disposition des équipements sportifs, ainsi que la formule d'actualisation annuelle de ces tarifs.

Vous trouverez en annexe :

- la convention type applicable aux lycées publics (annexe 3) ;
- la convention type concernant les lycées privés (annexe 4) ;

Le Conseil délibère, et,

1. approuve, à compter du 1er mars 2025, pour le service public de l'eau, les tarifs modifiés suivants (ci-annexés) : P400, P450, P451 et P500 de l'annexe 2 - section 2 relative aux prestations en matière d'eau potable et plus particulièrement aux tarifs des prestations diverses liées au service à l'usager,

2. approuve, à compter du 1er mars 2025, les tarifs modifiés (ci-annexés) liés à l'article 6-2-1 les étalages prévus à l'annexe 3 relative aux tarifs d'occupations du domaine public liées aux marchés, aux fêtes foraines et cirques, aux manifestations à caractère économique, aux occupations par des terrasses, les occupations de voirie au sol sans ancrage, les occupations en surplomb et les occupations pour travaux ou déménagements sur le territoire de la commune de Nantes et sur les voies métropolitaines hors agglomération des 24 communes,

3. approuve les dispositions tarifaires relatives à la mise à disposition des équipements sportifs aux lycées publics et privés à partir du 1er janvier 2025, et autorise la signature des conventions jointes à cet effet,

4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée
85 voix pour
2 voix contre

IV. Débats

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Présidente : « Je vous propose que l'on puisse commencer notre conseil. Nous avons, pour commencer, à désigner un secrétaire de séance. Je propose Laurent Godet. Merci. Nous avons à désigner une première suppléante, je propose Catherine Bassani. Et à désigner une deuxième suppléante, je propose Juliette Le Coulm. Merci. »

1 – PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DES 12 ET 13 DÉCEMBRE 2024 – APPROBATION

Mme la Présidente : « Nous avons ensuite à regarder le procès-verbal du Conseil métropolitain des 12 et 13 décembre dernier. Je mets aux voix ce procès-verbal. Y a-t-il des oppositions ? Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Je pensais que vous alliez intervenir, Madame la Présidente, sur la page 169 du compte rendu qui avait trait à une mise en question sur la fourniture des montants d'honoraires de la maîtrise d'œuvre du centre aquatique et de l'équipement piscine olympique de Rezé. Vous avez indiqué, contrairement à ce qu'avait décliné mon collègue Rodolphe Amailland – puisque je n'étais pas là, donc il a porté la délibération –, que l'on avait reçu le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre, ce qui est faux. Je pense que vous le savez, puisque l'on a dû vous le rapporter depuis le temps. Je m'attendais à avoir un rétropédalage de votre part. Je pense qu'il va en être ainsi tout de suite, parce que vous allez rectifier le tir – je ne pense pas que vous puissiez maintenir les propos que vous aviez tenus lors de ce Conseil métropolitain –, et pour vous donner raison sur le fait qu'en effet, le montant des honoraires n'a pas été fourni aux membres du jury de concours. »

Mme la Présidente : « Oui, tout à fait. Cet élément a été ensuite vérifié, je crois qu'Ali Rebouh a eu l'occasion de vous transmettre l'ensemble des éléments. Je confirme absolument les propos que vous venez de tenir, et je donne la parole à Ali Rebouh pour plus de précisions. C'est, en effet, tout à fait le cas. »

M. Rebouh : « En effet, je confirme les propos d'Alain : les éléments n'ont pas été envoyés, tout simplement parce que les adresses mail n'étaient pas les bonnes. L'envoi a été fait sur les adresses mail génériques de la Métropole, alain.vey@nantesmetropole.fr, donc le mail n'est pas arrivé à la bonne adresse, et c'est la même chose pour les autres membres du jury. Bien évidemment, on avait demandé à ce que ce soit notifié sur le procès-verbal. J'ai eu l'occasion d'échanger avec Alain, qui était extrêmement attentif sur le sujet, et en effet, il n'avait pas eu les éléments. J'ai pu les lui faire parvenir après coup, mais bien évidemment, on s'en excuse. »

Mme la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Oui, Madame la Présidente. Précision quand même : les éléments ont été fournis en séance, à 9 heures 50 ou 9 heures 15 du 13 décembre. Ils ont été donnés à chacun des membres du jury. Ces éléments ont été donnés le jour même, et n'ont pas été donnés préalablement, j'ai les traces écrites. Pendant que j'ai la parole, et pour clore le sujet – parce que c'est bien de s'excuser, on fait toujours des erreurs dans la vie –, je voudrais simplement dire ce que je n'ai pas pu dire lors de cette intervention, puisque j'étais absent : ce jury, au demeurant, s'est très bien passé sous l'égide d'Ali Rebouh, et les services ont été à la hauteur au niveau de l'aspect technique – qui était d'ailleurs composé uniquement de femmes, c'est à souligner –, d'où la compétence à noter par rapport à cette thématique-là. Ce centre aquatique, ce sera le suivant par rapport à celui de Basse-Goulaine et de Saint-Sébastien, qui date déjà depuis 11 ans,

puisqu'il n'y en a pas eu depuis sur la Métropole. Je m'étonne simplement, pour la plaisanterie, que depuis le 13 décembre on n'ait pas encore posé la première pierre. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention sur le procès-verbal, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Le procès-verbal est donc adopté. »

2 – COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS

M^me^ la Présidente : « Nous avons ensuite, chers collègues, à observer le compte rendu des délégations sur lequel, comme vous le savez, il n'y a pas de vote. Il n'y a pas de remarque particulière. »

2BIS – VŒU RELATIF À LA MISE À L'ABRI DES PERSONNES SANS HÉBERGEMENT

M^me^ la Présidente : « Je donne donc la parole à Bertrand Affilé pour vous présenter le vœu qui est proposé aujourd'hui. »

M. Affilé : « Bonjour à toutes et à tous. Il s'agit d'un vœu relatif à la mise à l'abri des personnes sans hébergement. Il y a quelques semaines encore, nous avons eu besoin de déclencher le plan Grand froid pour protéger le nombre croissant de personnes, et en particulier d'enfants, à la rue. La situation se détériore d'une façon inacceptable : on évalue à près de 70 % les personnes sans-abri qui n'appelleraient plus le 115, découragées par l'absence de solution. Selon le baromètre Enfants à la rue de l'UNICEF, celle-ci recense, en août 2024, 2 043 enfants, dont près de 467 de moins de 3 ans, sans solution d'hébergement. Privés d'un hébergement d'urgence, ils sont obligés, avec leurs parents, de passer la nuit à la rue, dans une voiture ou sous une tente. Le soir après l'école, ils n'ont aucun endroit où aller. Aujourd'hui, en France, plus de 2 000 enfants sont privés de conditions de vie dignes et sécurisantes. Cet hiver, comme tous les hivers, la situation devient intenable pour les services d'urgence. Nous, élus locaux qui sommes en première ligne, tout comme les collectifs d'enseignants et de parents d'élèves, des associations, des citoyennes et citoyens, des parlementaires, interpellons régulièrement l'État, dont c'est la compétence, sur cette situation inacceptable.

Les températures négatives relevées début janvier 2024 avaient déjà amené l'État à déclencher le plan Grand froid, et le gouvernement avait annoncé que des crédits supplémentaires de 120 millions d'euros seraient engagés pour renforcer le système d'hébergement d'urgence. Cette nouvelle enveloppe, correspondant à 10 000 nouvelles places, devait servir notamment à accueillir des femmes et des enfants à la rue. Cette proposition avait été soutenue par la délégation aux droits des femmes du Sénat et avait été votée par ce dernier. Sur ce sujet, l'État, dont c'est la compétence, n'assume pas ses responsabilités. C'est inacceptable pour la dignité humaine la plus élémentaire, et nous en payons les conséquences dans tous les sens du terme.

Aujourd'hui, 70 ans après la mobilisation pour la mise à l'abri de l'hiver 1954, la situation est plus que préoccupante. C'est pourquoi notre Conseil métropolitain, réuni le 7 février 2025, demande au gouvernement de tenir les engagements et de concrétiser les 10 000 places d'hébergement d'urgence pour mettre à l'abri les enfants et leurs familles, et de débloquer les moyens nécessaires pour que tout ou partie de ces places d'hébergement d'urgence soit effective au plus vite, et pour que l'accompagnement social nécessaire soit garanti par les services de l'État, les collectivités et les associations concernées. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je vais prendre les différentes interventions. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Madame la Présidente, chers collègues, avec les rigueurs hivernales reviennent les questions relatives à toutes celles et ceux qui vivent dans la rue, laissés-pour-compte d'une société où trop d'inégalités s'accroissent. Cet état de fait, aussi prévisible que Noël en décembre, est un scandale majeur, indigne de la sixième puissance économique mondiale. Outre l'aspect peu reluisant que donne notre pays

au reste du monde, ce scandale est en premier lieu celui d'une loi du marché incapable, sur ce sujet comme sur tant d'autres, de répondre aux besoins de nos concitoyens.

Chers collègues, nous nous souvenons tous de la promesse du candidat à la présidentielle de 2017, Emmanuel Macron, qui disait ne plus vouloir, d'ici à la fin de l'année, avoir des femmes et des hommes dans les rues. D'après les estimations de près de 150 000 personnes sans domicile, nous serions passés à plus de 330 000, quand désormais plus de 4 millions de nos concitoyens sont considérés comme mal-logés en France. L'échec retentissant de la politique macroniste en direction des sans-abri n'est que la partie la plus visible d'une politique du logement laissée aux soubresauts du marché de l'immobilier, lui-même confronté aux fluctuations réglementaires, à l'inflation des prix des matériaux, à la hausse des taux d'intérêt qui nourrit, *in fine*, une baisse de la demande.

Face à cette situation dramatique, la Métropole se mobilise pour tenter de répondre à la crise. C'est dans cet état d'esprit que nous avons constitué notamment un fonds de soutien pour la lutte contre le sans-abrisme, et que nous contribuons aussi à inverser la tendance à travers notre plan de relance ayant déjà permis de débloquer plusieurs dizaines d'opérations, car c'est en effet l'ensemble du parcours résidentiel qui est aujourd'hui grippé, avec 38 000 demandes de logements sociaux en attente sur notre territoire métropolitain. C'est pourquoi nous, élus communistes, recommandons un choc de construction, pour le logement libre comme pour le logement social, accompagné d'un plan de rénovation à l'échelle du pays. Nous revendiquons par ailleurs le transfert en direction des municipalités du pouvoir de réquisition, notamment des logements laissés vides pour nourrir des rentes spéculatives. C'est dans ce contexte aussi que nous demandons à refondre le partenariat entre l'État et les bailleurs, victimes de ponctions indues et néfastes qui n'ont que trop duré.

Nous apportons par ailleurs tout notre soutien aux préconisations en faveur d'un encadrement des loyers dans les zones en tension du territoire de notre Métropole, revendication, vous le savez, de longue date du groupe des élus communistes et républicains. À l'inverse des logiques libérales à l'œuvre dans le secteur, nous sommes en effet de ceux qui revendiquent une plus grande implication des pouvoirs publics, plus de régulation du secteur, plus de logements sociaux, et ce notamment pour les communes encore à la traîne dans notre agglomération. Nous soutenons en effet un modèle du logement accessible, ouvert au plus grand nombre, meilleur instrument pour lutter contre les phénomènes de ghettoïsation aujourd'hui à l'œuvre, permettant à ceux qui font nos villes d'y vivre et de s'y épanouir, et lutter ainsi durablement contre la double peine que vivent les travailleurs de nos villes, chassés des centres urbains par la hausse des prix, et devant alors assumer de longs trajets domicile-travail, aussi néfastes pour leur porte-monnaie que pour l'environnement. C'est en effet avec une vision d'ensemble, impliquant tous les acteurs associatifs, institutionnels et privés, que nous envisageons la lutte contre le sans-abrisme, en alliant réponse systémique et de proximité. Nous voterons donc ce vœu, je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Vincent Boileau. »

M. Boileau : « Madame la Présidente, chers collègues, la France s'enfonce dans la crise du logement, insiste le dernier rapport de la Fondation pour le logement des défavorisés paru ce mardi. En 2024, les chiffres sont plus qu'alarmants : 350 000 personnes sans-abri, un chiffre record qui a presque doublé en l'espace d'une décennie, 735 personnes mortes dans la rue, le chiffre le plus élevé jamais dénombré par le collectif Les Morts de la Rue. 2 043 enfants sont sans-abri en France, et là, on ne compte bien sûr pas les enfants mal-logés ou en bidonvilles. C'est un chiffre en augmentation de 120 % par rapport à 2021, c'est tout simplement catastrophique. Il est toujours utile de le rappeler : le responsable de cette situation intolérable, c'est l'État. L'hébergement d'urgence, c'est la compétence de l'État. Or, les différents gouvernements qui se sont succédé depuis 2017 gouvernent avec les idées de l'extrême droite : stagnation, voire diminution du nombre de places d'hébergement, lois anti-squat et criminalisation des mal-logés, multiplication des expulsions sans solution de logement, maintien de centaines de milliers de personnes dans la précarité administrative. Il y a des mesures toujours plus délétères : la dernière circulaire du ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, s'inscrit dans cette continuité d'une politique dangereuse qui consiste à stigmatiser, suspecter et précariser les personnes à la rue. C'est une atteinte historique à notre société de droit et de justice.

En tant que responsables politiques, nous dénonçons ce choix délibéré de mettre en danger ces enfants, ces femmes, ces hommes à la rue. Nous refusons ce déni d'humanité. C'est pourquoi, à notre échelle, nous apportons des solutions, quand bien même nous n'avons pas tous les leviers en mainx. Malgré tout ce volontarisme, cela ne suffit pas, et nous avons de plus en plus d'alertes à propos de familles et d'enfants à la rue pour lesquels des parents d'élèves se mobilisent. C'est la raison pour laquelle le groupe Écologiste et Citoyen a souhaité présenter ce vœu aujourd'hui, et tient évidemment à exprimer son soutien à toutes les personnes concernées ou mobilisées sur le sujet. Tout en maintenant la pression sur l'État, et sans se priver de lui présenter la facture, nous invitons toutes les maires et les adjoints exerçant des délégations sur le sujet à s'emparer de notre 1 % métropolitain mise à l'abri, et à soutenir les associations qui font un travail remarquable et sans relâche. Nous appelons tous les élus à soutenir leurs maires dans cette nécessité et cette urgence, pour qu'il n'y ait plus aucun enfant à la rue sur les territoires de notre Métropole. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^me^ Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Bonjour à tous, chers collègues. Vous avez bien fait, Madame la Présidente, en amont de ce Conseil, de transmettre le message aux différents groupes politiques ici représentés que vous souhaitiez un vœu œcuménique et rassembleur. Nous le souhaitons aussi, mais je dois dire qu'avec vous, on est rarement déçus. Je viens d'écouter l'intervention de Monsieur Boileau qui nous dit que le gouvernement gouverne avec des idées d'extrême droite, qui nous dit que Monsieur Retailleau, ministre de l'Intérieur, stigmatise et suspecte les personnes à la rue. Je crois que ce n'est pas la meilleure façon d'aborder ce vœu qui parle du mal-logement, qui parle des personnes sans-abri, et qui aborde un sujet qui nous touche tous, les uns et les autres, y compris lors de nos déplacements nocturnes dans notre belle ville de Nantes. Nous voterons donc ce vœu, dans l'esprit œcuménique que vous avez souhaité et que nous aurions souhaité également, parce qu'évidemment, ce sujet nous touche tous et qu'il nous paraît important de pouvoir ensemble attirer l'attention du gouvernement sur la situation des personnes les plus fragiles. On parle d'hommes et de femmes, on parle d'enfants, les chiffres sont terribles. On parle de femmes qui sont souvent victimes de violences conjugales, et on parle d'enfants qui sont de plus en plus nombreux. Les chiffres de l'UNICEF nous le rappellent, et je pense qu'ils nous font mal aux uns et aux autres au sein de cette assemblée.

Tout ceci étant dit, Madame la Présidente, je me permets de manière très factuelle, pour répondre à l'intervention de notre collègue Robin Salecroix, de redonner les chiffres de l'État sur le sujet, simplement pour redire que le parc d'hébergement d'urgence n'a jamais été aussi important qu'il ne l'est aujourd'hui en 2025, avec 203 000 logements d'urgence, c'est-à-dire quand même 80 000 de plus qu'il y a 5 ans. La ministre du Logement, Valérie Létard, a annoncé, dans le cadre du budget 2025, l'augmentation de 30 millions d'euros du budget dédié à l'hébergement d'urgence. Bien sûr, c'est encore très largement insuffisant, et vous avez raison de le souligner, pour faire face aux besoins qui sont criants aujourd'hui, mais je crois que quelles que soient nos sensibilités politiques, on peut aussi poser sereinement et reconnaître l'effort des gouvernements qui se sont succédé au cours de ces dernières années – il y en a eu quelques-uns – pour faire en sorte que cette question de l'hébergement d'urgence soit prise en compte le mieux possible. Cela ne m'empêche pas de regretter avec vous – et vous le dites très bien dans le vœu – un certain nombre d'effets d'annonce qui n'ont pas été suivis d'effet. De fait, c'est dommage, c'est regrettable, profondément regrettable, pour les personnes sans-abri, et aussi pour notre démocratie, parce que quand on annonce des choses, il faut qu'elles soient suivies d'effet.

Enfin, pour terminer, Madame la Présidente, nous avons voté à l'unanimité en octobre 2021 le fonds de soutien 1 % qui doit permettre, à l'échelle de notre Métropole, d'accompagner les personnes en situation d'urgence. Il y a quelques mois, Madame la Présidente, des associations, des collectifs, plusieurs dizaines de collectifs vous ont alertée sur le manque de transparence de ce dispositif, ainsi que sur la faiblesse de l'utilisation des fonds qui y sont alloués, je crois que c'était à hauteur de 25 % des fonds alloués au dispositif 1 %. C'est d'autant plus surprenant que les besoins sont énormes, vous l'avez rappelé. Nous serions donc preneurs d'éléments d'explication très précis sur ce sujet, pour nous assurer que nous ne sommes pas, à l'échelle de la Métropole, dans ces effets d'annonce, et que les fonds prévus seront bien alloués et dépensés à l'issue du mandat. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je vois que comme vous l'avez indiqué dans votre état d'esprit d'intervention, la dimension consensuelle est donc corroborée par les uns et par les autres en ce début de Conseil. Thibaut Guiné. »

M. Guiné : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, notre groupe soutient sans réserve ce vœu qui témoigne des réalités tragiques que nous rencontrons au quotidien. Il n'est pas acceptable que des milliers d'individus se retrouvent privés d'un hébergement. Il n'est pas acceptable que l'État n'assume pas son rôle, rognant sur les budgets nécessaires pour faire face à l'urgence de l'hiver et sauver les vies d'hommes, de femmes, d'enfants.

Le vœu que nous adoptons aujourd'hui porte plusieurs messages. D'abord, le Président s'était engagé au début de son premier mandat à ce qu'il n'y ait plus de personnes qui dorment à la rue. Nous ne sommes pas ici à le blâmer quant à ce résultat, nous savons qu'une telle ambition n'est pas simple à mener à son terme. En revanche, nous considérons que sa vraie faillite, c'est l'insuffisance des moyens mobilisés par l'État. Pire, nous constatons que dans plusieurs communes, les pouvoirs publics locaux se mobilisent au travers de projets conçus pour répondre à l'urgence. Or, dans un nombre non négligeable de cas, l'État partenaire de ces opérations finit par freiner, se défiler, au risque de mettre en péril leur réalisation. Il manque à sa parole, à ses engagements, érodant la confiance que nos collectivités placent en lui.

Pour pallier les manques, nos communes s'investissent dans la lutte contre le mal-logement et le sans-abrisme grâce au soutien financier du 1 % de lutte prévu par Nantes Métropole, soit en créant des conditions d'accueil et d'insertion des migrants d'Europe de l'Est, soit en créant des conditions et des lieux d'accueil et d'accompagnement, comme à Rezé avec la Maison Jacqueline-Cadio pour les femmes à la rue avec enfants. Enfin, quand la Métropole et les communes s'investissent auprès de l'État pour réaliser des opérations qui devraient permettre rapidement de désengorger le système, avec la création de résidences sociales grâce à des opérations innovantes et des modes constructifs adaptés qui devraient permettre une réalisation en six mois, 4 ans après, les opérations ne sont toujours pas réalisées, l'État n'ayant pas anticipé la nécessité d'accompagner ces dispositifs par des moyens juridiques et financiers adaptés. Nous voulons rappeler que notre pays traverse une crise du logement extrêmement préoccupante : elle dure dans le temps, et s'amplifie même de façon significative ces dernières années. Elle augmente la précarité des plus fragiles : étudiants, familles monoparentales, bas salaires. Une part croissante de ceux qui jadis peinaient déjà à se loger n'y arrive tout simplement plus.

Si notre vœu concerne des demandes immédiates en faveur de l'hébergement d'urgence, nous savons qu'une solution durable passe par une relance rapide et massive de la construction de logements. Là encore, nous attendons de l'État qu'il assume ses responsabilités et son rôle. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Je vais rejoindre un peu les propos de Laurence Garnier : on se met d'accord en commission des présidents concernant les vœux, pour que ce soit en effet partagé et accepté, dans le cas présent, par toutes et tous. La lecture qu'a faite votre premier vice-président se suffit au niveau du texte et du vocabulaire pour dire que nous voterons "oui" à ce vœu, mais qu'il faudra en tirer les leçons dans le futur lorsque l'on se réunira sur ces sujets, parce que ce sont des tribunes qui nous font passer du temps, certes l'expression est libre pour les uns et les autres, il n'y a pas de discussion là-dessus, mais cela dénature un peu la démarche qui a été faite originellement. Merci.»

M^me^ la Présidente : « Merci. Valérie Oppelt. »

M^me^ Oppelt : « Merci, Madame la Présidente. Notre groupe votera ce vœu, qui est consensuel et que nous souhaitons porter. Plus personnellement, j'aurai une alerte à vous faire et une attention pour les anciens enfants placés, c'est un sujet que l'on oublie bien souvent. En 2019 à la Fondation pour le logement des défavorisés alertait, disait qu'un quart des SDF sont d'anciens enfants placés qui ne sont pas forcément accompagnés de la bonne manière et qui sont des enfants oubliés. Ce sont des enfants qui ont connu de nombreuses ruptures, des violences. Je voudrais alerter le Conseil métropolitain pour que nous puissions,

pourquoi pas, travailler sur le 1 % fonds de soutien sur ces sujets. Sachant qu'évidemment, l'État a sa part de responsabilité, mais on oublie bien souvent les départements, qui doivent accompagner cette sortie en protection de l'enfance. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais donner la parole à Thomas Quéro, y compris pour répondre aux questions du 1 %, en l'absence de François Prochasson qui ne pouvait pas être avec nous ce matin. »

M. Quéro : « Merci, Madame la Présidente. Sur ce vœu, je crois qu'il est extrêmement important d'entendre les alertes des acteurs associatifs. Je pense à la Fédération des acteurs de la solidarité, à l'UNICEF également que l'on a évoquée, qui dresse le constat que quand en France on compte plus de 4 millions de personnes qui souffrent de mal-logement, 300 000 et plus vivent à la rue, dont 2 000 enfants. Il faut redire qu'en France, cette situation est inacceptable et révoltante. Derrière les chiffres, il y a des vies, il y a la précarité, souvent couplée à l'isolement, qui touche partout en France des retraités, des étudiants, des personnes en situation de handicap, des familles monoparentales, des personnes réfugiées et des travailleurs. Je voudrais insister sur le fait que c'est la bataille de l'hébergement et du logement qui est aujourd'hui une bataille politique. Les gouvernements successifs n'ont pas et doivent encore prendre leurs responsabilités, que ce soit en matière de logement, d'hébergement, de santé, et dans tous les domaines qui sont concernés par cette situation, et pas en faisant des annonces sans lendemain, telle que ces 10 000 places d'hébergement d'urgence qui ont été promises en début 2024 qui n'ont jamais été réalisées.

C'est une bataille politique qu'il faut mener, également parce que c'est une question d'état de droit, une question d'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire français. Ce sujet de l'hébergement d'urgence ne peut pas être laissé à la volonté ou aux capacités financières différentes des collectivités, mais doit bien relever de l'État, qui a cette obligation d'assurer cette égalité de traitement sur l'ensemble du territoire. La Métropole le fait, elle a développé des actions, et certaines communes aussi. La Ville de Nantes a historiquement 124 places dédiées d'hébergement d'urgence qui sont gérées directement. C'est le cas aussi d'un certain nombre d'actions. C'est le cas aussi du fonds pour la mise à l'abri, du 1 % du budget métropolitain, qui a aujourd'hui permis à 10 communes – je ne vais pas toutes les citer –, de toutes sensibilités politiques – c'est important –, de s'engager dans ces projets d'hébergement : 24 projets financés, 10 millions d'euros engagés, et plus de 1 000 personnes hébergées depuis 2021. En effet, tous les projets sont et seront étudiés dans ce domaine du 1 %.

J'insiste sur la mobilisation de l'ensemble des chaînes du logement. Malheureusement, comme certains l'ont dit, nous avons aujourd'hui une crise systémique et complète du secteur du logement. Tous les maillons de la chaîne sont liés. Je voudrais insister là-dessus, sur ce qu'évoquait notamment Laurence Garnier : quand il n'y a pas de logements abordables, celles et ceux qui sont en logement social ne peuvent pas accéder aux logements abordables. Quand il n'y a pas assez de place en logement social, celles et ceux qui sont en hébergement d'urgence ne peuvent pas accéder au logement social. Je le sais d'autant mieux en tant que Président de Nantes Métropole Habitat. Ce logement, on l'a dit, est une crise majeure aujourd'hui, une véritable bombe sociale. Je pense qu'aujourd'hui, les gouvernements successifs qui se sont succédé depuis l'arrivée de la présidence d'Emmanuel Macron n'ont pas compris l'importance de ce sujet, ils n'ont pas saisi le niveau de réponse qui était attendu, notamment des bailleurs sociaux. Je le redis, ils sont ponctionnés de plusieurs milliards depuis la mise en place de la réduction du loyer de solidarité. La conséquence, c'est l'ensemble du parcours résidentiel qui est grippé, et il faut bien avoir cela en tête : nous parlons aujourd'hui de l'hébergement d'urgence, mais s'il n'y a pas de sortie possible de l'hébergement d'urgence vers d'autres logements, et successivement, l'ensemble des niveaux de logements qui sont libérés et disponibles, c'est tout le système qui est aujourd'hui embolisé, et c'est bien la difficulté dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Nous attendons toujours, au-delà du budget actuel, que des moyens soient donnés sur le logement, et qui permettent réellement de répondre à cette question. À Nantes Métropole, nous avons agi, d'autres collectivités en France le font. Nous le ferons encore pour prendre nos responsabilités, mais rappelons bien que c'est aujourd'hui, au-delà de ce que nous avons fait – le plan de relance, les actions sur le foncier pour faire baisser le coût du logement – une action globale de l'État sur l'ensemble du territoire qui est attendue, qui doit se saisir de ses compétences pour répondre à l'ensemble des besoins qui s'expriment à Nantes et partout en France. Pour ces raisons, le groupe Socialiste et Républicain votera avec engagement ce vœu. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Abbassia Hakem. »

M^me^ Hakem : « Merci, Madame la Présidente. Je ne vais pas revenir sur tous les propos que vient de tenir Thomas Quéro, et notamment sur les chiffres donnés concernant le 1 % métropolitain, mais répondre peut-être un peu plus directement sur l'interpellation de Madame Garnier, notamment rappelant les interpellations de plusieurs dizaines d'associations qui œuvrent justement pour accompagner les personnes les plus précaires, et notamment l'intercollectif des Personnes à la rue. Je voudrais simplement rassurer les uns et les autres : nous les rencontrons, avec mon collègue François Prochasson, très régulièrement, pour les accompagner justement sur la mise en œuvre de solutions pour mettre à l'abri les personnes à la rue. Je voulais simplement le dire, et ne pas laisser supposer que l'on avait une interpellation et qu'il n'y avait pas eu de réponse derrière. J'ajoute que l'ensemble des collectivités, et notamment leur CCAS sur la Métropole, accompagne aussi toutes ces difficultés par la mise en œuvre de dispositifs qui permettent de venir réduire l'impact de la crise que peuvent rencontrer ces personnes quand elles sont à la rue et qu'elles n'ont pas de toit, ou tout simplement quand elles ne peuvent ni manger, ni se soigner dans les meilleures conditions possibles. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Quelques mots avant de mettre aux voix cette délibération. D'abord, je crois que c'est tout à fait important, sur un sujet de cette nature, qu'au-delà de la diversité de nos sensibilités, de nos philosophies, nous puissions simplement, mais clairement, réaffirmer quelques principes élémentaires qui sont ceux de la dignité humaine. Je suis fière que dans cette assemblée, à l'unanimité, nous votions un vœu qui dit, par exemple, que rien ne justifie jamais qu'un enfant dorme dans la rue. Madame Garnier a rappelé à raison les chiffres de l'UNICEF. Ces éléments doivent toutes et tous nous interpeller, et c'est la raison pour laquelle le dépôt de ce vœu était, je crois, pour nous toutes et pour nous tous, important. C'est la raison pour laquelle, oui, avoir une unanimité sur ce point, c'est un élément essentiel.

Ensuite, chacun constate que derrière la question de l'hébergement d'urgence, il y a un certain nombre d'autres politiques publiques qui sont concernées, je ne vais pas revenir là sur l'ensemble des éléments. C'est là qu'il y a des analyses qui peuvent être divergentes, cela fait partie de la clarté du débat démocratique.

Enfin, je voudrais revenir d'un mot sur l'un des points précis que Madame Oppelt a évoqué, la question de l'accompagnement des anciens enfants placés. C'est un vrai sujet, c'est un sujet de société douloureux, c'est un sujet de société important. Je ne sais pas ce qu'en pensent les différents ministres qui se sont succédé sur ce sujet, mais je crois en tous les cas que pour la Métropole, toute action qui pourra contribuer à aider sur ce sujet absolument important et que l'on ne peut pas laisser dans l'ombre, fera évidemment l'objet de notre attention la plus collective.

Je mets aux voix le vœu qui a été présenté. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Qui est favorable à ce vœu ? Ce vœu est donc adopté à l'unanimité. »

Applaudissements.

3 – BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGETS ANNEXES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS – DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES, COMPTABLES ET TARIFAIRES

M^me^ la Présidente : « Je ne sais pas si nous allons aussi avoir l'unanimité, mais je donne la parole à Pascal Bolo pour nous parler du budget. »

M. Bolo : « Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Maires, mes chers collègues, il s'en est fallu de peu – à peine 24 heures, si j'ai bien compris –, mais l'État a eu un budget avant nous. C'est plutôt une bonne nouvelle, car si pour bon nombre de nos conseils municipaux et pour bon nombre de nos villes, nous avions pu nous vanter d'avoir adopté un budget avant l'État, ce qui n'était pas courant, en revanche, cela avait et a toujours l'inconvénient d'une certaine incertitude eue égard à la place que tiennent les subsides

provenant de l'État, d'une manière ou d'une autre, dans l'équilibre de nos budgets communaux et intercommunaux. Voter un budget dans l'incertitude de ce que l'État allait faire n'a été, pour aucuns et aucune d'entre nous, une chose facile. Là, il se trouve que ça matche plutôt bien, à la fois sur le plan du timing, mais surtout, on va le voir, sur le plan du contenu, puisque nous allons voir que les hypothèses que nous avions retenues pour construire ce budget 2025 sont finalement plutôt pas mal et plutôt adaptées.

Ceci étant, on ne va pas, si vous en êtes d'accord, mes chers collègues, se limiter à une discussion qui serait exclusivement financière. Elle n'est pas sans intérêt, elle n'est pas sans importance, mais je crois que pour nos concitoyennes et nos concitoyens, ce qui est important, c'est ce à quoi cet argent va servir. En quoi les 1 819 400 000 qui vont être dépensés par la Métropole durant cette année 2025 sont-ils utiles à ses habitantes et ses habitants d'abord, ensuite à sa pérennité, à son développement, à son équilibre, à l'équilibre de sa cohésion sociale, à l'engagement dans la bifurcation écologique qui sont, vous le savez, nos marqueurs centraux ? Nous allons d'abord voir – on reparlera d'investissement, naturellement – qu'en fonctionnement, ce budget primitif 2025 permet notamment de financer la livraison et la mise en exploitation du pôle d'échange multimodal de la gare Sud – et nous verrons un peu plus tard une délibération sur le sujet –, le Plan climat, les nouveaux fonds de concours aux communes – là encore, nous en délibérerons –, la nouvelle édition de Débord de Loire, une prise à bail pour la future Station S, la résorption des bidonvilles et la poursuite du 1 % de mise à l'abri – nous venons d'évoquer le sujet –, le déploiement des formations premiers secours en santé mentale, la mise en œuvre du contrat local de santé métropolitain, et la création d'une société anonyme simplifiée pour le développement des énergies renouvelables. Voilà, dans la section fonctionnement, tout ce à quoi vont servir les euros que nous allons aborder dans quelques instants. Voilà nos dépenses. Il y a toujours un petit décalage, mais ça marche. J'ai dit "1 819 400 000 euros" avec, vous le voyez, une part significative pour les mobilités pour 30 %, une part non moins significative pour l'eau et l'assainissement, même si c'est 13 %, et puis l'ensemble de nos compétences, de nos missions qui sont décrites sur ce petit diagramme circulaire. C'est comme ça qu'il faut le dire, Bertrand ? Parce que la dernière fois que j'ai dit "camembert", je me suis fait chapitrer, donc je me méfie. Voilà pour l'ensemble du budget et la répartition entre ces politiques.

En ce qui concerne maintenant les investissements du budget 2025, qui s'élèveront à 722,4 millions d'euros – ce qui est tout à fait remarquable et même sans précédent –, nous aurons, sans que cela ne soit vraiment une surprise, plus de 272 millions d'euros pour les mobilités, plus de 102 millions d'euros pour le projet d'espace public et de voirie, 87,6 millions d'euros pour l'eau, les autres investissements faisant 73 millions. L'habitat, le logement et l'hospitalité : 53 millions. La fabrique de la ville écologique : 39,9 millions. Le rayonnement et l'ouverture au monde : 25,3 millions. La gestion des déchets : 25 millions. La politique de la ville : 14,6 millions. L'énergie et le climat : 12,9 millions. L'enseignement supérieur : 11,7 millions. Cette énumération, pour fastidieuse qu'elle puisse sembler, n'en est pas moins nécessaire pour que nous ayons toutes et tous, ainsi que nos concitoyens, une claire conscience des domaines dans lesquels nous agissons et de la répartition de l'équilibre financier entre ces différents domaines.

Concrètement, qu'est-ce que cela fera en 2025 ? Ces 45 millions en matière d'espace public et de voirie concernant les contrats territoriaux, cela veut dire que c'est la proximité dans chacune de nos communes. 8,8 millions au titre des travaux d'entretien, réparation et sécurité des voiries. 2,4 millions au titre des plans communaux de déplacements doux : il y a notamment l'itinéraire cyclable entre Cheverny et Grands Bois à Saint-Herblain – quartier de mon enfance, ça me parle, j'y faisais beaucoup de vélo –, le franchissement cyclable de la Porte de Chézine, toujours à Saint-Herblain, la continuité cyclable Loire à vélo, toujours à Saint-Herblain, mais aussi à Indre, cher Anthony, et celle de Pirmil à Trentemoult à Rezé, la liaison douce entre la Gâtine, toujours à Saint-Herblain, et la Chabossière à Couëron. Les déplacements doux dans l'ouest de l'agglomération sont particulièrement bien servis cette année.

Au titre de la fabrique de la ville écologique et solidaire : près de 40 millions pour les aménagements de l'Île de Nantes où de Pirmil-les Isles, les travaux de transformation du pont Anne-de-Bretagne qui nécessitent 14,8 millions d'inscription de crédits de paiement, et 3,3 millions pour les études et travaux aux entrées de l'agglomération (les routes de Rennes, de Vannes, de Clisson, de Paris et de Pornic, pour ceux qui l'ont, comme moi, utilisée ce matin).

Au titre de la politique de l'habitat, du logement et de l'hospitalité, l'effort financier est accentué avec des dépenses à 53 millions d'euros pour la construction de logements, et les crédits liés à l'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage pour 2,9 millions d'euros. La politique de la ville, je l'ai dit, c'est 14,6 millions au total, dont 5,5 pour Bellevue, 1,8 pour Bottière-Pin Sec, 3,2 millions pour Nantes Nord, 1,4 million pour les Dervallières, et 1,3 million pour Rezé Château. Cela montre notre degré d'engagement sur la cohésion urbaine et sociale au travers de ces financements de la politique de la ville.

Concernant la politique de rayonnement et d'ouverture au monde pour 25,3 millions, ce sera la poursuite de la création du musée Jules Verne Cité de l'imaginaire. Dans le domaine du sport de haut niveau, les études seront évidemment poursuivies pour la construction de la piscine olympique et de la piscine du sud-ouest. Parallèlement, les travaux d'entretien et d'amélioration des équipements culturels et sportifs seront maintenus, ainsi que ceux de la Cité des congrès qui nous accueille, 6,2 millions d'euros. Le rachat des droits et salons de l'Exponantes par Nantes Métropole est inscrit pour 4,7 millions. Et enfin, le fonds de concours aux communes pour les travaux d'équipement de tourisme de proximité est prévu à 50 000 euros, et je crois que certains projets en ont grand besoin.

Concernant l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, 11,7 millions d'euros. Évidemment, il y a les crédits du contrat de plan État-Région à hauteur de 4,1 millions, mais la Métropole poursuivra aussi son soutien au futur quartier hospitalo-universitaire avec 2,9 millions, à la construction de l'IRS 2020-20 pour un million d'euros, ainsi que l'investissement de Campus Nantes.

Si nous allons maintenant sur la gestion des déchets, c'est 25 millions de travaux qui seront réalisés sur les déchetteries communales pour 6,7 millions d'euros. Les projets structurants se poursuivent pour la plateforme de compostage des déchets verts de Saint-Herblain, pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de la Prairie de Mauve, et pour la construction de la nouvelle unité de valorisation énergétique de la Prairie de Mauve pour 8 millions d'euros.

Un investissement de 86,2 millions d'euros pour la politique du cycle de l'eau, c'est toujours considérable, dont 6,3 millions d'euros pour les travaux de prévention des inondations, de réhabilitation et de branchement de réseaux d'eaux pluviales, avec la réhabilitation notamment des réseaux rue des Grenouillis à La Chapelle-sur-Erdre. Les dépenses pour l'amélioration de la production et la distribution d'eau potable vont générer 36 millions d'investissement : 8,1 millions d'euros pour les travaux de l'usine de l'eau, et ceux liés à l'assainissement sont prévus pour 43,9 millions, dont 18 millions pour les travaux de réhabilitation, de branchement et d'extension des réseaux, que ce soit à Nantes, à Carquefou ou à Rezé.

On continue sur l'action pour la nature et la biodiversité, 4,1 millions d'euros. 12,9 millions d'euros sont prévus en faveur des économies d'énergie et du climat, avec le versement de subventions pour la rénovation énergétique des propriétés et des copropriétés privées, les travaux de développement ou de raccordement au réseau de chaleur, ou l'installation de panneaux photovoltaïques. Par exemple, c'est 100 000 euros pour l'installation sur le P+R Babinière.

Sur la politique des mobilités, *last but not least*, 20 millions d'euros en 2025 pour les déplacements doux, avec les aménagements d'axes structurants et les axes maillages et secondaires que vous voyez à l'écran. Il y a la poursuite des travaux sur les pontons, l'engagement du Débat Loire nécessitera 2,1 millions d'euros de crédits, notamment pour l'embarcadère de Trentemoult-Aval. En matière de transport collectif, ce sont 202 millions d'euros de crédits de paiement, et 18,6 millions d'euros de subventions d'équipement qui sont prévus en 2025. Évidemment, vous l'avez vu, c'est le Cetex de la Babinière pour 22,9 millions d'euros, c'est la poursuite de l'acquisition des rames de tramway qui vont arriver en 2025, puisque justement, le Cetex de la Babinière est terminé – ce sera dans le dernier trimestre –, la rénovation de la ligne 3 du tramway pour 9,1 millions d'euros, de la ligne 1 pour plus de 4 millions, des bus pour 36 millions, et des Navibus pour 5 millions d'euros. On a là, évidemment, les travaux pour la création des lignes 6 et 7 de tramway pour 43,8 millions d'euros de crédits de paiement, et ceux pour la ligne de busway à 7,4 millions d'euros.

Voilà tout ce que – je pense que c'est l'essentiel, mais ce n'est sûrement pas la totalité – notre Métropole va faire au service de son territoire et de ses habitantes et habitants pour l'année 2025.

Alors, puisque c'est quand même l'objet de cette délibération, voyons ce que cela donne au niveau des chiffres, avec les chiffres clés et les tableaux d'équilibre. Je l'ai dit, le montant total est de 1 819 000 000 et des grosses poussières. Il est en hausse par rapport au BP 2024 de 172,8 millions d'euros, dont 126 millions au titre des dépenses d'investissement, soit 21 % d'augmentation des dépenses d'investissement. Ces 21 % de dépenses d'investissement font que de BP à BP, le total de notre budget évoluera de plus 10,5 %. Là, il ne faut pas se tromper, parce que l'on pourrait dire qu'en ces périodes où l'on ne parle que de sobriété budgétaire, de contraintes, etc., un budget en augmentation de 10,5 %, vous allez me dire que c'est quand même assez confortable. Non, nous sommes juste sur un effet de cycle, et un effet de cycle de mandat qui fait que des décisions d'investissements lourds, structurants que nous avons prises en tout début de ce mandat arrivent tout à fait normalement à échéance à la fin de ce mandat, et c'est donc bien la finalisation de nos investissements qui porte cette augmentation, et en aucun cas, on va le voir, un quelconque dérapage des dépenses de fonctionnement.

D'ailleurs, à propos des dépenses de fonctionnement, nous constatons un effet ciseau, léger mais réel, avec des recettes qui vont évoluer de 3,5 %, et des dépenses, 382 millions d'euros, qui vont évoluer de 4,7 %. De la même manière, notre épargne brute est en baisse de 2 % par rapport au BP 2024, et notre épargne nette est en baisse de 8,3 %. Est-ce inquiétant ? Je vous réponds : non, ce n'est pas inquiétant, d'abord parce que c'est l'application stricte de la stratégie financière que nous avons définie en début de mandat qui consistait à consommer de manière volontariste une partie des marges de manœuvre dont nous nous étions dotés par la qualité de notre gestion antérieure, avec un réendettement tout à fait maîtrisé permettant de financer ce volume sans précédent d'investissement. Nous suivons tout à fait notre trajectoire. Il faut cependant observer qu'avec la ponction qui va être faite par l'État au titre du fameux fonds de réserve pour Nantes Métropole – et nous avons retenu la bonne formule, c'était celle qui autrefois, dans une vie qui nous parait presque antérieure, était sortie des débats sénatoriaux, mais qui est maintenant dans le budget de l'État –, nous avons tout de même 10 millions pour la Métropole de prélèvement sur nos recettes fiscales. On va y ajouter un peu plus de 2 millions pour l'augmentation des cotisations à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Tout cela fait qu'il y a donc une ponction supplémentaire, une dépense supplémentaire de 12,35 millions d'euros. C'est vrai que si nous n'avions pas eu cela, nous n'aurions pas d'effet ciseau, et nous aurions pu continuer à avoir une consommation, certes, des moyens qui sont mis à notre disposition, mais pas plus que cela. Si effet ciseau il y a cette année, c'est juste parce que, alors que tout était correctement équilibré, la ponction de l'État vient le créer. On ne pouvait pas, je le dis en toute responsabilité, se déclarer exsangues de toute nécessité d'efforts, eu égard au redressement des comptes publics, même si, je le dis et je le répète, en accuser les collectivités territoriales est à peu près honteux et particulièrement gonflé.

Les chiffres clés, vous les voyez sur ce tableau qui doit être assez peu lisible à distance, mais qui résume tout ce que je viens de dire, avec un encours de dette au 1er janvier, mais on va en reparler. C'est donc l'ensemble de nos chiffres, avec une épargne de gestion qui reste quand même tout à fait significative, ainsi que notre épargne nette qui reste également tout à fait importante, même si elle est effectivement en baisse par rapport au BP 2024. Ce sera plus lisible sur ce petit diagramme. Vous le voyez, tous budgets confondus, cet équilibre global est à 1 819 400 000 euros. Les recettes de fonctionnement sont là, notre épargne brute est en bleu, l'épargne nette est en orangé, puisque nous avons un remboursement du capital de la dette qui est loin d'être négligeable à 115 millions d'euros. Il y a un équilibre de la section d'investissement, où nous aurons donc 722,4 millions de dépenses d'investissement qui sont réparties entre le budget principal, le budget annexe des transports et les autres budgets annexes, et qui seront financées par une épargne nette. On verra, budget annexe par budget annexe, que notamment en ce qui concerne l'eau, l'assainissement, les déchets, l'autofinancement de nos investissements est tout à fait important.

Puisque nous parlons de dette, voilà le profil de notre dette au 1er janvier 2025. Vous le voyez, nous avons une dette qui augmente de manière maîtrisée et régulière, c'est ce que nous avions dit que nous ferions, et nous le faisons. Nous avons, au 1er janvier, une dette qui s'établit à 1 190 000 000 d'euros tous budgets confondus. Elle est en hausse de près de 129 millions d'euros par rapport au 1er janvier 2024, soit 1 726 euros par habitant. Évidemment, c'est pour financer notre programme d'investissement, puisque je ne voudrais pas être désagréable avec l'État, mais quand l'État emprunte, lui, c'est pour payer ses fins de mois, et les salaires pourtant pas terribles de ses fonctionnaires. La dette est sans risque, elle est répartie entre prêteurs, et entre 61 % à taux fixes et 39 % à taux variables. On est aux alentours de 60/40, c'est le bon

moyen, à la fois pour sécuriser et permettre la performance en la matière. Le résultat de cette gestion – et c'est l'occasion pour moi de saluer la grande compétence de nos services financiers – nous permet d'avoir un taux moyen en 2025 à 2,56 %, alors qu'il était à 2,62 en 2024. C'est une véritable performance, et cela témoigne de la qualité de notre gestion active de la dette.

Alors, me direz-vous, puisque des économies il a fallu faire… Je voudrais à ce moment féliciter, non seulement la direction des Finances, mais aussi remercier l'ensemble des directions de Nantes Métropole, et pendant que j'y suis, l'ensemble de mes collègues, notamment les vice-présidents, lorsqu'il a fallu boucler ce budget. Je dois vous dire, vous le savez, que nous n'avons jamais eu autant de réunions, autant d'échanges sur la préparation d'un budget que nous ne l'avons fait pour ce budget 2025, en partie contraints par les circonstances, notamment lorsque le projet de loi de finances version Barnier nous proposait des choses assez abominables, mais également, tout simplement, pour pouvoir mieux le partager encore entre nous. On arrive au moment où l'on nous dit : "Vous nous parlez d'économies, d'économies, mais lesquelles ? Montrez-nous les choses !". C'est là que c'est toujours difficile, parce que nous savons que les économies se font dans la rigueur de la gestion quotidienne, dans le réflexe qu'ont nos services, que nous avons en tant qu'élus, de dire : "Tel projet, ne peut-on pas le réaliser à 5 % de moins ? Est-ce que telle mesure, on ne peut pas en atténuer le coût en allant parfois chercher d'autres recettes, ou tout simplement, souvent, en étant plus rationnel ? Pas moins ambitieux, mais en tout cas, en veillant à ce que quotidiennement, chaque euro dépensé soit un euro utile". Nous avons, non pas pris les choses un peu au fil de l'eau, au hasard, etc., mais décidé d'un plan d'économie basé sur 3 millions d'euros. Vous allez me dire que 3 millions d'euros sur 1 819 000 000, ce n'est pas énorme, mais c'est en tout cas ce que nous avons pu isoler comme économies réalisées, avec un fil conducteur sur trois ou quatre priorités : préserver le pacte financier avec les 24 communes – pas question, évidemment, de faire du reversement à nos communes une variable d'ajustement de notre budget –, et des économies qui soient en cohérence avec le projet politique – cela va sans dire, mais cela va mieux en le disant –, notamment sur les deux marqueurs "égalité et justice sociale" et "bifurcation écologique". Et puis, décision parfois douloureuse, mais inévitable, incontournable : le principe de non-compensation des engagements des autres partenaires publics – État, Région, Département – qui a été posé. On a là trois types de désengagement qui sont bien différents, on aura peut-être l'occasion d'y revenir. En tout cas, ce qu'il y a de sûr, c'est que la Métropole, pas plus, je pense, que chacune de nos 24 communes, n'a la possibilité ni les moyens – et ce ne serait probablement pas très sain, d'ailleurs – de dire que l'on va compenser le désengagement des uns et des autres, parce que ce serait un peu facile.

Voilà le détail, une diminution du budget des renforts temporaires. Il s'agit là de veiller parfois à ne pas forcément remplacer aussi automatiquement que nous avons l'habitude de le faire des absences pour maladie. Il s'agit aussi d'espérer, et c'est beaucoup plus positif, que les mesures prises, notamment sur les conditions de travail, sur les carrières professionnelles, sur le vieillissement professionnel, avec Aïcha Bassal, la direction des ressources humaines, produisent des effets positifs sur le taux d'absentéisme, qui lui-même va produire des effets positifs sur le recours au budget de renforts temporaires. Là, nous pensons pouvoir faire 1,1 million d'euros d'économie. C'est en tout cas ce que nous inscrivons par rapport au BP 2024. Nous avons aussi l'obligation d'optimiser les budgets courants des services, de moins recourir à des assistances à maîtrise d'ouvrage – c'est un combat que je mène depuis de longues années –, cela fait quand même 570 000 euros d'économies, d'optimiser la gestion des budgets bâtiment – les fluides, le gardiennage, le nettoyage –, moins 200 000 euros, une baisse des dépenses pour l'éclairage public grâce à la généralisation des LED de 300 000 euros – c'est une accélération tout à fait volontariste –, et une réduction des budgets pour le soutien à certains partenaires, tout à fait transparente : c'est le programme Connect Talent piloté par la Région, moins 270 000 euros, avec une incertitude sur l'engagement de l'université dans ce programme, les subventions à Nantes Saint-Nazaire Développement, à l'AURAN, au pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Tout le monde fait des efforts, et nous leur avons demandé d'en faire également.

Maintenant, voyons entre budget principal et budgets annexes. Tout d'abord, le budget principal : 990 millions, en hausse de 66,3 millions par rapport à 2024. Il y a l'effet ciseau entre les recettes de fonctionnement qui évoluent de 2,3 % et les dépenses de fonctionnement qui évoluent de 4,5 %. C'est là que l'effet ciseau se fait le plus sentir, mais il faut dire aussi que c'est le budget principal qui absorbe la ponction de l'État. L'épargne brute est en baisse significative, comme l'épargne nette, sur ce domaine, mais là encore, c'est la ponction de l'État qui s'applique totalement sur le budget principal qui a cet effet, étant

entendu que nous avons quand même un taux d'épargne et un montant d'épargne brute, avec 101,8 millions d'euros, et un montant d'épargne nette à 32,2 millions d'euros, qui restent tout à fait satisfaisants, y compris pour financer ce niveau d'investissement tout à fait inédit de 373,6 millions d'euros : c'est 42,5 % de plus que le BP 2024. Un réendettement de 61,2 millions d'euros, et une capacité de désendettement qui, pour le budget principal, va s'établir à 6,6 années, contre 5,6 au BP 2024. Nous sommes dans la lignée, dans la trajectoire fixée par notre stratégie financière, avec toujours l'objectif de ne pas dépasser 8 ou 9 ans à la fin du mandat, pour laisser à nos successeurs une situation convenable et leur permettre d'avoir les marges de manœuvre nécessaires pour décider ce que bon leur semblera. Nous avons donc un besoin d'emprunt de 271 millions inscrits au BP 2025 pour le budget principal. Alors, s'il n'y avait pas – avec des si, évidemment… – eu la ponction de l'État, il n'y aurait pas d'effet ciseau. C'est pour vous dire que nous continuons à avoir une gestion qui est en rapport avec nos moyens. Il y a parfois ce reproche qui est fait par des gens, comme la Cour des comptes : "Vous dépensez trop. — Oui, mais on a les recettes, parce que l'on a un territoire dynamique, parce que l'on a des objectifs ambitieux, et parce que nous sommes dans un cercle vertueux sur le plan financier". Vous voyez donc cet équilibre général du budget principal ainsi visualisé, avec nos dépenses d'investissement, et évidemment, un remboursement du capital de la dette de 69,6 millions d'euros.

Les recettes au BP 2025. Nous avons la fiscalité des entreprises pour une part significative. La fiscalité des ménages apparaît à 28,9 %, mais en fait, c'est moins que cela, parce qu'il y a là-dedans la fraction de TVA qui compense la suppression de la taxe d'habitation. Les dotations et compensations de l'État se maintiennent, elles sont à 25,9 % de nos recettes. Les recettes tarifaires augmentent correctement, les recettes d'exploitation également. Pour les autres recettes, il y a des choses extrêmement diverses. Nous sommes donc là sur un 648,6 millions d'euros pour les recettes du budget primitif 2025.

Les dépenses de fonctionnement, c'est 546,7 millions en solde net de la mutualisation de personnel entre la Métropole et la Ville de Nantes et les autres communes. Elles sont en hausse de 4,5 %, soit plus 23,7 millions d'euros. Vous avez là le détail. Ces dépenses de fonctionnement incluent 12,35 millions de dépenses nouvelles imposées par l'État aux collectivités, je l'ai longuement expliqué. Sans ces deux mesures nouvelles, la croissance des dépenses de fonctionnement serait de plus 2,2 %, n'entraînant pas, je le répète, d'effet ciseau.

La structure des dépenses de fonctionnement est là. En vert, vous avez les ressources humaines pour 27,4 %, la contribution aux communes pour 22,7 %. Parmi les autres charges, il y a les charges financières, naturellement, et les autres subventions que nous versons. À ce sujet, je voudrais tout de suite préciser qu'un article récent faisait état de baisses de subventions tout à fait considérables : c'est malheureusement une erreur de lecture du rédacteur qui a confondu des inscriptions, non pas provisoires, mais en tout cas, des moitiés de subventions, avec des inscriptions définitives. Je rassure tout le monde : il n'y a pas de baisse de 21 % des subventions de Nantes Métropole à ses différents partenaires, c'est tout simplement que l'on vote à ce moment-là, que l'on individualise qu'une partie des inscriptions.

Sur les budgets annexes, à tout seigneur tout honneur, le budget annexe des transports en commun, dont il faut préciser – et c'est d'ailleurs un élément de la délibération – que cette année, 100 % du versement mobilité sera affecté au budget annexe des transports, et que le budget principal ne devra pas subventionner ce budget annexe pour 2025, contrairement à ce qui était en 2024. Vous le savez, notre plan initial – que l'on finira par rattraper – consiste à dire qu'une partie du versement mobilité doit aussi – et la loi nous le permet – être affectée au développement des modes doux, c'est-à-dire rattacher une partie du versement mobilité au budget principal, au lieu de le laisser à 100 % sur le budget annexe des transports. Nous n'y sommes pas encore. Le budget annexe des transports, compte tenu de son montant considérable d'investissement, a encore besoin de la totalité du versement mobilité, mais je ne désespère pas que par le double effet de l'augmentation de la fréquentation de nos transports publics – puisque nous sommes à des niveaux supérieurs à l'avant Covid, ce qui est une performance –, mais également grâce au dynamisme du versement mobilité, nous pourrons, dans les années futures, retrouver la capacité à affecter une partie du versement mobilité aux déplacements doux et aux modes – et je vois Nicolas Martin qui se réjouit – actifs. Ce budget annexe des transports en commun, vous le voyez, est avec une épargne nette de 4,5 millions, ce qui, il faut le reconnaître, n'est pas énorme pour financer plus de 220 millions d'investissement. Mais on le sait, on est là sur un effet de cycle, non pas du mandat, mais sur un effet de cycle de décennie, puisqu'il

s'agit de remplacer un parc de tramways qui a 40 ans d'âge. Nous l'aurons fait sur ce mandat, ce ne sera plus à faire avant 40 ans, donc tout cela devrait se rétablir petit à petit. C'est donc pour cela que même l'augmentation significative de la capacité de la durée de désendettement pour le budget annexe des transports en commun n'est pas du tout inquiétante, cela correspond juste à la durée d'utilisation des bus et des tramways que nous sommes en train d'acquérir. Je n'insiste pas plus. Évidemment, 202 millions d'autorisations de programme, et 18 millions de subventions d'équipement aux délégataires, tout cela fait des sommes tout à fait considérables. Je précise qu'il y a 49,2 millions de nouvelles autorisations de programme dans le budget, dont 48 pour les travaux de connexion entre les lignes 2 et 6 à la Babinière. Enfin, on finira par y arriver. C'est compliqué, c'est difficile, c'est coûteux, mais je ne doute pas que l'on y arrivera un jour, même si ce que l'on appelait autrefois "l'interconnexion ligne 1/ligne 2", le temps qu'on y arrive, la ligne 1 s'est transformée en ligne 6, mais c'est un détail. Le remboursement du capital de la dette, je n'y insiste pas.

Le budget annexe des déchets – je vais maintenant faire beaucoup plus vite, parce que je vous ai donné les montants tout à l'heure –, avec une épargne brute et une épargne nette largement favorables, qui permettent un autofinancement extrêmement significatif (et évidemment, Mahel s'en réjouit).

Sur le budget annexe de l'eau, c'est l'ami Robin qui va se réjouir d'une épargne brute et d'une épargne nette permettant de consolider un programme d'investissement tout à fait ambitieux. C'est le cas aussi, toujours dans le cadre du cycle de l'eau, du budget annexe de l'assainissement – c'est bien celui qui est à l'écran –, avec 17,2 millions d'épargne brute pour 45,5 millions de dépenses d'investissement.

Le budget annexe du stationnement est lui en situation un peu plus compliquée, puisque nous n'avons pas complètement retrouvé – même si cela remonte, Bertrand, c'est cela – la fréquentation de nos parkings de centre-ville, et certains P+R n'ont pas encore eu le succès qu'ils mériteraient. On a donc un équilibre un peu fragile de ce budget annexe.

Enfin, je cite pour mémoire, ou presque, le budget annexe des locaux industriels et commerciaux, puisqu'à 1,4 million d'euros, il pèse fort peu dans l'équation globale.

Voilà ce que je pouvais vous dire, mes chers collègues, sur le budget primitif dans ses aspects purement financiers. Je vais maintenant, si Madame la Présidente le permet, céder la parole à mes collègues – je crois que c'est Tristan et Nathalie – pour le budget dit vert et le budget sensible au genre. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Tristan Riom. »

M. Riom : « Bonjour à toutes et à tous. Je vais donc vous présenter le budget vert. Je vous rappelle que c'est l'analyse, au regard de la transition écologique, du budget qui vient de vous être présenté. Cela fait plusieurs fois que je viens vous présenter ce budget vert, avec de nouveaux sujets qui émergent, puisque comme vous le savez, la première approche lorsque l'on analyse un budget au regard de la transition écologique, c'est de parler carbone, de parler de ce que l'on appelle "l'atténuation climatique", mais assez vite, nous avons souhaité parler d'autres sujets en lien avec la transition écologique : la question de l'adaptation, la question de la santé, la question de la biodiversité, et le sujet de consommer moins de ressources. Cette année, on a donc les cinq sujets de ce scope qui sont analysés. L'élément fort de ce budget, c'est d'être un outil de transformation pour la collectivité, puisque chaque ligne budgétaire est analysée, qu'elle soit en fonctionnement ou en investissement. On veut en faire réellement un outil d'animation de la politique de transition.

Voici donc le pentagramme de la transition. Vous voyez que pour cette année, on a le budget 2025 qui couvre l'ensemble de ce sujet. L'ensemble, non, puisqu'il y aura la question de l'agriculture qui sera développée prochainement sur un prochain budget. Il s'agit donc d'une vraie méthodologie, ce n'est pas juste un tableur Excel que l'on remplirait d'une manière simplement quantitative, c'est vraiment une analyse qualitative de nos politiques publiques. Pour l'ensemble des dépenses, on se demande si c'est "très favorable", "favorable sous condition", "sans impact", "neutre", "défavorable", ou "indéfini". Je ne vais pas rentrer dans le détail de comment on qualifie chaque dépense avec chacun des cinq critères. J'invite simplement les communes qui aimeraient rentrer dans l'exercice de pourquoi pas s'intéresser au référentiel

méthodologique. C'est aussi accessible pour les citoyens et les citoyennes, si vous le souhaitez, on a les éléments pour expliquer comment on qualifie les différentes dépenses. Je tiens à préciser que ce travail reflète aussi toutes les questions que l'on a sur les questions de transition. Par exemple, quand on parle d'adaptation au changement climatique et de la température dans les bâtiments, on considère qu'installer la climatisation alors que l'on pourrait plutôt renforcer l'isolation du bâtiment et travailler sur un confort plutôt low tech, c'est de la mauvaise adaptation au changement climatique. Toutes ces considérations, dont on discute assez souvent en Conseil, se retrouvent dans le budget transition écologique.

On souhaitait mettre en avant quelques grandes masses sur le budget qui vient de vous être présenté. Sur l'analyse du fonctionnement, il faut se dire que l'analyse du budget fonctionnement est toujours un peu plus compliquée, parce qu'il est parfois difficile de quantifier l'effet d'une subvention, l'effet de la masse salariale sur ces enjeux de transition. C'est pour cela que l'on considère que l'on a à peu près la moitié des dépenses qui sont sans impact, ou que du moins on n'arrive pas à qualifier. On a encore près de 10 % des dépenses que l'on considère comme défavorables au regard de l'atténuation du changement climatique. Je vais prendre un exemple : lorsque l'on achète du carburant pour les véhicules qui sont nécessaires pour ramasser les déchets, par exemple, forcément, cela compte dans "défavorable", parce que ce sont des carburants, mais cela ne veut pas dire que l'on va arrêter de ramasser les déchets. C'est un vrai exercice de transparence que de le mettre ici, et donc elles sont forcément accessibles. Je vois Mahel Coppey qui réagit, elle pourra peut-être expliquer plus en détail. On en reparlera.

Sur le volet investissement, on a un peu plus de détails quand même. Globalement, on voit que sur l'atténuation et sur la question des ressources, on a des politiques publiques qui sont bien qualifiées, cela reflète le fait depuis longtemps on travaille sur l'atténuation du changement climatique. Sur l'adaptation, par contre, il faut que l'on travaille un peu plus. D'ailleurs, c'était un enjeu du plan climat qui sera adopté, normalement, au prochain Conseil métropolitain : on sait que c'est une politique publique qui doit se développer. Sur le question de la biodiversité aussi, on a un peu du mal à qualifier l'effet de nos dépenses sur la biodiversité. Là aussi, il faut que l'on ait de meilleurs indicateurs et que l'on puisse développer notre analyse sur le sujet.

Si vous avez bien suivi nos différents budgets verts, vous voyez que sur la question de la santé, par contre, on a beaucoup de dépenses qui sont bien qualifiées. C'est symptomatique du fait que notre politique de santé métropolitaine se développe, a de plus en plus d'éléments d'analyse. Cela montre bien l'effet de nos politiques publiques sur notre manière d'appréhender notre action.

Là aussi, parce que c'est vraiment un souhait d'analyse qualitative, et pas juste pour le plaisir d'avoir des chiffres, je voulais souligner quelques sujets que nous avons travaillés particulièrement sur l'année passée. Il y a la question du numérique, par exemple : c'était un sujet que l'on a pointé dans le plan climat, on sait que l'on doit s'améliorer sur le sujet. On a en plus une feuille de route sur la question du numérique responsable, donc forcément, on va passer un peu plus à la moulinette les enjeux du numérique au regard du budget vert.

Sur les espaces publics, on a développé toute une analyse pour avoir, pour tous les projets d'aménagement d'espaces publics, des photos aux différentes étapes du projet. Cela nous permet d'orienter les politiques publiques sur les projets d'aménagement.

Sur les déchets, c'est un sujet en cours d'élaboration que d'avoir des grilles d'analyse qui répondent bien aux enjeux de la politique déchets.

Enfin, sur les DSP et les commandes publiques, vous savez qu'à Nantes Métropole, on est connu pour avoir un engagement particulièrement fort sur la question des DSP et sur la commande publique, avec notamment le fameux SPAR, et donc forcément, c'est pour cela que l'on voulait développer des outils d'analyse spécifiques là-dessus.

Je voulais terminer ce court propos – tout en précisant, bien sûr, que les rapports détaillés sont disponibles – en vous disant qu'il y a eu des évolutions réglementaires qui maintenant obligent les collectivités à faire cet exercice. En fait, c'est très bien que nous ayons été en avance de phase, parce que d'une certaine manière, si on ne l'avait pas fait, on aurait juste voulu répondre à la loi, c'est-à-dire que l'on nous demande de faire

une analyse écologique du budget, donc on demande à un bureau d'études externe de la faire, et je suis sûr qu'ils font cela très bien, mais du coup, ce n'est pas une vraie politique publique, ce n'est pas une vraie animation. Comme cela fait plusieurs années que l'on travaille dessus, on en fait un vrai outil d'animation de la politique publique. Fort heureusement, la loi qui est arrivée après, globalement, se calque à peu près sur ce que nous faisions. C'est une bonne nouvelle, puisque nous pouvons répondre maintenant à la loi, tout en ayant une vraie politique d'animation.

Je vous remercie de votre écoute, et je passe la parole à ma collègue. »

M^me^ Leblanc : « Merci, Tristan. Bonjour à toutes et à tous. Après avoir évoqué le budget "vert", je vous propose de parler du budget "vers" l'égalité entre les femmes et les hommes, le budget sensible au genre, que l'on appelle "BSG" en abrégé. C'est d'abord une démarche globale de questionnement. Pascal nous a montré tout à l'heure un budget et a appuyé sur le fait que ce soit un moyen, un outil puissant de transformation au service d'une ambition et d'un projet politique. Il est de notre responsabilité collective de mesurer, d'évaluer, d'objectiver l'impact de nos dépenses publiques sur la vie quotidienne de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Le BSG questionne justement la prise en compte des enjeux d'égalité femmes-hommes dans l'action publique. Comme il n'existe – il faut le savoir, contrairement au budget précédent – aucun référentiel national, on peut s'inspirer d'une pionnière, par exemple la Ville de Vienne, avec 25 ans d'expérience sur le sujet, et d'autres territoires qui s'engagent comme nous, qui lancent également cette démarche, tel que Strasbourg, ou encore Paris.

On vient de lancer une première expérimentation sur Gloriette - Petite Hollande. Comme tout projet d'aménagement ou de réaménagement, cette opération s'appuie sur quatre piliers qui participent à ce processus de questionnement : la concertation, la conception, la consultation et la communication. Si on se focalise sur la concertation, par exemple, l'idée est d'identifier les besoins et les usages lorsque l'on mène une concertation. Qui participait aux ateliers ? Qui participait au jury ? Comment peut-on favoriser la remontée des besoins des femmes ? Concernant la conception, elle doit permettre, quand on conçoit ces espaces, un accès égalitaire et des réponses techniques et très opérationnelles. Que va-t-on mettre comme végétaux ? On évoquait tout à l'heure, dans le budget vert, la végétalisation des espaces publics. Quels éclairages ? Quel mobilier urbain pour favoriser les pratiques sportives libres mixtes ? Mais aussi, tout simplement, où une femme peut-elle s'installer pour allaiter ?

Sur la consultation, on est dans les services des marchés publics, par exemple, avec des clauses spécifiques qu'il faut absolument définir de manière pertinente. Nos indicateurs doivent être pertinents, parce que quelque part, ceux qui répondent aux appels d'offres, nos futurs prestataires, les candidats, ne doivent pas passer du temps sur des indicateurs qui n'ont aucun intérêt. Comment, finalement, la commande publique – nos indicateurs de performance, quelque part – propose-t-elle des éléments vraiment pertinents ? Un élément qui est souvent utilisé, c'est celui de l'égalité professionnelle, tout simplement, l'égalité salariale, les effectifs femmes-hommes dans les entreprises, etc. Ce sont des choses qu'il faut approfondir.

Enfin, pour la communication, c'est toute la diffusion de l'information. Comment fait-on pour la partager le mieux possible ? Parce que l'on voit que les uns et les autres, on est parfois submergés d'informations : il faut trier, il faut filtrer, et effectivement se concentrer sur l'essentiel.

Entre septembre et décembre, il y a d'abord eu la sensibilisation des services, avec un travail sur les intentions, les enjeux et les données. À partir de ce travail, et donc des éléments du projet Gloriette - Petite Hollande, un rapport d'analyse est en cours d'élaboration depuis janvier. Il y aura donc une présentation de ce rapport d'analyse, une présentation de la démarche et des discussions, parce qu'il se peut qu'à certains endroits, il y ait des ajustements qui soient encore possibles. C'est tout l'intérêt de s'emparer des dossiers le plus tôt possible, des projets le plus tôt possible, pour pouvoir justement influer quand c'est encore possible. On aura également des résultats et des préconisations. Ces préconisations vont alimenter la démarche participative qui est en cours, qui est donc la démarche "genre et espaces publics", que certains élus dans cette assemblée doivent connaître, puisqu'il semblerait que nos villes seraient faites par les hommes et pour les hommes. C'est vrai que quand on regarde, parfois, quand on change de lunettes, on a vraiment cette sensation. Nos mères, nos filles, nous-mêmes, les femmes en général et les personnels LGBTQIA+ témoignent d'ailleurs de stratégies d'évitement face à des situations gênantes, oppressantes, voire à des

agressions. Ces personnes, de 20 à 60 ans, constituent la communauté citoyenne volontaire pour imaginer tous ensemble des espaces tous publics. Elles ont participé à des ateliers – je crois qu'il y en avait d'ailleurs un dernier cette semaine – et à des enquêtes sur le terrain. En tout, ce seront six sites qui auront été observés : la place du Bouffay, le Cœur de Breil, le pôle d'échange de Pirmil, les abords de la gare de Mauves-sur-Loire, les abords du collège Grand Beauregard à La Chapelle-sur-Erdre, et l'esplanade sportive de Sainte-Luce-sur-Loire. Ce panel évalue ces espaces, et au travers des espaces, la manière dont l'action publique prend plus ou moins, ou pas, en compte les enjeux de genre qui ont été identifiés.

Les premiers résultats sont d'ailleurs à l'ordre du jour d'un séminaire politique intitulé – regardez dans vos boîtes mail, messieurs-dames – "Contre le sexisme, imaginons ensemble l'espace public de demain". Pourquoi je vous parle de vos boîtes mail ? Parce qu'il y a une invitation, les référents de ce dossier-là vous ont conviés, avec Michel et Mahaut, le 25 février prochain, l'après-midi. La réponse était attendue pour le 31 janvier. Si jamais cela ne vous dit rien, n'hésitez pas à regarder, je pense que l'on aura vraiment un temps d'échange très intéressant.

Bref, vous l'aurez compris, une analyse budgétaire sensible au genre, sur un objet circonscrit, Gloriette - Petite Hollande, qui nourrit une démarche ouverte avec une communauté citoyenne, qui évalue l'impact de nos dépenses sur nos espaces publics pour concevoir une méthode, un outil d'aide au questionnement et à la décision, dans un guide technique d'aménagement – ce sera le livrable – d'espaces publics pour toutes et tous. C'est à destination de nos équipes, et qui sait – puisque Nantes peut être inspirante, notre Métropole peut rayonner aussi avec ses idées et ses innovations –, peut-être au-delà de notre seule Métropole, de manière à ce que dans les pratiques professionnelles de nos équipes il y ait ce réflexe égalité qui puisse s'inscrire durablement. Ces sujets ont été évoqués en G24 Égalité – je remercie d'ailleurs les élus qui participent régulièrement –, et plusieurs communes mobilisées sur ces questions se sont montrées intéressées pour engager ces mêmes démarches sur leur territoire, et je sais que les pôles de proximité, outillés encore plus que certains ne pouvaient l'être jusque-là, vont pouvoir apporter leur expertise. Merci de votre attention, et nous sommes tous les trois à votre disposition pour les questions. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je vais redonner la parole, pour conclure cette présentation globale, à Pascal Bolo, et on ouvrira le débat. »

M. Bolo : « Merci, Madame la Présidente. Je ne sais pas si je suis allumé. Oui, c'est bon. »

Rires.

M^me^ la Présidente : « Si, votre micro est allumé, Monsieur Bolo, mais l'ensemble de l'assemblée aura compris. »

Rires.

M. Bolo : « C'est malin… ! Le reste est possible aussi, même si le pire n'est pas certain. Deux petits éléments assez techniques, mais qui sont dans la délibération et que je me devais de vous signaler : la délibération comprend aussi une délégation donnée à Madame la Présidente pour faire des virements entre chapitres dans les limites prévues par la loi, et également, bien que ce ne soit pas nécessaire dans la délibération sur le plan juridique, une mesure technique de neutralisation d'une partie de nos amortissements qui ne porte à conséquence, ni sur notre autofinancement ni sur la réalité de ces amortissements. Comme c'était dans la délibération, je me devais de vous le faire reconnaître. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je vous propose que nous puissions ouvrir la discussion collective. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Merci, Madame la Présidente. Si on apporte une lecture politique du budget, on peut le regarder en reconnaissant qu'investir dans les mobilités et affirmer une vision écologique forte sont une bonne chose, avec une mention spéciale pour l'eau : 87 millions d'investissements sur l'eau, c'est beaucoup et c'est nécessaire, et j'espère que cet investissement permettra d'engager les travaux pour rassurer les Nantais qui, comme moi, sont de plus en plus inquiets sur la qualité de l'eau sur notre territoire.

Après, plus globalement, on sent que la forte augmentation du budget de cette année montre la volonté politique de faire entrer tous vos projets au chausse-pied pour tenir les objectifs, et si Pascal Bolo s'autofélicite, je regrette que la bonne gestion ne soit pas aussi forte que voulu quand on voit que les économies proposées ne sont que de 0,16 % du budget. Avant, c'était la faute de l'État, et maintenant, c'est la faute de la Région et du Département. Car en définitive, la vérité est simple : les charges de fonctionnement augmentent, les recettes ne bougent pas et vont même baisser, donc pour payer le décalage, on a recours encore et encore à l'endettement, ce qui va à moyen terme limiter nos marges de manœuvre. En fait, il faut dire à nos concitoyens la vérité : l'endettement ne baisse jamais, bien au contraire. C'est vrai que les ratios sont meilleurs en pourcentage, parce que le montant global du budget cette année a fortement augmenté, mais la réalité, c'est que vous allez l'année prochaine devoir augmenter les impôts, et il n'y aura pas d'autre option, Pascal Bolo, on en a déjà parlé au Conseil municipal de Nantes.

Cher Pascal Bolo, votre trajectoire emmène la collectivité dans une zone de risque qui ne me semble pas sérieuse, car votre budget 2025 est sous pression. Le problème, ce n'est pas la dépense, on peut toujours agir au-dessus ; le problème, ce sont les recettes, et on ne les maîtrise presque plus. Dans la situation actuelle, elles sont incertaines. Vous avez dit tout à l'heure "un territoire dynamique" : si vous dites "plus dynamique que les autres", je suis complètement d'accord avec vous, mais si vous dites "dynamique" tout court, c'est faux. La fiscalité entrante des entreprises va baisser, puisqu'un grand nombre d'entre elles met la clé sous la porte. Quand vous parlez ensuite – je ne sais pas si vous en avez parlé – des droits de mutation, on sait très bien qu'il n'y a plus de ventes sur le territoire, comme partout ailleurs d'ailleurs, et que les ventes ne reprendront que fin 2026. Je pense que Thomas Quéro sera ravi de le confirmer. Quant aux dotations de l'État, on sait que cela va baisser, c'est mécanique : il n'y a plus d'argent.

Pour conclure et pour être plus ludique, la situation est très simple : c'est un peu comme si quelqu'un gagne 2 000 euros, en dépense 2 500, et va voir la banque pour payer la différence tout en lui disant que son salaire risque de baisser. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marlène Collineau. »

M^me^ Collineau : « Merci. Bonjour à toutes et à tous, et bravo à Pascal Bolo pour l'exercice. Convenons d'abord que le contexte dans lequel nous adoptons aujourd'hui notre budget est pour le moins singulier. Il se présente d'abord sur fond d'instabilité politique, car même avec un budget, le gouvernement n'a toujours pas de majorité. Et puis, nous connaissons un niveau d'endettement record de l'État. Ainsi, le budget métropolitain a été construit pendant plusieurs mois dans un climat d'incertitude, c'est donc le premier élément qu'il nous faut prendre en compte. Nous nous apprêtons à le voter, alors que sur l'ensemble du territoire, une multitude d'acteurs économiques et associatifs toquent à nos portes, aux portes des élus municipaux, car ils font face aux conséquences de décisions parfois budgétaires, parfois idéologiques, qui de l'État, qui de collectivités. Ces décisions menacent des projets toujours utiles, parfois même essentiels, et nous souhaitions ouvrir sur ce point, car c'est évidemment pour nous une source d'inquiétude.

Alors, un budget est toujours porteur de sens. Le budget, imposé à coups de 49-3 à l'Assemblée nationale, a été qualifié par la patronne de la CFDT, que l'on ne saurait qualifier d'excessive, de budget "socialement injuste et qui n'a aucune ambition écologique". C'est donc un budget qui ne va pas dans le bon sens. Ici, nous sommes fiers de pouvoir adopter pour notre Métropole un budget qui répond aux besoins sociaux et environnementaux. Cela montre par la pratique, par l'action, que d'autres choix sont possibles. Notre projet, je crois, est aussi celui de la constance : la constance sur nos valeurs, nos engagements, mais aussi sur une méthode. Nous partons du réel, du quotidien des habitants, nous considérons les besoins et tentons de trouver des solutions qui participent à la réduction des inégalités de naissance, de parcours de vie des habitants. Si ce n'est pas encore l'heure du bilan, nous entrons malgré tout dans la dernière ligne droite du mandat et je crois que, là aussi, un rapide coup d'œil en arrière révélerait la cohérence de notre action.

Revenons au budget et au quotidien. Les habitants de la Métropole, on le dit souvent, ont des besoins vitaux : se loger, se déplacer, pouvoir se débarrasser de leurs déchets et avoir accès à l'eau. La Métropole, ce n'est pas un objet éloigné de nos vies, en réalité, c'est une institution qui très clairement se positionne sur ces besoins vitaux. Pour l'eau, Robin Salecroix en parlerait mieux que moi, les investissements se

poursuivent sur ce réseau, et je crois que ne jamais avoir délaissé ce service public, là où tant de collectivités ont fait le choix de privatiser le service, c'est la garantie pour tous d'un accès à une ressource vitale, avec également le souci d'un prix juste grâce au choix d'une tarification sociale de l'eau, un choix politique.

La gestion des déchets engage notre budget à hauteur de 25 millions d'euros. Pour nos concitoyens, c'est d'abord l'assurance concrète de la collecte de leurs ordures, mais c'est en réalité beaucoup plus que cela. Avec le développement du tri et du traitement des biodéchets, c'est un nouveau modèle que nous élaborons, que nous créons, un instrument de la transition écologique. Là encore, on a un service concret pour chacune et chacun, qui sert un projet plus vaste politique de transition écologique.

Évidemment, la question des déplacements, des mobilités dans notre Métropole focalise toute notre attention, tant le sujet est important, et se traduit par un engagement financier conséquent : près de 550 millions d'euros au budget global, plus de 270 millions d'euros en investissement. C'est, je crois, à la mesure du défi auquel nous faisons face : permettre à un nombre croissant d'habitants de la Métropole et d'ailleurs de se déplacer, de se déplacer plus nombreux dans un espace contraint, de se déplacer moins cher et de se déplacer moins polluant. C'est donc un enjeu social, économique et de santé publique. L'ampleur de l'effort que nous portons est à la hauteur et accompagne les changements fondamentaux pour l'avenir. Chacun sait ici l'impulsion donnée pour favoriser la pratique du vélo ou de la marche à travers les aménagements. De même, tout le monde mesure l'effort considérable en faveur d'une amélioration des transports en commun. Aujourd'hui, nous faisons des travaux qui, demain, seront autant de capacités nouvelles à se déplacer tous les jours en limitant, voire en abandonnant la voiture individuelle.

Cette transformation s'accompagne de mesures historiques. N'oublions pas la décision que nous avons prise en début de mandat sur la gratuité des transports en commun le week-end, c'était là une première étape qui en appelle d'autres enthousiasmantes.

Enfin, notre Métropole doit rester un territoire accueillant et doit répondre à leur première préoccupation : évidemment, se loger. De fait, le budget en faveur de la politique de l'habitat est en hausse en 2025, ce qui, à l'heure des coupes budgétaires que j'ai évoquées tout à l'heure, est une très bonne nouvelle. Le logement, pour notre groupe Gauche citoyenne, est un sujet prioritaire, nous y revenons sans cesse, et d'autant plus qu'avec le temps, la situation se dégrade, notamment pour les plus fragiles (étudiants, mamans seules, travailleurs précaires). Permettre à ceux qui le souhaitent de se loger dans notre Métropole, aux salariés de première et seconde lignes, c'est aussi permettre à nos services publics de fonctionner, aux entreprises de recruter, et aux étudiants de se former. Nous saluons, à ce titre, le plan de relance adopté qui se poursuit, et nous aurons sans doute prochainement l'occasion d'avancer dans notre réflexion autour de l'encadrement de l'évolution du prix du logement pour les locataires dans les zones les plus tendues.

En conclusion, nous voulons saluer ce budget qui montre que les collectivités sont capables d'engager des politiques publiques qui répondent aux besoins sociaux et environnementaux. Enfin, je le redis et j'ai commencé par là, nous n'agissons pas seuls : notre territoire tire sa force de notre action, mais aussi de l'engagement de milliers de personnes mobilisées au sein de centaines d'associations qui gèrent des pans entiers de services et de structures d'intérêt général. Notre responsabilité est de continuer à leur apporter notre soutien, tout notre soutien. Comme l'a dit Pascal Bolo, sur le plan du soutien aux associations, il n'y aura donc pas de désertion, pas d'annonce d'abandon pur et simple doublée de sortie méprisante dans notre camp, nous laissons cela à d'autres. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le Vice-président pour cette présentation très concrète, longue mais enrichissante, de votre budget primitif pour 2025. Merci également à l'ensemble des services qui ont permis de compiler toutes ces données ayant permis cette information à l'ensemble des élus.

Premièrement, nous souhaitions nous attarder sur la structure financière de ce budget. Bonne gestion, autosatisfaction, vous avez même parlé, Monsieur Bolo, de "cercle vertueux" pour tenter de nous rassurer.

Clairement, cela ne marche pas. Vous l'avez dit, les dépenses de fonctionnement augmentent de 4,7 %. Vous vous montrez incapables de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement, dans une temporalité économique qui impose notamment de faire attention aux deniers publics. Vous l'avez dit, la dette de la Métropole s'établit à 1 190 millions d'euros, soit plus de 1 700 euros par habitant métropolitain. La capacité de désendettement va atterrir à 10 ans, rendant la Métropole vulnérable à de possibles crises, et on sait qu'aujourd'hui nous sommes dans un monde des crises nationales, mondiales, que nous ne maîtrisons pas. Vous exposez donc notre Métropole à tout cela. Vos marges de manœuvre fiscales sont limitées, vous allez reconduire la taxe Gemapi. Vous avez déjà largement augmenté le stationnement payant. Très clairement, on s'interroge et on s'inquiète de vos perspectives, et en tout cas, de ce que vous souhaitez peut-être planifier pour la suite. Si vous restez – je ne l'espère pas – aux manettes l'année prochaine, vous aurez un effort de transparence à faire sur vos intentions en termes de fiscalité et d'impact sur le pouvoir d'achat des habitants de la Métropole.

Ensuite, un budget, c'est également des actions concrètes, opérationnelles pour les habitantes et habitants qui sont retranscrites dans les chiffres. Cela devrait imposer une planification sérieuse sur nombre de sujets. Vous vous montrez incapables encore de planifier sérieusement un certain nombre de points. Je vais en mettre deux en exergue. Premièrement, le sujet des mobilités et des travaux. Oui, les travaux sont nécessaires pour améliorer les déplacements au quotidien des habitantes et habitants à terme, mais le mieux pour demain ne doit pas être contraire à un effet brouillon, et en tout cas, la situation actuelle dans laquelle vous plongez notamment les automobilistes de la Métropole. J'échangeais il y a peu avec un agent de la Ville de Nantes : 1 heure 30 en voiture du centre-ville pour se rendre à son domicile à Saint-Jean-de-Boiseau en fin de journée. Est-ce que c'est raisonnable, est-ce que c'est acceptable quand cela dure depuis des semaines, quand cela dure depuis des mois ? Encore une fois, on ne remet pas en cause les travaux, mais la planification, la stratégie, le goulot d'étranglement des travaux sur l'ensemble de la Métropole en fin de mandat, certainement dans une idée d'empressement pour les prochaines échéances électorales. Le bien vivre des habitantes et des habitants, leurs déplacements sont trop contraints dans leur quotidien. J'avais posé la question au dernier Conseil de l'impact sur l'émission de gaz à effet de serre, le bilan carbone de ces bouchons qui génèrent toutes ces émissions de gaz supplémentaire, et on ne m'a pas répondu. Typiquement, cela aurait dû être un point soulevé dans le budget vert que vous venez de nous présenter. Un autre point, une autre conséquence de ces bouchons, ce sont les services de secours. J'ai pu assister il y a quelque temps, dans un des nombreux bouchons de notre Métropole, à l'impossibilité pour des services de secours d'être réactifs en cas notamment d'urgence vitale. Faisons bien attention à cela. Encore une fois, vous ne l'avez ni planifié ni anticipé.

Deuxième exemple de planification, c'est la planification toujours manquante sur les enjeux d'accessibilité universelle. Dans quelques jours, nous serons à 20 ans, nous célébrerons – je ne sais pas si c'est le bon mot, je ne pense pas – les 20 ans de la loi du 11 février 2005, la loi de Jacques Chirac sur le handicap et l'accessibilité. Nous ne sommes toujours pas, sur la Métropole, aux obligations réglementaires légales que nous imposait cette loi à 2015. Dix ans après, nous n'y sommes pas, nous n'avons pas planifié les choses correctement. Vous me direz que votre prédécesseur, Madame la Présidente, l'ancien Premier ministre Jean-Marc Ayrault, qui était d'ailleurs en fonction en 2014, a détricoté très fortement cette loi. Ce n'est peut-être pas plus étonnant que cela, malheureusement, que ces sujets handicap et accessibilité soient relégués au second rang.

Enfin, le dernier point que nous souhaitions aborder, a trait au budget sensible au genre que vous nous avez exposé. Un effort de transparence sur la situation est à souligner, 52 % des femmes se sentent en insécurité dans l'espace public. C'est important à rappeler. Une fois que c'est dit, une stratégie doit être mise en place. Vous l'avez dit, en écoutant davantage les femmes, en les faisant participer, en remontant leur expertise d'usage, d'expérience, pour apporter des solutions. Ce constat, cette stratégie, doit être plus largement partagé avec l'ensemble des villes de la Métropole. Je prends un exemple. C'est un sujet que mon équipe municipale a abordé en Conseil municipal de la Ville de Saint-Herblain. Le sujet a été balayé d'un revers de la main en nous demandant des précisions sur les remontées des habitantes concernées. Oui, nous ferons les remontées des habitantes concernées, mais au-delà des cas particuliers, c'est une stratégie globale, municipale, collective et métropolitaine, qui doit être mise en place sur ce sujet. Ne faisons pas l'autruche, ne fermons pas les yeux sur l'insécurité croissante que rencontrent les femmes sur notre territoire. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Rebonjour. Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir sur le sujet des mobilités, mais il faut bien dire que je suis là un peu provoqué et contraint d'apporter des éléments de réponse. Il ne vous a pas échappé que nous avons des travaux, notamment qui partent du quai de la Fosse, qui concernent le pont Anne-de-Bretagne, l'Île de Nantes, et qui vont jusqu'à Rezé pour une part, et pour l'autre part, qui remontent jusqu'à Saint-Herblain et La Chapelle-sur-Erdre. Si vous faites le compte de l'ensemble des communes et des territoires qui sont impactés par ces travaux, évidemment, c'est quand même extrêmement conséquent, et cela va apporter des services nouveaux – je n'ai pas arrêté de le dire – à tout un ensemble d'habitants de notre agglomération.

Cela dit, évidemment, quand on touche de nombreux territoires en termes de services apportés, cela veut dire que les travaux produisent des gênes presque aussi nombreuses pour des habitants. Je pense que quand on n'y connaît pas grand-chose, pour tout vous dire, et que l'on raisonne avec une forme de bon sens populaire, on peut se dire : "Mais pourquoi font-ils tout en même temps ?". Je vais vous dire pourquoi on fait presque tout en même temps : parce que faire 500 m du tramway, puis arrêter, attendre six mois, un an, et refaire 500 m après pour franchir un arrêt supplémentaire, et recommencer comme ça tous les ans pendant 10 ans, en fait, de la sorte, vous n'apportez pas de services supplémentaires et vous embêtez les gens, non pas sur un temps relativement réduit, mais sur une décennie ou plus. Par ailleurs, cela vous coûte aussi beaucoup plus cher. À un moment, il faut bien vous dire que lorsque nous faisons des travaux, on sait qu'il va y avoir de la gêne, on l'annonce. On ne pourra pas me reprocher de ne pas avoir annoncé, dans les différents points presse, que l'on allait avoir de la gêne, notamment pour la circulation automobile. Je pense que tout le monde l'aura bien compris, j'ai été assez clair là-dessus. Notre travail, c'est aussi de faire en sorte qu'il y ait des possibilités de déplacement de substitution, et progressivement, il y en a de plus en plus.

Il ne suffit pas de faire des constats, d'avoir des regrets, mais il faut apporter des solutions, et on apporte des solutions. Ces solutions, elles sont, notamment pour la question des secours, travaillées, figurez-vous, avec les services de secours, qu'il s'agisse des pompiers, qu'il s'agisse du SAMU, qu'il s'agisse de la police, et on essaie de voir sur chacun des lieux de travaux comment faire pour assurer la continuité des services de secours. C'est donc complètement faux, erroné, de faire croire que l'on ne s'en occupe pas, que l'on ne prend pas en compte ces éléments, et que l'on met les gens en danger. Je pense même que c'est à la limite de l'irresponsabilité politique de tenir de tels propos : cela laisserait croire que l'on fait n'importe quoi sur notre Métropole, alors que je peux vous dire que tout le monde est mobilisé, les services de la Métropole au premier chef, pour assurer la continuité de tous ces services qui sont vitaux pour nos habitants.

Dans la caricature, c'est vrai que l'on n'a pas seulement eu cette forme de caricature, on a aussi eu juste avant : "Il n'y a plus de droits de mutation". Eh bien, je suis au regret de vous dire qu'il y a des droits de mutation, et que toutes les maires ici, je pense, signent des déclarations d'intention d'aliéner, et on voit même qu'un certain nombre d'entreprises, d'investisseurs sont en train de se préparer à la reprise en effectuant un certain nombre de transactions, en achetant du foncier, pas forcément pour y construire du logement, des bureaux, etc., mais tout simplement parce qu'ils en ont besoin pour leur activité. Au moment où il semblerait que les prix soient plus bas, c'est à ce moment-là que les investisseurs avec un peu de sensibilité et de finesse réalisent leurs investissements, ce qu'ils sont en train de faire pour un certain nombre. On commence à avoir davantage de DIA et davantage de droits de mutation qui rentreront ultérieurement. Je pense que Pascal Bolo, là-dessus, ne se trompe pas en ayant cette approche, et que les services sont effectivement très au fait de ce genre d'évolution.

Si vous le permettez, Madame la Présidente, on a quelques éléments supplémentaires, peut-être au nom du groupe SERDA, cette fois-ci. C'est un budget qui est pensé pour l'avenir. Effectivement, plus de 700 millions d'euros d'investissement, ce ne sont pas des dépenses courantes que l'on fait pour aujourd'hui, ce sont des dépenses que l'on fait pour demain, pour construire l'avenir de notre Métropole, et pour permettre à notre Métropole d'avoir à la fois les possibilités – et on le verra avec d'autres délibérations – de construire des logements, d'accueillir des habitants, ou de garder les habitants qui sont là et permettre à tous d'avoir un habitat pour se loger.

La transition écologique, on l'a bien vu avec le budget vert, par ses différents aspects, concentre aujourd'hui de plus en plus de moyens. C'est fort heureux, c'est une très bonne chose pour notre avenir. Et puis, on l'oublie aussi, il y a une justice sociale avec tout un ensemble d'actions. Cette fois-ci, ce sont des actions que l'on aura l'occasion de voter avec des subventions aux tiers. Ces actions passent souvent par notre propre action, par l'action de nos communes, et par l'action des associations et des partenaires avec qui nous travaillons et qui sont essentiels. Cela a déjà été dit à plusieurs reprises, mais nous ne réduisons pas la voilure dans l'accompagnement de ces partenaires qui sont essentiels à la réduction des inégalités, qui sont essentiels tout simplement pour que chacune et chacun puisse vivre le plus paisiblement possible sur notre Métropole.

Et pour autant, nous avons – on peut toujours se moquer – réalisé une recherche d'économie conforme par rapport aux attentes et à la pression que l'on avait. On aurait sans doute pu faire plus, mais pourquoi faire plus si on n'en a pas besoin ? En fait, l'objectif n'est pas de faire des économies, je pense que dans notre Région il y a des gens extrêmement doués pour ça, pour qui l'objectif politique suprême est la réalisation d'économies, en sacrifiant tout un pan de l'activité économique locale et un certain nombre de services, de partenaires associatifs ou d'artistes. On a fait des économies, 0,16 % du budget. Ce n'est pas énorme, mais c'est ce dont nous avions besoin pour que notre budget soit crédible. Je remercie Pascal Bolo pour avoir animé de nombreuses séances de travail, avec la direction des finances et avec la direction générale, pour faire en sorte que l'on réussisse à trouver ces économies et que l'on trouve, en termes de majorité, suffisamment de cohérence pour présenter ces économies dans un budget global que nous soutenons tous collectivement. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Mahel Coppey. »

M^me^ Coppey : « Merci, Madame la Présidente. D'abord, un mot peut-être pour remercier les collègues, Tristan Riom, Nathalie Leblanc et Pascal Bolo, pour la présentation qui nous est faite ce matin, et surtout d'ailleurs pour le travail qui a été mené au préalable. Un mot aussi pour saluer la mobilisation des services qui nous permettent ce matin de présenter ce budget dans un contexte inédit. Cela a été rappelé, je n'en dis pas plus, je crois que Marlène Collineau l'a rappelé et l'a décrit avec précision et pertinence.

Ce budget nous permet de maintenir le cap de nos ambitions. Ici, à Nantes Métropole, nous ne sacrifions pas de secteurs entiers en nous cachant derrière les contraintes budgétaires. Nous continuons à transformer le territoire, à soutenir les acteurs de ce territoire qui font vivre notre belle Métropole, à faire de l'égalité des genres notre boussole, et à faire de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique nos priorités.
Sur ce point précisément, vous le savez, les élus Écologistes et Citoyens sont au travail et mobilisés. Tristan Riom nous parlera plus tard dans l'ordre du jour de notre Conseil des actions que nous allons mener pour accélérer la rénovation énergétique. C'est un chantier urgent au regard des 20 % de gaz à effet de serre qui sont issus du secteur résidentiel ou tertiaire, un chantier urgent au regard des 12 millions de personnes qui sont en situation de précarité énergétique en France. C'est un budget qui démontre aussi notre mobilisation pour le développement des transports collectifs, des mobilités douces. Je me permets ici d'insister sur le travail mené par nos collègues, notamment pour le développement de la pratique du vélo. On respecte ainsi nos objectifs ambitieux de multiplier par quatre la part du vélo dans nos déplacements, avec ce schéma directeur d'itinéraires cyclables qui va totaliser plus d'une centaine de kilomètres d'aménagements réalisés.

Bref, nous sommes au travail aux côtés de nos collègues de la majorité, avec ce sur ce sujet, comme sur les autres, une vigilance sur la prise en compte des enjeux de santé et environnementaux qui nous sont chers. Au travail et vigilants, c'est cette dualité qui est parfois reprochée aux écologistes, mais qui assure la cohérence de notre engagement. Aujourd'hui, nous sommes au travail et vigilants à ce que tous les projets de la Métropole s'inscrivent dans une trajectoire cohérente sur les sujets climat et solidarité. Je me permets donc d'indiquer ici que nous regrettons que la Métropole continue à financer des projets obsolètes comme le pont de Bellevue, comme la ZAC Belle Étoile, et comme d'autres infrastructures routières, comme la RN165. Sacrifier des surfaces agricoles, atteinte à la biodiversité, hausse de la pollution de l'air : les impacts négatifs sont nombreux. Nous l'avons déjà dit, ces projets doivent être abandonnés, car à contre-courant de notre époque. Nous continuerons, en cohérence de nos engagements, à travailler, à être vigilants. Avec cet engagement, nous continuons à être au service des habitants et des habitantes de la Métropole. »

Mme la Présidente : « Merci. Denis Tallédec. »

M. Tallédec : « Je ne comptais pas intervenir, mais je voudrais rectifier deux ou trois erreurs, je pense, qui ont été énoncées. Tout d'abord, concernant le stationnement payant, il y a eu une augmentation du périmètre du stationnement payant avec, en effet, une légère augmentation pour les visiteurs quant au stationnement payant, mais avec une mise en place de manière concomitante de la tarification solidaire pour les résidents. Il y a donc une nette diminution pour un certain nombre de résidents quant au paiement du stationnement payant. Je ne sais pas d'où vient cette idée que l'on a nettement haussé le stationnement payant, puisqu'en plus, si on se compare aux autres métropoles, on est plutôt dans une moyenne basse quant au stationnement payant sur l'espace public.

Deuxième chose. En ce qui concerne la sécurité des femmes sur l'espace public, j'invite Matthieu Annereau à suivre les travaux du CISPD, qui travaille notamment sur l'observatoire du sentiment d'insécurité et sur les faits, sur lequel on a eu un comité de suivi avec les 24 communes cette semaine, la préfecture, la police nationale, la gendarmerie, la police municipale, ainsi que le nouveau Procureur de la République. Nous sortirons le baromètre du CISPD, avec un parangonnage avec les 20 autres métropoles, et je pense qu'il sera étonné quant au bon vivre à Nantes en la matière. »

Mme la Présidente : « Merci. Je crois qu'il y a une dernière réponse à Monsieur Annereau. Je donne la parole à Marlène Collineau. »

Mme Collineau : « Merci. Je voulais simplement revenir sur les propos de Monsieur Annereau concernant le fait que Jean-Marc Ayrault aurait détricoté la loi de 2005 relative à l'accessibilité des ERP. Il faut peut-être redire ici que Jean-Marc Ayrault, en 2014, quand il fait le choix de mettre en place ce que sont les Ad'AP, les agendas d'accessibilité programmée, il fait d'abord le constat qu'en réalité, rien n'avait été fait depuis 10 ans pour faire appliquer la loi de 2005, et donc que les gouvernements successifs avaient failli sur l'application de la loi. Il crée ces Ad'AP, et donc concrètement, il demande à l'ensemble des collectivités d'organiser la planification, la programmation d'un certain nombre de travaux pour se mettre en conformité avec la loi, et donc faire en sorte que l'ensemble des bâtiments – et c'est nécessaire, juste et de bon sens – soient accessibles. Ces Ad'AP sont arrivés à échéance en septembre 2024, et depuis, les associations réclament que le gouvernement prenne désormais un certain nombre de mesures, puisse contrôler si les bâtiments sont effectivement accessibles, et puisse désormais sanctionner, puisque l'on arrive au bout de la loi. Chacun son rôle, je crois que c'est maintenant au gouvernement de reprendre la main et de faire en sorte qu'en effet, on sanctionne là où les bâtiments ne sont pas accessibles. »

Mme la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Je veux faire une intervention qui va ressembler un peu à celle de Guillaume Richard, à une nuance près, c'est que je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'augmenter la fiscalité dans les prochains mandats, parce que je considère que les finances de la Métropole sont saines. Je voudrais aussi rebondir sur ce qu'a dit Mahel Coppey concernant le pont de Bellevue. J'espère que vous allez nous confirmer, en particulier Monsieur le Vice-président, que le projet n'est pas abandonné.

Mon intervention. Voilà que ce que redoutent tous les responsables des collectivités locales, comptables des deniers publics, est en train de se produire. En effet, les dépenses de fonctionnement croissent plus rapidement que les recettes de fonctionnement, et le fameux effet ciseau est prégnant. Ce constat n'est pas bon pour nos finances, mais il n'est pas de bon augure non plus pour l'avenir de nos collectivités. Même si la pente est douce – un peu plus de 4 millions d'euros de déficit entre les recettes et les dépenses, tous budgets confondus, évidemment –, il n'en demeure pas moins qu'il n'est jamais facile d'inverser la courbe. Ce n'est pas faute de vous avoir mis en garde, en vous invitant depuis des années à faire quelques économies, en particulier sur les budgets d'investissement qui sont régulièrement dépassés et revalorisés. Nous avons bien entendu que vous aviez engagé cette année avec les services des recherches tous azimuts de pistes d'économies, et vous y êtes parvenus, en effet. Nous nous en réjouissons, car l'intention est vertueuse, mais visiblement, elle n'est pas assez ambitieuse. Ce delta "de 4 petits millions d'euros" sur un budget global de 1,8 milliard aurait certainement pu être absorbé si vous en aviez eu la volonté. Vous nous direz que sans ponctions gouvernementales, conjuguées à la progression de la cotisation des

CNRACL, le compte aurait été bon et le budget n'aurait pas connu ce malheureux effet ciseau. Notre expérience d'élus locaux, même pour les plus jeunes, nous a enseigné que bien d'autres ponctions ont été opérées par le passé. Elles portaient d'autres noms, tout aussi perfides, je me souviens notamment de 2012, sous l'égide de Monsieur le Président Hollande, qui s'appelaient "contributions volontaires des collectivités locales au désendettement de l'État" à l'époque, et dont l'anticipation, là aussi, avait été cruellement manquante à sa mise en œuvre.

Pour revenir au budget 2025 et à la progression supérieure des dépenses par rapport à celle des recettes, les conséquences sont multiples. Elles ne sont plus désormais que des hypothèses, mais elles sont clairement actées dans le budget prévisionnel pour 2025. Comme l'a souligné Monsieur Bolo, l'épargne nette est en forte récession, moins 8,3 %. Le recours à l'emprunt est accru : de 409 millions d'euros en 2024, il passe à 535 millions d'euros en 2025. La capacité de désendettement se dégrade également. Nous aurions aimé, comme nous l'avons fait ces dernières années, vous partager notre lecture d'une saine gestion de la collectivité. Malheureusement, tous les indicateurs virent à l'orange, et vous pouvez compter sur notre vigilance pour veiller qu'ils ne poursuivent sur cette pente irrémédiable vers le rouge. On va vous décevoir, Madame la Présidente, on ne va pas voter à l'unanimité comme sur le vœu. On va donc s'abstenir.

Si vous me le permettez, j'aimerais rebondir, pendant que j'ai la parole, sur une question que je voudrais adresser à Robin Salecroix au regard d'une intervention de Madame Catherine Hervieu, qui est députée écologiste – vous voyez que l'on a de bonnes références – concernant la qualité de l'eau. On sait tous que boire de l'eau est vital pour la santé de tous, n'en déplaise à ceux qui sont accros au muscadet, que ce soit l'eau minérale, l'eau en bouteille, ou simplement l'eau du robinet, mais on ne sait plus vers quelle source se tourner au regard de l'explosion des produits de traitement chimiques qui y sont apportés. Simple question, Monsieur Salecroix : pouvez-vous assurer les métropolitains sur la qualité de l'eau distribuée au robinet ? Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Merci. Avant de répondre à Monsieur le Maire, permettez-moi de rebondir sur le sujet du budget. Évidemment, je répondrai aux interrogations de Monsieur Alain Vey.

Le budget, cela a été dit, est un acte politique fondateur : fondateur pour un territoire, et fondateur, évidemment, pour la majorité que nous sommes. Il s'inscrit, cela a été longuement évoqué, dans le contexte national que nous connaissons, et notamment de ponctions opérées par l'État pour 2025 en direction des collectivités : 2,2 milliards de ponctions programmées, plus de 6 milliards si on compte l'ensemble des lignes, et notamment si on se réfère aux évaluations de l'Association des maires de France. Cette ponction, je souhaitais le rappeler ici, est aussi injuste qu'inefficace, parce que nos territoires sont à l'origine de plus de 70 % de l'investissement public de notre pays. Cela contribue, je le crois, à une relance économique vertueuse, à créer des emplois non délocalisables sur nos territoires, et donc c'est bon à la fois pour nos habitants et pour nos entreprises. Là-dessus, je n'entends pas beaucoup Monsieur Richard contester ces malheureuses orientations. Je le dis, autant il nous faut pouvoir contribuer au redressement des comptes publics, mais pour ce faire, il faudrait que le pouvoir en place, là aussi, regarde autant la colonne recettes du budget de l'État que la colonne des dépenses, notamment dans un pays qui distribue plus de 200 milliards d'euros par an d'aides aux entreprises sans aucune contrepartie, notamment sur le plan environnemental et social, pendant que plus de 300 000 emplois sont menacés à l'échelle de l'Hexagone.

Effectivement, c'est dans ce contexte turbulent que nous soutenons, le groupe des élus Communistes et Républicains, les orientations de ce même budget au service de nos habitants et qui préparent l'avenir, que ce soit sur le volet du fonctionnement que de l'investissement. Notamment sur les politiques publiques de l'eau et de l'assainissement, je souhaitais souligner ici que depuis le début du mandat, grâce à notre engagement collectif, mais aussi à l'écoute attentive de Madame la Présidente, nous avons opéré des inflexions majeures. Nous avons décidé, dès le début de ce mandat, de doubler les investissements dédiés à la politique publique de l'eau et de l'assainissement, passant de 200 à 400 millions d'euros, et nous avons adopté il y a quelques mois encore un schéma directeur assainissement permettant de déployer plus de 800 millions d'euros sur la politique publique de l'assainissement sur les 15 prochaines années sur l'ensemble de l'agglomération. Je crois que cela atteste de la conscience aiguë que nous avons

collectivement de l'importance de cette politique publique, d'autant plus quand la politique publique de l'eau est au cœur d'un certain nombre d'enjeux et de problématiques, que ce soit sur les sujets de la quantité ou de la qualité de la ressource en eau.

Je souhaite ici passer un double message en guise de réponse à Monsieur le Maire de Basse-Goulaine, mais aussi aux préoccupations de nos concitoyens. Le double message est celui de la confiance et de l'action. Confiance, tout d'abord, dans l'eau du robinet de Nantes Métropole, qui est le produit le plus contrôlé du pays. Quand je parle de l'eau du robinet, je parle du produit alimentaire du quotidien qui est le plus contrôlé dans le pays. Juste pour vous donner quelques chiffres, c'est 3 000 analyses qui sont opérées par an à l'échelle de Nantes Métropole, aussi bien par l'exploitant qu'est la Métropole et sa régie publique de l'eau, que par les autorités sanitaires. 300 paramètres et molécules sont analysés à travers ces 3 000 analyses, et une eau qui est délivrée 7 j/7, 24h/24, grâce à l'engagement des plus de 500 agents du service public, et 100 % conforme, notamment aux réglementations sanitaires. Pour autant, le second message est aussi celui de la vigilance et de l'action face aux pollutions émergentes qui nous inquiètent toutes et tous, que ce soit pour aujourd'hui ou pour demain. Là-dessus, nous ne restons pas les deux pieds dans le même sabot, nous travaillons notamment à l'actualisation des données d'analyse, en lien avec les autorités sanitaires et en lien avec les autres producteurs d'eau potable à l'échelle de notre agglomération et du département. Nous travaillons aussi à adapter nos infrastructures à ces pollutions lorsque c'est possible, c'était le sens de nos investissements majeurs, notamment sur l'usine de traitement d'eau potable, avec plus de 90 millions d'euros dédiés à sa modernisation, mais aussi en travaillant à la question majeure du combat à la source de la production de ces mêmes pollutions émergentes, que ce soit dans l'industrie ou dans l'agriculture. Un sujet défrayait la chronique il y a encore quelques jours, c'est la présence d'un certain nombre de PFAS dans l'eau, et notamment les TFA, qui font partie des plus petites molécules de PFAS, et qui sont utilisés notamment dans l'agriculture conventionnelle en guise d'herbicide. Plus de 400 t sont utilisées par an. Évidemment, si on souhaite réduire de manière drastique la présence de ces molécules dans nos ressources en eau, en eau brute comme en eau potable, il faut réduire à la source la production de ces pollutions. Cela nécessitera de pouvoir accompagner aussi la profession agricole, parce que je crois que l'on ne doit jamais opposer les principes et les enjeux de santé publique avec les enjeux de souverainetés alimentaires, qui doivent nous préoccuper tout autant dans un pays qui importe plus d'un légume sur deux consommé aujourd'hui en France. Voici quelques éléments qui me permettent de répondre à Monsieur le Maire de Basse-Goulaine.

Je terminerai peut-être en faisant encore un peu de politique, quitte à nuire à la concorde républicaine qui nous anime depuis le début dans cette belle assemblée, pour répondre à Monsieur Richard. Je pense qu'il aurait pu en rester à sa lecture politique du budget qu'il trouvait très satisfaisant, je pense que c'était suffisant en termes de lecture du budget, parce qu'un budget, c'est effectivement faire de la politique, et pas seulement de la comptabilité. Notamment, ce que je comprends moins, c'est quand vous nous expliquez que vous êtes tout à fait satisfait des dépenses que nous opérons, y compris dans la politique publique que je viens d'évoquer, mais que nous ne ferions pas assez d'économie. C'est peut-être la pensée complexe macroniste qui commence à déteindre sur vous, mais il faudrait m'expliquer comment vous êtes satisfait de nos dépenses sans intégrer évidemment le volet des recettes et de la dégradation d'un certain nombre d'indicateurs financiers. C'est comme se satisfaire des investissements sur nos politiques publiques de mobilité, des transports, de l'assainissement, de l'eau, sans accepter qu'il y ait les travaux en face. Je suis désolé, mes chers collègues, je crois que la période appelle à un petit peu de nuance, à un petit peu de cohérence. Évidemment, la nuance peut s'exprimer à travers le vote de ce budget, mais on ne peut pas se satisfaire des dépenses sans évidemment convenir de la nécessité des travaux qui sont déclinés ensuite pour pouvoir les mettre en œuvre, justement pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain sur l'ensemble de notre territoire. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Ronan Dantec. »

M. Dantec : « Merci, Madame la Présidente. J'ai été un peu déçu par l'intervention d'Alain Vey, si je peux me permettre, je l'ai trouvé un peu mécanique dans ses éléments de langage. "Effet de ciseau", "non-maîtrise" : on connaît les éléments, on peut les laisser à la droite nantaise. Le chiffre clé de ces dernières semaines, le warning, le clignotant rouge, c'est le chiffre du chômage dans la région administrative des Pays de la Loire : plus 5,4 %. C'est ce chiffre-là qui doit aujourd'hui éclairer nos choix. Je suis quand même extrêmement fier

que l'on puisse ici, à la métropole – merci à Pascal Bolo et aux services –, avoir un budget qui préserve l'investissement. Si nous ne préservons pas l'investissement des collectivités territoriales dans les prochains mois et les prochaines années, nous allons vers un effondrement de l'emploi, tout simplement. On sait à quel point l'investissement des collectivités territoriales – c'est documenté à tous les niveaux – est un socle du développement économique des territoires. Donc nous réussissons, dans un contexte de baisse des subventions et de repli de l'État, à maintenir cet investissement, et c'est là que l'on fait effectivement le bon choix pour l'avenir. J'ai trouvé peut-être le Maire de Saint-Herblain et Vice-président un peu optimiste sur un début de retournement de conjoncture. En tout cas, ce qui est certain, c'est que si nous ne maintenons pas notre investissement, alors les entreprises n'investiront pas demain, y compris dans l'immobilier, c'est très clair. Je crois que ce choix politique est éclairé par les vrais chiffres d'évolution de l'emploi sur les territoires, c'est le premier point.

Deuxième point, je suis un peu tombé de ma chaise. Je travaille beaucoup avec Catherine au sein de la fédération des Verts écologistes, et je ne pensais pas qu'Alain Vey allait la citer en exemple. Alors là, je dois dire que l'on manque de communication dans la diversité de la droite métropolitaine, on a passé un cap, puisque cette semaine au Sénat, ces derniers jours, la droite sénatoriale vient de voter de manière unanime un amendement hallucinant qui consiste à dire : "On n'interdit pas un seul pesticide s'il n'y a pas une alternative éprouvée". C'est-à-dire que l'on ne regarde plus la toxicité des pesticides, mais simplement s'il y a une possibilité facile pour s'en passer. Eh bien, Alain Vey, ne pas défendre la qualité de l'eau avec la droite sénatoriale, qui est vraiment en train de prendre les pires décisions – et cela va nous coûter très cher au niveau de nos collectivités en traitement derrière –, à ce niveau de contradiction, je ne sais plus quoi dire. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, je voulais d'abord débuter mon intervention en disant que je crois que l'on a tous ici présents beaucoup de chance : beaucoup de chance d'être les élus d'une métropole dynamique, beaucoup de chance d'être les élus d'une intercommunalité qui dispose du levier fiscal, de recettes dynamiques, d'une démographie qui progresse chaque année. Lorsque l'on voit les difficultés des départements et des régions, il faut, je crois, savourer, et même cultiver la chance que nous avons. Ce budget 2025 a été présenté dans la presse par Monsieur Bolo et par vous, Madame la Présidente, comme un budget inédit du point de vue des investissements, avec plus de 720 millions d'euros inscrits dans ce budget. Nous arrivons en fin de mandat, et assez logiquement, certains projets avancent de manière plus concrète pour des livraisons cette année ou début 2026, hasard du calendrier. Pour autant, il faut rester raisonnable et ne pas oublier que chaque année, depuis le début du mandat, vous nous dites : "Le niveau d'investissement cette année est inédit", mais quand on regarde la réalité de ces investissements, on a une lecture un peu différente en fin d'année. Je pense que 2025 n'y échappera pas, et que l'on peut raisonnablement penser que la réalité des investissements sur l'année sera plutôt autour de 600 millions d'euros.

Dans le même temps, cela a été rappelé par l'ensemble des collègues, l'effet ciseau continue. J'ai bien entendu Pascal Bolo nous expliquer que ce n'était pas de sa faute, mais avec des "si", évidemment, on pourrait faire beaucoup de choses. En tout cas, la réalité dans ce budget, c'est que nos recettes de fonctionnement progressent de 3,5 %, quand nos dépenses progressent de 4,6, ce qui vient dégrader un certain nombre d'indicateurs : notre épargne brute, notre épargne nette, et notre capacité de désendettement qui a progressé d'une année entre 2024 et 2025, et pour laquelle vous annoncez à nouveau qu'elle sera autour de 10 ans à l'issue du mandat. Cela représente une forte dégradation de cet indicateur dans un temps très court, indicateur qui est pourtant surveillé comme le lait sur le feu par les élus locaux, puisqu'il s'agit quand même d'un indicateur qui prouve ou pas la bonne santé financière de nos collectivités. La réalité, c'est que dans le prochain mandat, nous ne pourrons pas consommer autant d'épargne brute que vous l'avez fait sous ce mandat, et donc que la prochaine majorité devra faire des choix, je n'y reviens pas. Donc l'effet ciseau continue, et le recours à l'emprunt s'intensifie – Alain Vey l'a dit il y a quelques instants – avec 530 millions d'euros d'emprunt projetés en 2025. Derrière ces chiffres et ces indicateurs, la seule question qui intéresse les habitants des 24 communes de la Métropole, c'est : est-ce que grâce à cet argent, grâce au 1,8 milliard de budget, les réalisations sont à la hauteur des promesses, des besoins et des enjeux ?

On aura sans doute des appréciations différentes entre votre majorité et notre opposition, Madame la Présidente, mais je crains même – et je l'ai entendu – qu'il y ait des appréciations différentes au sein même de votre majorité. J'ai entendu votre collègue Mahel Coppey nous expliquer qu'elle était contre un certain nombre de projets, mais qu'elle voterait quand même le budget. C'est sans doute cela aussi la cohérence de nos collègues écologistes. Ce que je constate, c'est que quand même, vous multipliez les doubles discours, comme vous le faites sur les sujets nationaux, du reste, selon que vous êtes à Nantes ou à Paris. À Nantes, vous nous expliquez la main sur le cœur, presque la larme à l'œil, que vous condamnez tous ceux qui à Paris bordélisent la vie politique, ceux qui à Paris maltraitent la démocratie, puis lorsque vous êtes à Paris, vous jurez sur les plateaux télé que si vous étiez parlementaire, vous voteriez la censure, et vous vous affichez auprès d'élus Insoumis aussi dangereux qu'irresponsables. Je veux d'ailleurs saluer les parlementaires socialistes qui ont fait le choix des valeurs de la République, malgré un certain nombre de désaccords, voire un nombre de désaccords certains, de ne pas rajouter du chaos au chaos et de ne pas voter la censure que vous appeliez de vos vœux. Je veux aussi saluer l'ancien président de cette assemblée, dont les propos ont été extrêmement clairs et républicains ces derniers jours. Il y a donc un écart constant et grandissant entre vos paroles et vos actes.

Vous parlez beaucoup de la ville du quart d'heure, mais par la multiplication des travaux, des chantiers, par votre volonté de compliquer la vie des habitants de notre Métropole et des communes de Loire-Atlantique, vous créez la ville des trois quarts d'heure. Vous parlez beaucoup de nature en ville, mais vous continuez inlassablement à développer des projets minéraux, à consommer des terres agricoles, à autoriser des constructions en zones inondables, à déclasser des espaces boisés, à soutenir des projets sur des espaces naturels. Vous parlez beaucoup d'une métropole solidaire, mais vous laissez se multiplier les camps de Roms tout autour de notre Métropole, avec des populations qui vivent dans des conditions d'insalubrité absolument inacceptables. C'est indigne de notre Métropole, qui est devenue la première de France pour ces populations à la rue. Vous parlez transports accessibles, mais les usagers subissent chaque jour une multiplication d'incidents, de retards – je parle en connaissance de cause –, et bon nombre de nos communes sont encore et toujours mal loties et mal desservies. Tout cela pose question et pose problème lorsque vous vous apprêtez à voter un budget de 1,8 milliard d'euros. Cela interroge aussi sur la performance de la dépense publique, vaste sujet sur lequel, heureusement, certains élus travaillent.

Bien sûr, vous essayez de donner des gages, de montrer les efforts réalisés, comme l'a fait Pascal Bolo ou Bertrand Affilé tout à l'heure, en nous détaillant les 3 millions d'euros d'économies réalisées en 2025. 3 millions d'euros d'économies, c'est 0,16 % de notre budget, autant dire que les marges de progrès sont réelles. J'ai d'ailleurs trouvé que dans son propos, Bertrand Affilé était très critique vis-à-vis du Département de Loire-Atlantique qui se désengageait d'un certain nombre de politiques, et le professeur Dantec, qui n'est jamais avare de conseils, a eu aussi un propos assez rude, puisque je considère comme lui que l'investissement est un socle du développement économique du territoire. C'est le choix fait par notre Métropole, c'est le choix fait par notre Région, contrairement au Département qui a décidé de sabrer massivement son investissement.

Enfin, pour conclure, je voudrais affirmer à nouveau que ce budget a été construit, comme les précédents, avec une gouvernance qui n'est pas à la hauteur de la sixième métropole de France, une gouvernance qui fait la part belle aux alliances politiques, une gouvernance qui n'associe pas les maires. C'est pourtant cette gouvernance, cette audace de la coopération, cette exigence du compromis et de la nuance, cette conviction que la Métropole est au service de ses 24 communes, qui devraient être au cœur de notre engagement, et qui seront demain au cœur de notre ambition. Vous l'aurez compris, il reste beaucoup à faire. Il est indispensable de mettre en cohérence les paroles et les actes, il est urgent de renouveler et de refonder notre gouvernance. Malheureusement, nous savons ici – nous sommes nombreux à le penser – que ces appels sont vains, et avec mes collègues du groupe Avenir métropolitain, n'étant pas satisfaits de vos dépenses, nous voterons contre ce budget. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Aymeric Seassau. »

M. Seassau : « Je reprends mes esprits, excusez-moi, parce que je suis un peu estomaqué par ce que je viens d'entendre. On connaissait à Julien Bainvel un certain culot, c'est toujours bon en république de pouvoir s'expliquer, mais j'ai du mal à refaire le film des incohérences qui viennent de nous être énoncées. Il

vient de conclure sur la cohérence entre les paroles et les actes, mais je vous avoue que je n'y comprends plus rien. Nous avons là un élu qui commence son intervention en critiquant les investissements trop massifs, si j'ai bien compris – corrigez-moi si je me trompe –, et qui finit en louant les investissements de la Métropole et de la Région Pays de la Loire. On a un élu qui critique les investissements trop nombreux de la Métropole et qui vient au Conseil régional, où il est aussi élu, de couper dans le vif des pans entiers de politiques publiques au niveau du fonctionnement, avec une Région qui se glorifie de maintenir un budget d'investissement (que l'on peut par ailleurs apprécier, mais mon point de vue est assez réservé, plutôt tiède sur le maintien des investissements). Je ne sais plus comment faire le tri dans ces incohérences nombreuses, mais je dis ici que la duplicité ne durera pas longtemps.

Il faut quand même rappeler quelques principes de gestion publique, parce que l'on jette le trouble dans un certain nombre de débats. Il est inexact de pouvoir prétendre que la politique, présentée à grand renfort de publireportages dans la presse libérale, de la Présidente de Région serait celle d'une combattante de la dette, qu'elle pèserait sur la dette de l'État. En réalité, la politique régionale n'a aucun impact sur la dette de l'État. L'État fait son budget, il l'équilibre comme il le souhaite, il nous appartient de le critiquer, mais ce qui vient d'être fait au Conseil régional avec une grande brutalité, et de mon point de vue avec une grande violence, n'a aucun effet sur la dette de l'État. En revanche, on a un Conseil régional qui détruit ce qui a été construit avec patience pendant des dizaines d'années sur les solidarités, sur le volet culturel, etc., et qui se glorifie de procéder à de nombreux investissements, qui est le seul chantier sur lequel les collectivités locales peuvent s'endetter. Vraiment, je n'y comprends plus rien. Nous avons Julien Bainvel – nous verrons ce qu'il votera dans la journée – qui, comme un seul homme, vote la disparition de la politique culturelle de la Région. Je n'ai pas peur de le dire, on a eu une grande querelle de chiffres bien peu intéressante pendant un mois. La vérité des prix, c'est que sur le volet culturel, le Conseil régional avait environ 400 bénéficiaires, et qu'il n'en reste plus qu'une toute petite poignée en 2025, et nous verrons en 2026 ce qui disparaîtra à nouveau. Donc il organise, avec ses amis du Conseil régional, un plan social massif, avec des festivals qui s'arrêtent – on a déjà quelques illustrations – et qui réduit la voilure de cette vie culturelle qui fait la fierté de notre territoire, qu'il s'agisse de notre Métropole. J'aurais préféré que le Conseil régional considère aussi comme une grande fierté la vie culturelle qui irrigue et qui met en récit le territoire régional, qui est aussi un acteur économique de premier plan dans notre région, un acteur économique de premier plan en difficulté et qui, par une forme de double peine, se voit sacrifier sur l'autel des choix délétères qu'a voulu produire le Conseil régional.

Je reviens d'un mot, pour ne pas être trop long, sur les investissements. Je ne sais pas si on se rend bien compte ici que nos équipements culturels métropolitains battent des records de fréquentation. Quelle fierté ! Quelle fierté que nous devrions partager. Qui ici va reprocher à la Ville de Nantes d'avoir tant investi dans le Château des Ducs, avant de le transférer à la Métropole, pour accueillir collectivement dans cette assemblée les grands succès qu'a été l'exposition Gengis Khan ? Je me suis laissé dire que l'exposition Chevaliers en cours à présent, qui ravit les petits et les grands de toute notre Métropole, et qui viennent parfois d'un peu plus loin, est en train de battre le précédent record. J'annonce dès aujourd'hui qu'il est préférable de réserver pour l'exposition Hokusai de cet été, parce que nous serons à nouveau probablement victimes de notre succès. Qui ici peut se dire que les investissements dans le Musée d'arts ont été de mauvais choix, qu'ils ont été trop dispendieux, trop coûteux, alors qu'avec le talent de Sophie Lévy, nous avons propulsé notre Musée d'arts à la deuxième place des expositions provisoires, en tout cas la première hors Paris ? C'est ça, les investissements dont nous sommes fiers.

Monsieur Bainvel, vous ne pouvez pas vous livrer à cette duplicité permanente, à ces leçons de gestion qui n'ont aucun sens en permanence, quand vous avez levé la main à cet endroit au Conseil régional, en sacrifiant la politique culturelle régionale, ce qui a des conséquences graves sur notre rayonnement territorial, sur le rayonnement de nos acteurs culturels et sur notre économie. Je conclus d'un mot en disant que oui, en effet, cette Métropole a beaucoup de chance, mais elle a surtout beaucoup de chance que vous ne soyez pas aux manettes. Croyez-moi, nous ferons tout pour l'empêcher. »

Applaudissements.

M^me^ la Présidente : « Merci. Marie Vitoux. »

M^me^ Vitoux : « Merci. Je vais être assez courte, et essayer d'être calme, et en tout cas très factuelle. Puisque Monsieur Bainvel a parlé de notre cohérence politique, oui, les écologistes assument d'avoir des désaccords dans ce budget. Je voudrais du coup, Monsieur Bainvel, vous interroger sur votre propre cohérence dans votre groupe politique. Je connais des élus régionaux qui ont fait le tour en décembre des événements culturels, des événements de l'économie sociale et solidaire, pour raconter en off qu'ils n'étaient quand même pas très à l'aise avec les coupes budgétaires prévues par Christelle Morançais. Qui a pris la parole publiquement ? Qui a exprimé un seul désaccord de manière publique sur ces choses-là ? Personne. J'en connais même un certain nombre qui ont eu le toupet de faire une *standing ovation* au moment du vote du budget.

Nous, chez les écologistes, on est très clairs, on a le mérite de la cohérence. On a une force, c'est que l'on est tenaces dans le temps sur nos lignes politiques et sur le projet que l'on défend pour le territoire. Oui, on veut protéger la biodiversité. Oui, on veut lutter contre l'artificialisation. Oui, on veut accueillir les exilés. Oui, on est contre un centre de rétention administrative. On veut un projet de société qui soit pour l'écologie et pour la solidarité, on est très clairs sur cela, on le revendique, et on n'a aucun problème à l'assumer. »

Applaudissements.

M^me^ la Présidente : « Merci. Martine Oger. »

M^me^ Oger : « Merci, Madame la Présidente. Juste quelques mots pour rétablir quelques vérités par rapport aux allégations de Monsieur Annereau tout à l'heure et sur le degré d'accessibilité de notre Métropole. Depuis le début du mandat, nous nous sommes engagés à garantir la totalité des ERP accessibles d'ici la fin de mandat. Or, en dehors des projets de restructuration, c'est bien ce qui sera le cas dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée dont Marlène Collineau a rappelé l'origine. Ça, c'était une première vérité à rétablir.

La deuxième, c'est sur l'accessibilité de l'espace public, puisqu'en décembre s'est terminé le diagnostic sur l'accessibilité de l'espace public dans le cadre du SIG. Maintenant, il s'agit de s'emparer de ce diagnostic au niveau de chaque pôle. Du coup, j'enjoins mes collègues maires à travailler sur leur priorisation dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité, des PPI territorialisés, pour que l'on puisse, comme nous nous y étions engagés en début de mandat, multiplier par deux ce budget du SDA en fin de mandat.

Un dernier propos vis-à-vis de Monsieur Bainvel, quand il dit que les maires ne sont pas associés à la gouvernance. Je suis désolée, mais en tant que maire, j'estime être absolument associée à la gouvernance, et je ne pense pas être la seule ici. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julien Bainvel, puis Bertrand Affilé, et je redonne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bainvel : « OK, très bien. Je voudrais dire trois mots. D'abord, Madame Oger, vraiment, j'assume mes propos : l'ensemble des maires n'est pas associé à l'écriture de ce budget. Je crois vraiment que notre Métropole, qui devrait être un établissement de coopération intercommunale, devrait devenir un établissement de collaboration avec les maires des 24 communes, et pas uniquement avec les maires qui ont leur carte au Parti socialiste ou qui sont dans la majorité métropolitaine. Ensuite, je n'ai aucun doute… Assumez ! Assumez ! C'est comme ça que vous avez construit la gouvernance de cette Métropole, assumez-la. Assumez d'exclure une partie des élus, c'est un principe. Toutes les métropoles ne fonctionnent pas comme ça. La Métropole de Nantes a cette particularité, a cette spécificité que vous assumez, qui me paraît complètement dépassée et sur laquelle il y a un vrai enjeu. Si on veut associer nos concitoyens aux politiques publiques, les faire monter dans le train de décisions qui seront peut-être difficiles à prendre dans les années à venir, si on veut que tout le monde se reconnaisse dans le projet métropolitain, il faut que tout le monde puisse y participer.

Ensuite, je n'ai aucun doute sur le fait que Monsieur Seassau fera absolument tout pour empêcher la nuance et l'ambition, quitte à se compromettre dans des alliances antirépublicaines, quitte à se compromettre dans des outrances, ou à nouer des relations avec ceux qui attaquent les valeurs de notre pays. Enfin, je veux bien que Monsieur Seassau, à chaque Conseil métropolitain, reprenne l'intervention qu'il a faite au Conseil

métropolitain précédent. Monsieur Seassau, comme vous, mes chers collègues, avez totalement le droit d'être en désaccord avec les positions et les choix qui ont été faits par le Conseil régional des Pays de la Loire, collectivité qui a une majorité, ne vous en déplaise, et cette majorité a été élue par les habitants de la Région, donc elle a la légitimité de prendre des décisions. Vous avez le droit d'être en désaccord, mais je crois que vous ne pouvez pas – et on revient sur la duplicité –, reprocher à la Région de faire des choix et ne rien dire sur les mêmes choix qui sont faits par le Département. Lorsqu'un festival perd une subvention régionale, que ce même festival perd sa subvention départementale, est-ce que l'on peut être tous d'accord sur le fait qu'au final, le résultat est le même ? Eh bien si, le résultat est le même : le festival a perdu sa subvention. Il faut arrêter un peu avec ça. Je crois vraiment que l'on gagnerait tous, d'abord à se recentrer sur les sujets métropolitains, et à arrêter en permanence de vouloir faire d'autres débats ailleurs. »

Applaudissements.

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé, puis Aymeric Seassau pour un dernier mot. »

M. Affilé : « Au départ, j'avais juste l'intention de répondre à Alain Vey pour le rassurer, donc je vais commencer par le rassurer, car c'est le plus important. À ma connaissance, ce projet d'État qu'est l'élargissement du pont de Bellevue est toujours d'actualité. Je tiens à préciser ici que cela fait partie des points sur lesquels toute la majorité n'est pas complètement d'accord, mais globalement, il se trouve une majorité dans la majorité pour estimer que ce projet doit être accompagné par notre Métropole. J'ai bien l'intention, à la fois de faire en sorte qu'un certain nombre de problématiques, liées notamment aux modes actifs et liées aux transports en commun, soient le mieux prises en compte possible sur ce projet. Il n'empêche que c'est aussi un projet qui concernera les automobiles. C'est vrai que nous avons beaucoup travaillé pour réduire l'impact sur l'environnement, notamment en amont et en aval pour les riverains, mais aussi, tout simplement, pour la biodiversité.

Je n'ai pas bien compris pourquoi Julien Bainvel nous taxait de volonté de compliquer la vie des habitants. Je trouve que c'est un procès d'intention et une inversion, me semble-t-il, des causalités. Ce n'est pas pour compliquer, en clair "pour emmerder les gens", si vous me permettez l'expression, que l'on fait des travaux, mais c'est parce que l'on doit faire des travaux que l'on en arrive à ce que les gens soient embêtés dans leur vie quotidienne. C'est bien fâcheux, mais n'insister que sur les éléments qui fâchent, je trouve que ce n'est pas tout à fait digne avec le statut de quelqu'un qui a l'intention de jouer un rôle important ici. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Aymeric Seassau. »

M. Seassau : « Excusez-moi de faire doubler le débat, mais je ne peux pas laisser dire des contrevérités. Sur la question des départements, non, ce n'est pas la même réalité. Je vais vous expliquer pourquoi, si vous m'écoutez parler au lieu de ricaner. Moi, je publie des chiffres, je ne suis pas dans des jugements de valeur sur l'antirépublicanisme. Je n'ai pas très bien compris où vous vouliez en venir, de quoi vous parliez, mais peu importe, ce n'est pas l'essentiel du débat. L'essentiel du débat se fonde sur plusieurs choses. D'une part, la rupture du dialogue républicain. La Région n'a pas dialogué, avec aucun des acteurs culturels, et avec sa capitale régionale, là où le Département dialogue depuis six mois. Moi, je ne suis porte-parole de personne, ma sensibilité politique n'est pas représentée au Département, donc je crois pouvoir revendiquer un peu d'objectivité sur le sujet.

Deuxièmement, les chiffres seront connus au fur et à mesure de l'année, les budgets ont été votés, mais que chacun ici entende – et Julien Bainvel le premier – que si on prend le ratio ville ou métropole, je rappelle que le manque à gagner pour les acteurs culturels de notre territoire est de 3,5 millions pour la seule Ville de Nantes chaque année de désengagement du Conseil régional. Le ratio est de deux à trois fois moins pour le Département, selon que l'on prend la Ville de Nantes ou la Région. Vous voyez donc que vous jouez à un ou deux contre trois, et qu'il y a une différence. Les baisses sont donc d'une bien moindre importance.

Troisièmement, vous nous dites que le Département quitte les festivals. Ce n'est pas vrai ! C'est une contrevérité. La politique régionale culturelle est passée, je le répète à l'envie – excusez-moi de me répéter, cela vous agace –, de 400 bénéficiaires à une poignée, là où le Département de Loire-Atlantique, dans l'essentiel des cas, reste au financement, quand bien même il baisse. Les baisses, on les quantifie. Ne vous

inquiétez pas, on s'en occupe et on en discute. Vous feriez mieux d'être un peu mieux inspiré sur ce point quant à mon action publique, parce qu'avec mon homologue d'Angers Métropole, nous nous sommes exprimés. Quand la Région a choisi d'abandonner l'Opéra, d'abandonner les coopérations territoriales culturelles, l'Orchestre national des Pays de la Loire, non seulement les métropoles restent au financement. Vous feriez mieux de le louer, de le saluer, et peut-être, pourquoi pas, de nous remercier. Mieux encore, l'action des métropoles a permis de garder les départements autour de la table, là où les difficultés auxquelles ils étaient conduits – je parle du Département de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire, de deux sensibilités différentes – les avaient emmenés à envisager de sortir de l'ONPL. Vous voyez, la fable que vous raconte Julien Bainvel, qui n'est d'ailleurs pas la même selon la collectivité où il siège, est inexacte. Vous n'arriverez pas à me faire dire que l'adjoint nantais à la culture, le militant de la culture que je suis, a une duplicité de propos quant aux financements publics : nous essayons de tenir le plus grand nombre de partenaires autour de la table, et je constate que la situation n'est pas la même entre le Conseil régional et le Département de la Loire-Atlantique, ni sur les montants, ni sur la méthode, ni sur les effets auxquels cela conduit. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste un petit mot sur ce point. Je voudrais simplement dire une chose à ceux qui nous écoutent et qui n'ont pas forcément suivi en détail les épisodes précédents, pour dire pourquoi, au-delà du débat politique entre deux élus dans cette assemblée qui renvoie à des débats avec le Conseil régional, nous avons là objectivement des sujets totalement métropolitains, des sujets qui impactent totalement notre Métropole. Je vais juste prendre deux exemples. Monsieur Bainvel, et d'autres avec lui, sont en effet – c'est un fait objectif –, coauteurs, coresponsables d'un plan social sans précédent dans le domaine culturel. Vous pouvez dire "non", moi je vois tous les jours des acteurs culturels, des compagnies, venir me dire qu'ils sont en train de supprimer des emplois. C'est une réalité. Pourquoi cela nous concerne-t-il directement ? Pour au moins deux raisons. Ces compagnies sont sur notre Métropole, donc demain, c'est moins de spectacles, moins de propositions, ou une augmentation du tarif. Cela concerne directement les habitants de la Métropole. Cela nous concerne directement pour une autre raison, c'est qu'évidemment, ils et elles viennent frapper à la porte de nos communes, et je crois que les maires de diverses sensibilités peuvent vous le dire. Je vois devant moi des maires que je ne vais pas nommer et qui opinent du chef. Julien Bainvel, c'est ça la réalité d'un maire aujourd'hui. C'est ça la réalité d'un patron ou d'une patronne d'exécutif : tous, nous voyons des acteurs culturels qui viennent frapper à notre porte, parce qu'ils sont dans une grande difficulté.

Je prends un deuxième domaine. Quand vous avez été à nouveau coresponsables et coauteurs d'une baisse drastique des financements dans le domaine de l'économie sociale et solidaire – c'est une des pépites de la Métropole, 36 000 emplois, je le rappelle –, là aussi, ce n'est pas sans conséquence pour les acteurs, mais aussi pour les actions menées. Je crois que quand on fait de la politique, c'est bien d'assumer ce que l'on fait. Il n'y a pas d'étanchéité, ce n'est pas vrai. Nos communes et la Métropole se trouvent en première ligne sur les sujets de culture, sur les sujets d'économie sociale et solidaire, sur les sujets égalité hommes-femmes. Je suis désolée de vous le dire, mais quand Nathalie Leblanc présente dans ce budget un budget sensible au genre, eh bien oui, cela nous met en difficulté quand, par votre responsabilité, le CIDFF se pose lui-même des questions de licenciement, quand des associations féministes sont en train d'arrêter des permanences à l'éducation dans les établissements, parce que c'est de cela dont il s'agit. Donc vous ne nous ferez jamais dire ici que quand vos décisions impactent des acteurs économiques, des acteurs culturels… Je tiens à votre disposition la tribune que j'ai coécrite avec René Martin sur la Folle journée, joyau de notre Métropole, élément de rayonnement de notre Métropole. Je tiens également à votre disposition les courriers de celles et ceux qui nous disent aujourd'hui pourquoi vous les avez placés dans une immense difficulté, et pourquoi ils se tournent vers nous tous les jours et toutes les semaines. Vous comprendrez alors pourquoi la Métropole est, en effet, directement concernée. Laurent Turquois. »

M. Turquois : « Merci, Madame la Présidente. En fait, je suis en train de me dire que sur le fond, tout ce que vous venez de dire concernant la Région, je peux l'entendre et le partager. Attendez, ne vous emballez pas, ne vous emballez pas ! Je vais faire comme notre premier Vice-président, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais les circonstances m'amènent à le faire. Pourquoi ? Pour une raison très simple, c'est que si on veut que le débat soit honnête intellectuellement, dans ce cas-là, il faut parler de tout. Je vais être extrêmement factuel et je vais reprendre exactement – sans doute moins bien que vous, Madame la Présidente – la même sémantique. Tous les maires sont concernés par les décisions qui sont prises et qui ont été prises durant les

trois derniers jours par la majorité du Département lorsqu'elle supprime 130 subventions aux acteurs locaux, c'est-à-dire à nos associations sur nos territoires.

J'ai à votre disposition, si vous le voulez, la liste de l'ensemble des 24 communes de notre Métropole qui seront concernées, parce qu'en tant que maires, bien évidemment, ces associations viendront nous voir, en nous disant : "Il me manque 2 000 ou 3 000 euros, pouvez-vous le financer ?". Vous voyez, en reprenant la même logique que vous, si on veut que le débat soit éclairé pour celles et ceux qui nous regardent, il faut dire que finalement, le Département n'a rien à envier à la Région. Le Département n'a rien à envier à la Région, puisque je prends un autre exemple : l'ONPL. On a voté 20 000 euros de subventions, versus 500 000 auparavant. Écoutez, ce n'est pas grand-chose, sans doute, mais il n'empêche que pour cet acteur majeur en termes de musique, il y a quand même un trou dans la raquette. Un autre exemple, le troisième. C'est bel et bien par un mail, envoyé à l'ensemble des directeurs et directrices de nos écoles de musique dans nos territoires, que nous avons été informés, nous maires, qu'il n'y avait plus de subventions pour les écoles de musique. Vous m'expliquerez où est la concertation, où est la discussion, où sont les échanges. Ils n'existaient pas.

Enfin, pour terminer, même si cela vous fait râler, j'entends effectivement qu'il y ait des suppressions de poste à la Région, et je n'arrive pas à m'en satisfaire, je ne trouve pas que ce soit un bon signe. Vous savez, quand le Département envoie quelques jours avant Noël un courrier aux agents pour leur dire qu'ils vont supprimer des postes, qu'ils ne savent pas lesquels, mais qu'il y aura sans doute un élément d'accompagnement, "Joyeux Noël et bonne Pâque". »

Applaudissements.

M^me^ la Présidente : « Merci. Ali Rebouh. »

M. Rebouh : « Écoutez, on va répondre, parce qu'entendre des choses de cette nature, c'est quand même… On ne peut pas, et vous le savez. Franchement, vous êtes d'une mauvaise fois, vous connaissez la réalité des financements du Département, de sa structure de recettes, de ses dépenses, et vous nous dites : "Il faut assumer vos choix". Vous vous cachez derrière le Département, franchement. Si j'étais avec vous, je ne le ferais pas. Parce que vous n'avez pas d'arguments, vous allez nous dire : "Au Département, vous faites pareil". On ne fait pas pareil, vous le savez, on n'a pas le choix. Si j'avais le budget de la Région, si j'avais les contraintes de la Région, je peux vous dire que l'on n'aurait jamais supprimé les subventions comme vous l'avez fait. Merci d'être un peu aussi de bonne foi. Franchement, vous devriez nous plaindre, nous, le Département, d'être dans une telle situation financière, et nous défendre, et défendre tous les départements de France, plutôt que de vous cacher d'une manière qui ne vous honore pas beaucoup. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Carole Grelaud. »

M^me^ Grelaud : « Quand même, parce que je ne peux pas ! Je ne peux pas, parce que comme le dit Ali, ce n'est pas bien. C'est de la mauvaise foi, ce n'est pas bien. Je ne devrais pas parler du Département ici, mais franchement, avec tout ce que j'ai entendu, pitié ! Pitié ! Vous donnez par moment des arguments, alors qu'en plus – ce n'est pas gentil ce que je vais dire – vous n'étiez pas là au moment où justement il y a eu la réponse d'une vice-présidente pour vous donner les explications et le déroulé de comment s'est passé ce que maintenant vous montez en épingle avec un courrier soi-disant reçu, etc. Elle a donné l'explication, le président a donné l'explication, en disant : "C'est faux, au moment où cette décision a été prise, on est sortis de la CP et on a rencontré les organisations syndicales qui ne l'ont absolument pas appris autrement". Donc arrêtons de dire des choses comme ça. Ça m'agace, parce que je trouve que c'est de la politique politicienne qui ne tient pas, et nos concitoyens n'ont pas besoin de ça. Je regrette, vous avez eu tous les arguments pendant 3 jours. Respectons-nous les uns les autres, parce que là, c'est vraiment insupportable. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Mes chers collègues, moi, vous savez, je crois, beaucoup à la communication non verbale, au langage corporel, ce qui ne sera jamais à notre procès-verbal, et je vais vous faire le langage corporel de Laurent Turquois écoutant Julien Bainvel. Je sais, Laurent, c'est moche. »

Un intervenant : « C'est nettement plus moche quand tu regardes des matchs de tennis pendant le conseil départemental. »

M. Bolo : « Je ne pouvais pas résister. Je voudrais souligner cher Julien Bainvel, que vous avez oublié un atout de notre territoire. Vous avez oublié une chance parmi, toutes celles que vous avez très légitimement et très justement énoncées, c'est celle que notre Métropole soit dirigée par notre majorité et notre Présidente, qui n'a de cesse de conforter les atouts naturels de dynamisme, que vous avez très justement énumérés, par la qualité de notre gestion. Ça, ce n'est pas de la chance. Vous parlez de notre prochain mandat. Oui, j'anticipe, excusez-moi, je ne devrais pas. Oui, c'est vrai que nous avons consommé des marges d'épargne brute, c'est vrai que nous aurons, de manière maîtrisée mais réelle, réendetté notre Métropole, mais il se trouve que nos successeurs n'auront pas à acheter 61 rames de tramway pour remplacer celles qui ont 40 ans d'âge. Il se trouve qu'ils n'auront pas à construire le Cetex de la Babinière, dont on sait qu'il est le plus grand Cetex de tramway de France construit d'un seul tenant. Donc effectivement, il y a des effets de cycle qui sont ceux du mandat, dont j'ai parlé, mais il y a aussi des effets de cycle qui sont ceux de plusieurs décennies. Heureusement pour nos successeurs, si peut-être le budget annexe des transports aura une capacité de désendettement d'un nombre d'années important, ce sera en rapport au nombre d'années d'utilisation de nos rames de tramway, de notre Cetex de la Babinière et tout ce que nous aurons fait aujourd'hui ne sera plus à faire demain. Donc la caricature est tentante, y céder n'est pas une bonne idée, et le tableau apocalyptique que vous avez dressé n'est juste pas crédible.

Vous avez fini par poser l'exigence de la nuance. Eh bien chiche, allons-y. Je ne reviendrai pas, on vient de le faire, sur le Département. Je voudrais juste vous citer Jean-Léonce Dupont. Connaissez-vous Jean-Léonce Dupont, mes chers collègues ? C'est le Président du Conseil départemental du Calvados, ancien questeur du Sénat, et grand spécialiste, bien que nous ne partagions pas les mêmes opinions politiques, des finances locales. Qu'est-ce qu'il constate, Jean-Léonce Dupont ? Il constate que les départements en France ont perdu 70 % de leur épargne brute par les retournements de tendance de leur panier de recettes et les décisions de l'État à leur encontre, quand les régions ont perdu 19 % de cette épargne brute. Rien que ce chiffre vous donne la différence fondamentale de situation entre régions et départements. Évidemment, il ne faut pas refaire ici le débat qui a eu lieu à la session départementale, Carole a eu grandement raison de le rappeler.

Je trouve, Bertrand, pour revenir à Julien Bainvel, que tu manques de magnanimité, puisque c'est le Président Pompidou qui disait : "Arrêtez d'emmerder les Français". Julien Bainvel vit politiquement à cette époque, donc il me paraît tout à fait sévère de le lui reprocher.

Cher Guillaume Richard, si on pouvait utiliser un chausse-pied pour maîtriser le calendrier de livraison de 61 rames de tramway et du Cetex dont je viens de donner quelques caractéristiques, on le saurait. Non, on n'a pas une baguette magique pour que le déroulement de nos investissements soit pile poil au moment où on le souhaite. C'est un tout petit peu plus compliqué que ça, nos services pourraient vous l'expliquer. Et puis, je vais vous rassurer immédiatement : les droits de mutation à titre onéreux ne font absolument pas partie du panier de recettes de la Métropole, et donc s'ils impactent très négativement les recettes du Département, et s'ils impactent également négativement les recettes de nos communes, en aucun cas ils n'ont de conséquence sur l'équilibre du budget de la Métropole.

Enfin, je voudrais vous décevoir, parce que dans votre promesse, dans votre assurance que nous allions devoir augmenter les impôts en 2026, je vais vous rassurer : nous n'augmenterons pas les taux d'imposition, pas tellement parce que ce serait 3 mois avant les élections, ce qui serait un petit peu baroque sur le plan politique, vous l'observerez, mais surtout parce que nos ratios financiers ne nous y obligent en aucun cas, ni notre taux d'endettement ni notre taux d'épargne brute ou d'épargne nette ne nécessite aujourd'hui que nous augmentions les impôts en 2026. Nos successeurs verront ensuite, je ne voudrais pas m'engager pour eux, mais en tout cas, ce sera mon honneur de vice-président aux finances de laisser une situation qui n'impose pas d'immédiate augmentation des impôts.

Cher Monsieur Annereau, pourquoi cette volonté de faire peur ? Pourquoi ce refus de voir que justement, notre niveau d'investissement est gage de la pérennité de notre bonne santé, y compris financière ? La réduction des dépenses n'est pas notre obsession. Au-delà d'une volonté de sobriété, qui est cohérente avec les moyens dont nous disposons – cela a été dit –, elle est en plus cohérente avec notre volonté d'engagement dans la transition écologique. Donc très franchement, il n'y a pas lieu d'être inquiet et d'essayer de faire peur. Bertrand vous a notamment répondu sur les services de secours. Franchement, ce n'est pas sérieux. Il se trouve que je suis vice-président du SDIS, et jamais on n'a entendu dire – et je vois que Laurent Turquois trouve des documents tout à fait intéressants – au conseil d'administration du SDIS que les ambulances ne pouvaient plus passer à cause des travaux, c'est juste faux.

Je voudrais remercier Alain Vey de m'avoir aidé à rectifier les errements de Guillaume Richard sur les ajustements d'autorisation de programme : c'est un fait que souvent les évaluations de départ d'un programme d'investissement avec une inscription d'autorisation de programme, fait que ces autorisations de programme évoluent dans le temps, à la fois par le programme qui peut évoluer et par l'augmentation des coûts que l'on peut constater. Cette évolution des autorisations de programme est pour moi un signe de bonne gestion, de vigilance et de transparence, parce que rien ne serait plus facile que d'oublier de rectifier les autorisations de programme et de constater à la fin des opérations que les crédits de paiement seraient bien supérieurs, ou de le faire dans des conditions qui ne seraient pas correctes. Croyez bien sur le sujet que la vigilance que vous avez exprimée à la fin de votre intervention n'aura d'égale que la nôtre.

Voilà, mes chers collègues. Je voudrais remercier, pour finir, Marlène, Bertrand, Robin, Mahel, Ronan, Aymeric et Marie pour leurs interventions, leur soutien et leurs réponses aux interpellations qui nous ont été faites. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste quelques éléments avant de mettre aux voix la trajectoire budgétaire qui vous a été présentée. D'abord, je voudrais revenir d'un mot, non pas sur le débat qui viserait à refaire d'autres sessions, notamment départementales ou régionales, mais sur un sujet de fond qui se posera à nous tous dans les années à venir sur la structure de financement des collectivités. Je pense que l'on ne peut pas faire l'économie de s'interroger sur ce sujet, parce que si l'on veut un modèle français plus décentralisé, on doit considérer, on doit regarder le fait que la décentralisation passe par l'autonomie financière et fiscale des collectivités locales. Si on ne se pose pas cette question jusqu'au bout, alors nous aurons à l'infini ce type de discussion, ce type de débat, sans être capables collectivement de le régler. Je voulais le dire ici, devant les parlementaires de cette assemblée, et devant toutes celles et ceux qui sont ici actifs et engagés, parce que c'est un vrai sujet, et nous n'avons pas vraiment le luxe d'attendre une éternité sur cette question.

Le deuxième point sur lequel je voulais revenir, c'est que le budget que l'on vous présente aujourd'hui est totalement conforme à la stratégie financière que nous avons développée ici en 2021. Je vais plus loin, il est totalement conforme à cette stratégie, alors qu'il y a eu le Covid, alors qu'il y a eu le choc inflationniste énergétique qui s'en est suivi, alors qu'il y a eu les incertitudes budgétaires liées au contexte national que l'on connaît tous. Et je le dis, parce que je veux devant vous avec force saluer Pascal Bolo, saluer les équipes qui ont travaillé d'arrache-pied pour que nous puissions, dans un contexte d'obstacles et d'incertitudes nombreuses, tenir la stratégie pluriannuelle. Une métropole ne se dirige pas à la petite semaine, cela s'anticipe, c'est un sujet de sérieux, un sujet de cohérence, et nous tenons cette stratégie. Ensuite, on peut être opposés entre nous à cette stratégie, c'est bien normal, c'est la noblesse du débat démocratique, mais chacun pourra constater que nous sommes dans la stricte mise en œuvre de ce que nous avions annoncé en 2021.

Ensuite, je voudrais prendre simplement deux ou trois exemples concrets de sujets sur lesquels nous intervenons, puisqu'un budget est toujours la traduction d'un projet politique, d'un projet stratégique. Le nôtre est connu : le choix de l'investissement. Ronan Dantec a eu raison de rappeler qu'un niveau d'investissement solide, c'est ce qui permet une économie solide. Moi, les chefs d'entreprise, toutes les semaines me disent en ce moment : "Heureusement que la Métropole est là pour assumer son rôle de donneur d'ordres. Heureusement qu'il y a un certain nombre d'investissements qui sont engagés, parce que cela vient soutenir l'économie locale et soutenir l'emploi local". Un budget, c'est la traduction de priorités. Les

nôtres, vous les connaissez : la proximité, la proximité encore et encore, la bifurcation écologique pleine, totale et assumée, et les enjeux de cohésion et de solidarité.

Je prends juste trois exemples concrets. 20 millions dans ce budget sur les déplacements doux, et notamment le vélo. Je l'ai dit et le redis, ce mandat est celui de la révolution des mobilités. Je ne sais pas si on se rend totalement compte de la bascule que ce mandat est en train de générer, sur la question des transports en commun comme sur la question de vélo. Je prends un deuxième exemple concret. Quand on décide de dédier 6 millions à la prévention des inondations, là aussi, on est dans notre rôle, celui de l'anticipation, celui du fait de dire que quand on investit sur ces sujets, on est là aussi pour contribuer à la protection des habitantes et des habitants. Je prends un troisième exemple. Quand on investit 15 millions pour aider à la relance du logement, et 10 millions plus spécifiquement sur la rénovation énergétique de nos logements, là aussi, on est dans notre rôle, celui d'être utile pour les communes, utile pour les habitantes et les habitants.

Enfin, je termine par une réflexion. Je crois que l'on est dans un moment où vraiment, un des plus gros risques de notre société au sens large, c'est cette forme de dislocation, c'est cette montée des tensions, c'est cette montée des crispations. Je suis fière de diriger une Métropole dans laquelle tous les jours nous faisons des liens. Qu'est-ce que je veux dire par là ? Quand dans une programmation pluriannuelle d'investissement de 3 milliards on consacre un milliard aux mobilités, concrètement, nous agissons pour faire du lien entre les communes, du lien entre les territoires, du lien entre les gens, tout simplement. Quand nous sommes une des métropoles les plus redistributrices du pays dans le rapport entre la métropole et les communes, nous contribuons à faire du lien. Quand nous allons sur des sujets nouveaux pour la Métropole, cette part humaine, cette part sensible de la Métropole, nous contribuons à faire du lien. Quand Martine Oger investit les enjeux de la santé, appuyée par Marlène Collineau et de nombreux adjoints de nombreuses communes, nous construisons aussi cette métropole du soin, cette métropole du lien. Je crois donc qu'il y a dans ce budget des orientations de fond. Nous les assumons, nous en sommes fiers, parce que oui, nous vivons dans une métropole qui a des atouts. Je crois que tout ce qui vise à caricaturer, à jeter le discrédit, ne sert jamais le territoire dont nous sommes élus. Moi, je suis fière d'être élue d'une métropole qui est aussi pleine de ressources.

Je remercie très chaleureusement à nouveau Pascal Bolo, mais aussi Tristan Riom, mais aussi Nathalie Leblanc, et tous les services qui les ont accompagnés depuis des mois, dans des conditions rendues totalement intenables par l'impréparation de l'État et les conditions nationales. Je vous demande de les applaudir chaleureusement. »

Applaudissements.

M^me^ la Présidente : « Je vous propose, chers collègues, de vous munir de vos boîtiers pour procéder au vote. »

Il est procédé au vote.

M^me^ la Présidente : « Merci. Les opérations de vote sont donc achevées et le budget est adopté. »

4 – FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – TAUX 2025

M^me^ la Présidente : « Pascal Bolo, pour la délibération n° 4. »

M. Bolo : « Madame la Présidente, nous sommes dans la suite directe de ce que nous venons de voter. Je vous propose d'adopter les taux applicables au 1er janvier 2025 des différentes taxes sur lesquelles nous avons une certaine maîtrise. Je précise que ces taux sont sans changement par rapport à 2024. Le taux de taxe foncière bâti serait donc de 6,41 %, de foncière non bâti de 4,88, le taux de taxe d'habitation sur les

résidences secondaires de 10,14 %, le taux de taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères de 7,95 %, et le taux de cotisation foncière des entreprises de 31,49 %. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

5 – TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS – FIXATION DU PRODUIT POUR 2025

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 5, Pascal Bolo. »

M. Bolo : « La taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, dite taxe Gemapi, a la particularité que nous ne votons pas son taux, mais le produit que nous en attendons. Je vous propose de fixer ce produit, comme en 2024, à 3,5 millions d'euros. Je vous rappelle qu'elle concourt notamment à des dépenses que j'ai évoquées tout à l'heure sur la protection de nos territoires au risque d'inondation. Par les temps qui courent, cela va être de plus en plus important, j'ai tout lieu de le craindre. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Garnier. »

M^me^ Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Je voulais juste dire un mot sur cette taxe Gemapi. D'abord, pour avoir une pensée de soutien – et je pense que vous vous y associerez les uns les autres, chers collègues – pour nos collègues maires des communes du nord du département qui ont été touchées ces derniers jours par d'importantes inondations. Un mot aussi sur un sujet qui n'est pas directement lié, mais quand même : la question du périphérique nantais, qui a lui aussi été largement touché ces derniers jours et ces dernières semaines par des inondations. Je vous avais interrogée l'année dernière, Madame la Présidente et Monsieur le Vice-président Bertrand Affilé, sur cette question de l'inondation régulière d'un périphérique qui, vous le savez, paralyse la ville et la Métropole à chaque fois que la Porte de Gesvres est fermée. Vous nous aviez répondu, Monsieur Affilé, que vous aviez engagé – et c'est très juste – des travaux lors du précédent mandat, que ces travaux avaient plutôt bien fonctionné pour limiter les inondations du périphérique, et qu'ensuite, les travaux entamés Porte de Gesvres avaient impacté l'écoulement des eaux, mais qu'une fois que les travaux seraient terminés, tout cela irait beaucoup mieux. Or, les travaux sont finis, je pense que cela n'a échappé à personne dans notre assemblée, et je crois que vous avez aussi, les uns et les autres, pu constater que les questions d'inondation de notre périphérique étaient loin de s'être améliorées. En tout cas, les Nantais nous le font remonter et sont régulièrement victimes de ces inondations. Je voulais vous redemander, à l'occasion de cette délibération, où en étaient vos discussions avec l'État, si elles existent, pour améliorer cette situation qui dure depuis trop d'années. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Vous avez bien commencé en disant que nous avions réalisé avec l'État, si je ne me trompe pas, quelques travaux qui permettaient un meilleur fonctionnement du Gesvres. Effectivement, avant que la Porte de Gesvres ne soit réaménagée, on considérait que l'on avait sans doute réussi à traiter le problème. Depuis, il y a un élément qu'il faut rajouter, c'est que nous avons quand même un niveau de précipitation d'une ampleur et d'une longueur inégalées. Je ne suis pas spécialiste, mais les spécialistes m'ont expliqué que le niveau d'imprégnation des sols est aujourd'hui trop important, ce qui fait que l'eau qui tombe et continue à tomber ruisselle, et on la retrouve notamment au niveau de la Porte de Gesvres avec ces inondations. J'ai eu l'occasion d'évoquer le sujet avec Vinci il n'y a pas longtemps dans un rendez-vous, puisque c'est Vinci qui a réalisé les travaux. J'ai bien l'intention également de poursuivre les échanges avec la Préfecture, notamment parce que dans le cadre d'une partie de l'aménagement du périphérique, on a un comité de pilotage régulier. Dans le cadre de ce comité de pilotage, puisque c'est le lieu institutionnel, je pense que nous aborderons ce sujet, en demandant tout simplement que des études soient faites pour savoir d'où viennent ces inondations que nous avions réussi à limiter – pas à éliminer – précédemment. On est bien sur le dossier. La seule chose contre laquelle on ne puisse pas lutter, ce sont les inondations à répétition, pas simplement l'hiver, mais aussi l'automne, et pour une partie de l'été, voire au printemps. On

travaille sur le sujet, mais c'est un sujet qui est complexe techniquement, donc il va falloir que l'on associe toutes les parties prenantes, et que l'on tranche les responsabilités entre les travaux qui ont été réalisés par Vinci et ceux qui restent de la responsabilité de l'État. Je rappelle que sur le périphérique, nous n'avons pas de compétence directe, on accompagne. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jean-Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « Madame la Présidente, mes chers collègues, quelques éléments pour répondre à Laurence Garnier et dire deux choses. Dans le champ de la compétence de la Métropole sur le cours d'eau du Gesvres, nous investissons sur ce mandat près de 2,5 millions d'euros de travaux qui ont vocation précisément à redonner à ce cours d'eau sa capacité à absorber des précipitations importantes, en période hivernale ou toute l'année, et aussi à absorber les périodes de sécheresse, parce que nous avons aussi cet enjeu. Ce sont des travaux qui permettent au cours d'eau de s'étaler, à l'eau de s'épandre plutôt que de filer vers l'aval et de provoquer des inondations. Ça, c'est le premier élément. Cela veut dire que dans notre politique, et notamment dans la mobilisation des produits de cette taxe Gemapi, ces travaux servent à réduire les risques et les impacts.

Pour autant, Bertrand Affilé l'a dit, nous sommes dans l'année 2024 et dans ce début d'année 2025, dans une année pas seulement pluvieuse, mais historiquement pluvieuse, tout en haut des quantités de pluie mesurées sur notre territoire et plus largement. Nous faisons face à ces événements extrêmes et à ces conditions extrêmes, Bertrand Affilé l'a expliqué, avec des sols complètement imbibés qui font que quand des pluies importantes arrivent – et sur le mois de janvier, on a plus que doublé la quantité de pluie habituelle –, elles arrivent sur un sol qui est déjà très imbibé, et ruisselle donc très rapidement.

Je voudrais aussi le dire, en réalité, la meilleure prévention des inondations, face à des pluies normales et face à des événements extrêmes, c'est la non-artificialisation des sols. Je voudrais le redire, puisque nous avons dans cette assemblée des représentants de sensibilités politiques qui portent des discours à ce sujet tout à fait contradictoires : on ne peut pas à la fois expliquer que le zéro artificialisation nette serait une perspective irréaliste et dangereuse pour nos territoires, et ensuite venir se plaindre, venir regretter que face aux événements de précipitation que nous observons et que nous observerons, cette artificialisation provoque des inondations en aval de nos cours d'eau.

Je veux redire aussi que notre périphérique est précisément à un niveau d'altitude très bas, il est dans le lit majeur du Gesvres et de la Gesvrine, et il est donc évidemment très vulnérable. En plus, il est à 1 km de l'Erdre, ce qui fait que quand l'Erdre est lui-même est très haut, on a des contraintes qui font que l'eau peine à s'évacuer. On est face à des sujets techniques très compliqués, qui sont en effet de la responsabilité de la DIRO et de l'État. Cependant, dans la Métropole, sur nos compétences, premièrement, nous investissons beaucoup, nous faisons des travaux très importants pour contribuer à prévenir ces inondations, et deuxièmement, nous portons politiquement cet enjeu du zéro artificialisation. Je vous invite, dans la Métropole et ailleurs dans le pays, ailleurs dans le département, à porter cette ambition très fortement, parce que c'est fondamentalement la meilleure prévention aux inondations. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

6 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – TRANSFORMATION DE LA LIGNE 54 EN LIGNE CHRONOBUS ET AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ET DU MAILLAGE DU RÉSEAU DE BUS – APPROBATION D'UNE MODIFICATION DE PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE DE L'OPÉRATION

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 6, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il s'agit d'une délibération qui a trait aux mobilités, on y arrive. Il y a trois points dans cette délibération. D'abord, la transformation de la ligne 54 en Chronobus. Nous avions déjà approuvé à la fois ce

projet et les travaux d'amélioration du réseau en décembre 2022. Maintenant, on passe au côté opérationnel, si j'ose dire, avec un mandat qui a été confié à la SEMITAN en juillet 2023. On arrive maintenant au moment où il faut le faire, puisque c'est prévu pour la rentrée 2025.

Nous avons prévu, pour la ligne 54, la mise en accessibilité et en sécurité, avec un réaménagement de chaussée de quai bus sur un certain nombre d'endroits qui sont sur Saint-Herblain et sur Nantes, l'aménagement de la partie est du boulevard Pierre de Coubertin avec un couloir bus – je crois que c'est à Nantes, – l'amélioration du franchissement du boulevard du Massacre entre Nantes et Saint-Herblain par un système de régulation par feux de giratoire, et par ailleurs, la réalisation d'un couloir bus temporel, comme nous en avons déjà réalisé, sur la rue du Parnasse.

Nous avions jusqu'à présent réalisé les études d'avant-projet, et nous avons pu préciser le budget de l'opération nécessaire, notamment parce que dès lors que l'on parle de feux de circulation temporels, cela veut dire que l'on doit inverser les circulations, ou relâcher, donc il y a un système de panneaux à messages variables qui doit être réalisé. Nous avons également des modifications de programme, avec des trottoirs et une piste cyclable monodirectionnelle sur Coubertin. Par ailleurs, il y a un dispositif de protection de racines sur l'ensemble de l'axe, pour préserver les chênes fastigiés qui y sont plantés depuis de nombreuses années.

Deuxième point, des études de faisabilité de travaux d'amélioration du réseau de bus qui concernent des lignes sur le quart nord-ouest, sur la ligne 50 et 69. Vous avez le descriptif. À chaque fois, il s'agit de réaliser des couloirs de bus qui permettent effectivement une meilleure circulation de ces bus. Les études ont été faites et on peut se lancer dans des travaux pour la desserte, à la fois de Sautron et pour la ligne 50, qui est une ligne transverse qui part d'Indre et qui va jusqu'à Nantes Nord. Nous avons aussi un certain nombre d'études à lancer pour d'autres secteurs : les lignes 80, 91, 89, C7, et les lignes 10, 11, 12, 42, 54 – on l'a vu –, 71, 81, 87, 89, 91, E5 et C3. Vous voyez que l'on balaie quand même de nombreuses parties de notre territoire. Une fois que les études seront validées, il faudra effectivement pouvoir mettre les travaux en opération, en œuvre.

Nous avons des études d'évolution des systèmes d'exploitation, notamment pour une gestion de la vitesse avec la solution d'affichage de la vitesse limite autorisée pour le conducteur. C'est un dispositif qui nécessitera d'être installé sur tous les bus de la SEMITAN, c'est plutôt bien parti, mais aussi sur les bus des affrétés. Là, comme c'est une exigence que nous avons, nous devons financer l'ensemble. Si vous prenez au total l'ensemble de ces éléments, c'est quand même une grosse évolution, c'est plus 93 %, je le dis, mais nous avons aussi augmenté le niveau d'exigence et le niveau géographique concerné pour les travaux. On passerait de 3 millions d'euros TTC à 5 790 000 euros TTC. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Catherine Bassani »

M^me^ Bassani : « Merci, Madame la Présidente. Quand il s'agit d'améliorer les transports en commun, le groupe Écologistes et Citoyens est toujours pour. Un grand bravo à toutes les équipes qui se mobilisent sur le sujet, d'autant que la transformation de la ligne 54 en Chronobus, par exemple, est une urgence, notamment pour toutes les collégiennes et collégiens qui en dépendent. De même, lancer des études pour améliorer certaines lignes est bénéfique pour les habitantes et les habitants de notre Métropole. Je note toutefois qu'aucune des lignes citées ne concerne le quartier Nantes Erdre, et je le regrette beaucoup. Étant élue de ce quartier, tous les jours je vois des Chronobus C1 qui doivent refuser des personnes à la montée. Tous les jours, on m'interpelle pour demander qu'il y ait plus de C6 aux heures de pointe. Tous les jours, je constate que nos infrastructures et nos équipements, en particulier les transports, ne suivent pas l'urbanisation massive de ce quartier. À Nantes Erdre, on construit partout : Paridis, Champ de Manœuvre, Eraudière, Ouche Buron, Chantrerie, Erdre Porterie, Bêle champ de tir, Conardière, Batignolles, Beaujoire, Marsauderie, rien que ça. Au total, entre 9 000 et 12 000 logements, soit près de 20 000 nouveaux et nouvelles habitantes sur le quartier. À court terme, c'est l'équivalent d'une 25^e^ commune de la Métropole. Depuis 2015, depuis 10 ans, chaque année, Nantes Erdre bat tous les records d'urbanisation. Je n'oublie pas le centre de rétention administrative que le gouvernement veut construire juste à côté de la prison, joli signal. Je le dis aussi parce que nous examinerons dans quelques instants la modification 2 du PLUm qui entérine un certain nombre de ces projets urbains.

Alors soyons clairs, construire des logements est une nécessité indiscutable sur notre territoire, mais encore faut-il que les écoles, les parcs, les services publics, et surtout les transports, suivent et qu'ils soient opérationnels avant que les logements ne soient livrés. La ville que nous voulons demain s'anticipe maintenant. Alors à Nantes Erdre, plus qu'ailleurs, nous avons besoin de repenser notre manière d'aménager le territoire. Il faut une vision globale, il faut plus de travail transversal et coordonné entre les services municipaux et métropolitains. Et bien évidemment, il faut associer davantage les élus de quartier et tenir compte de l'expertise d'usage des habitants. Nous savons le faire, nous le faisons déjà localement, à la Chantrerie, par exemple, avec les grandes écoles, les entreprises et les riverains. Alors, changeons résolument nos pratiques pour faire face aux urgences écologiques et sociales qui sont déjà là. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Françoise Delaby. »

M^me^ Delaby : « Madame la Présidente, chers collègues, depuis plusieurs mandats, notre majorité œuvre à l'essor d'une ville durable et résiliente, mais aussi facile à vivre. À l'échelle de la Métropole nantaise, la question des déplacements est au cœur de différentes politiques publiques, afin de proposer un territoire où l'usage de la voiture n'est pas nécessairement une obligation. Dans chacune de nos 24 communes, nous accompagnons le dessein d'une ville où ce qui est essentiel – les lieux d'enseignement et de travail, de santé, de culture, de commerce et de loisirs – est près de chez soi ou bien aisé à rejoindre, comme nous construisons chaque jour une offre de mobilité douce, pérenne et multimodale. Aujourd'hui, notre Métropole dispose d'un réseau de transport en commun qui permet de se déplacer dans toute la Métropole de manière sûre et aisée à tout moment de la journée. Tramways, busway électriques, autobus, navettes fluviales, associés à des infrastructures comme les parkings relais d'entrée d'agglomération ou des services comme Naolib Vélo, par exemple, contribuent à une offre de mobilité alternative capable de répondre aux attentes des habitantes et habitants de la Métropole, mais aussi des territoires voisins.

Enfin, nous veillons à rendre accessible ce réseau global par une politique tarifaire adaptée aux besoins et attentes, mais aussi aux réalités économiques. La gratuité du réseau le week-end, une baisse de 20 % des abonnements, une tarification solidaire en fonction des revenus en témoignent. Ce réseau concourt au quotidien à une cité des courtes distances entre ces villes, ces quartiers, et participe au renouveau du dessin urbain de la Métropole. Avec sa transformation en ligne à haut niveau de service, dite Chronobus, dès septembre 2025, la ligne 54 y contribuera, notamment grâce à une fréquence de circulation renforcée, y compris en heures creuses.

Enfin, permettez-moi, Madame la Présidente, chers collègues, d'évoquer, en amont de l'examen du prochain projet de délibération, cet important investissement en faveur de la performance de notre réseau de transport en commun qu'est l'acquisition de cinq eNavibus. En effet, ces nouveaux bateaux à propulsion hybride, thermique et électrique, participeront à la réduction de l'empreinte carbone de notre réseau, et seront d'une capacité d'embarquement passager et vélo plus conséquente. Ils pourront contribuer, de plus, à l'ouverture d'une nouvelle liaison fluviale.

Madame la Présidente, chers collègues, accompagner de manière volontaire le développement et l'usage d'un réseau de transport en commun pérenne et multimodal, c'est contribuer aussi à la réduction de la place de la voiture individuelle dans la ville, c'est limiter la pollution atmosphérique et sonore, c'est améliorer la qualité de vie quotidienne de nos concitoyennes et concitoyens. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je n'ai pas grand-chose à dire, si ce n'est que pour répondre à Catherine Bassani, je n'ai pas eu de retour, et je pense que Pascal Bolo non plus, sur des C1 et des C6 complets. On va effectivement s'enquérir de tout cela auprès de la SEMITAN, puisque l'on a la possibilité de mettre des renforts pendant les heures de pointe, notamment. C'est quelque chose que l'on pratique assez régulièrement et que l'on peut même faire en cours d'année, tout simplement parce que cela nous permet de préparer l'année d'après où l'on pérennise les renforts et où on les intègre dans la grille horaire. C'est en général comme cela que l'on

procède, et évidemment, c'est la bonne démarche que de nous signaler ces difficultés pour que l'on puisse s'y attaquer. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

7 – NANTES – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – GRAND DÉBAT LOIRE – ACQUISITION D'UNE FLOTTE D'E-NAVIBUS POUR LA LOIRE ET ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES À QUAI – MARCHÉ DE FOURNITURE DE BATEAUX ET DE TRAVAUX – LANCEMENT DES CONSULTATIONS

Mme la Présidente : « Délibération n° 7, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Comme Françoise Delaby le disait, on va ici faire l'acquisition, si vous en êtes d'accord, d'une flotte d'eNavibus pour la Loire, et adapter nos infrastructures à quai. En fait, cela remonte à un peu loin, puisqu'au cours du mandat précédent – vous vous en rappelez sans doute, pour ceux qui étaient présents – nous avions, dans la feuille de route suite au Grand débat Loire, 30 engagements, dont l'action 24 qui consiste à créer de nouvelles navettes fluviales connectées au réseau de transport en commun. Par ailleurs, nous avons travaillé sur ces éléments, commencé à développer. On a aujourd'hui deux lignes Navibus, on propose une nouvelle liaison entre Trentemoult et Bas-Chantenay. Évidemment, entre-temps, on a aussi beaucoup travaillé sur la transition énergétique, et il était hors de question de continuer avec des navires qui soient uniquement à propulsion diesel. Nous avons donc demandé en 2023 une étude exploratoire au cabinet d'architecture navale MAURIC pour la mise en œuvre de véhicules à propulsion décarbonée. On a étudié l'électrique pur, on a étudié l'hydrogène, et en fin de compte, on s'est rendu compte que la meilleure solution était sans doute l'hybride avec prolongateur d'autonomie. C'est comme une voiture hybride avec un moteur thermique, avec en plus une possibilité de recharge, comme on le voit régulièrement au niveau de la station Cité des Congrès pour la ligne 4 et pour le busway, de biberonnage ou de recharge à quai lorsque le bateau y séjourne pendant quelques minutes.

Il s'agit pour nous, et cela va être la commande, de travailler sur l'acquisition d'une flotte de cinq catamarans plus capacitaires, comme Françoise l'a dit, qui viendront remplacer les navires actuels. En définitive, nous avons pu aller jusqu'au bout de notre logique et spécifier également les besoins en termes de raccordement et de chargement au niveau des appontages à quai pour modifier les infrastructures. Il vous est simplement proposé, si j'ose dire, l'acquisition de cinq navires de type catamarans d'une capacité de 150 personnes avec des vélos, avec une propulsion électrique, un prolongateur d'autonomie, qui lui est forcément diesel, et un biberonnage aux escales. Dans la plupart des situations, le moteur électrique suffira, mais au moment où la marée agit dans un sens ou dans un autre, il peut être utile d'avoir une capacité avec un moteur diesel pour prendre le relais du moteur électrique. Il y a également la mise en œuvre des infrastructures de recharge à quai, l'étude de la mise en œuvre des modifications d'infrastructure pour l'exploitation de ces navires, notamment les systèmes d'amarrage qui peuvent être un peu différents, les francs-bords, les pontons d'attente, et toutes les études et la mise en œuvre des systèmes embarqués nécessaires à l'exploitation de ces navires. Nous avons déjà délibéré pour fixer, je crois, l'enveloppe financière à 30 millions d'euros au total pour ce projet : 20 millions d'euros pour l'acquisition des navires, et 3,2 millions d'euros pour les travaux d'adaptation, le reste concernant à la fois la rémunération du mandataire et toutes les études qui ont lieu et qui sont assez pointues, assez techniques, comme vous vous en doutez. »

Mme la Présidente : « Merci. Anthony Berthelot. »

M. Berthelot : « On parle de navettes fluviales, chère Présidente, donc il me paraît important à chaque fois de rappeler mon doux rêve. Je dirais "notre doux rêve", car je sais que l'on est plusieurs maires en aval de la Loire à vouloir que se développent ces navettes fluviales avec un peu plus d'intensité. On peut être fiers, en tout cas, de voir l'électrification, on sait que cela rend un service important pour nos concitoyens. Je sais que des études sont faites et autres, mais je crois que l'on peut dépasser ces études et voir beaucoup plus loin pour que ces navettes regagnent la Loire, comme elles l'ont gagné par le passé, pour desservir nos territoires d'une meilleure façon qu'aujourd'hui. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Stéphane Paragot. »

M. Paragot : « Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, chers collègues, en juin dernier, lors de la commission mobilités, alors qu'était évoqué le lancement de la consultation pour l'acquisition d'une flotte d'eNavibus, j'avais sollicité des éléments relatifs à la performance énergétique de ce mode de transport. L'acquisition des navires électriques à passagers répond à plus d'un titre à la réduction de l'empreinte carbone. J'avais posé en commission la question de savoir quelle serait la performance énergétique du transport fluvial, par passager et par kilomètre parcouru, comparée à la performance énergétique d'un kilomètre parcouru en transport en commun classique (tramway, busway, ou encore bus). La réponse qui m'a été apportée dans le compte rendu de juin n'est pas celle attendue, car il était précisé que le coût du transport par passager s'élève à 2 euros. Cependant, cela ne prend pas en compte la distance – un peu moins de 850 m –, et ce chiffre ne donne pas d'élément sur la consommation, puisqu'il était même précisé que ce coût était plus élevé que le tramway, du fait d'une présence humaine plus importante. J'ai reposé la question lors de la dernière commission mobilités, et les services m'ont réorienté vers le compte rendu de juin. Afin d'anticiper des réflexions sur de futurs déplacements qui pourraient s'envisager sur d'autres itinéraires fluviaux – et je pense évidemment à la Sèvre –, il me semble important de pouvoir évaluer et comparer les modes de déplacement par navette fluviale et par transport en commun classique. C'est pourquoi, une troisième fois, je renouvelle ma demande, et vous remercie par avance de bien vouloir nous communiquer ces éléments qui alimenteront utilement de futures réflexions. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je me félicite quand même du fait que tout le monde semble content que l'on achète des bateaux pour avoir nos propres bateaux et pas relouer. J'ai oublié de le dire, mais jusqu'à présent, on louait des bateaux, donc cela nous coûtait évidemment cher en location. Là, on investit nous-mêmes. Anthony, je pense que "*work in progress"*, comme disent nos amis anglo-saxons, parce que l'on va vers le Bas-Chantenay, donc petit à petit, on se déplace vers l'ouest, et qui sait, la Métropole ne s'est pas faite en un jour, et peut-être que l'on ira plus loin. Je n'oublie pas qu'avant Indre, il y a aussi Saint-Herblain, je le précise.

Pour répondre à Stéphane, je pensais que les services avaient répondu à ta demande. Je crois qu'il y a une difficulté qui est liée au fait qu'effectivement, quand on compare la traversée de la Loire, c'est 750-850m. Il faudrait, en toute honnêteté, comparer avec tout ce qu'il faudrait faire pour faire la même chose en transport en commun, en faisant le tour, et je pense qu'ils n'avaient pas forcément compris cela. Du coup, je vais m'employer à demander la reformulation de la réponse pour qu'elle soit compatible. Attention quand même, parce que là, on traverse, on ne remonte pas. Si je ne me trompe pas, il s'agirait, non pas simplement de traverser la Sèvre, mais peut-être de la remonter un peu. Là, on est sur une autre démarche, avec des bateaux qui, à mon avis, ne sont pas forcément les mêmes. Dès lors que l'on doit remonter à contre-courant, cela peut être compliqué d'avoir des moteurs électriques, sauf à arriver sur ce que l'on a refusé, c'est-à-dire avoir un bateau qui déplace essentiellement, non pas des passagers et des vélos, mais des batteries, parce qu'il a besoin d'énormes batteries qui prennent toute la place. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

8 – PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUM) – PROCÉDURE DE MODIFICATION N° 2 – APPROBATION

M^me^ la Présidente : « On va donc passer à la délibération n° 8, chers collègues. En l'absence de Pascal Pras – et j'en profite vraiment pour lui adresser tous nos vœux de rétablissement, lui dire que l'on pense bien à lui pendant cette journée de Conseil métropolitain –, je donne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Pascal m'a envoyé un message pour me dire qu'il nous regarde, donc j'avoue que cela ne me rassure pas complètement. »

Rires.

M. Affilé : « Puisque je suis très loin de posséder sa science du plan local d'urbanisme métropolitain, vous vous en doutez, mais j'assume et je vais essayer de faire une présentation honorable. On me fait signe qu'il faut que ce soit concis, mais il faut quand même prendre un petit peu de temps.

Vous le savez, on a prévu un petit diaporama qui va se dérouler au fur et à mesure de ma présentation. C'est notre première modification d'ampleur de notre document d'urbanisme. Nous l'avons adopté, vous vous en rappelez, en 2019. La première modification est une modification technique pour rectifier des erreurs. Là, on est vraiment sur une modification que je qualifierais de "politique", qui vise notamment à équilibrer la relance de la production de logements dans un contexte de crise sur lequel on a déjà eu quelques échanges ce matin. Par ailleurs, elle vise l'essentielle préservation de la nature, et notamment, si on évoque la question des inondations comme on l'a fait, l'évitement de l'étalement urbain et de l'artificialisation des terres.

Vous avez le calendrier qui a permis cette modification. Nous avons deux objectifs principaux, et un troisième qu'il serait bon de citer également. Le premier objectif, c'est effectivement, je le disais, de conforter la place de la nature pour préserver la biodiversité, les espaces naturels et agricoles, et lutter contre l'étalement urbain. Cela veut dire concrètement, dans notre modification n° 2, la protection de 89 ha supplémentaires d'espaces végétalisés, des espaces boisés classés, des zones humides, et des espaces paysagers protégés. Ce sont 89 ha que nous protégerons davantage avec le zonage que nous leur attribuerons. C'est aussi la bascule de 50 ha de zonage aujourd'hui urbains ou en 2AU vers des zonages agricoles et naturels qui, évidemment, limiteront la possibilité d'artificialisation des sols. Enfin, la création de nouveaux outils et des évolutions de règlement pour mieux prendre en compte le vivant, avec notamment l'extension du barème de la valeur des arbres à toutes les communes de la Métropole. On sait qu'à chaque fois qu'il y a des projets, effectivement, nos opérateurs sont extrêmement attentifs au fait que sur les 24 communes de la Métropole il y ait une égalité de traitement dans les opérations. Il y a une nouvelle obligation de plantation pour tout projet comportant de la pleine terre, et des ajustements pour renforcer le coefficient de biotope par surface, et évidemment limiter ce que l'on appelle "l'artificialisation rampante". Vous vous doutez qu'en prenant de la toiture végétalisée, par exemple, cela aurait permis de pouvoir récupérer la possibilité de mettre davantage d'artificialisation au sol. Avec cette pleine terre, cela nous permet de limiter les difficultés.

On a également une démarche d'évitement et de réduction des impacts environnementaux pour les zones 2AU. Nous avions 23 zones 2AU qui étaient identifiées, et la M2 en ouvrira 18, c'est-à-dire qu'il y en a 5 qui ne seront pas ouvertes. Parmi les 18, il y en a plus de la moitié, 10, qui ne seront que partiellement ouvertes, avec des restrictions sur les possibilités de constructibilité. Cela veut dire que non seulement on en ouvre moins que ce qui était demandé, mais sur celles que l'on ouvre, on va être plus économes en matière de consommation d'espaces naturels et agricoles. Au total, ces ouvertures à l'urbanisation, c'est moins de 75 ha, dont seulement 57 ha sont aujourd'hui considérés comme des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Cela fait environ 9 ha maximum par an de consommation potentielle – parce que l'on n'est pas obligés de les faire non plus – d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031. En fait, ça fait moins d'un cinquième de la consommation foncière totale fixée dans le cadre du ZAN. Un cinquième, cela veut dire que l'on est quand même largement en dessous de la limite qui existe.

Le deuxième objectif – il n'y a pas d'ordre, le deuxième objectif est tout aussi important que le premier –, c'est de relancer la production de logements. Pourquoi ? On sait tous que l'on a une crise du logement. On a aussi eu quelques explications, apportées notamment par Thomas tout à l'heure, sur ce qu'il se passe quand le logement locatif social est grippé. Pourquoi est-il grippé ? Parce qu'il n'y a plus assez de production de logements tout court, ce qui fait qu'il n'y a plus de mobilité résidentielle, et s'il n'y a plus de mobilité résidentielle, les gens sont assignés là où ils habitent aujourd'hui, et du coup, on a un stock de demandeurs qui explose. En redonnant la possibilité de construire du logement de façon ambitieuse, dans la lignée du plan de relance que nous avons voté en juin 2020, nous participons également à cette relance avec la M2.

Cela passera notamment par la densification du tissu urbain existant, dans une logique de renouvellement de la ville sur elle-même, en préservant la pleine terre. Pour limiter l'étalement urbain, concrètement, la M2 prévoit l'augmentation des hauteurs sur plus de 200 ha de secteurs en renouvellement urbain. On a, par ailleurs, créé 43 nouvelles OAP qui vont permettre la création de 7 000 logements neufs supplémentaires, dont 2 300 logements sociaux. Ces logements seront pratiquement tous en renouvellement urbain, et non pas sur des zones d'extension urbaine. Nous avons modifié 74 OAP existantes, pour faciliter les opérations de construction en cours et créer un potentiel supplémentaire, là encore, de 1 300 logements, dont 340 logements sociaux.

Il y a également des évolutions dans le règlement pour renforcer la mixité sociale, préserver la qualité urbaine, et faciliter les réhabilitations, mais aussi les surélévations dont on sait qu'elles peuvent être extrêmement utiles, notamment dans les quartiers pavillonnaires ou sur des immeubles quand il y a de la place. Des mesures également pour accompagner l'ancrage des gens du voyage, et commencer à décliner dans le document d'urbanisme la nouvelle stratégie de résorption des bidonvilles liée au 1 % que nous avons mis en œuvre, tout simplement parce que le PLUm, lui, précédait cette mise en œuvre des 1 %. Évidemment, ici, il fallait faire évoluer le PLUm pour être raccord avec cet objectif politique.

Un troisième point concerne le commerce. Nous avons, là aussi, inscrit dans le PLUm la volonté de conforter l'offre de commerces en proximité. Ce n'est pas le commerce de trois quarts d'heure, qui existe déjà, je le dis pour ceux qui ignorent que les habitants qui viennent sur les zones commerciales mettent souvent trois quarts d'heure pour venir, voire plus, parce qu'ils sont parfois extérieurs à la Métropole. Il s'agit donc de conforter le commerce du quart d'heure, le commerce de centralité dans les centres-bourgs, dans les centres-villes et dans nos quartiers. On a réaffirmé cet objectif dans la feuille de route du Grand débat, donc il fallait le réinscrire dans la modification du PLUm, notamment avec des limitations d'extension de zones d'activités et de zones commerciales en périphérie.

Vous le voyez, mes chers collègues, cette modification n° 2 est essentielle pour mieux répondre aux besoins des habitantes et des habitants de notre Métropole, et pour conforter la nature, y compris la nature en ville, mais aussi la nature là où elle est aujourd'hui. Par la limitation de l'étalement urbain, nous continuerons à la préserver pour l'avenir. Voilà, Madame la Présidente, j'espère avoir été suffisamment concis. "Un peu trop", me dit Alain Vey. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marie-Annick Benâtre. »

M^me^ Benâtre : « Madame la Présidente, chers collègues, notre plan local d'urbanisme métropolitain adopté en 2019 est un document amené à évoluer en fonction des nouvelles réalités démographiques, sociologiques, économiques, mais aussi en fonction des nouvelles législations et des modifications de législations sur l'aménagement du territoire, notamment en ce qui concerne les zonages. La modification du PLUm proposée s'inscrit dans cette logique et permet ainsi aux nouvelles populations, aux nouveaux acteurs économiques, aux services publics et aux associations qui veulent s'installer dans la Métropole, d'être accueillis dans les meilleures conditions et dans un cadre réglementaire clair. C'est en cela que notre PLUm n'est pas seulement un objet administratif, mais bien un outil politique au service de l'équilibre et de la cohérence territoriale.

Cette deuxième modification a deux grands objectifs. D'abord, relancer la construction et la production du logement. Les 18 nouvelles zones 2AU prévues, dont 8 totalement ouvertes, et les opportunités de construction qu'elles permettent sont un point positif et essentiel. Pour limiter l'artificialisation des sols, la stratégie foncière préconise l'élévation et la densification des habitats, et rien ne nous empêche d'acter de nouvelles zones constructibles pour atteindre nos objectifs sociaux et écologiques. Au total, la délibération prévoit plus de 8 000 logements construits dans les années à venir. C'est beaucoup et peu à la fois. Je vous rappelle que près de 40 000 demandes sont formalisées sur la Métropole, et que notre objectif de 6 000 logements nouveaux par an, dont 2 000 logements sociaux, n'est plus atteint depuis 2019 et l'avant-Covid. Cette pénurie de logements touche les foyers aux revenus faibles, mais aussi les foyers aux revenus moyens qui ne peuvent payer un loyer dans les conditions du marché spéculatif de l'immobilier. Ainsi, avec les bailleurs, nous avons à répondre aux milliers de demandes qui concernent des publics recherchant des loyers plafonnés et financés en PLUS, prêt locatif à usage social, en prêt locatif social PLS, ou en prêt locatif

intermédiaire, les PLI. Notre plan de relance du logement doit aussi s'adresser aux publics les plus fragiles et les plus précaires – et je dirais même, en premier lieu –, à savoir celles et ceux qui peuvent bénéficier d'un logement financé en prêt locatif aidé d'intégration, soit les PLAI. C'est un des moyens de lutter contre le sans-abrisme, d'agir en faveur de la résorption des bidonvilles et de l'accueil des gens du voyage. Les 43 nouvelles OAP sectorielles programmées et les 74 OAP préexistantes en cours doivent permettre de rattraper notre retard structurel en la matière.

Notre deuxième grand objectif vise à redonner de la place à la nature dans nos villes. Aussi, il nous faut protéger un certain nombre d'espaces remarquables, pour que nos concitoyens puissent trouver dans les espaces végétalisés, boisés, paysagers, un air meilleur à respirer, de la fraicheur indispensable dans les épisodes de chaleur, et de la végétation pour s'échapper du tout minéral. Ainsi, la modification de notre PLUm prévoit 89 ha supplémentaires d'espaces végétalisés et 50 ha urbanisables vont devenir des zones agricoles ou naturelles, pour limiter l'étalement urbain et nous conformer au zéro artificialisation nette.

Cette modification du PLUm a le mérite de tenir l'équilibre entre l'indispensable nécessité de construire de l'habitat et des équipements publics, d'accueillir dans nos zones d'activité économique les entreprises qui veulent s'y installer, et de créer de l'emploi et de la valeur. Elle a aussi l'objectif d'affirmer notre engagement en faveur de la nature en ville. Il s'agit là d'un équilibre à rechercher et à trouver. Les avis des communes, mais aussi ceux des commissions d'enquêtes publiques, sont révélateurs des difficultés rencontrées parfois pour faire accepter des projets auprès des populations, pour défendre l'intérêt des communes et des populations, ou tout simplement pour respecter la législation et les réglementations. C'est pourquoi le dialogue citoyen au service de la fabrique de nos villes est essentiel. Nous voterons pour cette délibération, et saluons Pascal Pras. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^me^ Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Je voulais, en préalable de mon intervention, saluer la qualité du travail réalisé par les équipes techniques de la Métropole. Nous ne partageons pas, vous vous en doutez, toutes les orientations de cette révision du PLUm qui nous sont proposées, mais je crois que chacun mesure ici la technicité et l'immensité du travail qui doit être réalisé pour réviser un PLUm comme celui de notre Métropole. Je passe un bonjour amical à Pascal Pras qui, si j'ai bien compris, nous écoute et nous regarde, en lui souhaitant évidemment un bon rétablissement.

Quelques éléments sur ce PLUm. D'abord, pour saluer un certain nombre d'avancées, en tant qu'élue nantaise au sein dans cette Métropole, et saluer les évolutions que vous avez consenties sur l'OAP Maurice Chevalier qui a beaucoup inquiété les riverains nantais de ce secteur. Au-delà de la difficulté technique à élaborer une révision des PLUm que j'évoquais à l'instant, il y a aussi, bien sûr, tous les sujets d'arbitrages politiques que vous avez revendiqués dans les choix que vous nous proposez aujourd'hui, et sur lesquels, évidemment, nos visions convergeront un peu moins.

Ce sur quoi on est tous d'accord, c'est que nous avons une contrainte qui se pose à nous, qui est celle de poser le curseur au meilleur endroit possible entre la nécessaire production de logements pour accueillir les habitants de notre Métropole et celle de préserver des espaces naturels et agricoles, ainsi que des espaces de respiration pour nos concitoyens. Maintenant, tout est question de curseur. Curseur sur la nature en ville, sur laquelle nous avons un certain nombre d'interrogations. Je ne vais pas toutes les partager, mais je voudrais revenir, concernant la Ville de Nantes, sur la plus emblématique : l'aménagement de l'Île de Nantes, sur laquelle nous avons un vrai point de désaccord, avec une bétonnisation en règle de cet espace qui va, à nos yeux, à l'encontre de la volonté politique que vous affichez, Madame la Présidente. Nous considérons que nous sommes en train d'abîmer cet espace incroyable entre les deux bras de la Loire, sur lequel aujourd'hui vous faites des choix qui ne nous semblent pas pertinents. Celui, bien sûr – je ne vais pas y revenir ce matin –, d'implanter 13 bâtiments pour le futur CHU régional, et un choix que vous annoncez à grand renfort de communication ce matin dans la presse, et dont nous nous réjouissons, celui de préserver un parc urbain d'une dizaine d'hectares, si j'ai bien compris vos annonces, Madame la Présidente. Il a fallu batailler pour préserver ce poumon vert au sein de l'Île de Nantes, que vous aviez un temps pensé réduire à la portion congrue. Nous nous réjouissons, Madame la Présidente, de ce choix que vous avez fait. Nous verrons comment les choses avanceront dans les mois et les années à venir.

Concernant la réduction des surfaces commerciales que vous avez là aussi annoncée, nous percevons une forme d'incohérence entre la volonté politique que vous affichez de limiter l'extension de ces surfaces commerciales et la décision que vous avez prise récemment d'acter l'extension du centre commercial Paridis qui, si j'ai bien compris, n'est pas concerné par la décision que vous annoncez dans le cadre de cette révision du PLUm. Nous y voyons une forme d'incohérence, sur laquelle vous pourrez peut-être nous apporter des éclaircissements.

Enfin, pour terminer, quelques remarques sur la stratégie globale. D'abord, concernant la question du logement. Vous posez, et vous avez raison de le faire, des objectifs quantitatifs en termes de nombre d'OAP, en termes de nombre de logements neufs qui sont susceptibles d'être produits à l'issue de cette révision du PLUm. Logement dont, je le rappelle, la Métropole se tient régulièrement éloignée des objectifs affichés, et notamment en termes de production de logements sociaux. J'ai déjà eu l'occasion de le dire au sein de cette assemblée, nous sommes souvent très loin, trop loin des objectifs de construction de logements sociaux que vous annoncez dans ces documents structurants.

Au-delà des objectifs quantitatifs, on a un vrai sujet aujourd'hui sur les caractéristiques du logement que nous voulons proposer aux Nantais demain. On est tous soucieux de ces questions d'artificialisation des sols, on a reparlé récemment avec la question des inondations qui ont touché les maires des communes du nord du département. Je voudrais rappeler un chiffre important. Il faut aujourd'hui deux fois plus de logements qu'en 1960, deux fois plus de mètres carrés pour loger le même nombre d'habitants, donc on a un sujet concernant l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols qui est absolument essentiel. Deux fois plus de mètres carrés pour loger le même nombre de personnes. C'est lié à l'évolution des modes de vie, c'est lié au vieillissement de la population, c'est lié à l'éloignement des jeunes de leur famille pour faire leurs études, c'est lié au desserrement des ménages, mais tout cela impacte considérablement la façon dont nous allons construire la ville demain. Nous regrettons qu'il y ait trop peu de réflexion sur l'habitat participatif, sur l'habitat partagé, sur l'habitat intergénérationnel qui sont des solutions pour atténuer l'artificialisation des sols et proposer des solutions innovantes de logement aux habitants.

Enfin, dernier point, vous mettez en valeur, dans les motifs de révision de notre plan local d'urbanisme métropolitain, la nécessité de produire davantage de logements, la nécessité de préserver au mieux les espaces naturels et agricoles. Nous regrettons l'absence de considération d'emploi et de développement économique au-delà des perspectives commerciales qu'a évoquées tout à l'heure Bertrand Affilé. Là aussi, je crois que nous avons un vrai sujet : si l'on veut travailler à un équilibre du territoire dans les prochaines années, il va nous falloir rapprocher l'emploi de l'habitat. Il faut que l'on soit capables de réfléchir à la manière dont on couple au mieux la construction de logements et l'implantation de zones économiques pour rapprocher les habitants de la Métropole de leur emploi, ce qui aura la vertu, à la fois de diminuer les déplacements, d'engager une dynamique vertueuse pour nos communes et pour la qualité de vie des habitants. Nous croyons, Madame la Présidente, que si on ne fait pas cela, on va fabriquer des communes dortoirs, on va fabriquer une métropole engorgée, et on continuera à voir, au fil des années, des files ininterrompues de voitures le matin et le soir, aux entrées et aux sorties de notre Métropole, ce qui n'est ni agréable pour les habitants, ni vertueux pour l'environnement.

Voilà, en quelques mots, Madame la Présidente, ce que je souhaitais dire ce matin. Compte tenu de ces divergences de fond, mais qui sont extrêmement intéressantes, sur des sujets de construction de la ville pour les prochaines années, nous voterons contre ce projet de révision du PLUm. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Je vais reprendre les termes employés par le premier Vice-président : c'est une modification d'ampleur. J'avais noté "un moment rare, précieux, un moment clé du mandat pour amender le PLUm et dessiner une nouvelle trajectoire urbanistique pour la Métropole et les communes". Après plusieurs années de travail, je partage ici un grand merci aux équipes, aux agentes et aux agents qui ont préparé cette modification 2 du PLUm. Avec le groupe Écologiste et Citoyen, nous tenions particulièrement à souligner le soin qui a été apporté à l'application de la démarche "éviter, réduire, compenser", ERC, sur le plan de la préservation de nombreuses zones humides, de la

biodiversité et de la préservation de la canopée, autant de thèmes que nous portons et qui nous tiennent à cœur. L'application de la démarche ERC, c'est ce qu'a évoqué notamment Bertrand Affilé, a permis de sortir d'une possible artificialisation plusieurs dizaines d'hectares de zones agricoles et naturelles, qui sont autant de terres nourricières préservées, autant de puits de carbone conservés, autant de risques d'inondations évités.

Cependant, nous avons, au sein du groupe Écologiste et Citoyen, trois réserves. La première, c'est celle de la direction que nous prenons quand nous continuons d'artificialiser, c'est-à-dire de mettre du béton et de l'enrobé, notamment pour de l'activité économique, alors que certaines zones d'activités ne sont pas pleines. Non, ce n'est pas la bonne direction, et il n'est plus possible de grignoter au coup par coup nos espaces naturels et agricoles pour installer le plus souvent des hangars, des boîtes à chaussures, pour parler plus familièrement, symbole de la France moche, comme l'avait titré le magazine Télérama il y a quelques années. Nous prenons la densification des zones existantes, leur transformation en lieux plus agréables à vivre pour les travailleurs et, cela a déjà été évoqué par certains ici, le rapprochement domicile-travail, avec notamment un rééquilibrage de la répartition des emplois entre le nord et le sud de la Métropole, pour éviter les déplacements pendulaires et les bouchons qui vont avec. C'était la première des réserves.

La deuxième concerne la stratégie foncière. Le PLUm 2019 avait posé une première ambition de réduction de l'artificialisation, mais depuis, la loi impose le zéro artificialisation nette, et l'ambition initiale du PLUm doit être revue. Nous devons réduire de plus de 50 % notre consommation d'espaces, c'est une obligation, et une bonne obligation pour prévenir des épisodes comme ceux que viennent de vivre des communes comme Valence en Espagne, ou Rennes plus près de chez nous. Ce sont deux métropoles sensiblement comme la nôtre, dynamiques, avec les mêmes problématiques urbanistiques : accueillir des populations et préserver l'environnement. Comment nous y prenons-nous pour respecter le ZAN ? Comme je l'évoquais en introduction, les services de la Métropole ont passé en revue tous les projets d'ouverture à l'urbanisation, mais qu'en est-il des projets en cours ? Est-ce qu'il n'y a pas possibilité ici de réduire certaines artificialisations ? Cette modification 2 du PLUm nous laisse penser qu'on laisse à nos successeurs la responsabilité de faire des renoncements que nous ne faisons pas aujourd'hui.

Troisième point, nous saluons évidemment l'extension de la mise en place du barème de l'arbre aux 24 communes, tout en regrettant qu'il ne s'applique pas partout. Nous nous devons d'être exemplaires sur le sujet de la préservation des arbres pour la santé des populations, notamment la santé mentale, mais aussi pour le confort des habitants. Cela a été rappelé, je crois, par Marie-Annick Benâtre : quand il y a des vagues de chaleur, on connaît toute la valeur de la présence des arbres. Nous devons donc appliquer ce barème de l'arbre à nos propres opérations d'aménagement public, à nos ZAC actuelles ou à venir. Aujourd'hui, malheureusement, cette modification 2 du PLUm n'applique pas le barème de l'arbre aux ZAC. Nous avons entendu qu'il y avait une étude pour voir comment nous pourrions faire pour le mettre en place. C'est tant mieux. Il est toutefois regrettable qu'elle ne s'applique pas dès cette modification 2.

Pour ces trois raisons, pour ne pas laisser de cadeau empoisonné à nos successeurs, pour la bifurcation écologique, le groupe Écologiste et Citoyen s'abstiendra sur cette délibération. Cette modification 2 propose des avancées, mais demeure pour le groupe Écologiste et Citoyen la conviction d'une occasion manquée sur certains sujets. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Carole Grelaud. »

M^me^ Grelaud : « Madame la Présidente, chers collègues. Bien sûr, un petit coucou à Pascal Pras. J'espère, Pascal, que je ne vais pas dire de bêtises. Tout à l'heure, lors de prises de parole, j'ai entendu parler "révision". Les éléments qui ont été apportés seront intéressants quand il s'agira de les porter à ce moment-là, mais c'est vrai que nous ne sommes pas dans le cadre d'une révision. Je pense que c'est quelque chose qui arrivera dans quelques années, et très prochainement, certainement. C'est pour cela que dans le cadre d'une modification, on n'a pas la possibilité de changer un certain nombre de choses que nous aimerions bien faire évoluer, mais qui parfois ne sont pas possibles.

La seconde modification du PLUm est la première évolution importante, voire d'ampleur – mais cela fait trois fois que l'on parle "d'ampleur" –, de notre document d'urbanisme à l'échelle de la Métropole nantaise

construit avec les 24 communes. Cette modification accentue notre démarche en faveur d'une métropole solidaire et qui fait de la bifurcation écologique une de ses grandes priorités. Ainsi, la Métropole poursuit ses engagements en faveur de la transition écologique en protégeant 89 ha supplémentaires d'espaces végétalisés, incluant des espaces boisés classés, des zones humides et des espaces paysagers protégés. Cette évolution accompagne la bascule de 50 ha de zonage, aujourd'hui urbains, vers des zonages agricoles et naturels.

L'extension du barème de la valeur des arbres – je pense à mon voisin – à toutes les communes, le développement du coefficient du biotope par surface et la charte métropolitaine de l'arbre s'inscrivent dans une logique de renforcement de la nature en ville. Ces outils accompagnent notre volonté de limiter l'artificialisation des sols et de préserver la pleine terre. Cette modification favorisera une ville multiple et des centralités vivantes.

Dans la continuité du projet de la ville du quart d'heure – et c'est bien du quart d'heure, et non pas du trois quarts d'heure dont j'ai entendu parler tout à l'heure – issu du Grand débat, Nantes Métropole renforce l'offre de commerces de proximité, afin de garantir aux habitantes et aux habitants un accès facilité aux services essentiels. Cette modification soutient les centralités de chacune de nos 24 communes et des grands quartiers de la Métropole, et rend encore plus concrète pour nos concitoyennes et nos concitoyens la notion de la ville du quart d'heure. En plus, elle préserve et encourage le commerce de proximité, les services près de chez soi.

Cette modification renforcera la production de logements, afin de garantir un logement pour chacune et chacun, nous en avons beaucoup parlé ce matin. Face à la crise du logement, Nantes Métropole renforce son action, afin de garantir à chacune et à chacun un logement digne et abordable. Ainsi, via des orientations d'aménagement et de programmation, nous allons rendre possible la production de plusieurs milliers de nouveaux logements, dont plus de 2 000 dans l'habitat social, principalement via le renouvellement urbain, et non de manière extensible. La densification maîtrisée du tissu existant, notamment par une adaptation des hauteurs, permettra d'accroître l'offre sans artificialiser davantage les sols.

Cette modification est le résultat d'un dialogue au quotidien avec les 24 villes de la Métropole, ainsi que les maires, où notre ambition publique affirmée d'un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels n'a jamais été remise en cause. On peut aussi saluer l'intérêt de nos concitoyennes et de nos concitoyens à propos de l'aménagement de notre Métropole. Il y a eu près de 2 000 contributions et plus de 30 000 visites sur le registre numérique.

Autre élément important, cette modification permettra d'adapter les règles d'urbanisme, afin de renforcer la mixité sociale, mais aussi de préserver la qualité architecturale, comme de faciliter la réhabilitation du bâti existant. Elle traduit une volonté politique forte d'offrir à chaque habitante, à chaque habitant, un parcours résidentiel choisi dans une ville inclusive et résiliente. En conciliant le développement urbain et la préservation des ressources naturelles, la Métropole anticipe les enjeux de demain : la limitation de l'étalement urbain, le renforcement des continuités écologiques et l'encadrement de la croissance commerciale en périphérie contribuent à une transition énergétique et sociale ambitieuse.

Enfin, cette modification marque une nouvelle étape dans notre ambition collective pour une métropole résolument solidaire, à la vie quotidienne facile, actrice de la bifurcation écologique et d'une autre manière de faire ville ensemble. Aussi, à l'instar de l'ensemble de mes collègues du groupe SERDA, je voterai en faveur de ce projet de modification. Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie pour votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je propose à celles et ceux qui veulent intervenir de lever la main pour que je puisse prendre l'ensemble des inscrits. Il y a encore beaucoup d'interventions. On va commencer par Aurélien Boulé, puis Alain Vey. »

M. Boulé : « Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord, je me joins aux propos des collègues, et je salue Pascal Pras qui a fait un excellent travail avec les services sur cette procédure de modification plutôt enthousiasmante. Notre PLUm a pour objectif d'accompagner la transition vers un nouveau modèle de

fabrique de la ville solidaire, écologique et dialoguée, en encadrant des secteurs de projet, en facilitant le renouvellement urbain et en protégeant la nature en ville.

Brièvement, puisqu'il y a encore pas mal de demandes d'intervention, je souhaiterais expliquer mon vote. Je voterai un "oui", mais attention. Oui, car nous contribuons à la relance de production de logements, avec une attention forte sur le logement social et intermédiaire, car nous augmentons des hauteurs sur plus de 200 ha, favorisant la densification qualitative et la reconstruction de la ville sur elle-même. Oui, car nous favorisons le polycentrisme, avec des stratégies de renforcement des centralités actuelles et à venir. Car nous agissons concrètement pour tenter de résorber les bidonvilles. Car nous protégeons 89 ha supplémentaires d'espaces végétalisés, car nous basculons des zonages urbains vers des zones agricoles et naturelles, etc. Mais attention, car même si nous sommes sur une trajectoire – et cela a été dit par Bertrand Affilé – qui nous mène vers la mise en œuvre du zéro artificialisation nette, nous ouvrons tout de même 57 ha de nature à l'urbanisation. 57 ha, c'est l'équivalent de 80 terrains de football d'espaces naturels, agricoles et forestiers qui vont disparaître.

Arriver à concilier logement, zone d'activité et environnement dans une métropole qui connaît une telle pression démographique, oui, c'est un défi très complexe, je rejoins les collègues qui l'ont dit précédemment, mais l'urgence, face à la dégradation de la biosphère et l'aggravation des défis climatiques n'attend pas. Comme le révélait le média Splann, en 10 ans, près de 4 000 ha de terres agricoles et naturelles ont été détruits dans les communes littorales des cinq départements bretons au profit de l'urbanisation. Alors dès demain, dans notre Métropole nantaise, soyons collectivement inventives et inventifs pour stopper toute artificialisation grâce aux outils précédemment cités que nous mettons déjà en place. Je pense aux surélévations, au polycentrisme, à la fin du tout pavillonnaire, aux mobilités décarbonées, à l'intensification des polarités, à la ville du quart d'heure. Les germes pour une métropole résiliente sont là, poursuivons le combat. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Je vais être court. Je rassure Monsieur Bertrand Affilé, je serai bref. Avec l'adoption de cette modification 2 du plan local d'urbanisme métropolitain, nous achevons une très longue démarche engagée il y a plus de 2 ans. Comme j'ai eu l'occasion de le dire en commission d'urbanisme, je tiens à renouveler publiquement, comme d'autres l'ont fait avant moi, mes remerciements aux élus, au Vice-président et aux services de la Métropole, mais aussi de notre commune, qui ont collaboré à l'écriture de cette nouvelle étape. C'est un travail de rigueur, de minutie qui mérite qu'on le souligne. La complexité et la multiplicité des procédures que nécessite cette modification génèrent inéluctablement un très long délai de mise en œuvre. Si ce temps de mise en œuvre répond à des impératifs réglementaires que nous comprenons parfaitement, il est aussi la cause de retards dans le déploiement d'opérations immobilières et de production de logements, en particulier à Basse-Goulaine où une opération de 110 logements a été complètement décalée. À trop vouloir entrer dans le détail, à trop vouloir uniformiser les règles, ne risque-t-on pas, en effet, d'être contre-productif ? D'autres collectivités, je pense notamment à notre voisine Rennes Métropole, offrent davantage de souplesse dans l'écriture de leur PLUm, laissant ainsi une plus large part à l'arbitrage des élus communaux. Peut-être que notre Métropole et ses habitants en attente de logement, ses entreprises en attente de développement, auraient tout à gagner d'une simplification des règles que nous nous imposons à nous-mêmes. Je vous remercie. J'ai été court. »

M^me^ la Présidente : « Parfaitement ! Merci, cher Alain. Martine Métayer. »

M^me^ Métayer : « Merci, Madame la Présidente. Beaucoup de choses ont déjà été dites sur cette modification. Cette délibération, à la première lecture, paraît un peu technique, et pourtant, comme cela a été dit, à plusieurs reprises, les évolutions qui sont présentées sont substantielles et constituent plus qu'un pas de côté : elles traduisent une volonté affirmée et assumée de construire la métropole durable de demain. En effet, on nous propose d'adopter des mesures qui répondent à des enjeux fondamentaux pour le territoire : préserver les ressources naturelles, mais aussi, au-delà de ça, faire de la Métropole une vraie métropole nature, et non pas la nature dans la métropole. La nature est un élément constituant et constitutif de notre territoire. Maintenir une offre de logement pour tous, je n'y reviendrai pas, mais c'est quelque chose

que l'on a tous noté et pris en compte. Et puis aménager durablement, je viens de le dire, la ville de demain et la Métropole de demain.

Or, comme Monsieur le Maire de Basse-Goulaine vient de le dire, l'exercice n'était pas simple. Ce travail conséquent, débuté en décembre 2022, a été réalisé en association étroite et régulière avec l'ensemble de nos 24 communes et les services de la Métropole. Je crois que nous pouvons ici collectivement saluer la qualité des échanges et ce travail itératif. Il a fallu à la fois construire un espace métropolitain respectueux des principes du développement durable, mais aussi garant d'une certaine harmonie, tout en prenant en compte les spécificités de nos territoires. Les principales évolutions du PLUm, on l'a dit, à l'occasion de cette modification 2, permettent de répondre aux préalables et aux ambitions posés lors du lancement de la procédure : se donner les moyens de développer une offre de logement qui réponde aux besoins de tous, ainsi qu'à la préservation de nos ressources, mais aussi favoriser la ville du quart d'heure, et le maintien d'une activité économique et commerciale de proximité.

Je ne vais pas reprendre tous les éléments de cette délibération, mais quelques éléments, ou quelques illustrations. On peut noter qu'un travail conséquent d'évaluation des règles du PLUm relatives à la densité a été réalisé par la Métropole, avec l'appui des communes, ce qui a permis d'évaluer l'impact de ces règles et d'en adapter certaines pour favoriser la densité tout en maintenant les objectifs ambitieux en termes de CBS et de place de l'arbre. Cette modification permet aussi de renforcer la prise en compte de la biodiversité par l'ajout ou l'ajustement de protections d'arbres ou de boisements en espaces boisés classés, par l'ajout ou l'ajustement de protections d'espaces d'intérêt écologique, paysager, ou de zones humides en espaces paysagers à protéger, et par la poursuite des réflexions sur l'outil barème de valeur des arbres, qui s'applique sur l'ensemble des opérations de la ville ou sous maîtrise publique, car rien n'empêche de l'intégrer dans les fiches de lots. De toute façon, *in fine*, ce sont les collectivités qui délivrent les permis de construire et appliquent le barème de l'arbre.

Nous encourageons également, à travers cette modification, la mixité fonctionnelle et la ville des courtes distances, en facilitant la création de surfaces pour des activités de production dont on a besoin aussi sur notre territoire, y compris agricoles. Nous améliorons la logistique urbaine en étudiant les évolutions réglementaires, notamment sur la sous-destination entrepôt, et nous favorisons le développement d'une offre commerciale de proximité en procédant à l'ajustement de certains linéaires commerciaux et de certains périmètres de polarité commerciale de proximité en secteurs UM, pour permettre le développement de commerces de détail et de services dans les centres-villes ou de quartier.

Cette modification, à travers ces illustrations, nous prouve que l'on va au-delà de la simple prise de conscience des enjeux sociaux et environnementaux. Elle marque une nouvelle étape et témoigne de notre capacité à accélérer afin de répondre aux urgences. Nous continuons d'inventer sur notre territoire les outils de la ville de nature, accessible, agile et résiliente. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marie-Cécile Gessant. »

M^me^ Gessant : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, à de très nombreuses reprises, et en particulier lors du Grand débat "Fabrique de nos villes", j'ai eu l'occasion de rappeler mon attachement à la singularité de nos territoires qui constitue l'essence même de notre Métropole. La diversité des caractères de chacune de nos communes fonde ce qui nous unit : la Métropole n'est pas l'agglomérat de 24 communes, mais ce sont bien 24 communes toutes différentes, toutes riches de leurs singularités qui en font leur attractivité. C'est d'ailleurs cette diversité des tissus qui séduit et à laquelle sont attachés nos près de 700 000 habitants métropolitains. Or, le plan local d'urbanisme dont se dote notre Métropole tend à gommer ces particularités, et cette modification n° 2 y contribue aussi.

Au nom de l'impératif de production de logement et de la lutte contre l'artificialisation des sols, deux enjeux essentiels dont j'ai pleinement conscience, le PLUm nous impose l'uniformisation de règles qui, au lieu de préserver les identités locales, les effacent. La nécessaire progression des hauteurs de construction à l'échelle de l'ensemble de la Métropole est un paradoxe face à la diversité de nos communes et face aux souhaits de nos concitoyens, qu'ils soient habitants de logements privés comme sociaux, ou primo-accédants. Une société est faite de pluralité d'hommes et de femmes. Une métropole, notre Métropole, doit

être faite également d'une pluralité de communes différentes les unes des autres, afin que chacune et chacun, selon ses goûts et ses priorités, choisisse d'aller s'y installer. Pour ne citer que ma commune, celle-ci a fait preuve d'un réel engagement en faveur de la protection de ces espaces agricoles et naturels en classant la totalité de ses espaces dans un PEAN, avec pour conséquence aujourd'hui de ne plus disposer de potentiel foncier, et donc de construction. De même, pour ce qui concerne la place de l'arbre, Sautron est particulièrement avantagée par rapport à d'autres communes.

En exprimant cela, je ne remets pas en cause la nécessité de se doter d'un outil d'aménagement collectif pour assurer la cohérence du territoire et permettre la mise en œuvre des grands enjeux métropolitains, en matière de mobilité, par exemple, mais je regrette un urbanisme réglementaire qui gomme nos spécificités et efface nos identités. On ne peut raisonnablement pas imposer à une commune de la seconde couronne de l'agglomération, au caractère rural, une densification et une verticalité identiques à celle d'une commune déjà très urbanisée au tissu très dense. On sait préserver aujourd'hui des évolutions urbanistiques les sites patrimoniaux classés et les rivages des fleuves, des mares et des lacs, alors sachons également préserver de la densité urbanistique les centres-bourg de nos petites communes qui restent des communes rurales. Cette modification 2 du PLUm, ce sont des règles que nous nous imposons à nous-mêmes, mais qui doivent être adaptées à nos 24 communes selon leurs identités et leurs spécificités. Comme l'a dit mon voisin Alain Vey, d'autres métropoles l'ont fait. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente. Assez rapidement, il est vrai que ce document de modification du PLUm est très technique, mais en même temps, il intéresse énormément nos concitoyens, c'est véritablement leur quotidien. Pour être complémentaire avec les précédentes interventions, on peut également le prendre comme un véritable outil démocratique pour créer du lien avec nos concitoyens souvent un peu désintéressés de la chose politique. Pour cela, bien informer, bien consulter, bien concerter. C'est un élément fondamental, cela remonte assez régulièrement dans les observations qui sont émises.

Premier exemple sur un projet d'équipement sportif sur la zone Armor Bergerie à Saint-Herblain : des interrogations de la part de nos concitoyens, une réponse de la Métropole qui dit à juste titre que c'est une compétence communale, et donc transmet la demande à la Ville. J'aurais voulu savoir quel est le suivi de ces éléments. Certes, il y a eu une réponse de la Ville à l'habitant, mais est-ce que de manière publique, nous aurons une information sur cette demande du concitoyen ? C'est un premier enjeu d'information globale. Il y a un enjeu de concertation, de consultation des habitants en anticipation de ces modifications urbanistiques, on l'entend énormément. Un exemple : sur le terrain de l'Ormelière à Saint-Herblain où nombre d'observations demandent à ce qu'une concertation soit réalisée.

Au-delà du fond du projet – je ne partage pas le fond du projet avec la Ville de Saint-Herblain –, juste sur la méthode et sur la forme, il faut pouvoir concerter, consulter davantage les habitants. Même si les positions sont divergentes, si on ne met pas en place une concertation franche, réelle, qui peut faire bouger les lignes, prendre en compte véritablement les propos des habitants, on ne s'en sortira pas. Je rappelle que l'on a voté en début de mandat un document important sur la participation citoyenne. Elle est fondamentale dans les enjeux d'urbanisme. En tout cas, actuellement, sur Saint-Herblain, on n'y trouve pas notre compte, et pour cette raison, je voterai contre cette modification. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Thomas Quéro. »

M. Quéro : « Merci, Madame la Présidente. Quelques mots pour répondre à l'intervention que je trouve, en toute amitié et en toute sympathie, un petit peu gonflée de Madame Garnier, avec ses propos sur la bétonnisation de l'Île de Nantes, au lendemain de la présentation des intentions de la nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre qui aura pour charge le développement du sud-ouest de l'Île de Nantes. Une petite correction sémantique, quand même, sur les mots. Ce parc de 10 ha, d'une part, il ne sort pas du chapeau, là tout de suite, parce qu'on l'a déjà annoncé dans le plan de développement de l'Île de Nantes. Il n'est pas préservé, il est créé, puisqu'à cet endroit, il n'y a rien, à part des terrains, des parkings, et une zone totalement imperméabilisée. C'est donc bien 10 ha de création nette d'un parc qui comprendra un certain nombre d'arbres.

Je voudrais ajouter également sur le secteur – je ne veux plus lui faire le grief de ne pas suivre en direct l'actualité, mon actualité et celle d'Olivier Château – que fin novembre, nous avons fait une conférence de presse pour rappeler les intentions de développement sur toute la partie ouest de l'Île de Nantes, au cours de laquelle nous avions rappelé ce qui était en projet : 200 arbres plantés sur le Parc des Chantiers, des transformations autour des Halles 1 et 2 de l'allée Frida Kahlo et du Mail du Front-Populaire. Les Jardins de l'Estuaire, rappelons qu'ils sont aujourd'hui en travaux et en préparation. Les Jardins de l'Estuaire, c'est 8 ha sur 1,6 km de long au sud du boulevard de la Prairie au Duc qui prévoiront l'implantation de 500 arbres et de 300 arbustes. Nous avons, je pense, beaucoup de projets qui, sur cette partie ouest, contribueront à en faire un quartier particulièrement agréable à vivre. Il y a d'ores et déjà des choses qui sont réalisées.

Deux petites précisions sur la question des OAP qu'évoquait Madame Garnier. Une OAP, c'est un potentiel, c'est-à-dire que la collectivité donne le cadre, et notamment fixe la forme et un certain nombre d'exigences attendues sur la répartition des typologies de logements sur ces OAP supplémentaires qui sont aujourd'hui dans cette deuxième modification. Il revient ensuite à des opérateurs, qui peuvent être privés ou sociaux, comme des bailleurs sociaux, de s'en emparer pour réaliser des logements. En effet, ce sont des potentiels de logements dont on parle. N'oublions pas que l'on n'est pas que dans le PLUm : c'est aussi le PLH qui fixe cette répartition sur les orientations sur les typologies de logements et la nature des personnes qu'il faut accompagner dans leur parcours résidentiel.

Pour finir et ne pas faire trop long, rappelons quand même que ces potentiels de logements dépendent des actions qui sont possibles aujourd'hui, dans un secteur du logement qui est particulièrement fragilisé par une absence de moyens et une absence de réponse de l'État. C'est ça aussi qui déteint largement sur notre secteur de la Métropole de Nantes, et qui fait qu'en effet, les objectifs du PLH ne sont pas atteints, malgré tous les efforts des 24 communes et de leurs élus. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Ronan Dantec, une dernière intervention, et je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Dantec : « J'avais levé la main. Quelques mots, je repars un peu de ce que vient de dire Marie-Cécile Gessant. On entend quand même beaucoup dans ce débat le terme "préserver", comme si l'enjeu principal était de toucher au minimum à la forme ancienne des communes, aux espaces naturels, agricoles, forestiers. En fait, ce n'est pas ça le premier enjeu. Je trouve que c'est important que l'on ait un débat qui hiérarchise les enjeux. La catastrophe écologique et sociale, c'est l'étalement urbain, très clairement. C'est ça qui, aujourd'hui, déconstruit notre société. Notre responsabilité d'élus d'une grande métropole attractive, c'est d'abord le logement, et je trouve que l'on a là un PLUm qui, quantitativement, dit quand même clairement que notre priorité est le logement. Effectivement, à partir de là, il faut densifier les zones qui sont bien desservies par les transports en commun. Je rejoins totalement ce qu'a dit Laurence Garnier, parce que c'est effectivement là qu'on limite les déplacements en automobile, et c'est donc ce modèle qu'il faut prôner. Dans ce modèle, il y a effectivement de grands espaces naturels récréatifs, et ce qui est prévu sur l'Île de Nantes, c'est cela. C'est-à-dire que d'un côté, on densifie, et de l'autre, on offre de grands espaces récréatifs, avec peut-être même de la création de biodiversité. On verra quand on aura du castor sur l'Île de Nantes, puisqu'il est aujourd'hui plus bas en aval. Du coup, on est parfois surpris – Thomas Quéro l'a dit –, mais le projet d'un grand parc urbain à l'ouest de la Ville de Nantes, c'était déjà dans le plan guide de Chemetoff. J'ai une pensée pour l'ancien Maire de Nantes, pour Patrick Rimbert, qui l'avait quand même porté. On est aussi dans une continuité dans ce sens.

Après, une fois que l'on a dit cela, je pense que l'on a des marges de progrès, et c'est ce qu'a dit Fabien Gracia, sur la forme de nos zones. Effectivement, il faut densifier les zones industrielles, elles ne peuvent plus être autant étalées. Il faut privilégier le logement, y compris sur certaines zones économiques précédemment fléchées, et discuter avec des autres territoires. Un PLUm d'une grande métropole, aujourd'hui, ce n'est pas quelque chose qui se limite aux frontières des communes de notre agglomération, c'est obligatoirement quelque chose qui impacte l'ensemble du territoire. Globalement, la Loire-Atlantique, voire un peu au-delà. Cela veut dire rediscuter avec l'ensemble des autres acteurs.

Pour conclure, je trouve que c'est extrêmement intéressant que ce soit Leïla Thominiaux qui reprenne la présidence de l'établissement public foncier local. C'était jusqu'à présent le Maire de Saint-Nazaire, donc le maire d'une grande ville. Que ce soit une élue d'une petite commune rurale qui se retrouve à la tête de cet outil, qui a justement ce rôle d'équilibre du territoire, je trouve que c'est un bon signal, et il faut absolument que l'on renforce encore notre coopération avec l'ensemble de ces territoires. Mais la première coopération, c'est bien de faire du logement dans l'agglomération, il faut aussi hiérarchiser dans les débats. »

Mme la Présidente : « Merci. Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci, Madame la Présidente. Ce que je voulais dire, c'est que je crois qu'il faut se réjouir de l'ambition de notre Métropole et des communes sur cette modification du PLUm, parce que l'on est vraiment sur un sujet qui est éminemment politique, et l'ambition est majeure, notamment – on l'a dit, je ne vais pas y revenir dans le détail – sur les questions de nature en ville, de transition écologique, mais aussi sur la question du logement. On n'a pas précisé que les 1 300 logements qui vont se faire sont en plus du plan de relance, et nous avons quand même une ambition majeure en la matière. Je voulais le signaler, parce qu'évidemment, cela implique pour nous, communes, de faire parfois des renoncements dans les projets et qu'il faut pouvoir expliquer aux habitants.

Finalement, cette modification du PLUm est un subtil équilibre entre la préservation des ressources et le développement de la Métropole. C'est la même chose pour ce qui concerne l'économie, d'une certaine manière, avec la nécessité de préserver le stock. On a besoin de stock, et particulièrement dans des instants de fragilité comme on les connaît, avec la nécessité de pouvoir continuer à accompagner les entreprises qui créent de l'emploi. Pour autant, ça, c'est l'aujourd'hui, et il faut penser le demain. Sur le demain, nous souhaitons aller encore plus loin sur la densification des zones économiques, on en parle sur bien des sujets. D'ailleurs, aujourd'hui, on accueille beaucoup plus d'emplois au mètre carré. Il faut aussi repenser la manière dont on accompagne les entreprises et dont on les accueille, c'est-à-dire penser l'accompagnement des entreprises qui se développent, celles qui sont déjà là sur le territoire, et aussi faire en sorte de les accompagner pour celles qui sont sur des logiques de transition écologique, d'économie circulaire, de réemploi, et d'autres domaines sur lesquels nous sommes en pointe à la Métropole. Je rappelle que la Métropole joue un rôle majeur dans l'économie du territoire. J'étais encore, il y a quelques jours, en train de visiter Naval Group qui crée 100 emplois par an, c'est une belle dynamique qu'il faut saluer. J'appelle à ce que nous trouvions ce subtil équilibre qui nous permettra de continuer à faire en sorte que notre Métropole soit toujours aussi dynamique. »

Mme la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Quelques éléments de réponse. Évidemment, je ne répondrai pas à la place de Pascal Pras, qui n'aurait sans doute pas tout à fait la même vision, ou la même approche que moi pour apporter des éléments de réponse. Ce qui est intéressant dans le débat, c'est que l'on voit bien que l'on est un peu à la croisée des chemins, c'est-à-dire que pour certains, on est encore dans une forme de revendication un peu identitaire, au bon sens du terme, de l'identité de chacune des communes, en disant : "On s'est développés comme ça dans le passé, il ne faudrait pas que cela change trop et que les gens ne s'y retrouvent plus". Or, la question qui est posée aujourd'hui, notamment avec la densification – et Ronan l'a bien dit –, ce n'est pas de préserver l'habitat existant, des pavillons comme il y en a des dizaines de milliers sur notre territoire. À part loger des gens, cela n'a aucun intérêt patrimonial. On peut en garder quelques-uns pour témoigner d'une histoire des années 60 ou 70, mais en dehors de cela, ce n'est pas la même chose qu'un château, qu'une longère qui est devenue bien rare et sur laquelle il va falloir faire attention aujourd'hui.

C'est important, parce que cela conduit parfois à un certain nombre de guerres. Par exemple, il y a déjà eu des projets d'habitat participatif, des appels à projets, et je crois que dans pratiquement toutes les communes de la Métropole, on a eu la possibilité, pour celles qui se portaient volontaires, de tester – et ce n'est pas si simple que cela à faire – de l'habitat participatif, de l'habitat intergénérationnel aussi. Ce sont des choses qui existent déjà et qui ont déjà été tentées. De l'habitat participatif pour des personnes âgées aussi, de l'habitat regroupé, plutôt que d'aller dans des résidences ou des établissements spécialisés lorsqu'elles ont encore de l'autonomie. Il y a plein de possibilités qui existent, qui sont déjà à l'œuvre, et je

pense que l'on devrait peut-être commencer par essayer de se faire chacun la publicité de ce qui se fait chez nous et d'en parler avec tout le monde pour diffuser de bonnes idées.

Dans les fausses bonnes idées, il y a le fait que la verticalité est la bétonisation. C'est l'inverse. Ce sont les lotissements qui sont la bétonisation. La verticalité, c'est ce qui permet de préserver l'espace et la ressource. Je vais vous donner un exemple. À Saint-Herblain, on a fait un quartier qui s'appelle Bagatelle, qui a été fortement combattu par certains, en disant : "C'est abominable, ce sont de grands immeubles". Sauf que, du coup, on a préservé quasiment tout le parc existant, et qu'aujourd'hui tout le monde peut s'y promener, là où hier c'était complètement fermé. Cela veut dire que ce qui fait la consommation d'espaces naturels et agricoles, ce qui repousse toujours plus loin les limites de la ville, c'est la consommation par de la construction horizontale, ce n'est pas du tout la verticalité. Je suis d'accord sur le fait qu'il faut après faire attention. Parfois, si vous voulez garder de grands arbres comme des chênes, par exemple, vous avez intérêt à ne pas faire forcément du logement trop bas, parce que du coup, les habitants vivent dans le noir tout le temps, vu que les chênes de 15 m de haut, dès lors qu'ils sont tout autour des logements, les mettent dans la pénombre.

Beaucoup d'éléments ont été dits, je ne vais pas forcément être très long. La mixité fonctionnelle, si on veut faire en sorte qu'il n'y ait pas des zones d'emploi d'un côté, des zones d'activité de l'autre, et des myriades de voitures dans un sens et dans un autre, cela veut dire qu'il faut faire de la mixité fonctionnelle. Cela veut dire qu'il y a des endroits où on a aujourd'hui de l'activité économique, je pense en particulier à de l'activité commerciale – on a évoqué l'exemple de Paridis, mais il y en a d'autres sur notre agglomération –, où il est important de faire de l'emploi, mais aussi de créer des logements. Cela veut dire qu'il faut aussi avoir de l'ambition, qu'il faut complètement désartificialiser des zones entières, pour avec des logements amener des espaces verts, amener des possibilités de jardins publics ou d'équipements collectifs.

Pour terminer, et là c'est plus le maire de Saint-Herblain qui va vous parler, je voulais dire que lorsque l'on concerte les gens à Saint-Herblain – et je pense que c'est partout sur la Métropole –, c'est qu'il y a quelque chose à concerter. Dire à des gens : "Écoutez, là il y a un endroit où l'on va installer un terrain d'insertion temporaire pour des populations migrantes d'Europe de l'Est, est-ce que vous êtes d'accord ?", on sait dès le début qu'ils ne vont pas être d'accord, ou du moins pour ceux qui sont juste à côté, donc on prend nos responsabilités en choisissant un endroit. C'est le pouvoir régalien des élus, d'une certaine façon. Après, il nous appartient d'être convaincants ou pas dans l'accompagnement que l'on fait autour de ce projet. Bref, jugez-nous sur des actes plutôt que sur des paroles. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je vais peut-être juste revenir sur un point, parce que beaucoup de choses ont été évoquées à plusieurs reprises. La question du polycentrisme de la Métropole a été évoquée, et on mesure, les uns et les autres, que c'est un sujet absolument majeur. D'ailleurs, rappelez-vous, chers collègues, c'est un sujet qui, dans notre Grand débat "Fabrique de nos villes, fabrique de nos vies", s'est retrouvé au cœur des discussions, à la fois avec les habitants, mais aussi avec les professionnels de la fabrique de la ville. On voit bien que sur ce sujet, nous sommes en chemin, cette délibération le montre. Je voudrais faire le lien avec une autre échelle où cette question va aussi se jouer, puisque nous serons amenés à aller vers l'adoption de notre SCoT, donc à l'échelle du pôle Nantes Saint-Nazaire, à l'échelle de nos différentes intercommunalités du grand territoire, cette question va continuer à se poser. Je le dis, parce que je pense qu'aujourd'hui, on ne peut pas raisonner sur ce sujet exclusivement à l'échelle de notre Métropole, on a vraiment besoin de le faire dans la cohérence entre ce que l'on fait là et ce que l'on fait à l'échelle du grand territoire. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

12 - CONSTRUCTION DE L'EXTENSION DE L'UFR STAPS DANS LE CADRE DU CPER 2021/2027 - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE - CONVENTIONS FINANCIÈRES - LANCEMENT DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Mme la Présidente : « Chers collègues, je sais bien qu'il est 13 heures 36, mais j'ai une bonne nouvelle pour vous, nous allons passer une dernière délibération. En plus, cela ne va pas être la délibération n° 9, mais la délibération n° 12. Je vous explique pourquoi je donne la parole à Aziliz Gouez, qui nous représente cet après-midi dans un sujet important, puisqu'il s'agit du comité de pilotage du quartier hospitalo-universitaire, en lien avec la Région et l'Université sur un sujet absolument déterminant. Nous devons donc passer la délibération n° 12. Avant de donner la parole à Aziliz Gouez, je dois demander à Julien Bainvel, Mahaut Bertu, Sandra Impériale, Anne-Sophie Guerra et Richard Thiriet de sortir de la salle. »

Mme Gouez : « Merci, Madame la Présidente. Merci, chers collègues, pour votre patience. Je vais faire vite. Cette délibération n° 12 concerne l'opération de construction d'une extension pour l'UFR des sciences et techniques des activités et pratiques sportives, mieux connue sous l'acronyme de STAPS, lequel est situé, depuis la fin des années 90, boulevard Guy Mollet, à proximité immédiate du campus Tertre. Cette formation STAPS a vu ses effectifs augmenter de manière très significative depuis 25 ans, passant de 500 à 600 étudiants au tournant des années 2000, avec un objectif projeté par la loi d'orientation de 2018 de l'ordre de 1 700 étudiants. Dans le même pas de temps, une dynamique de recherche très vivace s'est structurée au sein de l'UFR STAPS, qui s'est notamment matérialisées par la création du laboratoire motricité, interaction et performance, le laboratoire MIP, dont les activités se sont progressivement développées, et qui a aujourd'hui des besoins avérés et spécifiques en matière de locaux de recherche et de bureaux pour ses équipes de chercheurs.

Pour toutes ces raisons, il a été décidé, en partenariat avec l'État et avec la Région, de financer une opération d'extension et de densification de l'UFR STAPS, via le volet immobilier du contrat de plan État-Région pour la période 2021-2027. Je signale que ce projet est le seul pour lequel notre Métropole ait la maîtrise d'œuvre dans le cadre du CPER 2021-2027. C'est donc dans ce cadre qu'a été programmée l'opération qui nous concerne aujourd'hui, et qui consiste d'une part en la construction d'un nouveau bâtiment d'environ 2 000 m², qui accueillera un plateau technique, les bureaux des enseignants-chercheurs, des étudiants des laboratoires de recherche, mais aussi des salles de réunion et une salle de conseil. D'autre part, cette opération verra le réaménagement du bâtiment existant, principalement via des travaux de recloisonnement, afin d'y implanter des salles de classe supplémentaires pour accueillir les nouveaux effectifs que j'ai mentionnés au début, et aussi pour rationaliser la distribution entre bureaux d'enseignants d'une part et locaux administratifs de l'autre.

Je précise que ce projet prendra en compte les impératifs de la transition écologique, notamment via l'usage de matériaux biosourcés, qu'une attention particulière sera accordée à la performance énergétique des bâtiments, et que, cher Tristan, le raccordement du bâtiment au réseau de chaleur urbain est prévu.

Enfin, il est important de souligner que ce projet fera l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre restreint, nécessitant la création d'un jury qui sera amené, dans un premier temps, à analyser les candidatures reçues, et dans un deuxième temps, à examiner et à classer les projets présentés de manière anonyme. Tout ceci étant dit, il vous est demandé, chers collègues, d'approuver le programme de l'opération d'extension et de densification de l'UFR STAPS et l'enveloppe provisionnelle afférente, qui est de l'ordre de 9 millions d'euros toutes taxes comprises, d'autoriser la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage qui vous a été transmise en annexe de cette délibération, et d'autoriser le lancement du concours de maîtrise d'ouvrage qui est nécessaire à la conception et à la réalisation des travaux. Il vous est aussi demandé d'élire les membres du Conseil métropolitain qui siégeront au sein du jury de concours, et d'autoriser la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires pour le déroulement du concours et l'application des conventions afférentes à notre délibération. »

Mme la Présidente : « Merci beaucoup. Elhadi Azzi. »

M. Azzi : « Merci, Madame la Présidente. Je sais que ventre affamé n'a plus d'oreilles, mais je vais quand même intervenir au nom du groupe Écologiste et Citoyen pour soutenir notre collègue Aziliz Gouez pour sa présentation de cette délibération, qui prouve encore une fois les ambitions de notre Métropole en matière d'enseignement supérieur et de recherche, ou encore à organiser la résilience au changement climatique à l'échelle de notre territoire. Ce projet d'extension de l'UFR STAPS, que notre groupe est particulièrement fier d'adopter, exprime notre aspiration de la défense d'une écologie basée sur la science, une cohérence revendiquée.

D'abord, l'adaptation au changement climatique apparaît concrètement dans ce projet d'extension, à commencer par l'usage de matériaux biosourcés, mais je ne vais pas y revenir, notre collègue l'a très bien expliqué. Je voudrais ensuite que l'on puisse dire que l'on accompagne ces jeunes femmes et ces jeunes hommes, de plus en plus nombreux à prendre conscience des enjeux environnementaux et sociaux de notre société, qui s'intéressent au sport sous toutes ses formes : scientifique, sociale, pratique sportive. La licence STAPS, en effet, est la troisième filière la plus demandée sur Parcours Sup.

Enfin, investir dans cette extension de l'UFR STAPS, c'est aussi permettre aux étudiants et aux étudiantes la possibilité d'explorer les liens entre sport et société, comme les inégalités femmes-hommes dans le sport de haut niveau, ou bien "L'esport est-il un sport ?". En dernier lieu, si je salue la délibération, je salue également, au nom du groupe Écologiste et Citoyen, l'investissement des étudiantes et étudiants de l'UFR STAPS pour une société du lien social et d'entraide, qui œuvre à la remédiation aux inégalités en organisant, par exemple, une friperie du sport, pour un sport plus accessible financièrement à toutes et à tous, pour un sport qui prenne en compte les enjeux écologiques et sociaux dans notre territoire. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Chers collègues, s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais vous inviter à voter en deux temps. Si cela va à tout le monde, on vote à main levée en ce qui concerne l'approbation du programme de l'enveloppe, de la convention et du lancement du concours, et ensuite, on votera avec les boîtiers, puisque c'est une obligation, pour la désignation des membres du jury. Est-ce que cette procédure convient à tout le monde ? Très bien. Je mets aux voix à main levée le principe de l'approbation du programme de l'enveloppe, de la convention et du lancement du concours. Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Qui est favorable ? Le principe de la délibération est donc adopté.

Je vous invite maintenant, chers collègues, à vous munir de vos boîtiers, comme je l'ai annoncé, quant à la désignation des membres du jury. Je rappelle les noms. Les cinq titulaires seront Ali Rebouh, Martine Oger, Primaël Petit, François Vouzellaud, Sophie Von Goethem, et les cinq suppléants seront Nathalie Leblanc, Robin Salecroix, Pauline Langlois, Stéphane Paragot et Valérie Oppelt. »

Il est procédé au vote.

M^me^ la Présidente : « Merci. Nous allons donc considérer que les opérations de vote sont achevées et que la délibération est adoptée. Merci à tous. Je vous invite à nous retrouver dans 1 heure 15, à 15 heures, en séance. »

La séance est suspendue.

M^me^ la Présidente : « Très bien, chers collègues, je vous propose de reprendre place, nous allons redémarrer. »

9 – NANTES – RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-MICHEL – DÉCLARATION 9 DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUM – DÉCISION RELATIVE À L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE – APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Très bien, chers collègues, nous reprenons nos travaux. On va redémarrer à la délibération n° 9, avec Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Toujours en remplacement de notre ami Pascal. Concernant l'école Saint-Michel à Nantes et son réaménagement, je vous propose une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm, notamment pour prendre une décision relative à l'absence d'évaluation environnementale.

A été engagée une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm pour permettre le réaménagement de l'école Saint-Michel rue Marie-Anne-du-Boccage à Nantes. L'établissement doit revoir sa gestion des circulations piétonnes, s'adapter aux personnes à mobilité réduite – on parlait d'accessibilité ce matin, c'est de cela qu'il s'agit –, et agrandir l'espace lié au périscolaire. Il s'agit de redistribuer les espaces et de construire un nouveau bâtiment de 349 m² accueillant une cantine et un pôle administratif. L'emprise du futur bâtiment se superpose pour partie avec le périmètre d'un EBC situé au sein de la cour de l'école.

Or, cet EBC ne protège à ce jour que deux arbres, lesquels ne sont pas situés sur l'emprise de la construction projetée du projet. Les arbres sont à côté du projet, et pas sur celui-ci. Afin de permettre le projet de construction de la cantine, il est nécessaire de faire évoluer le périmètre de cet EBC. Il a été constaté qu'un autre EBC, situé au sud de la parcelle, recouvre un espace non arboré. Donc nous avons des espaces boisés classés qui sont parfois non arborés, c'est bien de le savoir. Il s'agit tout simplement du parking des enseignants. À l'occasion de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm, il est proposé de circonscrire le périmètre de ces deux EBC à l'emprise des arbres existants. Cette procédure d'évolution du PLUm porte sur un EBC de 556 m², qui est inférieur à un dix-millième du territoire couvert par le PLUm. Elle relève donc du champ d'application de l'évaluation environnementale au cas par cas. Du coup, en tant que qualité de personne publique responsable de la procédure, Nantes Métropole a conclu à l'absence d'incidence notable de la procédure sur l'environnement. Il vous est donc proposé de corriger l'emprise de ces deux EBC pour les faire correspondre au périmètre des arbres qui sont effectivement présents sur le site. Le projet ne porte pas atteinte à ces deux arbres.

Nous avons saisi la mission régionale de l'autorité environnementale le 18 septembre. Elle disposait de deux mois pour rendre un avis, et sans réponse au bout des deux mois, l'avis était présupposé être favorable à la mise en compatibilité du PLUm. Nous vous proposons tout simplement de conclure à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale de la procédure, et donc de ne pas réaliser cette évaluation environnementale relative à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de question ou de demande d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

10 – CARQUEFOU – ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ FLEURIAYE 2 – PÉRIMÈTRE MODIFICATIF – APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 10, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il s'agit ici, sur Carquefou, de modifier le périmètre de la zone d'aménagement Fleuriaye 2. C'est une ZAC qui avait été créée par le Conseil municipal de Carquefou en avril 2009, qui a été transférée et métropolisée, si j'ose dire, avec un programme de réalisation modificatif en 2019. Nous avons, au nord-ouest de cette ZAC, une parcelle privée cadastrée BT2 d'une superficie de 15 262 m². A été confiée à LAD SELA, le concessionnaire, une réalisation sur cette parcelle d'un diagnostic écologique – zone humide, habitat, flore, faune – en 2023, afin d'actualiser les données existantes et de juger de la bonne opportunité et faisabilité des aménagements envisagés.

A été mise en évidence la présence de 9 070 m² de zones humides aux fonctionnalités épuratrices et hydrauliques, d'une mare temporaire et d'un boisement mature, d'habitats de reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux, dont des espaces patrimoniales, d'une zone de chasse et de transit pour les chiroptères, et d'habitats de reproduction potentielle pour les amphibiens. Il est apparu, au regard de ces résultats, opportun d'abandonner l'aménagement de cette parcelle privée BT2, de mettre fin aux négociations

foncières avec le propriétaire, d'engager la réduction du périmètre de la ZAC, ainsi que la modification du zonage de cette parcelle dans le cadre du PLUm pour aller vers une zone NN. Je crois d'ailleurs que cela a été validé dans le cadre de la modification que nous avons vu ce matin.

Il vous est proposé de modifier à la marge le périmètre de la ZAC assez de la Fleuriaye 2, afin de retirer la parcelle BT2, conformément au plan qui figurait en annexe. Compte tenu du fait que cette évolution ne concerne que 4 % du périmètre de la ZAC, il n'y a pas de remise en cause de la vocation ni des objectifs initiaux de l'opération, et nous ne bouleversons pas non plus l'équilibre général du projet, pas plus que les emprises dédiées aux équipements publics de la zone dans sa globalité. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est adoptée. »

11 – NANTES – PLAN DE SAUVEGARDE DE LA COPROPRIÉTÉ 'LES ROCHELLETS' : ÉVOLUTION DES RÈGLEMENTS D'INTERVENTION RELATIFS AUX AIDES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DESTINÉES À LA COPROPRIÉTÉ DES ROCHELLETS ET MODIFICATION DES DÉLÉGATIONS LIÉES À CES DISPOSITIFS FINANCIERS – APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 11, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « On voyage beaucoup, puisque l'on va aller à l'ouest de Nantes cette fois-ci, avec Les Rochellets, qui est une copropriété près de la place Mendès-France, et à la fois du gymnase et du groupe scolaire Jean Zay, si je ne me trompe pas. C'est une copropriété qui est – on vous le dit – de six immeubles à 45 % de propriétaires occupants et 55 % de propriétaires bailleurs, avec beaucoup d'habitants qui sont en situation de difficultés économiques et sociales, pourrait-on dire, notamment parce que dans les propriétaires occupants, il y a beaucoup de personnes âgées modestes qui ont de petites retraites et de petits moyens. Nous avons déjà approuvé l'année dernière la convention relative au plan de sauvegarde de cette copropriété dégradée, signée avec l'ANAH, le syndicat de copropriétaires, et la Banque des territoires. Nous avons approuvé un dispositif d'aides collectives et individuelles pour le financement des travaux de rénovation globale de cette copropriété, l'exigence étant d'atteindre le niveau énergétique BBC 2024. Les premiers diagnostics et les premières études ont montré que cet objectif de performance énergétique va être difficilement atteignable au regard des contraintes techniques d'une part, et de la mobilisation financière que cela représente pour des copropriétaires en difficulté financière pour beaucoup d'entre eux. Il vous est donc proposé de faire évoluer les règlements financiers liés aux travaux de rénovation en exigeant l'atteinte du niveau de performance énergétique BBC 2009, afin de maintenir un niveau d'exigence de rénovation énergétique par rapport au point de départ, tout en tenant compte de la réalité et de la capacité à faire réelle des propriétaires.

Par ailleurs, nous avons aussi une petite erreur matérielle à modifier dans le règlement d'aide individuelle pour le financement des travaux. Aujourd'hui, nous avons des propriétaires occupants avec des ressources très modestes qui bénéficient d'un reste à charge le plus faible, 5 %, et des copropriétaires occupants avec des ressources modestes, qui eux ont un reste à charge qui oscille entre 7 et 15 %. Il vous est donc proposé de déléguer à la Présidente et au Vice-président en charge de l'habitat la possibilité de modifier ces dispositifs financiers. Nous sommes par ailleurs compétents pour nous prononcer sur les dispositifs d'accompagnement financier, donc il est proposé de déléguer au Bureau métropolitain l'attribution des aides supérieures ou égales à 200 000 euros, et à la Présidente l'attribution des aides inférieures à 200 000 euros, ainsi que la conclusion des conventions correspondantes et de leurs avenants. Vous avez bien compris que tout cela, c'est pour fluidifier et aller un peu plus vite, puisque si on attendait des conseils métropolitains à chaque fois pour signer des conventions, cela retarderait un certain nombre de réalisations. Là, dès qu'il est possible de le faire, il est préférable, compte tenu du public concerné, de signer au plus tôt à chaque fois qu'on le peut. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

13 – PACTE FINANCIER MÉTROPOLITAIN DE SOLIDARITÉ – FONDS DE CONCOURS

Mme la Présidente : « En l'absence de Jean-Claude Lemasson, je donne la parole à Pascal Bolo pour la délibération n° 13. »

M. Bolo : « Merci, Madame la Présidente. Effectivement, Jean-Claude Lemasson – que je salue s'il nous écoute – devait nous parler des conséquences d'une décision que nous avons prise lors de l'adoption de notre pacte financier métropolitain consistant à accorder des fonds de concours en investissement pour les équipements bénéficiant aux usagers de plusieurs communes membres. Il y a un financement socle, une part supplémentaire par commune supplémentaire, une modification par un critère de solidarité, et une bonification pour un critère de transition écologique. Je vous dis cela parce, qu'au moment où nous présentons ces conventions et ces fonds de concours, tout n'est pas forcément su, c'est pour cela que vous aurez des éléments qui seront des maximums sur les projets concernés.

Le premier projet est une construction d'une cuisine centrale intercommunale pour les communes de Rezé et de Bouguenais, avec un coût d'opération de 9,2 millions, une éligibilité un peu inférieure, puisque l'on ne prend pas le mobilier, et un fonds de concours qui serait au maximum de 1 846 628 euros si tous les critères environnementaux sont réunis, ce que l'on ne sait pas, tout naturellement, au moment où nous parlons.

Le deuxième, c'est encore une cuisine centrale mutualisée, mais cette fois-ci entre les communes de La Chapelle-sur-Erdre, Orvault et Saint-Herblain. On va avoir, de la même manière, un fonds de concours maximum de 3 297 893 euros en fonction des performances énergétiques, notamment de ce futur bâtiment.

Il y a un fonds de concours aux communes de Basse-Goulaine et Saint-Sébastien-sur-Loire pour un bassin nordique, le centre aquatique So.Pool. Nous avons un montant du fonds de concours qui est connu précisément, en fonction des critères qui sont appliqués, et qui sera de 569 583 euros.

Il y a un fonds de concours pour le terrain synthétique au Pellerin pour les communes du Pellerin, de Brains et de Saint-Jean-de-Boiseau, avec là aussi un montant de fonds de concours maximum de 500 332 euros, qui pourra être réduit si certains objectifs, notamment environnementaux, ne sont pas réunis (mais vous avez l'essentiel).

Le dernier dossier, c'est le cycle d'enseignement supérieur du conservatoire à rayonnement régional. C'est un fonds de concours à la Ville de Nantes sur le troisième cycle, qui coûte 3 500 000 euros. Il y a 17 % d'élèves qui sont issus des 23 communes, hors Nantes. C'est donc un fonds de concours de 600 000 euros, qui respecte par ailleurs la limite de 50 % du coût de fonctionnement de l'équipement finançable. Alors, évidemment, il faut pour cela que la Ville de Nantes modifie sa grille tarifaire, et modifie également les priorités d'inscription, pour que notamment une priorité soit accordée à l'ensemble des élèves métropolitains, permettant ainsi une continuité des parcours avec les écoles municipales et associatives.

La dernière partie de cette délibération, ce sont les montants d'un fonds de concours que nous connaissons bien, le fonds de concours piscine. C'est l'attribution des montants 2025, dont vous avez les détails dans la délibération, pour un total de 2 825 361 euros. »

Mme la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Avant de démarrer mon intervention, un remerciement, avec mon collègue Laurent Turquois, pour la subvention qui va nous être allouée. On ne doute pas une seconde qu'elle sera votée à l'unanimité. À plusieurs reprises, nous avons eu l'occasion de redire notre attachement à un des principes fondamentaux de notre établissement public de notre coopération intercommunale, dont la vocation est l'élaboration de projets communs de développement au sein du périmètre de solidarité, mais également dans un principe d'équité de traitement. La délibération qui nous est proposée s'inscrit apparemment dans cette logique. Toutefois, et ainsi que nous avons interpellé lors de la Conférence des maires le 24 janvier dernier, nous reformulons notre préoccupation relative à deux points en particulier.

Ce périmètre de solidarité dans lequel s'inscrivent les projets qui nous sont présentés devrait être associé à une démarche vertueuse qui encourage la recherche de financements complémentaires extérieurs à nos collectivités. En effet, aujourd'hui, l'assiette de calcul du fonds de concours ne repose pas sur le coût global de l'opération, car il est diminué d'éventuelles autres sources de financement extérieures, à la recherche desquels les services de certaines collectivités consacrent beaucoup de temps et d'énergie, dont Basse-Goulaine et Saint-Sébastien-sur-Loire, et soustraire ces aides de l'assiette de calcul pénalise donc les communes qui font l'effort d'aller alléger le reste à charge. J'ai eu un entretien avec Jean-Claude Lemasson ce matin, qui m'a indiqué en effet qu'il n'y aurait pas de reprise des résultats en fonction des accords ou des désaccords sur ces subventions-là.

Par ailleurs, une ambiguïté majeure subsiste sur le caractère de l'intercommunalité des projets susceptibles de bénéficier de fonds de concours pour les équipements intercommunaux. Le projet doit-il être cofinancé par les communes partenaires du projet, ou peut-il l'être par une seule d'entre elles ? Est-ce le seul caractère de la gestion intercommunale du futur équipement qui lui confère son éligibilité au financement par ce fonds de concours ? En effet, la délibération fondatrice du fonds de concours en investissement pour la réalisation d'équipements intercommunaux, adoptée d'ailleurs en décembre 2021, prévoit que la gestion de l'équipement doit être intercommunale et peut prendre différentes formes. L'intervention d'un ou plusieurs partenaires externes, sous forme de convention d'occupation signée par plusieurs communes, par exemple, dans la gestion de l'équipement, est-elle compatible avec cette liberté de mise en œuvre ?

De toute évidence, l'absence de positionnement clair sur ces deux aspects risquerait, si cela devait perdurer, d'affecter ce principe de solidarité intercommunale qui nous lie. Au-delà du principe de solidarité qui nous tient tous à cœur, il y a un réel sentiment d'iniquité sur la réponse apportée à des projets à résonance intercommunale. C'est pour cela – et nous vous en remercions –, comme vous vous y êtes engagée, Madame la Présidente, en Conférence des maires, suite à l'interpellation de notre collègue Véronique Dubettier-Grenier, Maire de Carquefou, qu'il nous semble important que ces règles soient très prochainement clarifiées pour qu'elles nous préservent de tout malentendu. Tout naturellement, les élus du groupe UTM se tiennent à votre disposition pour retravailler sur ces sujets avec vos services. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Sébastien Arrouet. »

M. Arrouet : « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président. Sur le fond, évidemment que la Métropole doit être au service des villes plutôt que l'inverse. Le principe de distribution de fonds de concours est un excellent outil de mutualisation. Concernant la commune de Saint-Herblain, de La Chapelle-sur-Erdre et d'Orvault, tous les ingrédients, malheureusement, ne sont pas réunis. Cette cuisine centrale n'est pas centrale. La ville centrale entre La Chapelle-sur-Erdre et Saint-Herblain, c'est Orvault, et elle sera construite à Saint-Herblain. Il faudra compter 20 minutes entre l'école de Beausoleil de La Chapelle-sur-Erdre et La Vannerie à Saint-Herblain, son lieu d'implantation, quand tout ira bien. Cette cuisine ne centralise pas tous les enfants, puisque les écoles et les crèches privées ne pourront pas l'intégrer si elles le souhaitaient un jour, contrairement à celle de Vertou - Saint-Sébastien - Les Sorinières et celle de Rezé - Bouguenais. Cette cuisine est décentralisée de la régie agricole d'Orvault, alors pourquoi la Chapelle-sur-Erdre, Saint-Herblain et la Métropole n'ont pas cofinancé cette ferme maraîchère dans le cadre, justement, de ce fonds de concours ? Les enfants n'auront donc pas tous les mêmes légumes dans leurs assiettes. Reconnaissons par contre qu'il y a bien un sujet sur lequel cette cuisine est centralisée : la gouvernance. Les trois maires ont décidé d'exclure les minorités de la SPL, la cuisine est pourtant meilleure quand elle est partagée. Enfin, 10 000 repas par jour, c'est beaucoup. C'est une cuisine XXL, c'est deux fois plus que celle de Vertou - Saint-Sébastien - Les Sorinières et de Rezé - Bouguenais. Alors, avec Erwan Bouvet, nous pensons qu'un projet Orvault - La Chapelle-sur-Erdre aurait été beaucoup plus pertinente. Oui à la mutualisation, mais à une mutualisation raisonnable et en circuit court. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Primaël Petit. »

M. Petit : « Merci, Madame la Présidente. Il nous est proposé ici de financer à hauteur de 3 millions d'euros une cuisine scolaire à Saint-Herblain. Vous le savez peut-être, mes chers collègues, notre groupe Saint-Herblain en commun - Saint-Herblain à Guesvred avait un autre projet pour la confection des repas servis

dans nos écoles. Il ne s'agit pas ici d'un débat sur l'alimentation, mais bel et bien du financement d'un équipement. Permettez-moi quand même de regretter à Saint-Herblain l'absence de débat et de dialogue sur le fond de ce projet. La construction d'un tel équipement engage notre collectivité pour 20 ou 30 ans, alors il est difficile d'accepter d'entendre uniquement "c'était dans notre programme", déclinaison herblinoise de tout le programme, rien que le programme. Pourtant, le projet initial du groupe majoritaire, c'était la création de deux petites unités de production. Ce n'était pas si éloigné de notre proposition : nous, nous souhaitions plusieurs petites unités de production, vous l'avez compris, une par école, et concrètement, faire sur place. Sur notre proposition, nous n'obtenons en réponse que, je cite : "*Small is beautiful*". On a eu le droit tout à l'heure, pour le Maire d'Indre, à "*work in progress*", mais "*Small is beautiful*", voilà ce que l'on dit à nos propositions. Je ne parle pas très bien anglais, mais j'ai bien compris que l'on se moquait un peu de nos propositions. Pourtant, on cuisine bien sur place dans nos crèches, pour nos anciens, et même dans les collèges. Je pense que nos collègues du Conseil départemental sont des gens sérieux, certaines et certains se sont exprimés tout à l'heure. Comme quoi, c'est possible, encore aurait-il fallu pouvoir en débattre.

Donc, de deux petites unités de production, on nous propose aujourd'hui de cofinancer à la Métropole un projet de cuisine qui, à terme, produira 10 000 repas par jour. Saint-Herblain avait les capacités de financer son projet. Ici, ce n'est pas le besoin de mutualiser qui justifie le financement, c'est l'inverse : c'est la recherche de financement qui justifie de mutualiser cette cuisine, et donc de passer de deux petites unités de production à une grande cuisine centrale. Tout à l'heure, pendant le vote du budget, Bertrand Affilé nous a expliqué : pourquoi faire plus grand quand on n'en a pas besoin ? Je crois que l'appât de ce fonds de concours, de ces 3 millions d'euros, s'est fait au détriment du dialogue avec les habitantes et les habitants de notre commune. J'ai été convaincu par les arguments des uns et des autres sur le fonds piscine, par la qualité des débats que nous avons pu avoir ici, et pourtant, je n'y étais pas favorable au départ, mais la mutualisation et la solidarité, c'est le fondement de notre intercommunalité. Cela ne colle pas pour ce projet, qui au départ est exclusivement herblinois.

Je vais donc m'abstenir sur cette délibération, je ne veux pas pénaliser les autres projets. Je n'ai rien contre l'argent de la Métropole, puisque l'on a obtenu un budget de fonctionnement pour nos piscines, et c'était totalement justifié. Je vous remercie pour votre écoute. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je vois que les arguments des uns et des autres se rejoignent parfois, c'est étonnant cette convergence. Juste une petite chose : on a le droit de ne pas être d'accord, on a le droit de considérer que cuisiner dans chacun des 15 groupes scolaires de Saint-Herblain est à peu près équivalent à deux unités de 5 000, pourquoi pas, mais on n'a pas le droit de travestir la réalité. La réalité, c'est que le principe du fonds de concours a été voté après que nous ayons fait, fin 2019 début 2020, cette proposition de cuisine intercommunale dans le cadre de notre programme. Dire que nous avons été appâtés par l'argent de la Métropole est, *a priori*, d'abord, une inexactitude, voire un mensonge et une contrevérité. Deuxièmement, dire que l'on cuisine dans chacune des crèches, c'est faux. Si vous saviez comment fonctionnent les services municipaux de la petite enfance, vous sauriez qu'il y a une cuisine centrale pour l'ensemble de nos crèches, qui est dans la crèche de La Bergerie, et qu'il y a ensuite livraison dans chacun des établissements. Donc on ne cuisine pas, c'est faux, dans chacune des crèches.

Le Conseil départemental, je le laisserai répondre ce qu'il souhaite, mais j'observe juste que dans le nouveau collège Anne Frank, il va y avoir une cuisine mutualisée qui permettra de desservir plusieurs collèges. Comme quoi, vraisemblablement, l'idée de cuisine mutualisée n'est pas une vue de l'esprit et a quelque intérêt. Et puis après, dire qu'aujourd'hui, il y a à Rezé, parce que l'on ne peut pas se fâcher avec les Rezéens, un projet de petite unité… Je précise qu'aujourd'hui, la cuisine centrale de Rezé prépare aussi pour les 4 000 repas de Saint-Herblain, à peu près, donc dire que c'est une petite unité, je pense que là aussi, c'est de l'inexactitude ou de la méconnaissance de la réalité.

Enfin, je rappelle que comme toutes les décisions qui sont prises, elles sont débattues au Conseil municipal, il y a eu débat au Conseil municipal avec des échanges de points de vue. On a le droit, encore une fois, de ne pas être d'accord, mais on n'a pas le droit de raconter des choses qui ne sont pas exactes et de faire croire qu'il n'y a pas eu de débat. Il y en a eu un, vous n'avez pas gagné, comme vous n'aviez pas gagné les

élections. C'est comme ça, c'est peut-être triste à dire pour vous, mais on met en application notre programme et on essaie de le faire en le modifiant. C'est vrai qu'au début, on avait imaginé deux unités de 5 000, et ce sont les études techniques qui nous ont montré que deux unités de 5 000, cela revient, ni plus ni moins, qu'à voir doubler les coûts pour avoir sensiblement la même capacité de production, ce qui n'est quand même pas très intéressant, d'où le fait que conjointement avec nos collègues, nous avons décidé collectivement de revenir sur une unité qui produira, je crois, 7 000 et quelques repas dans un premier temps, et une capacité pour monter jusqu'à 10 000. Ce n'est pas la peine de forcer le trait et de raconter des choses qui ne sont pas exactes, la vérité suffit. »

Mme la Présidente : « Merci. Anas Kabbaj. »

M. Kabbaj : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, cette délibération est importante pour la ville de Rezé, tout comme la fabrique du Sud Loire ou la SPL Erdre Cens Chézine Restauration durable, qui font également l'objet de cette même délibération. Ce fonds de concours métropolitain va permettre à nos deux villes de se doter d'un équipement à la hauteur de leurs ambitions partagées en matière de qualité de produits, de process, de fabrication ou de réduction de l'impact environnemental. Le pacte financier métropolitain trouve ici tout son sens : soutenir de vrais projets de territoire, fondés sur des valeurs communes, en l'espèce autour de la restauration scolaire. Au-delà du fonds de concours, cela a été dit plus tôt, Nantes Métropole compte parmi les métropoles qui redistribuent le plus de financement en direction des communes. Nous saisissons l'occasion de cette intervention pour réaffirmer notre souhait que cette redistribution tienne compte, non seulement de la nature des projets, mais également de l'engagement pris par les communes à soutenir et accueillir concrètement sur leurs territoires les réponses à nos grands enjeux communs, en particulier en termes de logement pour tous. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Laurent Godet. »

M. Godet : « Merci, Madame la Présidente. Je me dois d'intervenir en tant que préside de la SPL, puisque j'entends des choses, je sens effectivement la verticalité de l'intelligence ou de l'omniscience de certains élus. Il m'apparaît un élément important sur notre projet, comme l'a dit Bertrand Affilé : d'abord, c'est une cuisine de 7 500 couverts par jour, et parmi ces 7 500 couverts par jour, il y a également trois types de production : une production qui est dédiée sur la petite enfance, une production sur le scolaire, et une production pour les personnes âgées. On va donc avoir trois cycles de production, qui vont répondre aussi aux besoins alimentaires de chaque typologie d'usager. Et puis, le temps de *L'Aile ou la Cuisse* de Zidi est bien révolu. Je m'appuie sur le savoir des cuisiniers, du savoir-faire en cuisine, donc je confirme bien le fait que l'on va faire de la cuisine et que ce n'est pas une usine. Premier élément.

Deuxième élément, je m'appuie également sur le monde agricole et maraîcher du Nord Loire, qui se félicite de pouvoir s'appuyer sur un projet qui va leur permettre d'avoir une véritable visibilité pour faire une production à terme, et développer ainsi une production maraîchère de proximité pour servir l'ensemble des enfants et des personnes âgées de nos trois villes. Je pense donc qu'il faut avancer et éviter d'être dans la caricature quand on ne connaît pas et que l'on ne maîtrise pas ce type de métier. »

Mme la Présidente : « Merci. Nicolas Martin. »

M. Martin : « Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais en tant qu'élu municipal à Nantes en charge de la restauration scolaire, je voulais juste attirer notre attention. Il y a un débat entre nous sur : faut-il avoir une compétence municipale ou métropolitaine ? Aujourd'hui, on est bien dans une compétence municipale sur les enjeux de restauration scolaire et d'alimentation, et en même temps, on a ce fameux fonds de concours pour venir soutenir des projets métropolitains. J'ai envie de dire que la question de l'alimentation dépasse largement le cadre de la compétence municipale, parce que je suis convaincu qu'ici, l'ensemble des 24 maires et les 24 collectivités de cette agglomération, nous voulons tous plus de bio, plus de local, plus de fait maison, respecter les enjeux de la loi Egalim, et mieux protéger et mieux soutenir nos filières d'approvisionnement et nos producteurs. Cela nécessite de la concertation, du dialogue. Il y a un projet alimentaire de territoire, il y a des discussions qui existent, il y a des espaces aujourd'hui, à l'échelle de la Métropole, pour travailler ces enjeux, donc la mutualisation n'est pas qu'une histoire d'opportunité financière.

Je crois qu'il faut que l'on aille plus loin. Il y a aujourd'hui des enjeux de formation : le métier de cuisinier, c'est un métier en tension. Si on veut faire plus de fait maison, cela veut dire plus de cuisines, cela veut dire aussi partager nos recettes, partager nos savoir-faire entre nous. Si on veut aussi travailler la transformation, ce sont les enjeux des légumeries. Aujourd'hui, il existe une légumerie à Saint-Herblain qui aujourd'hui alimente un certain nombre de cuisines centrales. Comment fait-on aujourd'hui pour que chaque projet propose une légumerie ? Je nous interroge collectivement sur comment on soutient déjà la légumerie existante, qui a déjà du mal à fonctionner aujourd'hui et à trouver son équilibre économique. Je crois qu'il est de notre responsabilité collective de soutenir des acteurs publics du territoire qui nous apportent un réel service aujourd'hui de transformation. Comment peut-on les renforcer, tout en renforçant aussi la qualité de la production de nos repas sur le territoire ?

J'inviterai aussi France urbaine à se positionner sur la question de l'exception alimentaire, parce que c'est vrai qu'aujourd'hui, on est tous très embêtés par la question de pouvoir faire des appels d'offres pour aller chercher nos producteurs locaux. Aujourd'hui, on ne peut pas le faire par la loi des marchés, sauf si on est en dessous d'un certain nombre de seuils, ce qui peut expliquer aussi la tentation de garder de petites unités. Si on est en capacité demain d'avoir une exception alimentaire, au même titre que l'exception culturelle, demain, on sera beaucoup plus à l'aise pour travailler nos filières et travailler avec nos producteurs. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Sébastien Arrouet. »

M. Arrouet : « Madame la Présidente, je suis un peu surpris, hormis le fait qu'il n'ait pas répondu à mes questions, que le Président de la SPL puisse intervenir sur ce sujet, alors qu'à chaque délibération, beaucoup de gens sortent de la salle. Je suis un peu surpris. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Avez-vous autre chose à rajouter pour votre intervention ? Je vous remercie. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Eh bien, vous avez, Sébastien Arrouet, pointé du doigt de manière parfaitement pertinente le fait que cette discussion est absolument passionnante, mais qu'au regard des responsabilités de la Métropole, de la constitution de ce système de fonds de concours, elle est à la fois passionnante et tout à fait hors sujet, puisque si la Métropole respectait, parce que c'est notre pacte financier qui le veut ainsi, un certain nombre de critères sur la manière dont les choses sont gérées. Sur la durée, il y a un engagement de coopération pendant 10 ans sur la gestion de ces équipements communaux ou intercommunaux, les deux sont possibles. Si une ou deux communes souhaitent porter toutes seules un projet au regard des critères de notre fonds de concours, elle le peut, mais naturellement, la Métropole ne saurait s'immiscer dans la détermination de la pertinence des équipements projetés au regard des compétences concernées. Je comprends la tentation de refaire au Conseil métropolitain les conseils municipaux et les débats qui ont eu lieu légitimement dans les conseils municipaux, mais là, sur le pacte financier, c'est pour cela que le Président de la SPL peut tout à fait intervenir, parce qu'il n'est pas question du fond et de la pertinence des projets, il est juste question de la vérification du respect des critères qui permettent à la Métropole d'accorder ces fonds de concours à ces projets. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je confirme simplement, dans la suite de l'interpellation des maires suite à l'échange que nous avions eu en Conférence des maires au moment de la présentation des différents dossiers, l'engagement pris, puisqu'il n'y avait pas de débat entre nous sur les projets qui sont proposés aujourd'hui. La question qui était posée – je le redis là pour que ce soit bien clair pour tout le monde –, dans des projets où il y a des sujets de mutualisation – je vais le dire comme ça, de manière rapide – d'un équipement à venir, était : est-ce qu'il y a d'autres projets, potentiellement sur d'autres communes, qui sont potentiellement éligibles ? Je confirme ici ce que j'avais alors dit en Conférence des maires, puisque comme vous le voyez, nous parlons entre maires, nous étudions les dossiers, ils sont regardés en amont, la preuve, sinon nous n'aurions pas ce type de discussion. Je confirme l'engagement que j'ai pris que les services instruisent cette question précise qui avait été posée en Conférence des maires.

Je reviens sur un deuxième élément de fond qui a été porté par Nicolas Martin. Lors du sommet qui avait eu lieu à Nantes sur les sujets alimentaires, cette question de l'exception alimentaire portée par un certain nombre de grands réseaux nationaux, et donc aussi par France urbaine, avait en effet été au cœur de l'agenda. Dans l'événement qui avait suivi à Montpellier, de mémoire, ce sujet a de nouveau été porté à l'agenda. Hervé Fournier, à qui j'adresse aussi mes pensées les plus chaleureuses, suit ces sujets avec attention au titre de la commande publique durable. Cela fait partie des questions sur lesquelles on est à l'interface entre nos enjeux locaux et les enjeux européens en matière de réglementation, parce que si on veut travailler à la souveraineté alimentaire, mais aussi aux questions de boucles circulaires locales, pour le dire de manière rapide, il y a en effet là un sujet à regarder pour l'avenir.

Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

14 – ORGANISME DE FONCIER SOLIDAIRE – APPORT EN CAPITAL POUR LES OPÉRATIONS EN BAIL RÉEL SOLIDAIRE AVEC LES PROMOTEURS IMMOBILIERS PRIVÉS – APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Pour la délibération n° 14, je dois demander à Rodolphe Amailland, Pascal Pras et François Prochasson de sortir de la salle, et je donne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Comme vous l'aurez compris, nous allons parler ici de l'organisme de foncier solidaire (l'EFS), et notamment d'une modification de l'apport en capital pour les opérations en BRS avec les promoteurs immobiliers privés. Nous avions approuvé au mois d'octobre le principe d'une participation métropolitaine en tant que membre fondateur au capital de la société coopérative Atlantique Accession Solidaire à hauteur de 5 500 euros par logement agréé en montage, bail réel solidaire promoteur, correspondant à l'achat de 550 parts sociales au prix unitaire de 10 euros. Cela permettait effectivement de financer l'acquisition foncière et les frais concourant à la réalisation de l'opération. Rappelons que l'EFS reste propriétaire du foncier et que les acheteurs des biens sont propriétaires seulement des murs. Il y avait tout un ensemble d'éléments qui justifiaient cet apport en capital : le principe d'équité entre les opérations, quel que soit leur montage, maintenir pour l'EFS un niveau de fonds propres pour le financement du foncier, et la nécessité de conserver un niveau d'emprunt limité pour contenir la redevance foncière payée par les ménages au même niveau pour l'ensemble des opérations, soit 0,82 euro par mètre carré de surface habitable. Enfin, de proposer un niveau de redevance facturée au promoteur raisonnable au regard des contraintes de montage.

Nous avons souhaité, pour faciliter encore l'accession à la propriété dans un contexte rendu difficile par la conjoncture, renforcer notre soutien, et donc proposé d'augmenter de 3 000 euros l'apport en capital pour atteindre 8 500 euros par logement, correspondant à l'achat de 850 parts sociales au prix unitaire de 10 euros. Cette augmentation s'applique pour toutes les opérations présentées à compter du conseil d'administration d'Atlantique Accession Solidaire du 11 décembre 2024. Il s'agit pour nous de permettre d'apporter une réponse rapide pour la sortie des BRS, avec le montage BRS promoteur. Il est proposé de déléguer à la Présidente l'octroi de cet apport en capital par la signature d'une décision pour chaque nouvelle opération. Rappelons que cette liste des décisions prises par la Présidente figure dans les documents qui vous sont remis à chaque Conseil métropolitain. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Laurent Turquois. »

M. Turquois : « Merci, Madame la Présidente. Nous nous satisfaisons pleinement du succès de l'outil d'accession à la propriété qu'est le BRS. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire, mais cette architecture juridique et financière est une véritable solution pour de très nombreuses familles qui souhaitent quitter la location et devenir propriétaires de leur logement. C'est pourquoi, face à cette possible montée en puissance du dispositif, et donc de la sollicitation financière de la Métropole, nous aurions apprécié qu'un état de consolidation nous soit présenté à cette occasion. Quelle est la dépense globale aujourd'hui réalisée par la Métropole pour le financement des BRS ? Quelles sont les perspectives pour 2025, voire au-delà ? Cette dépense s'inscrit-elle dans le plan de relance de 20 millions d'euros que nous avons adopté en juin 2023, ou

s'agit-il d'un nouvel apport en faveur du logement ? Je vous remercie pour les réponses que vous pourrez nous apporter. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marie Vitoux. »

M^me^ Vitoux : « Merci, Madame la Présidente. Un mot rapide, évidemment pour apporter le soutien de l'ensemble du groupe Écologiste et Citoyen à cette délibération. Comme le reste du pays, notre territoire, et particulièrement les métropoles, sont touchés par la crise du logement, on a eu l'occasion de l'évoquer ce matin, et notamment Thomas Quéro, en tant que Président de Nantes Métropole Habitat, a bien rappelé à quel point le logement social, notamment, était attaqué de toutes parts. C'est le cas aussi dans la crise du logement quand on parle d'accession à la propriété.

L'actualité nationale, c'était aussi hier une niche parlementaire des Républicains qui visait à prioriser l'accès au parc social aux travailleurs, laissant sur le bord du chemin toutes celles et ceux qui n'ont pas accès à un emploi. À la Métropole, et vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, un budget, cela traduit un projet politique, et ce n'est pas le projet que l'on porte. Ici, on veut s'attaquer à la crise du logement, qui n'est pas juste une crise statistique, ce ne sont pas juste des chiffres froids, c'est une réalité quotidienne pour les habitantes et habitants de notre territoire : des étudiants qui n'arrivent pas à trouver un logement, des locataires qui paient un loyer toujours plus élevé, des familles qui sont obligées d'aller toujours plus loin pour accéder à la propriété. Les Écologistes et Citoyens l'ont toujours soutenu, et le bail réel et solidaire est aujourd'hui un outil indispensable pour permettre aux classes moyennes de notre territoire de se loger.

La délibération que l'on s'apprête à voter, j'espère que nous allons la voter à l'unanimité, même si les propos de Monsieur Turquois me font douter, mais nous allons avoir le résultat dans quelques instants. En tout cas, on est là pour soutenir les personnes qui souhaitent évidemment accéder au logement social, mais aussi celles qui, au vu de leurs revenus ont du mal à accéder à la propriété. C'est un acte politique concret, un acte politique fort qui vient conforter l'ensemble des outils que l'on a déjà construits au sein de cette Métropole dans le champ de la politique du logement. C'est une politique volontariste, assumée comme telle, sur le plan de l'accession sociale comme du locatif social. Je pense que c'est important dans cette assemblée de rappeler que oui, le logement est un droit, et ce n'est pas un bien soumis aux lois du marché. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Martine Métayer. »

M^me^ Métayer : « Merci, Madame la Présidente. Pas de suspense non plus pour le groupe Gauche citoyenne. Cette délibération, nous la voterons, bien évidemment, nous l'avons déjà affirmé à plusieurs reprises. Toutefois, nous tenions quand même à remarquer, que comme c'est déjà arrivé en 2007, c'est le monde HLM qui vient aider le secteur du logement libre, puisqu'ici, il s'agit quand même, on le sait, de permettre de venir en aide à des opérations en difficulté. C'est quelque chose que nous tenions quand même à mettre en exergue, au moment où le gouvernement ne prend aucune mesure pour revenir sur le siphonnage de la trésorerie des organismes HLM. Nous espérons en tout cas que ce dispositif va permettre un accès au logement facilité pour nos concitoyens, et qu'il participera aussi à une plus grande mixité de nos quartiers. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Juste pour apporter un élément de réponse, qui est une forme de promesse à Laurent Turquois. Je n'ai pas les éléments disponibles ici, donc je demande à ce que ce soit pris en note et que l'on transmette les éléments de réponse précis à notre collègue. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

15 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ALISEE POUR ANIMER L'ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN – APPROBATION

Mme la Présidente : « Délibération n° 15, je dois demander à Mahel Coppey de sortir de la salle, et je donne la parole à Tristan Riom. »

M. Riom : « Merci, Madame la Présidente. Rebonjour à toutes et à tous. Je viens vous parler d'énergie pour quelques délibérations, et tout d'abord de rénovation énergétique. Comme vous le savez, nous avons à la Métropole un dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique, qui passe bien évidemment par l'accompagnement de la rénovation des copropriétés, mais pas que, aussi des maisons individuelles. Dans ce cadre-là, nous avons une convention avec l'association Alisée qui assure pour nous l'ensemble de ce que l'on appelle "les espaces conseil France Rénov". C'est le primo accueil pour les particuliers, un conseil personnalisé, l'accompagnement concret des projets, et des actions d'animation pour le grand public.

L'enjeu de cette délibération, c'est donc de renouveler cette convention que nous avons avec eux. On signale qu'en 2021, c'est près de 12 millions d'euros de travaux qui ont été réalisés grâce à l'appui de l'espace conseil France Rénov, et la ligne de conduite que nous nous sommes donnée à la Métropole de Nantes, c'est de s'assurer de la stabilité dans le dispositif, puisqu'il y a beaucoup de changements. Dans les débats budgétaires que l'on a connus à l'échelon national, il y a eu aussi beaucoup de doutes sur les dispositifs d'accompagnement à la rénovation. Or, derrière, ce sont des enjeux économiques et écologiques très forts, donc on souhaite apporter de la stabilité. Justement, l'État va en quelque sorte changer le cadre dans lequel nos dispositifs d'accompagnement s'inscrivent, puisque dorénavant, nous aurons non plus l'espace conseil France Rénov et tout ce qui était lié à cela, notamment avec le SAR ; maintenant, cela va s'appeler le SPRH, service public de la rénovation de l'habitat. Je n'ai pas forcément trop creusé encore cette question-là, puisque c'est au prochain Conseil métropolitain que l'on viendra vous présenter le cadre du service public de la rénovation de l'habitat. Il y a des éléments assez intéressants, notamment le fait de réunir plein de sujets autour de l'habitat, pour éviter d'avoir une dispersion des dispositifs, mais on est assez attentifs de notre côté à ce qu'il y ait les moyens d'avoir un service public qui soit au bon niveau.

Justement, ça change au-dessus de nous dans la relation contractuelle avec l'État, mais nous, on garde de la stabilité. On veut continuer de passer par Alisée, qui est notre acteur de référence. On propose donc de renouveler la convention avec Alisée, et ensuite, cela viendra s'inscrire dans le cadre du SPRH. Ce que je peux déjà vous dire, c'est que dans le cadre du renouvellement, on vient ajuster quelques éléments. Cela va notamment intéresser les maires des différentes communes de la Métropole, on va avoir un regard particulièrement fort pour avoir des conseillers territorialisés, c'est-à-dire qu'ils puissent de mieux en mieux connaître un territoire pour mieux accompagner un territoire en particulier. Nous allons aussi augmenter les amplitudes horaires de réponse au téléphone, donc ce sera plus une heure par jour au téléphone, plus une ouverture le samedi matin. Cela permet aux gens qui n'ont pas le temps en semaine de passer un coup de fil à Alisée, d'essayer d'appeler, par exemple, le samedi matin, ou un petit peu plus tard dans la journée.

Globalement, cela s'inscrit dans notre objectif de rénovation thermique, puisque je vous rappelle que dans le cadre du plan climat que nous avons eu en première lecture, on a doublé l'objectif de rénovation thermique pour tenir nos engagements, donc c'est bien logique de continuer de s'appuyer de plus en plus sur un acteur qui a fait ses preuves, non pas que sur Nantes Métropole, je le signale, mais sur l'ensemble du territoire, puisqu'Alisée travaille sur le 44 et le 49. Voilà cette proposition de délibération. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

16 – STRATÉGIE FONCIÈRE AGRICOLE – PROJET DE CRÉATION DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS (PEAN) DU SUD-OUEST DE L'AGGLOMÉRATION NANTAISE – ENGAGEMENT DE LA DÉMARCHE

Mme la Présidente : « Délibération n° 16, Tristan Riom. »

M. Riom : « Je parle là au nom de Delphine Bonamy, qui malheureusement est souffrante aujourd'hui. On lui souhaite donc un prompt rétablissement. Je ne sais pas si elle nous regarde, mais ma chère Delphine, je vais essayer de présenter aussi bien que tu l'aurais fait, même si je ne pense pas en être capable. Le sujet que je vous présente est donc un PEAN, un fameux PEAN dont nous avons souvent discuté dans ce Conseil. Un PEAN, c'est un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels. Le but est d'indiquer sur un bout de territoire de la Métropole que dans cet espace, on va préserver les zones agricoles et naturelles. Cela permet aussi d'envoyer un signal, parfois à une forme de spéculation qu'il peut y avoir sur les terres agricoles, que l'on pourrait faire un changement d'usage, aller par exemple vers de l'artificialisation. Eh bien non, avec un PEAN, on vient vraiment protéger les zones. C'est bien sûr une réponse politique à une tension que l'on a dans toutes les zones périurbaines, avec une certaine convoitise vers un changement d'usage qui peut être fait notamment par des promoteurs, mais pas que. Surtout, cela rentre dans le cadre de notre objectif de conserver les terres agricoles sur le territoire. On rappelle que globalement, cela fait 20 ans que l'on a une politique publique qui nous permet de conserver les surfaces agricoles et le nombre d'exploitations, mais il faut que l'on renforce nos politiques publiques sur la préservation pour éviter un certain nombre de dérives.

Nous avons déjà deux PEAN sur le territoire : le PEAN des Trois Vallées sur les communes du pôle Erdre et Cens qui protège 4 600 ha, et le PEAN Loire Chézine qui protège 4 370 ha. Nous proposons là de créer un nouveau PEAN, le PEAN Sud-Ouest, tout simplement. C'est un sujet qui a été travaillé en forte concertation avec les différentes communes concernées : Bouaye, Bouguenais, Saint-Aignan de Grandlieu et La Montagne. Les élus ont été pleinement investis dans ce projet, j'espère que vous pourrez le confirmer, mes chers collègues. Je sais que Jean-Claude Lemasson n'est pas là cet après-midi, malheureusement, mais il a aussi été très investi, ainsi que Fred Hervochon, qui est représenté par Jacques Garreau pour Bouaye, Fabien Gracia et Sandra Impériale. Notre objectif est donc de reconquérir, de conserver les terres, de consolider les sièges d'exploitation pour permettre des transmissions. C'est vraiment un outil qui peut débloquer des transmissions sur le territoire, et c'est un enjeu important, vous le savez. Enfin, il permet de concilier les besoins de nature et d'activités agricoles, tout en développant l'agriculture de proximité et de circuit court.

Vous l'avez ici, le PEAN est composé en tant que tel d'un périmètre qui va permettre de sanctuariser à très long terme des fonciers agricoles et naturels. C'est lié à un programme d'action qui viendra valoriser l'agriculture et l'environnement. Et enfin, un droit de préemption du Conseil départemental pour la mise en œuvre après la concertation des collectivités. Il est à noter que nous avons également associé la commune de Pont-Saint-Martin, qui est assez logiquement associée dans ce périmètre de PEAN. Formellement, ce que nous devons faire ensemble cet après-midi, c'est acter notre souhait de voir ce PEAN se réaliser, et donner la main au Conseil départemental pour finalement en gérer la mise en œuvre. La date qui est affichée, c'est un engagement du Conseil départemental de la création d'un dispositif du PEAN en octobre 2025, pour que l'on puisse mener à bien cette politique publique dont nous discutons depuis longtemps. »

M. Affilé : « Merci, Tristan. Fabien Gracia et Jacques Garreau. »

M. Gracia : « Merci, Monsieur le premier Vice-président. Effectivement, c'est une délibération que je vais célébrer avec d'autres, probablement, dans cette salle. J'ai une voisine en Conseil métropolitain, pour ne pas la mettre mal à l'aise je vais juste signaler ses initiales : c'est CG, elle est maire de Couëron. Régulièrement, on échangeait sur cette question de la mise en place d'un PEAN. Elle expliquait que cela avait mis beaucoup de temps pour créer ce PEAN. Du coup, quand j'ai entendu parler du PEAN du Sud-Ouest, j'ai dit : "Bon, très bien, cela va peut-être venir", et en fait, super agréable, les services du Département, les services de la Métropole, Delphine Bonamy, tout le monde se met autour de la table, et aujourd'hui, on engage de manière concrète ce PEAN du Sud-Ouest. Je remercie Jacques Garreau et Jean-

Claude Lemasson d'avoir lancé cette initiative, dans laquelle la commune de La Montagne est très heureuse de s'investir. C'est un PEAN qui va faire un peu le miroir de celui du Nord Loire, avec une petite spécificité, c'est qu'il va être un trait d'union, il va relier deux zones d'une grande richesse en termes de biodiversité : la Loire d'un côté, et le lac de Grand-Lieu de l'autre. Ceux qui ont été attentifs à la carte présentée par Tristan Riom ont repéré que le chemin le plus court entre l'estuaire de la Loire et le lac de Grand-Lieu passe par La Montagne et Bouaye. Le fait d'inscrire ce PEAN participe d'une forme de continuité du Nord Loire avec l'estuaire de la Loire, et jusqu'au lac de Grand-Lieu. C'est donc une très bonne nouvelle.

Plus localement, pour la commune de La Montagne, l'idée est de préserver… Michel Lucas se moquait de moi, pour dire : "À La Montagne, combien va-t-il y avoir d'hectares de préservés ? Un ?". Effectivement, la commune de La Montagne est à la fois toute petite et déjà extrêmement artificialisée, avec plus de 75 % du territoire artificialisé. Oui, on souhaite avec cet outil préserver les quelques terres agricoles et naturelles qu'il nous reste. Désolé d'avoir cité certaines personnes qui ne le souhaitaient pas forcément, et merci beaucoup pour cette démarche. »

M. Affilé : « Merci. Jacques. »

M. Garreau : « Monsieur le Vice-président, chers collègues, j'interviens à deux titres. Tout d'abord, en tant qu'élus de la commune de Bouaye, pour vous exprimer au nom de notre majorité municipale notre vive satisfaction de voir aboutir ce lancement officiel de la procédure que nous attendions effectivement depuis pas mal de temps pour créer un nouveau et un premier PEAN en Sud Loire de notre agglomération. Merci à notre collègue souffrante, Delphine Bonamy, de porter ce dossier jusqu'à bon port, puisque l'on n'en est qu'au début de la procédure. Après une longue phase de réflexion animée par la Métropole, quatre communes du cadran sud-ouest que l'on va rappeler : Bouguenais, Saint-Aignan de Grand Lieu, La Montagne et Bouaye ont confirmé leur volonté que soit étudiée l'inscription d'une partie de leur territoire au sein d'un périmètre de protection des espaces naturels et agricoles. Je n'oublie pas que la commune de Pont-Saint-Martin, qui rencontre exactement les mêmes difficultés que nous, est aussi partante pour rejoindre notre démarche. C'est important, parce que cela illustre très concrètement l'alliance des territoires qui nous est chère et que nous soutenons au-delà de nos frontières administratives.

À Bouaye, avant même le PLUm, nous avions certes de vieux outils qui freinaient le grignotage des terres agricoles et des terres naturelles par l'urbanisation. Nous avions un classement des terres viticoles en AOC, c'était quand même un gros frein. Il y avait également près du lac de Grand-Lieu des terres classées en espaces proches du rivage, c'était un autre frein. Notre PLUm a bien repris tout cela, a bien traduit par des zonages notre volonté de préserver les terres non urbanisées. C'est très positif, mais pourtant, c'est insuffisant, parce que lorsqu'il y a de la déprise agricole et viticole – et il y en a –, nous avons désormais, à la place d'anciennes cultures, non pas de l'urbanisation, mais des friches. La préservation est donc un préalable essentiel qui ne fait pas tout, et donc pour aller plus loin, il nous faut élaborer un PEAN, avec un programme d'action et d'animation qui nous permettra d'être proactifs pour redynamiser et pérenniser l'agriculture périurbaine encore trop marginale.

Par ailleurs, je ne voudrais pas réduire le PEAN à l'agriculture, car en tant que vice-président en charge de la Métropole nature, je suis aussi forcément sensible au grand N du mot "nature" qui compose l'acronyme PEAN. Avec ce PEAN, nous en serons au troisième PEAN lancé au sein de notre Métropole, et après celui des Trois Vallées – le premier historique était celui de Loire Chézine que nous avons approuvé il y a très peu de temps dans ce mandat – se dessine peu à peu – et la carte était très parlante – comme une ceinture verte durable autour de notre cœur d'agglomération, qui lui est plus densément urbanisé. Ce nouveau PEAN Sud-Ouest viendra conforter la place de la nature et de la biodiversité, avec un véritable – je vais reprendre les propos de Fabien – corridor écologique qui relie la Loire et le lac de Grand-Lieu, dont nous avons impérativement besoin pour réussir notre transition écologique. C'est pourquoi, comme l'ensemble des collègues du groupe Serda, je voterai bien évidemment pour ce projet de délibération. »

M. Affilé : « Merci, Jacques. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Tristan. »

M. Riom : « Juste pour dire que vous avez souligné la qualité du dialogue, donc pour le coup, c'est aussi quelque chose qui revient directement à Delphine Bonamy et aux services de la Métropole, j'espère qu'ils

vous ont entendu. Jacques Garreau nous a bien fait la suite du programme. Sachez que l'on reviendra vous voir en Conseil métropolitain lorsque le projet aura avancé, et qu'il y aura en effet un programme d'action qui sera élaboré une fois que l'on aura délibéré. On rentre dans un processus qui peut être un peu long, mais qui peut nous rendre fiers, en effet, pour le territoire. »

M. Affilé : « Merci. Y a-t-il des votes contre cette délibération ? Pas de vote contre. Des abstentions ? Pas d'abstention, donc délibération adoptée à l'unanimité. »

30 – AVENANT AU TRAITÉ DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE EN GAZ – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION

M. Affilé : « Je vous propose de survoler une partie de notre ordre du jour pour passer à la délibération n° 30 concernant un avenant au traité de concession pour la distribution publique en gaz. »

M. Riom : « Tout à fait, merci de changer un peu l'ordre du jour pour me permettre de présenter toutes les délibérations d'affilée. Je viens maintenant vous parler de gaz. Le gaz, vous le savez, c'est GRDF… Pardon, je n'avais pas fait exprès pour la blague, excusez-moi. »

Rires.

M. Affilé : « Tristan, c'est nouveau pour moi ce genre de blague. »

M. Riom : « Ce n'était vraiment pas fait exprès. Revenons à nos moutons. C'est un avenant sur le traité de concession de la distribution publique de gaz. Vous le savez, 23 des 24 communes de la Métropole sont desservies par du gaz. Désolé pour Saint-Léger-les-Vignes, qui est la seule commune sans gaz, mais l'ensemble des autres communes sont desservies par le gaz. Le principe, c'est que GRDF a une concession pour l'entretien et l'investissement sur les conduites. C'est un monopole, mais on a quand même une relation contractuelle avec eux sur les conditions d'entretien et de gestion de ce réseau. Je ne viens pas très souvent vous parler d'un avenant, puisque le contrat a été signé en 2008 pour 30 ans, et c'est le premier avenant que l'on passe. Je viens par contre, vous le savez, tous les ans vous présenter les comptes rendus d'activité. Là, c'est particulier, puisque c'est bien un avenant que nous passons. Pourquoi ? Tout simplement parce que le contrat est passé en 2008, et il y a un certain nombre de choses que l'on doit mettre à jour, moderniser le contrat. Il faut se le dire quand même, on parle d'une très grosse valeur financière, parce que l'ensemble du patrimoine des tuyaux de gaz est estimé à 377 millions d'euros, donc ce sont des patrimoines qui valent quand même très cher, et forcément, l'entretien de ce patrimoine est un enjeu majeur. Le gaz est aujourd'hui dans un moment de grande transformation, comme tous les domaines de l'énergie. Aussi bien le verdissement que la réduction des consommations, c'est forcément un sujet important qu'il nous faut inscrire dans les contrats.

Dans l'avenant que nous proposons, nous venons augmenter de 2 ans la durée de la concession, comme ça, il reste 15 ans à partir d'aujourd'hui pour l'ensemble de la concession. 15 ans, cela fait 3 fois 5. Pourquoi 3 fois 5 ? Parce que dans l'avenant également, nous allons mettre en place des systèmes de programmations pluriannuelles qui durent 5 ans, et cela va donc nous permettre de faire trois programmations pluriannuelles. C'est un enjeu important de suivi de l'entretien de ce réseau, et les équipes de Nantes Métropole y sont très attachées. Cela nous permet aussi d'avoir de nouveaux indicatifs de performance, d'avoir plus de données et plus d'informations. C'est très utile quand, par exemple, il faut retravailler un plan climat. On s'est beaucoup appuyé aussi sur un ensemble de données que l'on pouvait avoir par ce biais. On a un enjeu financier important, avec des flux financiers entre GRDF et Nantes Métropole qui sont globalement préservés. Du côté GRDF, il faut aussi qu'on se le dise, la question du verdissement du gaz jusqu'à une certaine mesure, mais notamment avec la production de gaz renouvelable, est un gros sujet qui nécessite de l'investissement, parce que l'on va vers une production locale et décentralisée. Là aussi, dans le contrat, on vient mettre pas mal de choses sur l'injection de gaz renouvelable sur le réseau. On a aussi des enjeux qui peuvent se connecter avec ce que l'on s'est dit ce matin sur les chantiers, parce que l'on a des engagements entre GRDF et la Métropole sur comment on gère

des chantiers qui peuvent être assez impactant, parce que l'on parle bien de canalisations à mettre sous la voirie.

Finalement, on rappelle dans ce contrat que Nantes Métropole est très attentive à l'entretien du réseau, à tous les indicateurs qui nous permettent de bien nous assurer qu'il est en bon état. Je vais remercier les équipes de GRDF, et surtout les équipes de Nantes Métropole, pour ce travail d'avenant qui a été un travail assez fastidieux, mais qui nous permet d'avoir un contrat modernisé pour envisager la suite des réseaux de gaz avec sérénité. »

M. Affilé : « Merci, Tristan. Y a-t-il des demandes d'intervention ou des questions ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix. Qui donne un avis défavorable ? Pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Pas d'abstention, donc la délibération est adoptée à l'unanimité. »

31 – THOUARÉ-SUR-LOIRE ET LA CHAPELLE-SUR-ERDRE – CRÉATION DE DEUX RÉSEAUX DE CHALEUR – AJUSTEMENT DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE DE L'OPÉRATION

M. Affilé : « Tristan toujours, pour la délibération n° 31. »

M. Riom : « Dernier sujet, on va couvrir un autre réseau d'énergie, celui des réseaux de chaleur. Vous savez la passion avec laquelle je vous présente les projets de réseau de chaleur, et vous savez aussi normalement que nous avons pour projet de développer de nouveaux réseaux de chaleur sur la Métropole. On a eu une première phase importante de développement des réseaux de chaleur qui était plutôt dans la centralité métropolitaine, et quelques autres projets qui se sont développés. La phase à laquelle nous passons aujourd'hui est le développement d'un réseau de chaleur en dehors de la centralité métropolitaine, plutôt dans les centres-bourg de plusieurs villes de la Métropole.

En l'occurrence, je viens vous parler du réseau de Thouaré - sur-Loire et de La Chapelle-sur-Erdre, où l'on a acté la création de deux réseaux de chaleur, mais nous devons simplement ajuster l'enveloppe financière de l'opération, en passant de 3,7 millions d'euros à 4,3 millions d'euros. Petit sujet : sur la plupart des réseaux de chaleur, ce n'est pas nous qui investissons, c'est pour cela que d'habitude, je viens vous rendre compte de l'activité des délégataires, puisque ce sont des DSP. Là, pour les deux réseaux dont nous parlons, on a changé un peu le format. Finalement, on fait ce que l'on appelle "un marché global de performance", c'est donc la Métropole qui investit sur le réseau et qui a un marché avec un acteur privé pour l'entretien et la gestion du réseau, c'est ce que l'on appelle "un marché global de performance". C'est pour cela que je viens vous présenter cette enveloppe financière d'investissement, en passant à 4,3 millions d'euros les enveloppes pour ces deux réseaux de chaleur de Thouaré et La Chapelle-sur-Erdre. Pourquoi ? Tout simplement parce que l'on avait fait une estimation et que l'on s'était rendu compte que c'était un petit peu juste, notamment au regard d'un certain nombre d'enjeux d'intégration des projets à leur environnement. »

M. Affilé : « Merci, Tristan. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Martine. »

M^me^ Oger : « Merci. La Métropole nantaise poursuit son engagement pour la transition énergétique avec la création de ces deux réseaux de chaleur qui permettront d'alimenter en énergie renouvelable plusieurs bâtiments publics et d'assurer un chauffage durable et accessible. Avec plus de 50 % d'énergie renouvelable ou de récupération, ce projet contribue directement à notre objectif de réduction de 46 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 inscrit dans notre plan climat adopté en juin dernier. À La Chapelle-sur-Erdre, ce réseau permettra d'alimenter sept bâtiments communaux et un collège, offrant une solution de chauffage performante, plus écologique et économiquement stable pour les équipements publics de la commune. À Thouaré, il bénéficiera aux futurs équipements multifonctions, à la cuisine centrale communale, à plusieurs équipements sportifs, au collège, et à un pôle de 44 logements, garantissant un chauffage fiable et durable pour toutes les infrastructures de Thouaré.

Ces réseaux de chaleur reposent sur des technologies de filtration de pointe qui limitent drastiquement les émissions et garantissent un air de qualité. Cette exigence s'inscrit pleinement dans le plan santé globale de

la Métropole qui fait de la qualité de l'air un enjeu prioritaire pour la santé publique. Au-delà de son impact environnemental, ce projet sécurise les collectivités et leurs équipements publics contre les fluctuations du marché de l'énergie, assurant un coût de chauffage maîtrisé sur le long terme. Cette initiative illustre la force du partenariat entre la Métropole et les communes, où le dialogue et les coconstructions permettent de concrétiser des projets ambitieux et bénéfiques pour l'ensemble du territoire. Avec cette dynamique, la Métropole nantaise continue de figurer parmi les territoires moteurs en France sur le développement des réseaux de chaleur, renforçant ainsi son engagement pour une énergie propre et accessible. Notre ambition ne s'arrête pas là, nous souhaitons que d'autres communes puissent bénéficier à l'avenir de solutions similaires, dans une logique de transition énergétique partagée et cohérente. Ce qui est bon pour la planète est aussi bon pour le portefeuille de notre commune, ce qui n'est pas neutre en ce moment. Merci. »

M. Affilé : « Merci, Martine. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix. Qui donne un avis défavorable ? Pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Délibération votée à l'unanimité, je vous remercie. »

34 – NANTES – AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU SECTEUR 'PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN D'INTÉRÊT RÉGIONAL (PRIR) DERVALLIÈRES - LORRAIN-DE LA TOUR' – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE – MAÎTRISE D'ŒUVRE – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE

M. Affilé : « La parole est maintenant à Pierre Quénéa, pour la délibération n° 34. »

M. Quénéa : « Merci, cher Bertrand. Mes chers collègues, cette délibération s'inscrit dans le programme de renouvellement urbain du quartier des Dervallières, et plus précisément de l'aménagement des espaces publics aux abords des rues Claude Lorrain et Georges De La Tour. Nous sommes là dans le prolongement du projet Grand Watteau. L'opération vise notamment à ouvrir le quartier sur l'extérieur, autant qu'à répondre aux attentes de la police nationale en matière de tranquillité publique, sans oublier la préservation des espaces boisés et la création d'îlots de fraicheur.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, dont le montant des honoraires est estimé à 180 000 euros. L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée au niveau global à 3 millions d'euros. Je rappelle que cela se fait en accompagnement de l'engagement de Nantes Métropole Habitat sur ce projet, qui investit jusqu'à 16 millions d'euros pour la réhabilitation.

Il nous est demandé ce soir, chers collègues, d'approuver le programme de l'opération d'aménagement du secteur Lorrain - La Tour, de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 3 millions d'euros, d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la délégation de la maîtrise d'œuvre, d'autoriser Madame la Présidente à solliciter toutes les subventions pour la réalisation de ce projet, et de l'autoriser également à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer le marché de maîtrise d'œuvre et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Sophie Van Goethem. »

M^me^ Van Goethem : « Madame la Présidente, chers collègues élus, je reviens sur cette délibération parce qu'il y a une question que nous nous posons au niveau du groupe Avenir métropolitain, c'est que l'on parle d'approuver un programme, mais nous n'avons pas d'éléments sur ce programme, d'éléments techniques ou d'annexes, de plans, et c'est un peu ce qui nous manque. Serait-il possible, à un moment donné, d'avoir tout simplement une explication, de savoir exactement ce que cela signifie ? Par exemple, comment on rétablit l'équilibre entre piétons et véhicules ? Comment on répond aux demandes de la police nationale en matière de tranquillité publique ? Ce sont des éléments intéressants et importants. On aurait aimé avoir des détails supplémentaires. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Quénéa : « Madame Van Goethem, Ali Rebouh et Robin Salecroix pourraient répondre en complément de ma réponse. Nous avons entamé un gros travail avec la police nationale, à la demande de l'État notamment, pour viser à ce que sur les espaces herbeux sur l'ensemble du parc, soient aménagés des espaces de circulation qui ne l'étaient pas jusqu'à présent, pour permettre à la police nationale de pouvoir intervenir sans obérer pour autant la qualité du rythme de vie des piétons sur un quartier qui est extrêmement sensible, vous n'en doutez pas. C'est un travail de partenariat étroit qui a été réalisé avec l'ensemble des services et des élus concernés sur le secteur dédié. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

17 – ADHÉSIONS – DÉSIGNATIONS DIVERSES – APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Nous repassons donc à la délibération n° 17. Avant de donner la parole à Bertrand Affilé, je dois demander à Laure Beslier, Tristan Riom, Nicolas Martin, Bassem Asseh, Cécile Bir, Anthony Descloziers, Hervé Fournier et Pierre Quénéa de sortir de la salle. Je donne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « La délibération n° 17 concerne des adhésions et désignations diverses. Il y a quatre points. Un premier point concerne notre adhésion au collège des transitions écologiques et sociétales, qui est une association créée en 2015 qui s'est donné comme objectif d'accélérer les transitions sur nos territoires. Nous sommes partenaires de ce collège des transitions écologiques et sociétales depuis sa création, qui participe également à plusieurs projets de recherche action sur l'animation de collectifs autour de projets de transition écologique et sur les changements de mode de vie, ce qui est extrêmement intéressant pour bénéficier de retours d'expérience et d'un accompagnement des acteurs. Il vous est désormais proposé d'adhérer à l'association et de désigner un élu titulaire et un élu suppléant afin de siéger au sein du conseil d'administration du collège.

Le point 2 concerne le réseau Vélo et marche, qui résulte de la fusion entre le Club des villes et territoires cyclables et marchables et Vélo et territoire, qui a fusionné au mois de décembre. Il vous est proposé d'adhérer à cette nouvelle association, de payer une cotisation annuelle d'un montant de 16 500 euros, et de désigner un élu pour représenter Nantes Métropole.

Troisième point, l'École de la deuxième chance : il convient de modifier la représentation de Nantes Métropole en switchant deux élus, le titulaire devenant remplaçant et le remplaçant devenant titulaire.

Ensuite, quatrième point, dans les commissions permanentes de la Métropole, suite à la démission de Madame Marie-Christine Curaudeau de la commune du Pellerin, il vous est proposé de désigner Madame Sylvia Brizard, qui est adjointe au maire au Pellerin, pour la remplacer dans la commission solidarité, santé, longévité, dialogue citoyen. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais préciser les différents candidats, parce que nous allons être amenés à voter, si vous le voulez bien, à main levée en ce qui concerne les adhésions, et par vote électronique pour les désignations. Je laisse Bertrand Affilé vous en dire plus sur les désignations. »

M. Affilé : « Pour les désignations sur le collège des transitions écologiques et sociétales, il s'agit de Laure Beslier et de Tristan Riom. Pour le réseau Vélo et marche, Nicolas Martin. Pour l'École de la deuxième chance, Bassem Asseh, Cécile Bir, Anthony Descloziers, Hervé Fournier et Pierre Quénéa. Ils s'arrangeront entre eux pour assurer les désignations. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de questions particulières, je vous propose de mettre aux voix. Je mets à main levée le vote. On peut tout voter à main levée, si tout le monde en est d'accord. Est-ce que certains d'entre vous souhaitent, soit un vote à bulletin secret, soit forcément un vote à boîtier ? Le vote à main levée convient à tout le monde ? Très bien, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

18 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

Mme la Présidente : « Pour la délibération n° 18, avant de donner la parole à Bertrand Affilé, je dois demander à Bassem Asseh, Anthony Berthelot, Cécile Bir, Pascal Bolo, Michèle Bonnet, Mahel Coppey, Anthony Descloziers, Hervé Fournier, Aziliz Gouez, Anne-Sophie Lamberthon-Guerra, Pauline Langlois, Florian Le Teuff, Nathalie Leblanc, Yves Pascouau, Pierre Quénéa, Tristan Riom, Franckie Trichet, Marie Vitoux et François Vouzellaud de sortir de la salle, et je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il s'agit des célèbres et traditionnelles attributions de subventions aux tiers. Vous le savez, nous subventionnons, dans le cadre de nos politiques publiques, un certain nombre de partenaires associatifs ou établissements publics, ou toutes autres structures. Il vous est proposé ici d'attribuer des subventions pour un montant total de 8 487 710,75 euros, tel que décrit dans le tableau annexe 1. Il vous est par ailleurs proposé de revenir sur une délibération que nous avions prise. L'ATDEC avait bénéficié au mois d'avril 2024 d'un vote d'une subvention de 3 815 300 euros, mais à l'époque, nous pensions que c'était un maximum et que l'ATDEC serait en mesure de prendre sans doute un peu moins de subventions, d'où une délibération du mois d'octobre où nous avons ajusté plutôt à la baisse la subvention de fonctionnement de l'ATDEC. En fait, il vous est proposé, compte tenu de l'évolution de la situation financière de l'ATDEC, qui résulte pour une part de baisses des subventions pour les missions locales – on en a déjà pas mal parlé ce matin, je vous propose de ne pas épiloguer –, il vous est proposé de maintenir le niveau de subventions qui avait été décidé au mois d'avril 2024, qui était d'ailleurs celui qui avait été prévu au budget primitif 2024. »

Mme la Présidente : « Merci. Anas Kabbaj. »

M. Kabbaj : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Je voulais brièvement saisir l'occasion de cette délibération pour évoquer le rôle joué par des associations dans le domaine de la prise en charge des victimes d'agressions sexuelles, et en particulier par SOS inceste et violences sexuelles, pour qui nous maintenons une subvention égale à celle des années précédentes. D'abord, il faut rappeler l'ampleur du phénomène : ce sont notamment 160 000 enfants par an qui sont victimes de violences sexuelles. Cela doit inciter l'ensemble des pouvoirs publics à se mobiliser en déployant leur propre dispositif, mais également en apportant un soutien constant aux autres acteurs. Si nous voulons que la parole se libère, que les victimes puissent échapper à leurs bourreaux, et que ces derniers puissent être appréhendés et sanctionnés, nous avons besoin d'eux. Nous avons besoin d'écoute attentive, nous avons besoin de portes chez qui frapper, nous avons besoin d'une présence qui protège et oriente, nous avons besoin d'autre chose, en tout cas, que l'attitude d'un ministre de l'Intérieur. Celui-ci a récemment apporté son soutien à un collectif d'extrême droite cultivant l'amalgame entre violeurs et étrangers, avant de rétropédaler dans une certaine confusion. Nous avons aussi besoin d'autre chose que d'une Région qui décide de tourner le dos à l'ensemble des acteurs de ce champ d'action, comme beaucoup d'autres. Cette décision, ce sont des portes qui se ferment, et des victimes qui gardent le silence, c'est une société qui va encore un peu moins bien. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Séverine Figuls. »

Mme Figuls : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, le groupe Écologiste et Citoyen tenait à attirer votre attention sur le soutien de Nantes Métropole à deux associations de luttes contre les violences sexuelles et intrafamiliales. Ce soutien est d'autant plus important que ces violences perdurent et sont même déclarées en hausse selon le dernier rapport du Haut conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes. C'est dramatique, mais la vie familiale reste une des sphères privilégiées de ces violences. En 2023, 135 femmes ont été tuées par leur conjoint, et au moins 119 enfants sont alors devenus orphelins. Sans oublier que toutes les trois minutes en France, un enfant est victime d'inceste, de viol ou d'agression

sexuelle. En tant qu'élus locaux, et face à l'ampleur de ces drames, notre responsabilité est d'agir et d'y consacrer des moyens. Alors que la Région a voté un budget 2025 qui sacrifie brutalement l'égalité femmes-hommes, nous réaffirmons la constance de notre soutien. Le groupe Écologiste et Citoyen réaffirme son soutien total et entier à SOS inceste et violences sexuelles, qui aide à libérer la parole des victimes, une étape essentielle pour briser la loi du silence, et également à l'association départementale d'accompagnement éducatif et social de Loire-Atlantique qui développe une palette de dispositifs pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants, à l'instar des stages de responsabilisation pour les auteurs de violences conjugales. Je voudrais terminer par remercier au nom du groupe toutes celles et ceux qui travaillent comme salariés ou bénévoles dans ces associations. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

19 – NANTES – CITÉ DES CONGRÈS DE NANTES – TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN – APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DURABLE 2025 – LANCEMENT DE PROCÉDURES ADAPTÉES

M^me^ la Présidente : « Chers collègues, je vais vous proposer de passer à la délibération n° 19. Je donne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Merci, Madame la Présidente. Il s'agit de lancer les procédures adaptées permettant la réalisation du programme des opérations de travaux au sein de la Cité des congrès relative aux travaux de rénovation des installations électriques et au remplacement de centrales de traitement d'air, des travaux de mise en conformité accessibilité et de rénovation des sanitaires, ainsi que le contrôle d'accès et de changement des menuiseries, avec des enveloppes financières respectivement de 2 178 000 euros hors-taxes, 474 000 hors-taxes et 310 000 hors-taxes, selon les trois chapitres. Il s'agit de procédures adaptées pour chacune des opérations. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

20 – PERSONNEL MÉTROPOLITAIN – ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – DISPOSITIONS DIVERSES – APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 20, Aïcha Bassal. »

M^me^ Bassal : « Merci, Madame la Présidente. Cette délibération va présenter deux points de notre politique ressources humaines. Le premier point est le point classique, puisqu'il concerne l'adaptation du bureau des effectifs, avec la création pour le budget principal de huit postes dans différentes directions, dont vous avez la liste, chers collègues, dans la délibération. Il est également proposé de prolonger d'une année deux postes initialement créés de façon temporaire : il s'agit d'un poste d'attaché et d'un poste d'assistant socio-éducatif au sein du service local d'intervention maîtrise énergie. Toujours dans ce budget principal, nous avons 15 transformations de poste. Dans le budget annexe de l'eau, il est proposé de pérenniser un poste de chargé de mission initialement créé pour une durée temporaire. Dans le budget annexe de l'assainissement, nous avons cinq créations de postes pour répondre à notre engagement et à la mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'assainissement métropolitain à horizon 2040. Nous avons également, dans ce même budget, une transformation de poste. Dans le budget annexe des déchets, nous avons deux transformations de postes. Dans le budget annexe des transports, nous avons une transformation de poste.

Le deuxième point va concerner la mise en place d'une expérimentation au sein de notre collectivité de la semaine en quatre jours. Cette proposition d'organisation du temps de travail a un objectif clair qui est de

permettre une meilleure articulation et conciliation vie professionnelle et vie personnelle, mais aussi de rendre plus attractifs nos métiers. Cette expérimentation se fera tout en respectant le cadre légal du temps de travail. Elle se fera évidemment en maintenant l'offre de nos services publics. Elle concernera quelques directions, et sera sur la base du volontariat pour les agentes et les agents. Cette expérimentation se fera sur la période de mai à décembre 2025, et nous aurons évidemment l'occasion de pouvoir faire un retour dans différentes instances. Je pense notamment à l'instance G24 que je pilote avec l'ensemble de mes homologues de la Métropole. Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération. »

Mme la Présidente : « Merci. Éric Couvez. »

M. Couvez : « Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers collègues, j'aurais aimé vous parler aujourd'hui de la semaine de quatre jours, qui plus est en 32 heures, mais nous n'en sommes pas là. Bien au contraire, le législateur a durci les règles en 2019 avec la loi de transformation de la fonction publique et l'application des 1 607 heures depuis le 1er janvier 2022, retirant par là même une certaine souplesse dans la gestion du temps de travail des agents en supprimant un des leviers permettant de rendre plus attractifs les métiers de la fonction publique qui, depuis, suscitent bien moins de vocations. Pourtant, travailler moins pour travailler mieux, cette idée est reprise dans de nombreuses entreprises en France, mais aussi en Allemagne ou en Espagne. Sans faire de cadeaux à leurs salariés, ces entreprises y voient des avantages pour leurs employés, mais également des gains de productivité possibles, car quand leurs collaborateurs sont plus motivés, plus épanouis, les cadences augmentent.

Pour autant, Aïcha Bassal nous propose de ne pas rester les deux pieds dans le même sabot, et d'adapter au mieux le temps de travail à la Métropole en fonction de règles du jeu de plus en plus restrictives. Avec la semaine en quatre jours, les agents qui le peuvent et qui le souhaitent vont pouvoir expérimenter ce dispositif. Cela peut permettre à certains d'économiser sur la garde des enfants ou d'éviter un aller-retour par semaine, notamment pour ceux qui habitent loin, quand plus simplement d'autres y verront l'opportunité d'avoir une vraie pause de trois jours avec le week-end. Le dispositif tel que proposé dans la délibération aujourd'hui est clair : il est basé sur le volontariat, avec une réversibilité possible pour les agents. Ce cadre, il faudra y veiller notamment dans les services où les quatre jours deviendraient majoritaires : une facilité organisationnelle ou la pression hiérarchique ne doit pas l'emporter sur l'intérêt des agents. Je pense ici aux contre-exemples dans la fonction publique hospitalière qui a forcé un grand nombre de services à passer aux journées de 12 heures, avec des conséquences parfois dramatiques quand, à la onzième heure, l'erreur survient. Évidemment, les contractuels ne doivent pas se voir imposer ce rythme de travail pour faciliter la vie du service par un chantage au renouvellement de contrat. Ils représentent près de 20 % des effectifs, ne les négligeons pas.

Car si les semaines de travail sont plus courtes, elles sont également plus intenses, soit en moyenne 8 heures 45 par jour. La fatigue accumulée avec l'allongement des journées de travail comporte des risques qu'il ne faut pas négliger, car la baisse de vigilance fait immanquablement augmenter les risques d'accident du travail. Sans compter qu'une exposition plus longue aux postures sédentaires peut également avoir des conséquences délétères pour le dos ou les pathologies cardiovasculaires. N'oublions pas également que la capacité de récupération des personnes n'est pas la même en fonction de l'âge. Un rythme de travail soutenu peut donc accentuer plus fortement l'usure professionnelle, et l'abrogation de la retraite à 64 ans que nous exigeons suite aux résultats des élections législatives et aux millions de personnes qui se sont exprimées 14 fois dans la rue en 2023 n'est toujours pas d'actualité.

Le groupe Communistes et Républicains votera cette délibération, car elle va faciliter la vie de certains agents, mais nos réserves quant à la bonne application de cette expérimentation sont nombreuses, et nous serons très vigilants au respect du cadre posé dans la délibération. En octobre prochain, à l'heure du bilan, la concertation avec les syndicats devra reprendre pour faire de cette mesure une vraie avancée sociale, comme le fut la loi du 23 avril 1919 réduisant le temps quotidien de travail à 8 heures. Je vous remercie de votre attention. »

Mme la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. C'est également sur l'expérimentation de la semaine en quatre jours que je t'interviens, si vous le voulez bien. Nous savons tous combien la crise sanitaire du Covid a profondément modifié la relation au travail, afin de mieux concilier vie professionnelle, vie personnelle et vie familiale. Alors qu'il était quasiment absent de nos collectivités avant 2021, le télétravail est aujourd'hui une composante incontournable de l'organisation professionnelle et managériale. L'expérimentation de la semaine de travail en quatre jours que vous soumettez à notre approbation s'inscrit dans la même démarche d'évolution. Il s'agit là d'un point important de l'organisation de nos collectivités. Pouvoir garantir la continuité et la qualité du service public rendu à l'usager mérite une attention toute particulière, tant l'enjeu est important.

C'est la raison pour laquelle, comme je l'ai exprimé d'ailleurs en commission – Aïcha Bassal n'est pas surprise –, je regrette qu'un sujet comme celui-ci n'ait pas été débattu, voire évoqué simplement et préalablement en Conférence des maires. Nous aurions pu débattre des contours, des enjeux, des portées positives ou négatives, des risques, des incidences de ce nouvel outil, tant pour les collaborateurs eux-mêmes que pour les usagers, le service public, et dans une plus large mesure, pour nos 24 communes employeurs. Si elle s'avère concluante, cette expérimentation pourrait alors devenir un facteur d'attractivité supplémentaire pour les salariés au bénéfice des collectivités qui auront pu la développer. Une réflexion commune préalable aurait été utile pour atténuer les disparités territoriales qui s'offrent aux candidats à l'emploi. À défaut d'avoir été associés en amont à cette mise en œuvre, nous espérons en revanche pouvoir être associés à la réflexion que vous ne manquerez pas de conduire en termes d'expérimentation en vue de sa pérennisation ou de son abandon. Je vous remercie. En tout état de cause, on s'abstiendra sur la totalité de la délibération, sans parti pris pour cette intervention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Aïcha Bassal. »

M^me^ Bassal : « Merci, Madame la Présidente. Je veux juste remercier notre collègue Éric Couvez, je ne retire pas un mot de l'ensemble de son intervention. Évidemment, nous serons ensemble attentifs au retour de cette expérimentation.

Concernant l'intervention d'Alain Vey, effectivement, nous en avons déjà échangé, cher Alain, en commission. J'ai évidemment informé l'ensemble des élus, dans le cadre du G24, que nous allions à la Métropole mettre cette expérimentation en place. Cela n'a pas été débattu dans d'autres instances, j'en prends acte. Évidemment, ce qui est important, c'est de pouvoir expérimenter avant de débattre, de voir les modalités. Comme je l'ai pu le préciser, l'ensemble des élus sera évidemment informé. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

21 – ACQUISITIONS FONCIÈRES DIVERSES – APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 21, Laure Beslier. »

M^me^ Beslier : « Bonjour à tous. Nous sommes là sur des acquisitions foncières. Nous allons d'abord aller à Nantes, avec l'acquisition auprès de l'État de l'ancien site nantais de l'École nationale supérieure maritime. Dans le cadre de la réorganisation de ses implantations et du renforcement du pôle d'enseignement supérieur maritime nantais auprès de l'école centrale, l'École nationale supérieure maritime a engagé depuis 2021 l'abandon progressif de son site nantais, historiquement situé à proximité de la Loire, entre le boulevard Salvador Allende, la rue Gabriel Péri et la rue Babonneau. Les négociations avec la Métropole ont débuté en 2021. Sur le plan urbain, ce changement d'usage du site a été pensé comme une occasion d'en améliorer l'inscription dans la trame urbaine, et d'offrir aux habitants l'îlot de fraîcheur qu'il représente dans un quartier par ailleurs très minéral. La préservation de l'existant, au caractère patrimonial et paysager remarquables, a également été privilégiée. Le site a par ailleurs été ciblé comme une option potentielle pour l'accueil d'une sous-station du réseau de chaleur urbain. Ces orientations urbaines et programmatiques sont

intégrées dans une nouvelle orientation d'aménagement et de programmation OAP sectorielle Allende dans le cadre de la modification du PLUm que nous avons passé ce matin. L'État a notifié à la Métropole son droit de priorité le 11 octobre 2013. Le prix de 9 millions avait été engagé. Par un jugement, le juge de l'expropriation a retenu le prix de 7 719 240, 87 euros, ni la Métropole ni l'État n'ayant fait appel de cette décision. Considérant l'enjeu majeur que représente la transformation de ces sites, sa mise en valeur patrimoniale et sa reconnexion à la trame urbaine, et considérant l'enjeu d'y développer une programmation mixte ambitieuse permettant de répondre aux besoins de logement, d'hébergement et de l'économie locale, il est proposé d'acquérir l'ancien site de l'ENSM. Dans le cadre des orientations foncières de la feuille de route Fabrique de la ville, le projet à développer sur ce site constitue une nouvelle opportunité pour la Métropole d'expérimenter la dissolution du foncier et du bâti, tout en maintenant la priorité métropolitaine de consentir les baux de longue durée.

Nous allons maintenant à Rezé, 7 rue du Seil. C'est l'acquisition d'une parcelle bâtie, pour partie auprès de Eiffage Immobilier Grand Ouest et toute autre société. Dans la dynamique du renouvellement du cœur métropolitain, Nantes Métropole et la Ville de Rezé portent une forte ambition d'aménagement sur la berge sud de la Loire à Rezé. L'arrivée de deux lignes de tramway et d'une ligne de busway sur le boulevard Victor Schœlcher par le pont des Trois-Continents, et le réaménagement du secteur Basse Île dans le cadre de la ZAC Pirmil-les Isles, permettront d'accueillir davantage d'habitants, d'activités et de services sur ce territoire, bénéficiant des opportunités de la centralité et de la qualité de vie des berges de la Loire. Le projet urbain, programmé par Nantes Métropole avec Nantes Métropole Aménagement et le groupement de maîtrise d'œuvre conduit par Obras et D'ici là, est l'un des laboratoires de la transition écologique sur le territoire métropolitain, en développant à grande échelle de nouveaux modes de fabrique de la ville, notamment en faisant en sorte de : mieux associer en amont les acteurs, laisser davantage de place à l'eau, à la biodiversité, et à l'arbre régulateur climatique, concevoir des aménagements et constructions plus économes en énergie bas carbone, issu d'un travail, dès la phase de concertation, avec les filières de l'économie circulaire, pour l'usage de matériaux alternatifs au béton. Des négociations ont donc été menées entre Nantes Métropole et Eiffage Immobilier Grand Ouest. À ce terme, Eiffage s'est engagé à vendre un terrain démoli et dépollué. Eiffage financera les opérations de dépollution pour un usage constant, c'est-à-dire à vocation industrielle, et Nantes Métropole financera la dépollution complète rendue nécessaire pour rendre compatible l'usage du terrain avec les équipements publics. Il est proposé d'approuver l'acquisition de cette parcelle d'environ 16 623 m² pour un montant global de 9 014 582,44 euros. Nantes Métropole a sollicité le pôle d'évaluation domaniale de la Direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire pour l'estimation de la valeur vénale de ces parcelles. Ce dernier a souhaité l'appui de la Direction nationale d'interventions domaniales. Ainsi, la Brigade nationale d'évaluations domaniales a pris en charge cette évaluation, en vertu de la note du 17 décembre 2018. Le prix convenu avec les vendeurs est donc conforme à cet avis. Eiffage sera tenu au respect du planning calendaire de la réalisation des travaux, pour une libération du foncier en octobre 2026 au plus tard, sachant que la frange ouest nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle des nouvelles lignes de transport devrait être livrée au plus tard le 1er avril 2026.

Point suivant, nous allons à Nantes, en Prairie de Mauves, sur le chemin du Bas et le chemin du Moulin des Marais. Là, nous sommes sur une acquisition à titre gratuit auprès de la Ville de Nantes vers la Métropole. D'ici 2031, sur cet espace, il y aura un pôle d'écologie urbaine qui verra le jour sur la Prairie de Mauves. Il réunira sur un même site quatre équipements complémentaires : réhabilitation et extension de la déchetterie datant de 1989, construction d'une plateforme de valorisation des biodéchets, refonte et extension de 270 000 t de la capacité du centre de traitement et de valorisation des déchets, et la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées. Le projet vise à répondre aux enjeux de transition écologique et de transformation des modes de vie. Aussi, pour la réalisation de ce projet, il est nécessaire que Nantes Métropole puisse maîtriser le foncier sur le périmètre de ce futur pôle d'écologie urbaine, aujourd'hui propriété de la Ville de Nantes. Le pôle d'évaluation des domaines a donné un avis positif pour cet échange à titre gratuit. Normalement, vous avez dû recevoir la nouvelle délibération, qui a été amendée avec une carte au niveau de cette délibération. »

Mme la Présidente : « Merci. Mahel Coppey. »

Mme Coppey : « Merci, Madame la Présidente. Je vais vous demander une dissociation de vote sur cette délibération sur la partie qui concerne Rezé, rue du Seil. Tout d'abord, je tiens à réitérer notre soutien,

effectivement, au projet Pirmil-les Isles de piscine olympique, et les projets de transport en commun qui sont permis grâce à cette acquisition. Aujourd'hui, il nous est demandé de prendre position sur les modalités d'acquisition du terrain. Le terrain est pollué par du PCB, un polluant dangereux pour la santé et persistant. L'immense majorité de ces pollutions sont souvent dues à l'entrepôt de vieux transformateurs électriques, et c'est bien le cas ici, puisque l'entreprise, rachetée ensuite par Eiffage Énergie, a entreposé des transformateurs électriques, a pollué le terrain, et n'a pas géré la dépollution à la fin de son activité. Il nous est donc proposé aujourd'hui d'assumer le coût de cette dépollution, et même si les considérations juridiques justifiant cette charge ont été exposées – je remercie notamment Laure Beslier pour les réponses qu'elle a pu nous fournir et les services qui ont fourni un certain nombre de réponses en amont de ce conseil –, l'industriel a pollué le terrain, c'est à lui de le dépolluer, pas aux deniers publics. Nous sommes attachés au principe du pollueur-payeur, le groupe Écologiste et Citoyen va donc s'abstenir sur cette partie de la délibération. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Aymeric Seassau. »

M. Seassau : « Merci, Madame la Présidente. Je me permets juste un mot d'incise, qui n'a absolument rien à voir avec l'ordre du jour, puisque nous avons appris il y a quelques heures la disparition du poète Paul Louis Rossi, qui est né en 1933 à Nantes, et qui nous a laissé une œuvre extrêmement dense qui parle beaucoup de notre territoire. Poète, essayiste, critique d'art, penseur, il avait légué ses archives à la Bibliothèque de Nantes en 2001. Je sais que la communauté littéraire se mobilise déjà pour lui rendre l'hommage approprié. Je m'excuse donc pour la minute d'incise, mais je ne pouvais pas prendre la parole sans m'incliner devant sa mémoire.

Je reviens donc, malgré l'émotion et la tristesse, au sujet de notre délibération. Je voulais intervenir sur l'acquisition auprès de l'État de l'ancienne École nationale supérieure maritime qui fait, nous le pensons en tout cas, directement écho au vœu proposé ce matin afin que des moyens soient débloqués pour mettre à l'abri les personnes à la rue, notamment l'hiver. Le constat, nous l'avons déjà dressé, je ne vais pas y revenir. L'urgence, nous la constatons tous, les insuffisances de l'État aussi, nous avons eu le débat ce matin. Au point tout de même que l'année passée, il a fallu tordre le bras du Préfet pour qu'il ouvre cette même école à une quarantaine de personnes, sous la gestion de bénévoles de la Protection civile pendant le plan grand froid. Avant de me féliciter de cette acquisition, permettez-moi de m'indigner, de m'étonner à moitié que l'État vienne encore une fois nous faire les poches et bloque pendant plus d'un an la vente du site, pour faire passer de 4 à 7,7 millions d'euros le prix de cession. 3,7 millions d'euros donc, si vous m'avez bien suivi, que je lui propose de réinvestir sans plus attendre dans les logements d'urgence.

Revenons au site lui-même, car c'est une belle opportunité, et le groupe Communiste, comme d'autres, s'en félicite. Nous voterons bien évidemment cette délibération dans son ensemble. Nous souhaitons depuis un moment que l'ancienne ENSM rejoigne le patrimoine de la Métropole. En effet, le site se situe au cœur de la ville, dans une zone très dense, comme vous le savez, une zone que nous allons pouvoir ouvrir sur les quartiers environnants, car nous nous donnons les moyens, ici encore, de maîtriser le foncier dans nos villes. Nous allons pouvoir désormais lancer les opérations sur ce projet, dont la maîtrise devrait, pour le groupe Communiste, rester sous contrôle 100 % public si nous voulons aller vite, car les besoins en matière de logements sociaux, de logements pour les jeunes, notamment, sont urgents, nous l'avons également rappelé ce matin. Nous nous félicitons donc que l'occupation intercalaire du site soit maintenue avec le Département de Loire-Atlantique. Elle répondra, nous n'en doutons pas, aux besoins des publics précaires, et nous voterons donc cette délibération. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « J'entends bien, au sujet de l'acquisition rezéenne rue du Seil, la position de principe, un peu morale, de nos amis écologistes sur le principe pollueur-payeur. Il se trouve en l'occurrence qu'il trouve une application strictement conforme aux règles de droit, puisque nous sommes dans une situation où, y compris les autorités compétentes de l'État en la matière, ont considéré que pour appliquer le principe pollueur-payeur, on avait la difficulté d'identifier un établissement qui soit effectivement et dont on puisse prouver qu'il était à l'origine de la pollution au PCB et de lui faire porter la responsabilité. Là, en l'occurrence, il se trouve que les services de l'État se jugent eux-mêmes assez démunis. Nous sommes là sur un montage, il est vrai,

particulier, bien que parfaitement régulier, où une partie de l'emprise concernée va changer de destination et donc changer d'usage. La loi précise que dès lors que l'on change d'usage, ce n'est plus au vendeur d'assurer la dépollution, mais c'est à celui ou celle qui transforme l'usage après l'acquisition. C'est dans cette situation que va se trouver la Métropole, avec une différenciation de réglementation sur la dépollution – tout cela est fort compliqué – qui fait que dans un espace pour un usage industriel, c'est-à-dire la continuité de l'usage ancien, on peut conserver un taux de pollution de 4 mg de PCB par kilo de terre sèche, et que dès lors que l'on passe sur un établissement public ou sur du tertiaire, il faut que la dépollution soit plus importante, à 1 mg par kilo de terre sèche. Il est apparu de bon sens, plus logique, de ne faire qu'une seule opération de dépollution et non pas de multiplier les segmentations de l'opération, ce qui aurait fait perdre et du temps et de l'argent. De l'argent, on en manque toujours, et du temps, je rappelle que nous devons construire là un pôle d'échange multimodal et que nous devons mettre ici une nouvelle ligne de tramway dans des délais qui sont forcément contraints. Assez logiquement, il a été convenu avec Eiffage qu'ils prennent en compte l'ensemble de l'opération de dépollution, mais que dans le prix d'achat, nous prenons notre part, la part qui légalement nous revient, de la dépollution du site, c'est-à-dire la différence entre nos 4 mg et nos 1 mg. Je ne sais pas si je suis clair, mais j'espère avoir rassuré mes amis écologistes, ce qui est toujours chez moi un souci constant. »

Rires.

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Laure Beslier. »

M^me^ Beslier : « Merci, Pascal. Je voulais remercier les équipes du foncier, de l'aménagement urbain et du service juridique, en qui j'ai donné et en qui je donne toute ma confiance, parce que si cette délibération passe aujourd'hui en Conseil métropolitain, c'est bien un travail qui a commencé en 2021, comme vous avez pu le voir sur Nantes. Sur Rezé également, c'est un travail de longue haleine, et je vous remercie vraiment de voter cette délibération pour nos services et pour ces gros projets urbains qui vont avoir lieu sur notre Métropole. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je vais donc mettre aux voix la délibération, en accédant à la demande de dissociation de vote. Je mets d'abord aux voix la délibération 21 avec le point 1 et 3, à savoir le point qui concerne l'ENSM et le point qui concerne les parcelles liées à la Prairie de Mauves. Je mets aux voix cette partie de la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Les points 1 et 3 de la délibération sont donc adoptés.

Je mets maintenant aux voix la partie de la délibération qui concerne la parcelle rue du Seil à Rezé. Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? La délibération est donc adoptée. »

22 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RÉSEAU DE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE PERSONNES DE NANTES MÉTROPOLE – AVENANT N° 8

M^me^ la Présidente : « On va donc pouvoir passer à la délibération n° 22. Je vais demander à Bertrand Affilé, Sébastien Arrouet, Aïcha Bassal, Marie-Annick Benâtre, Pascal Bolo, Delphine Bonamy, Michèle Bonnet, Jacques Garreau, Jean-Sébastien Guitton, Christelle Scuotto et François Vouzellaud de sortir de la salle, et je donne la parole à Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci, Madame la Présidente. Cette délibération porte donc sur la délégation de service public. Il s'agit d'un avenant n° 8, qui fait suite au précédent dans lequel nous avions intégré de nombreuses modifications, notamment pour tenir compte de l'augmentation des coûts énergétiques. Ainsi, il vous est proposé de modifier le forfait de charges pour 2024-2025 pour tenir compte de différents éléments. Le premier élément, c'est justement des coûts d'énergie qui ont baissé en 2024 par rapport à l'estimation qui avait été faite en 2023 : nous passons de -2,45 millions en 2024 à -4,2 millions en 2025.

La deuxième modification, c'est la revalorisation des minimas des rémunérations des conducteurs en 2023, puisque vous savez qu'il y a eu une très forte tension dans le recrutement, donc qu'il y a eu des revalorisations des minimas des rémunérations des conducteurs, soit une augmentation de 1,3 million d'euros en 2025.

Troisième modification, les charges liées à la maintenance du site de Babinière à La Chapelle-sur-Erdre qui n'avaient pas été prises en compte, parce que l'on n'avait pas encore le dimensionnement précis de cet équipement. Il y a aussi les frais de location du terrain qui est situé à proximité du Cetex Marcel Paul à Saint-Herblain, dont le but est de remiser des bus, puisque le Cetex actuel est à saturation. On intègre donc une dépense supplémentaire de 1 million d'euros en 2025. Nous élargissons le dispositif Mon Copilote pour expérimenter l'accompagnement des salariés d'un ESAT, cela fait plus 117 000 en 2024 et plus 165 000 en 2025. Nous prenons en compte l'expérimentation de la navette fluviale entre Grimaudière à La Chapelle et Gachet à Carquefou, pour une somme de plus 82 000 euros en 2024, et plus 98 000 en 2025. Nous prenons en compte les surcoûts liés aux JO, notamment sur l'offre kilométrique, pour plus 243 000 en 2024.

Enfin, il y a deux autres modifications. Nous répondons aux obligations de comptabiliser des droits à congés supplémentaires pour répondre aux dispositions de la loi d'avril 2024 qui modifie l'acquisition de congés payés pendant un arrêt pour maladie non professionnelle. Cela représente plus 450 000 euros sur 2024 et 2025. Puis il y a la baisse des charges du programme de maintenance de 2026 pour -1,6 million. Soit un forfait de charges qui évolue de 221 millions d'euros – j'ai fait des arrondis – à 219,6 millions en 2024, et de 226,5 millions à 225,3 millions hors-taxes, tout cela en 2025. Et puis, il y a une prise en charge des subventions d'équipement qui est aussi actualisée. Voilà, c'est très technique. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

23 – ENGAGEMENT LOIRE – EXPLOITATION DES PORTS DE L'ERDRE À NANTES ET DE LA LOIRE À COUËRON, NANTES ET REZÉ – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE – MISE À JOUR DES INVESTISSEMENTS ET DES TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT (GER) – AVENANT N° 6

M^me^ la Présidente : « Pour la délibération n° 23, je dois demander à Julien Bainvel, Nathalie Blin, Pascal Bolo, Aurélien Boulé-Fournier, François Brillaud de Laujardière, Nicolas Martin, Liliane Ngendahayo et Denis Tallédec de sortir de la salle, et je redonne la parole à Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci. Cette fois, il s'agit de la délégation de service public que nous avons avec la SPL de Nantes Métropole Gestion Services qui court jusqu'au 31 décembre 2025 et qui concerne la gestion des ports de l'Erdre et des ports en Loire. Il s'agit en fait de prendre en compte une évolution du périmètre du contrat, puisque comme cela a été présenté ce matin, nous livrerons en fin d'année un nouvel équipement à Trentemoult-Aval, notamment un ponton et des équipements fluviaux. Je vous rappelle que l'on a d'ailleurs engagé un marché de mandat qui a été conclu auprès de NMGS qui va réaliser ce ponton et cette passerelle. Aussi, nous intégrons dans le cadre de cette DSP l'intégration de ces nouveaux équipements. Par ailleurs, en conséquence, nous allons changer l'affectation du ponton Trentemoult-Roquios – c'est le ponton actuel du Navibus –, pour lequel nous réfléchissons actuellement aux nouveaux usages qui en seront faits. Il y aura des échanges avec la Ville de Rezé, tout cela est en discussion.

Nous intégrons en parallèle de nouvelles modifications pour les investissements et les travaux de gros entretien et renouvellement. Pour les investissements, c'est le non-remplacement du ponton La Pimpante, puisque le ponton qui est à Couëron était prévu pour être totalement refait, pour une somme, de mémoire, autour de 400 000 euros. Finalement, il a été réparé pour une somme beaucoup moins importante, de l'ordre de 40 000 euros, me semble-t-il. On modifie le tableau des investissements pour prendre en compte ce point-là. Par ailleurs, nous intégrons le remplacement des pontons de Saint-Félix. Sur les gros entretiens et renouvellements, c'est la même chose, il y a une inversion pour La Pimpante, pour Roquios, et on intègre différents investissements sur l'électrification du ponton des Chantiers, et la vidéosurveillance et l'entretien

de maintenance pour l'embarcadère Trentemoult-Aval. En conséquence, on modifie tout le compte d'exportation prévisionnel et le tableau des investissements. Je crois avoir fait le tour. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

24 – NANTES – EXPLOITATION DES PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CŒUR DE VILLE – AVENANT N° 1

M^me^ la Présidente : « Pour la délibération n° 24, je dois demander à Julien Bainvel, Nathalie Blin, Pascal Bolo, Aurélien Boulé-Fournier, François Brillaud de Laujardière, Nicolas Martin, Liliane Ngendahayo et Denis Tallédec de sortir de la salle ou de rester à l'extérieur de la salle, et je donne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Cette délibération n° 24 concerne l'exploitation des parcs publics de stationnement. Il s'agit d'un avenant n° 1 à cette DSP Cœur de ville. Cœur de ville, ce sont les parcs Bellamy, Talensac, Tour Bretagne, Decré-Bouffay, Graslin, Commerce et Feydeau. Nous avons deux grandes familles d'éléments qui nous incitent à vous proposer cet avenant. D'abord, le premier élément, c'est le poste des dépenses électricité qui s'est amélioré, puisque le groupement d'achat public a permis de réaliser ou va permettre de réaliser des économies d'un montant de 197 148 euros entre 2024 et 2027, ce qui se répercute sur le compte d'exploitation prévisionnel. Vous avez compris qu'il y a une baisse des charges, et de l'autre côté, une augmentation des charges liée à la prise en charge de problèmes de sûreté dans les parkings cœur de ville, et en particulier peut-être Feydeau, par des phénomènes de squat dans les parties communes et dans différents niveaux de stationnement. Pour assurer la sécurité et le sentiment de sécurité de la part des usagers, le délégataire a complété les dispositifs existants, renforcé la sécurité avec notamment des moyens humains, ce qui conduit à augmenter le poste sécurité de 591 764 euros entre 2024 et 2027. Vous avez un tableau récapitulatif. Il vous est proposé d'adapter, compte tenu de cette augmentation globale des charges, la redevance contractuelle en la diminuant d'un montant qui varie de 220 000 à 337 000 euros, soit 394 616 euros sur l'ensemble de ces quatre années. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est adoptée. »

25 – NANTES – EXPLOITATION DU PARC PUBLIC DE STATIONNEMENT CATHÉDRALE, COURS SAINT ANDRÉ – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – AVENANT N° 9

M^me^ la Présidente : « Pour la délibération n° 25, je dois demander à Julien Bainvel, Nathalie Blin, Pascal Bolo, Aurélien Boulé-Fournier, François Brillaud de Laujardière, Nicolas Martin, Liliane Ngendahayo et Denis Tallédec de sortir de la salle, et je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Cette fois-ci, il s'agit du parking Cathédrale Cours Saint-André. Vous ne le savez peut-être pas, mais ce parking est géré, mais a surtout été conçu et construit par NGE, qui a du coup un contrat pour l'exploiter jusqu'au 31 décembre 2031. Depuis 2019 et après 2020, surtout la période du Covid, le parking Cathédrale a subi une baisse de fréquentation. Il y a plusieurs éléments, comme la crise sanitaire, avec un changement durable des habitudes de mobilité, notamment quand on télétravaille, on ne se déplace pas, donc quand on ne se déplace pas, on ne se gare pas. C'est un exemple. Nous avions à l'époque versé en 2022 une subvention de 200 000 euros pour tenir compte spécifiquement de cette situation, mais la fréquentation horaire a continué de baisser. Pourquoi ? Quand on regarde le contexte géographique autour, nous avons en fait un certain nombre d'évolutions qui ont été constatées : la piétonnisation d'un certain nombre de rues dans le centre-ville, le plan de circulation va être modifié, par exemple avec la rue Joffre qui va être fermée à la circulation, le plan vélo a été renforcé, et nous avons instauré la gratuité des transports en commun le week-end. Ce sont autant de motifs qui expliquent la diminution du stationnement dans ce parking.

Le problème est qu'en dépit des efforts faits pour réduire les charges d'exploitation, il n'empêche que l'équilibre financier n'est plus assuré, donc il vous est proposé de modifier la contribution volontaire versée par Nantes Métropole, la subvention que nous avions faite, de 219 000 euros en 2024 jusqu'à 377 000 en 2031, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'exploitation. Cela nous amènerait à des modifications de 2 599 386 euros sur les huit années de durée de vie du contrat. Par ailleurs, nous avons aussi à mettre en place dans l'avenant une convention de gestion des stationnements vélo dans les parkings en ouvrage, et notamment sur le parking Cathédrale, puisque cette convention doit maintenant faire partie de tous les marchés des parkings de stationnement que nous octroyons. »

Mme la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est adoptée. »

26 – GESTION ET MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE MÉTROPOLITAINE – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – AVENANT N° 4

Mme la Présidente : « Pour la délibération n° 26, je dois demander à Elhadi Azzi, Anthony Berthelot, Sandra Impériale, Anas Kabbaj, Anne-Sophie Lamberthon-Guerra, Florian Le Teuff, Nathalie Leblanc, Aymeric Seassau, Emmanuel Terrien et Laurent Turquois de sortir de la salle, et je donne la parole à Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci. Cette fois, c'est la délégation de service public que nous avons avec le Voyage à Nantes pour ce qui concerne la partie de la politique touristique métropolitaine, donc une DSP qui a pris effet au 1er janvier 2022. Il s'agit d'intégrer et de verser une subvention dans le cadre de cette DSP pour les travaux de rénovation du siège du Voyage à Nantes qui est situé à Crucy, à quelques pas d'ici, et qui est propriété de la Ville de Nantes. Ces travaux ont été engagés en 2024, ce qui a conduit l'ensemble des services du Voyage à Nantes – cela représente 131 personnes – à déménager, à être relocalisé dans deux lieux, à la fois sur Euronantes, mais aussi sur la Cité des congrès. Il y a donc un impact financier de l'ordre de 526 800 euros. Nantes Métropole a versé en 2024 à la SPL une subvention de 150 000 euros, et nous proposons de verser une autre subvention de 101 000 euros, cette fois pour prendre en compte le surcoût lié aux frais de loyer, mais aussi le réaménagement dans les locaux de Crucy. Il est entendu que le reste est à la charge de la SPL. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée. »

27 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES MACHINES DE L'ILE – AVENANT N° 18

Mme la Présidente : « Pour la délibération n° 27, je demande à Elhadi Azzi, Anthony Berthelot, Sandra Impériale, Anas Kabbaj, Anne-Sophie Lamberthon-Guerra, Florian Le Teuff, Nathalie Leblanc, Aymeric Seassau, Emmanuel Terrien et Laurent Turquois de sortir de la salle, et je redonne la parole à Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci. C'est donc la délégation de service public des Machines de l'Île, avec plusieurs modifications qui vous sont proposées. Tout d'abord, il s'agit d'indemnisation pour 2024 liée aux impacts des travaux du pont Anne-de-Bretagne. Comme vous le savez, il y a des travaux. Comme vous le savez aussi, le Café de la Branche est situé sur le tracé des futures lignes de tramway sur le boulevard Léon Bureau, et qui ont donc forcément un impact sur le site du Parc des Chantiers, qui est un site touristique majeur de notre Métropole. Il y a donc un impact, à la fois sur le Café de la Branche, mais aussi sur les Nefs, la Galerie des Machines et le Parcours de l'Éléphant, entre autres choses. Il s'agit donc de prendre en considération les pertes d'exploitation de la DSP liées aux travaux. Pour cela, il y a eu un suivi extrêmement précis qui a été

mis en place tout au long de l'année et qui permet de chiffrer les pertes d'exploitation à hauteur de 359 770 euros. C'est la première modification.

Ensuite, nous intégrons les modifications liées au Café de la Branche, qui donc est sur le tracé, comme je l'ai indiqué. Puisqu'il est sur le tracé, nous devons le fermer pour une longue période. Il sera ensuite réouvert vraisemblablement en 2028, mais en attendant d'étudier ce nouveau projet, nous devons intégrer la mise en place de ruptures conventionnelles individuelles et de mesures de reclassement et d'accompagnement des 10 salariés du Café de la Branche, pour un montant total de 263 385 euros. Nous proposons d'intégrer cela dans cette DSP.

Par ailleurs, nous allons ajouter le Lustre d'Oies, les oies qui sont dans l'aéroport de Nantes-Atlantique, dans l'inventaire des biens mis à disposition du délégataire. La Métropole est propriétaire de ces oies et les met à disposition, donc ce sont des biens de retour. Il est proposé d'intégrer ce Lustre d'Oies dans l'inventaire des biens mis à disposition.

Cela me permet de faire un point sur l'actualité des Machines de l'Île pour vous dire plusieurs choses. D'abord, les Machines de l'Île vont réouvrir demain, il y a plusieurs nouveautés qui sont prévues, notamment la Petite Fourmi, qui n'est pas si petite que ça, mais qui va revenir au sein des Machines de l'Île. Et puis à l'été prochain, à partir du 1er juillet, nous retrouverons, si le Conseil métropolitain en délibère ainsi, les Colibris. Ce sera une nouvelle œuvre mise en place au sein des Machines de l'Île. C'est une bonne nouvelle, tout cela va conduire à redynamiser. Ensuite, en 2026, les oies qui seront présentées. Je dois vous dire que les Machines de l'Île ont un bon résultat en termes de fréquentation. Pour le Voyage en Hiver, c'est 50 000 visiteurs, c'est une augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente. C'est donc une très bonne nouvelle. L'année 2024 a été très bonne aussi, puisque ce sont 700 000 visiteurs, soit plus 30 000 par rapport à l'année précédente. Il y a une belle dynamique, et on va poursuivre cette dynamique. Je tenais à vous faire part de ces éléments. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

28 – ÉQUIPEMENTS CULTURELS MÉTROPOLITAINS – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE LE VOYAGE À NANTES

Mme la Présidente : « Délibération n° 28, Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci. Il s'agit de modifier la convention de partenariat que nous avons avec la SPL du Voyage à Nantes pour intégrer le nouveau pass que nous allons créer, le pass annuel. C'est en quelque sorte le pass des Nantais, c'est ce pass qui peut être utilisé et est valable un an par les Nantais s'ils veulent visiter de manière illimitée certains sites de la Métropole. Nous avons créé ce pass du Voyage, qui est à destination des habitants et des visiteurs. On intègre dans la convention de partenariat ce nouveau pass, avec notamment toutes les modalités techniques – je vous passe les détails – qui permettent à la billetterie de pouvoir l'accorder et de le vendre pour la somme de 75 euros. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

29 – PATINOIRE DU CENTRE DE LOISIRS DU PETIT PORT – SUBVENTION NANTES MÉTROPOLE GESTION ÉQUIPEMENTS POUR LA RÉALISATION D'UNE TRIBUNE ET D'ESPACES DE CONVIVIALITÉ – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE GESTION ET DE SUBVENTION POUR RÉALISATION DE TRAVAUX ENTRE LA VILLE DE NANTES ET NANTES MÉTROPOLE – APPROBATION

Mme la Présidente : « Pour la délibération n° 29, je dois demander à Julien Bainvel, Nathalie Blin, Pascal Bolo, Aurélien Boulé-Fournier, François Brillaud de Laujardière, Nicolas Martin, Liliane Ngendahayo et Denis Tallédec de sortir de la salle, et je donne la parole à Ali Rebouh. »

M. Rebouh : « Il s'agit d'une délibération qui concerne le centre de loisirs du Petit Port, et plus particulièrement la patinoire. On a eu l'occasion de présenter en Conseil métropolitain du mois de juin dernier l'autorisation de pouvoir lancer la construction de cette tribune. Ensuite, il nous faut présenter dans les diverses instances, que ce soit à la Ville de Nantes, lors du dernier Conseil municipal, et au Conseil métropolitain les conditions de réalisation de cette tribune, avec des espaces de convivialité, et surtout le montant. Comme je vous l'avais déjà dit, c'est un montant de 1,7 million, avec un financement qui sera étalé en trois parties : 600 000 euros en février 2025, 800 000 en juillet 2025, et 300 000 à la livraison en 2025. Il s'agit d'autoriser le versement d'une subvention d'investissement à Nantes Métropole Gestion Équipement, et d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de gestion des subventions pour la réalisation des travaux entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole dans les termes de l'annexe 1. Voilà, c'est une délibération administrative et financière. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est adoptée. »

32 – BOUGUENAIS – AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE L'AVIATION, DE LA PORTE DE RETZ ET DE LA RUE JULES VALLÈS – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE – MAÎTRISE D'ŒUVRE EXTERNE – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

Mme la Présidente : « Nous passons à la délibération n° 32, je donne la parole à Michel Lucas. »

M. Lucas : « Oui, il s'agit de Bouguenais, pour l'aménagement de la rue de l'Aviation, de la porte de Retz et de la rue Jules Vallès. Nous avions délibéré, à la fois en Bureau métropolitain pour un montant de 1 041 000 euros TTC, et également au Conseil métropolitain pour un montant de 3,2 millions. Ces deux opérations d'aménagement de l'espace public étaient donc identifiées comme contiguës, mais séparées par le périphérique. C'est pourquoi il est proposé de fusionner ces deux opérations et d'abroger au préalable les délibérations que nous avions prises, à la fois au Bureau métropolitain et au Conseil métropolitain, suite à cette fusion. Il s'agit aussi d'affirmer que c'est un caractère d'entrée de ville de chaque côté de la porte de Retz. L'enveloppe financière prévisionnelle est portée à 4 241 000 euros, et il est nécessaire d'avoir une maîtrise d'œuvre externe pour un montant de 291 000 euros hors-taxes. Voilà la proposition de cette délibération. »

Mme la Présidente : « Merci. Philippe Le Corre. »

M. Le Corre : « Merci, Madame la Présidente. En juin dernier, lors de l'approbation du programme de l'aménagement de la rue de l'Aviation, nous avions eu l'occasion de souligner l'ambition que porte ce projet pour cet axe majeur de Bouguenais. Très empruntée par les voitures, les bus, les poids lourds, cette voie, en son état actuel, ne favorise pas la cohabitation apaisée avec les très nombreux piétons et les cyclistes. Les riverains sont, quant à eux, attentifs à la concrétisation de ce projet qui devrait apporter davantage de sécurité et de sérénité grâce à la réduction de la vitesse et à l'incitation à la déviation du trafic des poids lourds vers la porte de Grand Lieu du périphérique. À plusieurs reprises déjà, nous avons relayé la demande des riverains qui souhaitent être associés à la réflexion d'aménagement. C'est un engagement que l'on a

pris envers eux. À ce jour, aucune démarche n'a été engagée à leur attention dans ce sens. C'est pourquoi je renouvelle cette demande de les intégrer à la réflexion et à la mise en œuvre de cet ambitieux projet. Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à leur requête. »

Mme la Présidente : « Merci. Je redonne la parole au rapporteur, Michel Lucas. »

M. Lucas : « Pour moi, au vu de l'importance du projet, je pense qu'avoir effectivement une relation avec les habitants et les citoyens me paraît une évidence au vu du montant du projet, donc il n'y a pas d'opposition de notre part. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

33 – SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE – AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DE L'HÔTEL DE VILLE – MODIFICATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX – LANCEMENT DE LA CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE

Mme la Présidente : « Délibération n° 33, Michel Lucas. »

M. Lucas : « Il s'agit sur Saint-Sébastien de l'aménagement du secteur de l'Hôtel de Ville. C'est une modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle. Nous avions délibéré en juillet 2022 en Bureau métropolitain pour un montant de 2 250 435 euros TTC. Lors de la présentation que l'on a eue en comité de pilotage le 5 avril 2024, la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire a souhaité modifier le programme de l'opération et piétonniser la place Marcellin Verbe, en rappelant que cela dessert une école, que cela dessert l'Hôtel de Ville et des rues adjacentes. La réalisation de ces travaux supplémentaires nécessite d'abonder de 835 564 euros, et du coup d'ajuster l'enveloppe financière prévisionnelle à 3 086 000 euros TTC. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

35 – TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Mme la Présidente : « Délibération n° 35, Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Madame la Présidente, il s'agit d'une délibération traditionnelle de transactions immobilières diverses. Là, nous avons un beau dossier, avec la proposition d'acheter à Saint-Herblain, rue de la Rabotière, un ensemble immobilier qui a la caractéristique d'avoir à la fois des bureaux, un espace show-room et des locaux sociaux pour environ 900 m², mais peut-être surtout une surface de stockage disponible de 4 100 m², avec tous les éléments logistiques afférents dont nous allons avoir bien besoin dans les années à venir pour stocker divers éléments, divers matériels, mais aussi des éléments patrimoniaux et culturels, avec du mobilier, etc. C'est une belle opération, parce que 860 euros du mètre carré, c'est très compétitif, et cela rentre dans le cadre de notre volonté d'être plus propriétaires de nos locaux que de les prendre à bail. Une petite précision tout de même : il y a une partie de TVA immobilière à rembourser au vendeur, mais nous la récupérerons ensuite sous forme de FCTVA.

Deuxième dossier, qui n'est pas négligeable non plus, puisqu'il s'agit de la vente des mètres carrés que nous possédons encore dans la Tour Bretagne, qui est évidemment inexploitée aujourd'hui pour les raisons que vous connaissez. Nous allons la vendre à OCDL, avec 44 emplacements de parking, 19 lots à usage de bureaux, un local commercial et un local technique pour 2,6 millions d'euros. Il est précisé que nous rachèterons ensuite – et le promoteur s'engage à nous le revendre prioritairement – les surfaces

nécessaires à nos projets, notamment liés à l'économie sociale et solidaire en rez-de-chaussée, à un prix que nous ne pouvons pas connaître actuellement, puisque cela dépendra des sommes qu'OCDL aura dû consacrer au désamiantage, à l'aménagement et à la restructuration de l'ensemble de la tour. Évidemment, nous aurons une possibilité de décliner des offres qui nous paraîtraient déraisonnables à cet égard. Quand vous vendez un truc qui ne sert plus à rien, qui ne peut plus servir, et que vous rachetez quelque chose de prêt à l'emploi, forcément, ce n'est pas tout à fait le même prix. »

Mme la Présidente : « Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Une remarque simplement : au regard des explications qui nous ont été apportées par Pascal Bolo en commission et des interrogations que nous avions, parce que c'est complexe comme montage, nous allons voter contre. Pour ! La Présidente n'écoutait pas, elle n'a rien entendu ! »

M. Bolo : « C'était déjà sympa : au vu de mes explications, on décide de voter contre… »

Rires.

M. Vey : « La Présidente n'avait pas entendu, donc c'est pour. »

Mme la Présidente : « Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Est-ce que le rapporteur veut ajouter un mot ? »

M. Bolo : « Non, tout a déjà été dit. »

Mme la Présidente : « Je ne crois pas. Très bien, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

36 – DISPOSITIONS TARIFAIRES DIVERSES – APPROBATION

Mme la Présidente : « Chers collègues, nous avons une dernière délibération, la délibération n° 36. Je dois demander à Julien Bainvel, Mahaut Bertu, Sandra Impériale, Anne-Sophie Lamberthon-Guerra et Richard Thiriet de sortir de la salle, et je redonne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Et nous leur souhaitons un bon week-end, avec un premier item dans ces dispositions tarifaires diverses sur le service public de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif. Il s'agit de modifications mineures qui vous ont été présentées en annexe 2. Il y a des corrections d'erreurs matérielles, notamment. Il y a des prestations à l'usager, avec des droits d'occupation de voirie. Là encore, des modifications mineures, dues notamment à des erreurs matérielles, des coquilles qu'il faut rectifier. Et enfin, la mise à disposition des équipements sportifs aux lycées publics et privés. Il y a une nouvelle convention tripartite entre la Métropole, le Conseil régional et chaque établissement. Vous trouverez en annexe les conventions applicables aux lycées publics et celles applicables aux lycées privés. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette dernière délibération est adoptée, et notre Conseil achevé. Merci à tous, et grand merci aux services. »

Fin de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h26.

Les secrétaires de séance,

Laurent GODET

Catherine BASSANI

La Présidente,

Johanna ROLLAND

3 – Budget primitif 2025 - Budget principal - Budgets annexes - Autorisations de programme et crédits de paiements - Dispositions budgétaires, comptables et tarifaires	Adoptée

Date du vote : **07/02/2025 12:05:24**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Voix totales : **98**

Non votés : **1**

Voix Exprimées : **83**

Pour	71 Voix
AFFILE Bertrand	1 voix
ASSEH Bassem	1 voix
AZZI Elhadi	1 voix
BASSAL Aïcha	1 voix
BASSANI Catherine	1 voix
BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
BERTHELOT Anthony	1 voix
BERTU Mahaut	1 voix
BESLIER Laure	1 voix
BIR Cécile	1 voix
BLIN Nathalie	1 voix
BOILEAU Vincent	1 voix
BOLO Pascal	1 voix
BONAMY Delphine	1 voix
BOULÉ FOURNIER Aurélien	1 voix
BUREAU Jocelyn	1 voix
CADIEU Véronique	1 voix
COLLINEAU Marlène	1 voix
COPPEY Mahel	1 voix
COUVEZ Eric	1 voix
DANTEC Ronan	1 voix
DELABY Françoise	1 voix
DESCLOZIERS Anthony	1 voix
FIGULS Séverine	1 voix
FOURNIER Hervé	1 voix
GARREAU Jacques	1 voix
GODET Laurent	1 voix
GOUEZ Aziliz	1 voix
GRACIA Fabien	1 voix
GRELAUD Carole	1 voix
GROLIER Patrick	1 voix
GUINÉ Thibaut	1 voix
GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
HAKEM Abbassia	1 voix
JOUIN Christophe	1 voix
JUDALET Anne-Sophie	1 voix
KABBAJ Anas	1 voix
LANGLOIS Pauline	1 voix
LE TEUFF Florian	1 voix
LEBLANC Nathalie	1 voix
LEMASSON Jean-Claude	1 voix
LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolores	1 voix
LUCAS Michel	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
METAYER Martine	1 voix
NAULIN Hélène	1 voix
NGENDAHAYO Liliane	1 voix
NICOLAS François	1 voix
OGER Martine	1 voix
PASCOUAU Yves	1 voix
PETIT Primaël	1 voix
PIAU Catherine	1 voix
PINEAU Jacques	1 voix
PRAS Pascal	1 voix
PROCHASSON François	1 voix
QUENEA Pierre	1 voix
QUERO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix

RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SCUOTTO Christelle	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
TERRIEN Emmanuel	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix

Contre — 12 Voix

ANNEREAU Matthieu	1 voix
ARROUET Sébastien	1 voix
BAINVEL Julien	1 voix
BELHAMITI Mounir	1 voix
BOUVAIS Erwan	1 voix
EL HAÏRY Sarah	1 voix
GARNIER Laurence	1 voix
LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie	1 voix
OPPELT Valérie	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix

Abstention — 14 Voix

AMAILLAND Rodolphe	1 voix
BONNET Michèle	1 voix
BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
GESSANT Marie-Cécile	1 voix
GUILLON Stéphanie	1 voix
IMPERIALE Sandra	1 voix
LE CORRE Philippe	1 voix
LE COULM Juliette	1 voix
PARAGOT Stéphane	1 voix
SALAUN André	1 voix
TURQUOIS Laurent	1 voix
VEY Alain	1 voix
VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants — 1 Voix

GUERRIAU Christine	1 voix

12.2 - UFR STAPS - Désignation des membres du jury de concours

Adoptée

Date du vote : **07/02/2025 13:43:58**

Mode de scrutin : **Secret**

Votants : **98**

Voix totales : **98**

Non votés : **9**

Voix Exprimées : **89**

Pour	**89 Voix**
Contre	**0 Voix**
Abstention	**0 Voix**

Conseil métropolitain du 7 février 2025

Déports

N°	Délibérations	Organismes	Elus pour lesquels il est préconisé de ne pas prendre part au vote et de sortir de la salle
12	Construction de l'extension de l'UFR STAPS dans le cadre du CPER 2021/2027 - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Conventions financières - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre	**RÉGION PAYS DE LA LOIRE**	BAINVEL Julien, BERTU Mahaut, IMPERIALE Sandra, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, THIRIET Richard
14	Organisme de Foncier Solidaire - Apport en capital pour les opérations en Bail Réel Solidaire avec les promoteurs immobiliers privés – Approbation	**ATLANTIQUE ACCESSION SOLIDAIRE**	AMAILLAND Rodolphe, PRAS Pascal, PROCHASSON François
15	Transition écologique - Convention avec l'association ALISEE pour animer l'Espace Conseil France Rénov sur le territoire métropolitain – Approbation	**ALISÉE**	COPPEY Mahel
17	Adhésions - Désignations diverses – Approbation	**COLLÈGE DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET SOCIÉTALES**	BESLIER Laure, RIOM Tristan
		RESEAU VELO ET MARCHE	MARTIN Nicolas
		ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE DE L'ESTUAIRE (E2C)	ASSEH Bassem, BIR Cécile, DESCLOZIERS Anthony, FOURNIER Hervé, QUENEA Pierre
18	Attribution de subventions aux tiers	**CENTRE D'HISTOIRE DU TRAVAIL**	GOUEZ Aziliz
		CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE NANTES	LANGLOIS Pauline
		LIEU UNIQUE	GOUEZ Aziliz
		MAISON DE L'EUROPE	BERTHELOT Anthony, GOUEZ Aziliz, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, LE TEUFF Florian, PASCOUAU Yves, RIOM Tristan
		EURADIO	BOLO Pascal, PASCOUAU Yves
		LA MAISON DES HOMMES ET DES TECHNIQUES (MHT)	GOUEZ Aziliz
		ATDEC	BONNET Michèle, FOURNIER Hervé, LEBLANC Nathalie, QUENEA Pierre, RIOM Tristan, VOUZELLAUD François
		LES ECOSSOLIES	COPPEY Mahel, DESCLOZIERS Anthony, VITOUX Marie
		FRANCE ACTIVE	COPPEY Mahel, DESCLOZIERS Anthony, TRICHET Franckie, VITOUX Marie
		ECOLE CENTRALE	GOUEZ Aziliz
		ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE DE L'ESTUAIRE (E2C)	ASSEH Bassem, BIR Cécile, DESCLOZIERS Anthony, FOURNIER Hervé, QUENEA Pierre

19	Nantes - Cité des congrès de Nantes - Travaux de gros entretien - Approbation du programme de travaux d'entretien durable 2025 - Lancement de procédures adaptées	**CITÉ DES CONGRÈS**	OGER Martine
22	Délégation de Service Public du réseau de transports publics urbains de personnes de Nantes Métropole - Avenant n°8	**SEMITAN**	AFFILE Bertrand, ARROUET Sébastien, BASSAL Aïcha, BENATRE Marie-Annick, BOLO Pascal, BONAMY Delphine, BONNET Michèle, GARREAU Jacques, GUITTON Jean-Sebastien, SCUOTTO Christelle, VOUZELLAUD François
23	Engagement Loire - Exploitation des Ports de l'Erdre à Nantes et de la Loire à Couëron, Nantes et Rezé - Délégation de service public - Modification du périmètre - Mise à jour des investissements et des travaux de gros entretien et renouvellement (GER) - Avenant n° 6	**NANTES MÉTROPOLE GESTION SERVICES (NMGS)**	BAINVEL Julien, BLIN Nathalie, BOLO Pascal, BOULE-FOURNIER Aurélien, BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, MARTIN Nicolas, NGENDAHAYO Liliane, TALLEDEC Denis
24	Nantes - Exploitation des parcs publics de stationnement - Délégation de service public Coeur de Ville - Avenant n°1	**NANTES MÉTROPOLE GESTION SERVICES (NMGS)**	BAINVEL Julien, BLIN Nathalie, BOLO Pascal, BOULE-FOURNIER Aurélien, BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, MARTIN Nicolas, NGENDAHAYO Liliane, TALLEDEC Denis
25	Nantes - Exploitation du parc public de stationnement Cathédrale, cours Saint André - Délégation de service public - Avenant n°9	**NANTES GESTION ÉQUIPEMENT (NGE)**	BAINVEL Julien, BLIN Nathalie, BOLO Pascal, BOULE-FOURNIER Aurélien, BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, MARTIN Nicolas, NGENDAHAYO Liliane, TALLEDEC Denis
26	Gestion et mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine - Délégation de service public - Avenant n°4	**LE VOYAGE À NANTES (VAN)**	AZZI Elhadi, BERTHELOT Anthony, IMPERIALE Sandra, KABBAJ Anas, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie,LE TEUFF Florian, LEBLANC Nathalie, SEASSAU Aymeric, TERRIEN Emmanuel, TURQUOIS Laurent
27	Délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'Ile - Avenant n°18	**LE VOYAGE À NANTES (VAN)**	AZZI Elhadi, BERTHELOT Anthony, IMPERIALE Sandra, KABBAJ Anas, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie,LE TEUFF Florian, LEBLANC Nathalie, SEASSAU Aymeric, TERRIEN Emmanuel, TURQUOIS Laurent
29	Patinoire du Centre de Loisirs du Petit Port - Subvention Nantes métropole Gestion Equipements pour la réalisation d'une tribune et d'espaces de convivialité - Avenant n°1 à la convention de gestion et de subvention pour réalisation de travaux entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole - Approbation	**NANTES GESTION ÉQUIPEMENT (NGE)**	BAINVEL Julien, BLIN Nathalie, BOLO Pascal, BOULE-FOURNIER Aurélien, BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, MARTIN Nicolas, NGENDAHAYO Liliane, TALLEDEC Denis
36	Dispositions tarifaires diverses – Approbation	**RÉGION PAYS DE LA LOIRE**	BAINVEL Julien, BERTU Mahaut, IMPERIALE Sandra, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, THIRIET Richard

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 7 FEVRIER 2025 - Annexe 1 Subventions aux tiers

N°	Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2025 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2025 *(total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)*	Rappel Montant 2024	Rappel Montant 2023	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
1	**Patrimoine et Archéologie**	**CENTRE D'HISTOIRE DU TRAVAIL**		**20 000 €**	**20 000,00 €**	*20 000,00 €*	*0,00 €*	*2 500,00 €*	**L'association** gère le centre d'archives régionales sur l'histoire syndicale ouvrière et agricole : collecte, classement, mise à disposition du public. Le soutien porte sur le fonctionnement général de l'association.		**3610**
2	**Patrimoine et Archéologie**	**SOCIETE DES HISTORIENS DU PAYS DE RETZ**		**9 500 €**	**8 000,00 €**	*8 000,00 €*	*8 000,00 €*	*8 000,00 €*	**La société des historiens du pays de Retz (SHPR)** intervient sur le territoire du pays de Retz historique soit 47 communes dont 9 communes de Nantes Métropole. Elle fédère également 23 associations historiques locales (7 sur le territoire métropolitain). Elle a pour objectif de favoriser et de partager la recherche historique sur le pays de Retz. Elle organise notamment des cycles de conférences, des expositions et des actions pédagogiques. Le soutien porte sur le fonctionnement général de l'association et notamment sur le poste d'animateur salarié de l'association.	**-**	**3610**
3	**Patrimoine et Archéologie**	**SOCIETE ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE NANTES**		**2 500 €**	**1 500,00 €**	*1 500,00 €*	*1 500,00 €*	*1 500,00 €*	**La Société Archéologique et Historique de Nantes et de Loire-Atlantique** participe à la diffusion des nouvelles connaissances produites sur le territoire en matière d'archéologie et de recherche historique par l'édition d'un bulletin annuel et l'organisation de conférences. Le soutien proposé porte sur le fonctionnement général de l'association.	**-**	**3570**
4	**Patrimoine et Archéologie**	**SOCIETE NANTAISE DE PREHISTOIRE**		**1 200 €**	**800,00 €**	*800,00 €*	*800,00 €*	*800,00 €*	**La Société Nantaise de Préhistoire est une association** qui veille à diffuser l'actualité de la recherche archéologique sur la préhistoire locale et nationale. Pour 2025, l'association porte deux projets spécifiques : l'organisation à Nantes d'un séminaire sur le mésolithique avec le musée de l'homme à Paris et l'université de Rennes et un colloque sur le réemploi depuis la Préhistoire. Le soutien proposé porte sur le fonctionnement général de l'association.	**-**	**3570**
5	**Rayonnement et ouverture au monde**	**CREATION ET REPERTOIRE CHOREGRAPHIQUE (C.R.C.) compagnie yvann alexandre**		**15 000,00 €**	**15 000,00 €**	*15 000,00 €*	*25 000,00 €*	*25 000,00 €*	**L'association Création et Répertoire Chorégraphique (C.R.C)** a pour objet la création et la diffusion d'oeuvres chorégraphiques contemporaines, la formation, la transmission, la sensibilisation à l'art chorégraphique et de manière générale toute activité ayant pour but la promotion de l'art chorégraphique. Cette association bénéficie également d'une mise à disposition du Théâtre Francine Vasse, équipement municipal de la ville de Nantes dont l'usage est défini dans la convention de mise à disposition entre l'association et la ville de Nantes. La subvention de Nantes Métropole porte sur le projet ARCHIPEL développé par l'association depuis 2018, en coopération avec le Québec et avec différents opérateurs de la métropole nantaise. Il a pour objectif de créer de l'interaction entre les partenaires métropolitains et internationaux, fédérer durablement un réseau dynamique, favoriser l'insertion professionnelle d'artistes issus de l'émergence et offrir une visibilité de leur démarche artistique au Québec, en Tunisie et en France, accompagner qualitativement des artistes en itinérance sur les projets, contribuer à soutenir la création. La subvention se focalise sur la coopération métropolitaine d'ARCHIPEL avec le Québec. Le projet est soutenu en 2025 par le Consulat général de France à Québec, la Ville de Québec et la Délégation générale du Québec à Paris.		**3616**
6	**Rayonnement et ouverture au monde**	**ASSOCIATION CONFLUENCE PHOTOGRAPHIQUE**		**9 000,00 €**	**8 000,00 €**	*8 000,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	**L'ASSOCIATION CONFLUENCE PHOTOGRAPHIQUE** a pour objet de soutenir et promouvoir la photographie contemporaine et sa diffusion sous différentes formes et supports auprès d'un large public. Pour accomplir cette mission elle se dote d'un espace d'exposition dédié à la photographie contemporaine qui porte le nom Centre Claude Cahun. Dans le cadre de la saison France - Brésil 2025 portée à l'échelle métropolitaine, l'association a le souhait d'organiser un programme autour de la photographie contemporaine brésilienne en associant le Château au rayonnement métropolitain, national et international. Pour le projet, le Centre Claude Cahun invite Thyago Nogueira, coordinateur du domaine de photographie contemporaine à l'IMS (institut Moreira Salles) à Saõ Paulo et rédacteur en chef du magazine ZUM. Ce dernier va concevoir deux expositions avec trois artistes photographes brésiliens ayant pour thématique "la Démocratie : inégalités et discriminations au Brésil". Ces expositions se tiendront au centre Claude Cahun et dans la cour du Château des Ducs de Bretagne (en collaboration avec le musée d'histoire). Le Centre Claude Cahun organisera également une conférence et des rencontres d'artistes.		**3616**

N°	Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2025 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2025 *(total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)*	Rappel Montant 2024	Rappel Montant 2023	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
7	**Grands événements métropolitains**	**LE PÔLE DE COOPÉRATION POUR LA FILIÈRE MUSICALE EN PAYS DE LA LOIRE**		**8 000,00 €**	**8 000,00 €**	*8 000,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	**LE PÔLE DE COOPÉRATION POUR LA FILIÈRE MUSICALE EN PAYS DE LA LOIRE EST UNE ASSOCIATION** qui a pour objet de favoriser sur la région des Pays de la Loire le développement de la filière musicale, en participant en tant que réseau de compétences à la structuration du secteur dans une démarche coopérative. Cette association coordonne la réalisation de l'événement FORUM ENTREPRENDRE DANS LA CULTURE porté par le ministère de la Culture et qui aura lieu à Nantes le 7 mars au sein des Halles de la SAMOA. Cet événement métropolitain et régional a pour objectif de promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat culturel : 1. Accompagner les entrepreneurs culturels 2. Valoriser les initiatives entrepreneuriales et les filières culturelles 3. Informer sur les dispositifs existants dans un contexte budgétaire contraint 4. Rassembler les acteurs en lien avec l'entrepreneuriat et la culture Il implique de nombreux acteurs métropolitains : les écoles d'enseignement, les filières des industries culturelles et créatives, la SAMOA, une grande variété d'acteurs culturels. L'édition 2022 du Forum (Nantes) a ainsi rassemblé près de 600 personnes aux profils variés : entrepreneurs·euses en activité ; artistes ; les porteurs·euses de « jeune » projet culturel ; étudiant·es ; professionnel·le·s du conseil et de l'accompagnement, de l'enseignement et de la formation, du financement et des services à l'entrepreneuriat ; collectivités territoriales.		**3616**
8	**Economie et Emploi Responsable**	**LE PÔLE ARTS VISUELS PAYS DE LA LOIRE**		**10 000,00 €**	**10 000,00 €**	*10 000,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	**Le POLE ARTS VISUELS PAYS DE LA LOIRE est une association** qui a pour objet de favoriser le développement des arts visuels en Pays de la Loire. Elle participe en tant que réseau de compétences à la structuration du secteur dans une démarche coopérative. Elle fédère les acteurs professionnels de la filière. La subvention a pour objet le dispositif TRAJET, en se ciblant sur l'accompagnement des porteurs et porteuses de projets artistiques et culturels situés à Nantes Métropole et qui constituent la majorité des projets. TRAJET est proposé par les Pôles régionaux des filières culturelles : Mobilis (livre et lecture), le Pôle arts visuels, le Pôle de coopération pour la filière musicale et La Plateforme (cinéma-audiovisuel). Il représente un caractère innovant et original au niveau national de par ses modalités et son périmètre. Ce modèle renforce l'intégration des entrepreneur·euses, la transversalité des projets, l'interconnaissance et les collaborations professionnelles inter-filières. La majorité du programme pédagogique se situe à Nantes Métropole. TRAJET est un parcours de 9 mois, à la fois collectif et individuel, adapté à tous les stades des projets – du démarrage au développement. Le programme s'appuie sur la proximité, le croisement d'expertises et d'expériences. Son ambition est d'accompagner dans la durée les porteurs et porteuses de projet en prenant en compte leur singularité, leurs pratiques et leurs positionnements, afin qu'ils et elles soient en mesure de caractériser leur stratégie, leur inscription dans un environnement professionnel à la fois sectoriel et territorial.		**3616**
9	**Grands événements métropolitains**	**PICK UP PRODUCTION**		**265 000,00 €**	**50 000,00 €**	*50 000,00 €*	*50 000,00 €*	*95 600,00 €*	**Pick Up Production est une association** culturelle qui impulse et développe des projets artistiques et culturels (principalement hip hop dans toutes ses disciplines et arts en espace public), qui s'adressent au plus grand nombre. Dans ce contexte, elle porte non seulement le festival d'envergure métropolitaine « Hip Opsession » mais également des actions autour de la relation art et culture dans la fabrique de la Ville et un projet ambitieux en direction des personnes en situation de handicap. Le projet porté par l'Association répondant aux objectifs d'attractivité, de rayonnement culturel, de coopération de Nantes Métropole, il est ainsi proposé de soutenir l'action métropolitaine de l'association en lui attribuant une subvention de 50 000 €.	**1_Convention**	**3554**

N°	Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2025 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2025 *(total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)*	Rappel Montant 2024	Rappel Montant 2023	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
10	**Grands événements métropolitains**	**LIEU UNIQUE**		**170 000,00 €**	**170 000,00 €**	*170 000,00 €*	*250 000,00 €*	*200 000,00 €*	**Le Lieu Unique** programme deux expositions d'envergure avec une approche inédite de questions historiques, sociétales et culturelles contemporaines. Ces projets s'inscrivent dans une complémentarité avec les propositions du Musée d'art et du FRAC, et positionnent le Lieu Unique comme un acteur métropolitain incontournable des grandes expositions, avec un public nombreux et diversifié, dont près de 60 % de la métropole. Le Lieu Unique coproduit avec la Cité des Congrès le festival Atlantide sous la direction artistique d'Alain Mabanckou. Ouvert sur le monde, il fait se côtoyer une cinquantaine d'auteur·e·s internationaux·nales et nationaux·nales et le grand public, qui viennent croiser leurs points de vue littéraires sur les grands enjeux de nos sociétés. Cet événement contribue à la diversité des esthétiques présentées dans la métropole nantaise, en particulier sur le volet de la littérature. Sa singularité et son ampleur en fait un événement unique à l'échelle de la métropole, propre aux enjeux de rayonnement métropolitain. Il est donc proposé d'attribuer à l'association une subvention de 170 000€, dont 120 000 € au titre des expositions et 50 000 € au titre d'Atlantide.	**2_Convention**	**3554**
11	**Grands événements métropolitains**	**TERRITOIRE D'ACTION CULTURELLE TECHNIQUE INDUSTRIE SCIENCES ET SOCIETE – TACTISS**		**70 000,00 €**	**70 000,00 €**	*70 000,00 €*	*35 000,00 €*	*0,00 €*	**L'association TACTISS** réunit des professionnelles et professionnels, des bénévoles, et des institutions du champ de la culture scientifique, technique, industrielle et patrimoniale à l'échelle de la métropole nantaise. Elle a pour objet la mise en réseau, la coordination, la production d'actions/événements sur le territoire métropolitain et la promotion de l'information scientifique et technique en tant que bien commun dans la société. Il est proposé un soutien au fonctionnement de Nantes Métropole à hauteur de 70 000€ pour permettre la structuration de l'association et la mise en œuvre de son programme d'activités 2025.	**3_Convention**	**3554**
12	**Grands événements métropolitains**	**MEMOIRE ET DEBATS**		**102 500,00 €**	**102 500,00 €**	*102 500,00 €*	*70 000,00 €*	*107 500,00 €*	**L'association MEMOIRE ET DEBATS** crée et édite depuis 2006 la revue «Place Publique Nantes et sa région», revue de réflexion et de débat sur les questions territoriales en général et en particulier sur la Métropole de Nantes, le Département de la Loire-Atlantique et la Région des Pays de la Loire. Cette revue permet de donner aux citoyens et citoyennes les clés de compréhension des enjeux du territoire en matière de politique, d'aménagement, de culture et de patrimoine. Il est proposé un soutien au fonctionnement de Nantes Métropole à hauteur de 102 500€ concernant l'ensemble des activités d'intérêt public local de l'association en 2025 et notamment la publication de la revue.	**4_Convention**	**3554**
13	**Rayonnement et ouverture au monde**	**MAISON DE L'EUROPE**	**40 000 €**	**200 000,00 €**	**140 000,00 €**	*180 000,00 €*	*235 000,00 €*	*180 000,00 €*	**La Maison de l'Europe** assure la gestion et anime le bâtiment métropolitain Europa Nantes tout en effectuant ses missions de sensibilisation à la citoyenneté européenne. Afin de poursuivre ses actions pour l'année 2025, il est proposé de voter le complément de la subvention de fonctionnement 2025 d'un montant de 140 000€, portant une subvention totale à 180 000€ suite au vote d'une avance de 40 000€ lors du conseil métropolitain des 12 et 13 décembre 2024.	**5_Convention 2025-2027**	**2743**
14	**Rayonnement et ouverture au monde**	**EURADIO**	**40 000 €**	**130 000,00 €**	**90 000,00 €**	*130 000,00 €*	*130 000,00 €*	*130 000,00 €*	**Euradio** est une radio association européenne oeuvrant sur le territoire européen. A ce titre, cette structure bénéficie d'un conventionnement pluriannuel pour la période 2022/2024. Dans l'attente du renouvellement de la convention sur 2025 - 2027, une avance sur la subvention 2025 a été accordée lors du conseil métropolitain des 12 et 13 décembre 2024 pour un montant de 40 000 € ; il est proposé d'attribuer une subvention de 90 000 € pour permettre à l'association de mener à bien ses actions, ce qui porte à 130 000 € le montant total attribué pour 2025.	**6_Convention 2025-2027**	**2743**
15	**Rayonnement et ouverture au monde**	**LA MAISON DES HOMMES ET DES TECHNIQUES (MHT)**		**20 000,00 €**	**15 000,00 €**	*15 000,00 €*	*15 000,00 €*	*16 800,00 €*	**La Maison des Hommes et des Techniques (MHT**) a pour objet social d'être la mémoire de l'histoire et de la culture de la construction navale nantaise. Elle anime un centre d'interprétation au coeur du Parc des Chantiers, et y propose notamment une exposition permanente "Bâtisseurs de navires" complétée d'une exposition temporaire. Le centre accueille environ 18 000 visiteurs par an. Il est proposé de renouveler la subvention de fonctionnement sur 2025 à la MHT pour un montant de 15 000 euros.	**7_Convention 2025-2027**	**636**

N°	Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2025 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2025 *(total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)*	Rappel Montant 2024	Rappel Montant 2023	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
16	**Economie et Emploi Responsable**	**TEAM ELLES**		**9 000,00 €**	**7 000,00 €**	*12 000,00 €*	*0,00 €*	*7 000,00 €*	**Team Elles est une association** de cyclisme oeuvrant pour la féminisation du sport cycliste en Pays de la Loire. Elle développe en parallèle des projets à visée sociale, tel que l'action Rayo'Nantes imaginée en partenariat avec le PLIE (Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi) et plusieurs autres acteurs de l'insertion sociale et professionnelle de la métropole (Accoord, CIDFF, Déclic Mobilité…). Elle a pour visée l'émancipation de femmes en insertion socio-professionnelle et le développement de leur mobilité. L'action consiste concrètement à sensibiliser à la conduite du vélo des femmes en situation de forte fragilité et d'isolement dans l'accès à l'emploi, en les accompagnant à l'apprentissage de la conduite en milieu urbain au cours d'une série d'ateliers théoriques et pratiques de 35h au total. Ces ateliers sont notamment organisés dans des Maisons de quartier gérées par l'Accoord pour rapprocher l'action des bénéficiaires résidentes des quartiers prioritaires de la poilitique de la ville. Sur 2025, 3 sessions sont prévues pour 12 bénéficiaires chacune, l'une des modalités structurelles étant bien la coordination étroite avec les conseillers en insertion professionnelle référents, afin d'inscrire l'action dans le cadre du projet socio-professionnel de la personne. Il est proposé de soutenir cette nouvelle action via une subvention de 7000€ au titre de 2025.	**pas de convention**	**3050**
17	**Mobilités**	**TEAM ELLES**		**5 000,00 €**	**5 000,00 €**				**L'association Team ELLES** est une association vélo développant des actions de promotion de la pratique cyclable principalement en direction du public féminin. Dans le cadre de ses activités 2025, l'association sollicite une subvention afin (1) de poursuivre son programme Rayo'nantes (accommagnement de jeunes femmes de quartiers dans l'apprentissage du vélo), (2) d'accompagner à la pratique du vélo des jeunes touchés par un handicap mental. Il est proposé de répondre favorablement à la demande subvention, en raison de son caractère inclusif (handicap/habitants des QPV) et de sa dimension métropolitaine (interventions sur les communes de La Chapelle sur Erdre et Vertou).	**sans**	**2923**
18	**Economie et Emploi Responsable**	**MEDIAGRAPH**		**10 000,00 €**	**10 000,00 €**	*10 000,00 €*	*20 000,00 €*	*10 000,00 €*	Créée en 1996, **l'association Médiagraph** propose, sur l'agglomération nantaise, d'initier et de former tous les publics aux outils et usages numériques. Plus spécifiquement, la structure propose des ateliers numériques au bénéfice de seniors éloignés de l'emploi (+ 45 ans) et inscrits dans un parcours d'insertion. Ces ateliers visent l'autonomie des demandeurs d'emploi dans les démarches et usages numériques indispensables pour la recherche d'emploi (création de CV, lettres, consultation d'offres et démarches administratives en ligne etc...). L'action vise une centaine de bénéficiaires par an environ. Il est proposé de renouveler l'octroi d'une subvention de 10 000 € au titre de 2025.	**pas de convention**	**3050**
19	**Economie et Emploi Responsable**	**ARDEPA**		**5 000,00 €**	**5 000,00 €**	*5 000,00 €*	*5 000,00 €*	*5 000,00 €*	Diver(s)cités est un projet porté par **l'Ardepa (Association régionale pour la diffusion et la promotion de l'architecture**), avec pour objectif de contribuer à la diversité et l'égalité des chances dans l'accès aux études supérieures vers les métiers de l'architecture. Dans cette visée, l'Ardepa met en relation des lycéens avec des professionnels et des étudiants de cette filière, au travers d'interventions (visites, ateliers) sur diverses thématiques en lien avec les quartiers d'implantation des 12 lycées partenaires, relevant notamment de la géographie prioritaire. Le projet a vocation à favoriser une meilleure connaissance des métiers de l'architecture par une approche interactive et pratique, pour déverrouiller des appréhensions ou idées préconçues, et in fine contribuer à rendre plus accessible les études supérieures vers ces professions. Il est proposé de renouveler le soutien à l'association via une subvention de 5 000€ au titre de 2025.	**8_Convention 2025**	**3050**
20	**Economie et Emploi Responsable**	**L'AUTRE CERCLE**		**2 500,00 €**	**2 000,00 €**	*2 000,00 €*	*2 000,00 €*	*2 000,00 €*	**L'Autre Cercle** est une **association** qui œuvre pour l'inclusion des personnes LGBT dans le monde du travail par des actions de sensibilisation, de formation des acteurs économiques, employeurs et professionnels intermédiaires de l'emploi. Cette action est réalisée au travers d'un éventail d'outils (jeux, formations, expositions) servant l'animation de temps forts en entreprises, collectivités, ou syndicats. Cette action est mise en œuvre au titre de la Lutte contre les Discriminations à l'emploi. Il est proposé d'accorder une subvention de 2 000 € au titre de l'année 2025.	**pas de convention**	**3050**

N°	Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2025 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2025 *(total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)*	Rappel Montant 2024	Rappel Montant 2023	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
21	**Economie et Emploi Responsable**	**SPORT DANS LA VILLE**		**40 000,00 €**	**5 000,00 €**	*5 000,00 €*	*15 000,00 €*	*10 000,00 €*	**L'association Sport dans la Ville** a pour objectif de participer au développement de centres socio-sportifs dans des quartiers en difficulté. Dans le cadre de son implantation dans le quartier des Dervallières, l'Association souhaite décliner localement son programme Job dans la Ville. Il vise à accompagner des jeunes âgés d'environ 14 à 25 ans vers une insertion sociale et professionnelle, notamment via la pratique et les valeurs du sport comme moyens de levée des freins. En basant son action sur des valeurs d'égalité des chances et de justice sociale, le programme propose un suivi individuel adapté par un Responsable Insertion, conjugué à des actions de découverte métiers, de professionnalisation, et de recherche de stage (dont stages de 3ème) et d'emploi, notamment grâce à un réseau d'entreprises partenaires de l'association. Job dans la Ville propose également une action spécifique de remobilisation dédiée aux jeunes décrocheurs (Passe Décisive). Le plan d'actions de la structure sur le quartier est étroitement travaillé avec l'ATDEC, afin de coordonner leurs interventions auprès des publics jeunes. Dans le cadre d'une convention de partenariat globale avec la collectivité, sur les champs d'action du sport, de la politique de la ville, de la jeunesse et de l'emploi notamment, il est proposé de soutenir l'Association à hauteur de 5 000 € pour 2025, au titre de l'insertion professionnelle des jeunes.	**9_Convention en cours 2024-2028**	**3050**
22	**Economie et Emploi Responsable**	**DECLIC MOBILITE**		**35 000,00 €**	**35 000,00 €**	*35 000,00 €*	*45 000,00 €*	*30 000,00 €*	**L'Association Déclic Mobilité** met en œuvre, depuis sa création en 2006, une activité qui favorise l'autonomie et l'insertion par la mobilité, de personnes en situation précaire rencontrant des freins à l'emploi et aux déplacements. Pour ce faire, l'association développe deux services complémentaires : le conseil en mobilité et le développement de compétences à la mobilité. Ce deuxième volet vise chez la personne l'acquisition de plusieurs capacités : repérage dans l'espace, l'organisation et l'autonomie dans les déplacements, en particulier domicile-travail. A travers un soutien apporté à cette activité de développement de compétences, Nantes Métropole est partenaire de la Plateforme de mobilité départementale à l'échelle du territoire métropolitain, dont Déclic mobilité est opérateur, et qui associe l'ensemble des acteurs de l'insertion professionnelle et de l'aide à la mobilité. Il est proposé de reconduire le soutien à cette action, via une subvention de 35 000 € au titre de l'année 2025.	**10_Convention 2025**	**3050**
24	**Economie et Emploi Responsable**	**ESPACE FORMATION**		**44 000,00 €**	**44 000,00 €**	*44 000,00 €*	*44 000,00 €*	*69 000,00 €*	**L'association Espaces Formation** met en œuvre une action d'accompagnement renforcé : « plateforme d'orientation pour un public adulte- OSE» . Cette action s'adresse à des publics, très éloignés de l'emploi, afin de favoriser leur insertion professionnelle et leur autonomie sociale. L'action concerne une majorité de femmes (60%) dont la moitié en situation de monoparentalité. 2 sessions de 15 personnes sont prévues. Plus de la moitié des bénéficiaires résident en quartier prioritaire de la politique de la ville. Il est proposé de reconduire le soutien via une subvention de fonctionnement de 44 000 € à l'association Espaces Formation au titre de l'année 2025.	**11_Convention en cours 2024-2026**	**3553**
25	**Economie et Emploi Responsable**	**TOUS TES POSSIBLES**		**35 000,00 €**	**35 000,00 €**	*35 000,00 €*	*35 000,00 €*	*35 000,00 €*	Avec le soutien de Nantes Métropole, **l'association Tous Tes Possibles** élabore et met en œuvre un plan d'actions en faveur de l'emploi des personnes seniors. Il s'agit d'un public cible de la politique métropolitaine emploi-insertion. Tous Tes Possibles et sa composante locale le Collectif Emploi Nantes ont ainsi réalisé en 2022/2023 un état des lieux des besoins, puis coconstruit un plan d'actions, dans l'optique de faire émerger une offre augmentée et innovante, associant les entreprises et fédérant l'écosystème de l'emploi. 2024 a été marquée par l'expérimentation opérationnelle du plan d'actions, ciblant particulièrement les entreprises au travers de plusieurs opérations concrètes, notamment l'accompagnement au recrutement inclusif d'un panel d'entreprises représentatives du territoire, et l'animation d'une fresque des entreprises inclusives. Il est prévu en 2025 de continuer et reconduire ces actions tout en intégrant une démarche d'évaluation, qui alimentera la définition d'une stratégie pérenne de développement du recrutement inclusif sur le territoire métropolitain. Il est proposé de renouveler le soutien de cette action structurante à hauteur de 35 000 € pour 2025, au travers d'une nouvelle convention annuelle.	**12_Convention 2025**	**3050**

N°	Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2025 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2025 *(total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)*	Rappel Montant 2024	Rappel Montant 2023	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
26	**Economie et Emploi Responsable**	**UFCV**		**6 500,00 €**	**6 000,00 €**	*6 000,00 €*	*5 300,00 €*	*5 400,00 €*	**L'association UFCV (Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs)** met en place un atelier mécanique au sein du garage associatif Mécanord. Ce garage s'adresse aux personnes bénéficiaires des minimas sociaux ou ayant de faibles revenus qui ne peuvent accéder aux prestations mécaniques classiques pour réparer leur véhicule. Cette prestation bénéficie à plus de 150 usagers / an, dont 80 % d'habitants résidant en quartier prioritaire. Il est proposé de renouveler une subvention de fonctionnement de 6 000 € pour cette action, au titre de l'année 2025.	**pas de convention**	**3050**
27	**Economie et Emploi Responsable**	**ATDEC**	**1 526 120 €**	**3 815 300,00 €**	**2 289 180,00 €**	*3 890 300,00 €*	*3 892 352,00 €*	*3 971 760,00 €*	La politique publique de Nantes Métropole en matière d'insertion professionnelle et d'emploi se traduit notamment par le soutien à **l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences** (ATDEC) qui depuis 2018 réunit les activités de la Maison de l'emploi, la Mission Locale et du PLIE (Plan Local Pour l'Insertion et l'Emploi de la métropole nantaise). Elle rassemble des services et dispositifs qui ont pour mission l'insertion et le retour à l'emploi de tous publics, notamment les plus fragiles. A ce titre, cette structure bénéficie d'un conventionnement pluriannuel pour la période 2025/2027. Conformément à la convention en cours approuvé lors du conseil métropolitain des 12 et 13 décembre 2024, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention 2025 à hauteur de 3 815 300 €. Une avance sur la subvention 2025 à hauteur de 1 526 120 € ayant été approuvée lors du conseil métropolitain des 12 et 13 décembre 2024, le montant restant à délibérer s'élève à 2 289 180€ sur 2025.	**13_Convention 2025-2027**	**3053**
28	**Economie et Emploi Responsable**	**ATDEC**		**75 000,00 €**	**75 000,00 €**				L'**Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC)** est engagée depuis trois ans, en partenariat avec la Ville de Nantes et les membres du Comité Local pour l'Emploi (CLE), dans l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée sur le quartier Bottière – Pin Sec. En 2025, sur le même principe d'organisation, l'ATDEC élargit son champ d'action et investit de manière renforcée le projet d'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée de la Ville de Rezé sur le quartier Château. Dans le cadre des deux projets, l'ATDEC participe au pilotage et à la mise en œuvre des actions d'animation du droit à l'emploi (mobilisation et accompagnement des publics). Le projet TZCLD est une expérimentation territoriale qui vise à résorber le chômage de longue durée dont la méthode se décline en quatre phases : (1) la création d'un consensus territorial, suscitant l'engagement de l'ensemble des acteurs d'un territoire ; (2) la fabrique du consensus qui se concrétise par la création d'un Comité local pour l'emploi (CLE) ; (3) l'identification et la rencontre des personnes privées d'emploi volontaires ; (4) le recensement des travaux utiles, en partant des besoins non satisfaits sur le territoire, en complémentarité et en soutien à l'économie locale. Une fois ces étapes effectuées, l'ouverture d'une ou plusieurs Entreprises à but d'emploi (EBE) peut être envisagée, en s'appuyant sur les structures de l'économie sociale et solidaire existantes ou en créant des structures ad hoc. La Ville de Nantes et la Ville de Rezé ont candidaté à l'expérimentation TZCLD, le 31 janvier 2024. Les deux territoires d'expérimentation sont en cours d'habilitation. Nantes Métropole accompagne les communes du territoire engagées dans l'expérimentation TZCLD. Cet accompagnement s'appuie sur la mobilisation de l'expertise de la Métropole et le cofinancement de l'ingénierie de projet. Il est donc proposé de renouveler le soutien, en 2025, à l'ATDEC par une subvention de 75 000 € pour le pilotage et la mise en œuvre des actions portant « animation du droit à l'emploi » sur les deux territoires d'expérimentation. La subvention évolue, en 2025, en cohérence avec le nouveau périmètre d'action de l'ATDEC.	**14_Convention 2025**	**3050**

N°	Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2025 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2025 *(total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)*	Rappel Montant 2024	Rappel Montant 2023	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
29	**Economie et Emploi Responsable**	**LES ECOSSOLIES**	**150 000 €**	**485 000,00 €**	**330 000,00 €**	*480 000,00 €*	*495 000,00 €*	*525 000,00 €*	**Les Ecossolies** est le réseau de l'Economie Sociale et Solidaire qui intervient sur le territoire métropolitain . L'association a développé une offre de service pour accompagner à la création, au développement des projets collectifs dans les 10 filières de coopérations priorisées dans la feuille de route à horizon 2026. L'association a également développé une offre de formation pour les dirigeants d'entreprises et porteurs de projet et est engagée aux côtés de la Métropole au déploiement d'actions pour favoriser l'accès au foncier pour les acteurs de l'ESS. Reconnue Pole territorial de coopération économique, les Ecossolies anime un réseau d'acteurs et soutient, favorise, initie et développe les coopérations entre les acteurs ESS et avec ceux de l'économie « classique » pour développer des offres de services au plus près des besoins des habitants, porter des projets structurants dans les filières de coopérations. Dans l'attente du renouvellement de la convention sur 2025 -2027 une avance sur la subvention 2025 a été accordée lors du conseil métropolitain des 12 et 13 décembre 2024 pour un montant de 150 000 € ; il est proposé d'attribuer une subvention de 330 000 € en complément (325 000 € au titre de la feuille de route de l'ESS et 5 000€ au titre du co-financement du « référent culture » dans le cadre du développement de la filière de coopération « culture »). La subvention est donc portée à un montant total de 480 000 € sur 2025.	**15_Convention 2025-2027**	**2223**
30	**Economie et Emploi Responsable**	**ACPL- Association Régionale des Cigales des Pays de la Loire**		**6 000,00 €**	**6 000,00 €**	*6 000,00 €*	*6 000,00 €*	*6 000,00 €*	**L'association des CIGALES Pays de la Loire – ACPL**- (club d'investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire) mobilise l'épargne privée. Elle accompagne l'émergence des projets entrepreneuriaux dans l'Economie Sociale et Solidaire. Son action se fait en concertation avec les Ecossolies et s'articule autour de trois axes : Développer le nombre des Cigales, développer la notoriété, améliorer la gouvernance et la formation des cigaliers. Il est proposé de renouveler la subvention de 6000 €, pour soutenir le développement de l'association sur le territoire sur l'année 2025.	**16_Convention 2025-2027**	**3066**
31	**Economie et Emploi Responsable**	**ADIE**		**40 000,00 €**	**35 000,00 €**	*35 000,00 €*	*129 806,00 €*	*148 164,00 €*	L'entrepreneuriat constitue un enjeu majeur pour le développement économique de notre territoire et un levier essentiel pour la transition vers un modèle de développement économique plus responsable, conjuguant compétitivité économique, inclusion sociale et durabilité environnementale. Ce soutien à la création d'entreprises doit bénéficier au plus grand nombre et cela sur l'ensemble du territoire métropolitain des centres-villes aux quartiers populaires. Nantes Métropole se fixe comme objectif de favoriser la création d'entreprises et d'activités sur le territoire et apporte pour cela un appui financier aux structures dédiées à l'accompagnement des créateurs et au financement de la création d'entreprise. Dans ce cadre, il vous est proposé de renouveler le soutien à hauteur de 35 000€ pour 2025 à l'Adie, association de financement de la création d'entreprise sur le territoire national.	**17_Convention 2025-2027**	**3066**
32	**Economie et Emploi Responsable**	**MACHE**		**40 000,00 €**	**40 000,00 €**	*40 000,00 €*	*10 000,00 €*	*0,00 €*	L'entrepreneuriat constitue un enjeu majeur pour le développement économique de notre territoire et un levier essentiel pour la transition vers un modèle de développement économique plus responsable, conjuguant compétitivité économique, inclusion sociale et durabilité environnementale.Ce soutien à la création d'entreprises doit bénéficier au plus grand nombre et cela sur l'ensemble du territoire métropolitain des centres-villes aux quartiers populaires.Nantes Métropole se fixe comme objectif de favoriser la création d'entreprises et d'activités sur le territoire et apporte pour cela un appui financier aux structures dédiées à l'accompagnement des créateurs et au financement de la création d'entreprise. Dans ce cadre, il vous est proposé de renouveler le soutien à hauteur de 40 000 € pour 2025 à l'association MACHE (Mouvement pour une alimentation coopérative, humaine et environnementale).	**18_Convention 2025-2027**	**3529**

N°	Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2025 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2025 *(total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)*	Rappel Montant 2024	Rappel Montant 2023	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
33	**Economie et Emploi Responsable**	**INITIATIVE NANTES**		**245 500,00 €**	**245 500,00 €**	*245 500,00 €*	*249 148,00 €*	*245 500,00 €*	**Initiative Nantes est une association** de financement de la création d'entreprise sur le territoire de Nantes Métropole. L'entrepreneuriat constitue un levier essentiel pour la transition vers un modèle de développement économique plus responsable, conjuguant compétitivité économique, inclusion sociale et durabilité environnementale. Ce soutien à la création d'entreprises doit bénéficier au plus grand nombre et cela sur l'ensemble du territoire métropolitain des centres-villes aux quartiers populaires. Dans ce but, Nantes Métropole apporte son appui financier aux structures dédiées à l'accompagnement des créateurs et au financement de la création d'entreprise. Il vous est proposé de renouveler le soutien à l'association à hauteur de 245 500€ pour 2025.	**19_Convention 2025-2027**	**3066**
34	**Economie et Emploi Responsable**	**OPEN LANDE**		**15 000,00 €**	**15 000,00 €**	*15 000,00 €*	*15 000,00 €*	*15 000,00 €*	**L'association Open Lande** se positionne comme un acteur du territoire ambassadeur de la culture, et des outils de l'impact environnemental et humain. L'objectif est d'accompagner des communautés professionnelles, créatives et entrepreneuriales dans la création de leur projet intégrant un fort impact environnemental et social positif. L'association soutient le développement de projets en phase de pré-incubation. Pour ce faire, l'association met en place des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des porteurs de projets via une programmation d'ateliers pratiques (8 ateliers par mois), du mentorat et d'animation du territoire à propos des enjeux d'impact via l'organisation de conférences inspirantes (4 dans l'année). Nantes Métropole souhaite poursuive le soutien de ces actions dans le cadre de sa politique publique de développement économique responsable et accorde une subvention de 15 000 € à Open Lande au titre de l'année 2025.	**20_Avenant 1 en cours à la convention 2023-2025**	**3066**
35	**Economie et Emploi Responsable**	**FONDES- (FRANCE ACTIVE PAYS DE LA LOIRE)**		**90 000,00 €**	**90 000,00 €**	*90 000,00 €*	*94 940,00 €*	*97 952,00 €*	L'entrepreneuriat constitue un enjeu majeur pour le développement économique de notre territoire et un levier essentiel pour la transition vers un modèle de développement économique plus responsable, conjuguant compétitivité économique, inclusion sociale et durabilité environnementale. Ce soutien à la création d'entreprises doit bénéficier au plus grand nombre et cela sur l'ensemble du territoire métropolitain des centres-villes aux quartiers populaires. Nantes Métropole se fixe comme objectif de favoriser la création d'entreprises et d'activités sur le territoire et apporte pour cela un appui financier aux structures dédiées à l'accompagnement des créateurs et au financement de la création d'entreprise. Il vous est proposé de renouveler le soutien à hauteur de 90 000€ pour 2025 pour l'association FONDES (Fonds de développement solidaire).	**21_Convention 2025-2027**	**3066**
36	**Economie et Emploi Responsable**	**SINGA**		**30 000,00 €**	**20 000,00 €**	*20 000,00 €*	*43 474,00 €*	*20 000,00 €*	**Singa est une association** qui œuvre auprès des publics réfugiés. Dans ce cadre, elle sensibilise et accompagne à la création d'entreprises des public éloignés de l'emploi (femmes, jeunes, QPV). Cette subvention vise à participer au fonctionnement de l'association sur son volet sensibilisation et accompagnement à l'entrepreneuriat des publics cibles de la politique publique métropolitaine (femmes, jeunes et publics issus des QPV). Il vous est proposé de renouveler le soutien en 2025 à hauteur de 20 000 €.	**22_Convention 2025-2027**	**3066**
37	**Economie et Emploi Responsable**	**École de la Deuxième Chance**		**310 000,00 €**	**290 000,00 €**	*290 000,00 €*	*291 000,00 €*	*290 000,00 €*	**L'association Ecole de la Deuxième Chance de l'Estuaire de la Loire** (Nantes Saint-Nazaire) a pour objectif de favoriser l'intégration professionnelle des jeunes (16 - 30 ans) demandeurs d'emploi sans qualification du territoire et tout particulièrement celles et ceux issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle accompagne, chaque année, plus de 250 jeunes (près de 50% de femmes), dont plus de 170 à Nantes (selon les années, de 30 à 37% des publics résident en quartiers prioritaires de la politique de la ville). Il est proposé de maintenir le soutien à cette association par le versement, sur 2025, d'une subvention de 290 000 €.	**23_Avenant 1 à la Convention 2024-2026**	**3060**

N°	Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2025 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2025 *(total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)*	Rappel Montant 2024	Rappel Montant 2023	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
38	**Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur**	**POLE EMC2**		**50 000,00 €**	**50 000,00 €**	*50 000,00 €*	*50 000,00 €*	*60 000,00 €*	Pôle européen des technologies de fabrication, **le pôle de compétitivité EMC2** œuvre pour l'accompagnement à l'innovation et à la transformation des entreprises industrielles pour une performance éco-responsable. En appui de sa communauté de 400 adhérents sur le grand ouest, il contribue ainsi au développement du territoire pour en faire une référence mondiale dans le domaine des Technologies avancées de production (manufacturing) et des acteurs industriels – en particulier issus des filières d'excellence : aéronautique, maritime mais aussi énergies - par le biais de l'innovation collaborative. Dans le cadre de la phase V des Pôles de Compétitivité, le pôle EMC2 a défini sa nouvelle stratégie « Trajectoire 2030 » et poursuit en 2025 ses objectifs de faire émerger et accompagner de nouveaux projets – notamment d'envergure européenne – d'innovation industrielle et de transformation (numérique et environnementale) et de poursuivre son action en faveur d'une Industrie Durable et Ecoresponsable. Afin de soutenir le pôle EMC2 dans la mise en œuvre de ses actions sur le territoire, il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 € au titre de 2025.	**24_Avenant 2 à la convention en cours 2023-2026**	**50017**
39	**Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur**	**PMBA**		**40 000,00 €**	**40 000,00 €**	*40 000,00 €*	*40 000,00 €*	*40 000,00 €*	Les pôles de compétitivité contribuent à favoriser les synergies entre centres de recherche, de formation et entreprises et le développement des projets collaboratifs autour de thèmes majeurs et secteurs d'excellence. En complément du financement apporté par l'État et la Région aux pôles labellisés, Nantes Métropole apporte son soutien afin d'aider les structures à renforcer leur action sur le territoire métropolitain. Le **Pôle Mer Bretagne Atlantique** accompagne en particulier Nantes Métropole sur sa stratégie filière maritime (Energies marines renouvelables, maritime décarboné, bio-ressources marines, nautisme…). La reconduction de la subvention de 40 000€ est proposée à ce titre.	**25_Convention 2025**	**50017**
40	**Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur**	**ECOLE CENTRALE**		**60 000,00 €**	**60 000,00 €**	*60 000,00 €*	*339 500,00 €*	*3 252 000,00 €*	Le projet WEAMEC, porté par l'**Ecole Centrale de Nantes**, fédère l'écosystème des Pays de la Loire (académiques, acteurs socio-économiques, entreprises) des Energies Marines Renouvelables (EMR). Le soutien de Nantes Métropole s'opère dans le cadre de la suite des RFI (Recherche, Formation Innovation) et de sa stratégie maritime, la filière EMR étant une des filières d'excellence de la métropole. L'appui de Nantes Métropole est récurrent depuis 8 ans afin de consolider l'appui de WEAMEC sur le vole recherche Formation Innovation autour des EMR et consolide le rôle de leadership du territoire et sa visibilité européenne et internationale sur ce volet. Il est proposé une aide de 60 000€ en 2025.	**26_Convention 2025**	**3522**
41	**Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur**	**NEOPOLIA**		**40 000,00 €**	**40 000,00 €**	*40 000,00 €*	*40 000,00 €*	*40 000,00 €*	**Le cluster Neopolia** fédère depuis 20 ans les entreprises industrielles autour d'intérêts communs dans une logique de performance collective et de complémentarité des savoir-faire. Il accompagne la coopération inter-entreprises à l'échelle de la Région Pays de la Loire sur des enjeux business par le biais de l'animation de 5 business clusters, dont 3 intéressent particulièrement le territoire : les Energies Marines Renouvelables, Marine (naval) et Aérospace (aéronautique). Le cluster regroupe à ce jour 200 entreprises adhérentes, dont une grande partie est située sur le territoire de Nantes Métropole. Il est proposé le renouvellement de la subvention en 2025 d'un montant de 40 000 €.	**27_Convention 2025**	**50018**
42	**Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur**	**WIND SHIP**		**30 000,00 €**	**30 000,00 €**	*30 000,00 €*	*30 000,00 €*	*25 000,00 €*	**L'association Wind Ship**, basée à Nantes, a été créée en septembre 2019 afin d'accompagner une dynamique collective professionnelle visant à développer une filière pour décarboner le transport maritime grâce à la propulsion par le vent. Une actualité riche a permis de valoriser de nombreux projets métropolitains (Néoline, Airseas, Wisamo, événement Wind for Goods, formation CAP VENT…) confirmant le potentiel et l'avancée du territoire sur le secteur. Ce soutien est en pleine cohérence avec l'ambition maritime et la stratégie transition énergétique de la Métropole. La reconduction de la subvention de 30 000€ en 2025 est proposée à ce titre.	**28_Convention 2025**	**50018**

N°	Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2025 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2025 *(total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)*	Rappel Montant 2024	Rappel Montant 2023	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
43	**Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur**	**CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes Saint-Nazaire)**		**10 000,00 €**	**10 000,00 €**	*10 000,00 €*	*153 400,00 €*	*91 172,00 €*	Le **cluster** régional nautisme "NautiHub" se définit comme un agrégateur des différents acteurs publics et privés du nautisme afin de faire émerger une identité commune dans le respect des spécificités de chacun des territoires. Le cluster a été créé dans le contexte de la stratégie régionale maritime et nautique et entre en parfaite cohérence avec le plan d'action nautique/naval métropolitain de Nantes Métropole. Depuis sa création, le cluster a permis de consolider un annuaire exhaustif des entreprises régionales. Au delà de sa vocation d'animation, il ambitionne de proposer une offre de services aux entreprises du secteur et de favoriser la collaboration à l'échelle régionale. La Région a délégué l'animation du cluster à la CCI Nantes St Nazaire. Trois autres collectivités sont impliquées (Cap Atlantique, la CARENE et la Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne). Il est proposé la reconduction du soutien de Nantes Métropole de 10 000 € en 2025 et l'approbation de la convention 2025.	**29_Convention 2025**	**50018**
44	**Affaires générales**	**Comité des Oeuvres Sociales – Budget Principal**	**606 402 €**	**1 765 611,00 €**	**1 159 209,00 €**	*1 765 611,00 €*	*1 774 954,00 €*	*1 706 547,00 €*	**Le Comité des Œuvres sociales (COS)** a pour objet de fournir des prestations dans le domaine social, des loisirs et de la culture au bénéfice individuel ou collectif des agents (ou à leurs ayants droits) de la Ville de Nantes. La participation de Nantes Métropole s'effectue chaque année en 3 versements et donne lieu à une régularisation en fin d'année selon la convention 2024-2026. L'avance pour le 1er versement 2025 a été inscrit lors du Conseil Métropolitain des 12 et 13 décembre 2024.	**Convention 2024-2026**	**430**
45	**Affaires générales**	**Comité des Oeuvres Sociales – Budget annexe « Eau »**	**49 015 €**	**142 941,00 €**	**93 926,00 €**	*142 941,00 €*	*133 275,17 €*	*136 666,56 €*		**Convention 2024-2026**	**937**
46	**Affaires générales**	**Comité des Oeuvres Sociales – Budget annexe « Assainissement »**	**35 001 €**	**99 597,00 €**	**64 596,00 €**	*99 597,00 €*	*108 067,54 €*	*104 182,86 €*		**Convention 2024-2026**	**379**
47	**Affaires générales**	**Comité des Oeuvres Sociales – Budget annexe « Dechets »**	**59 442 €**	**170 536,00 €**	**111 094,00 €**	*170 536,00 €*	*183 531,45 €*	*179 052,75 €*		**Convention 2024-2026**	**2262**
48	**Affaires générales**	**Comité des Oeuvres Sociales – Budget annexe « Stationnement »**	**2 838 €**	**7 828,00 €**	**4 990,00 €**	*7 828,00 €*	*8 762,66 €*	*8 049,70 €*		**Convention 2024-2026**	**3939**
49	**Affaires générales**	**Comité des Oeuvres Sociales – Budget annexe « Transport »**	**7 851 €**	**21 719,00 €**	**13 868,00 €**	*21 719,00 €*	*24 240,16 €*	*22 371,30 €*		**Convention 2024-2026**	**2860**
50	**Affaires générales**	**ASNM**		**38 151,17 €**	**38 151,17 €**	*38 151,17 €*	*34 000,00 €*	*34 000,00 €*	**L'Amicale Sportive et culturelle des agents** des collectivités de la Métropole Nantaise est une **association** ouverte à des membres adhérents actifs, agents en activité ou retraités (ainsi que leur conjoints et enfants) de Nantes Métropole, de la Ville de Nantes, des autres communes de l'agglomération, ainsi que des organismes partenaires.	**Convention 2024-2026**	**430**
51	**Affaires générales**	**DON DU SANG**		**500,00 €**	**500,00 €**	*500,00 €*	*500,00 €*	*500,00 €*	**L'association du Don de Sang Bénévole du Personnel de la Mairie de Nantes et de Nantes Métropole** (association 1901), organise chaque année 4 à 5 collectes à destination des agents de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole, en collaboration avec l'Établissement Français du sang, et promeut à divers évènements le don du sang ou le don de plasma.	**Sans convention**	**430**
52	**Affaires générales**	**CFDT**		**5 072,16 €**	**5 072,16 €**	*5 072,16 €*	*4 951,56 €*	*4 794,80 €*	A la suite des résultats des élections professionnelles de 2022, 6 **organisations** sont considérées représentatives **CGT, CFDT, UNSA, CGT-FO, CFTC et SUD.** Sur la base réglementaire et selon le protocole d'accord relatif à à l'exercice du droit syndical 2022-2026 , une subvention est proposée pour chaque organisation représentative.	**Protocole d'accord**	**430**
53	**Affaires générales**	**CFTC**		**1 582,68 €**	**1 582,68 €**	*1 582,68 €*	*1 545,05 €*	*1 496,13 €*		**Protocole d'accord**	**430**
54	**Affaires générales**	**CGT**		**10 031,33 €**	**10 031,33 €**	*10 031,33 €*	*9 793,05 €*	*9 495,21 €*		**Protocole d'accord**	**430**
55	**Affaires générales**	**CGT FO**		**2 130,19 €**	**2 130,19 €**	*2 130,19 €*	*2 079,55 €*	*2 013,71 €*		**Protocole d'accord**	**430**
56	**Affaires générales**	**UNSA**		**6 225,58 €**	**6 225,58 €**	*6 225,58 €*	*6 077,56 €*	*5 885,15 €*		**Protocole d'accord**	**430**
57	**Affaires générales**	**SUD**		**341,64 €**	**341,64 €**	*341,64 €*	*333,52 €*	*322,96 €*		**Protocole d'accord**	**430**
58	**Lutte contre les discriminations**	**Tissé Métisse**		**50 000,00 €**	**50 000,00 €**	*50 000,00 €*	*65 000,00 €*	*50 000,00 €*	**L'association Tissé Métisse** est engagée dans la prévention et la lutte contre les discriminations notamment sur les territoires prioritaires de la politique de la ville. Les actions de l'association s'articulent autour de la lute contre les discriminations liées aux origines culturelles ou sociales, l'accès à la culture, le vivre ensemble et l'engagement citoyen. Par ses actions, elle accompagne la montée en compétences des acteurs du territoire et la sensibilisation des publics sur la question d'égalité et de non-discrimination. Il est proposé un soutien de 50 000 euros à l'association pour 2025.	**30_oui**	**3324**

N°	Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2025 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2025 *(total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)*	Rappel Montant 2024	Rappel Montant 2023	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
59	**Egalité**	**SOS Inceste & Violences Sexuelles**		**20 000,00 €**	**19 000,00 €**	*19 000,00 €*	*19 000,00 €*	*19 000,00 €*	**L'association SOS Inceste & Violences Sexuelles** a pour missions d'aider à libérer la parole et l'écoute des victimes et de leurs proches et d'informer sur les réalités de l'inceste et des violences sexuelles. Elle propose pour cela un accueil, une écoute, un soutien, un accompagnement et une orientation aux victimes d'inceste et d'agressions sexuelles (hors lien de parenté) et/ou de leurs proches. Elle développe des actions de sensibilisation et d'information du grand public et des professionnels (éducatif, social, judiciaire et médical). Il est proposé un soutien de 19 000 euros à l'association pour 2025.	**non**	**3632**
60	**Egalité**	**ADAES 44**	**13 000 €**	**32 215,00 €**	**10 000,00 €**	*23 000,00 €*	*23 000,00 €*	*23 000,00 €*	**L'association départementale d'accompagnement éducatif et social de Loire-Atlantique** participe à la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales. La métropole souhaite renouveler son soutien à l'association pour ses actions auprès des auteurs de violences conjugales : protocoles d'éviction, stages de responsabilisation des auteurs, groupes de paroles et stages de responsabilité parentale. Depuis 2019, elle expérimente des actions de justice restaurative en lien avec France Victimes 44. Il est proposé un soutien de 10 000 euros à l'association pour 2025.	**non**	**3632**
61	**Mobilités**	**Place au Vélo**		**76 000,00 €**	**75 000,00 €**	*75 000,00 €*	*73 000,00 €*	*123 000,00 €*	**L'association Place au vélo** promeut l'usage du vélo sur le territoire à travers de nombreuses actions, principalement orientées autour des apprentissages à la conduite vélo auprès de tous les publics, adultes ou enfants (vélo-écoles). Nantes Métropole propose d'accompagner l'association dans l'ensemble de ses actions : services et conseils aux usagers, sensibilisation, vélos écoles, expertise d'usage. Il est proposé en parallèle de continuer à accompagner la structure dans son fonctionnement général et dans le contexte de la refonte de son projet associatif. Il est proposé un soutien de 75 000 euros à l'association pour 2025.	**31_convention annuelle 2025**	**2923**
62	**Mobilités**	**Vélocampus**		**71 500,00 €**	**71 500,00 €**	*71 500,00 €*	*70 000,00 €*	*75 000,00 €*	**L'association Vélocampus** accompagne historiquement le monde étudiant dans leur autonomisation à la réparation de vélo et par la location de vélos. La poursuite des activités traditionnelles de l'association (7 actions déjà engagées en 2024) et l'impact de l'activité lié au réemploi de pièces détachées et vélo (action 8) ont amené l'association à ajuster ses sources de financement, notamment via une nouvelle grille d'adhésion et de tarification de services. Nantes Métropole propose, par le relèvement du montant de sa subvention annuelle de fonctionnement en 2025, de répondre favorablement à la demande de l'associaition. Il est proposé un soutien de 71 500 euros à l'association pour 2025.	**32_convention pluri annuelle 2025-2027**	**2923**
63	**Mobilités**	**Atelier de Réparations Collectives**		**40 000,00 €**	**40 000,00 €**	*40 000,00 €*	*35 000,00 €*	*35 000,00 €*	**L'atelier de réparations collectives est une association** opérant dans le domaine de l'auto-réparation et de la vélonomie. Dans le cadre de sa restructuration et de son développement, elle sollicite l'augmentation de sa subvention (de 35 000€ à 40 000€). Considérant le contenu des actions présentés par l'association (conforter les conditions d'activité salariée, augmenter significativement le nombre d'adhérents, tutorer associations et projets), la Métropole propose de répondre favorablement à la demande exprimée.	**33_convention pluri annuelle 2025-2027**	**2923**
64	**Mobilités**	**Atelier du Pignon**		**60 000,00 €**	**45 000,00 €**	*45 000,00 €*	*30 000,00 €*	*30 000,00 €*	**L'Atelier du Pignon** est une association portant l'auto-réparation de vélo comme objet d'inclusion. Elle développe de nombreux projets et partenariats en direction des structures d'accompagnement de publics jeunes, en grande précarité financière, ou en minorité de genre. Par ailleurs, une part importante de l'activité associative porte sur le réemploi et le réusage de pièces vélo ou de vélos. Dans le cadre d'une augmentation importante de leurs activités dans l'ensemble de leurs dommaines d'intervention, l'Association sollicite une revalorisation de la subvention de fonctionnement accordé par le Département des mobilité. Le Département des mobilités propose de répondre favorablement à la demande de l'Association et et propose ainsi l'attribution d'une subvention 2025 à hauteur de 45 000€.	**34_convention pluri annuelle 2025-2027**	**2923**

N°	Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2025 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2025 *(total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)*	Rappel Montant 2024	Rappel Montant 2023	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
65	**Mobilités**	**Ilôt Familles**		**18 000,00 €**	**18 000,00 €**	*18 000,00 €*	*18 000,00 €*	*18 000,00 €*	**L'îlot Familles et une association** de promotion et de services tournée autour du vélo familial et du vélo adapté (population en situation de handicap). Pour ces publics-cibles, l'association dispose de vélos et matériels adaptés qu'elle loue pour des sorties en garantissant leur accès tarifaire dans le cadre d'un engagement inclusif. Dans la continuité du projet porté avec la Métropole en 2023 et 2024, l'association souhaite renforcer ses capacités d'action : en matériels et en capacités d'animation et de promotion. Nantes Métropole réitère son accompagnement financier en accordant une subvention sur ses deux volets d'intervention (Vélo familles (8 000€) / vélo handicap (10 000€).	**sans**	**2923**
66	**Mobilités**	**les increvables en selle**		**3 500,00 €**	**3 500,00 €**	*3 500,00 €*	*2 000,00 €*	*2 000,00 €*	**L'association Les increvables en selles** poursuit en 2025 ses actions de 2024 tournées vers la promotion du vélo comme outil de sensibilisation et d'émancipation des femmes connaissant une problématique de violence. Nantes Métropole propose de confirmer l'accompagnement de l'association dans son projet et de répondre favorablement à la demande de revalorisation de la subvention portée par le Département des mobilités, dans un contexte favorable du renouvellement du soutien financier par la Direction Egalité. Il est proposé un soutien de 3 500 euros à l'association pour 2025.	**sans**	**2923**
67	**Mobilités**	**Les Boîtes à Vélo**		**18 000,00 €**	**18 000,00 €**	*18 000,00 €*	*15 000,00 €*	*17 960,00 €*	**L'association** nantaise Les Boites à vélo développe depuis plusieurs années sur le territoire des actions de promotion et de déploiement de la solution vélo comme support d'activités professionnelles. L'association en 2025 poursuit ses partenariats structurants (Ademe, Chambre des métiers) lui permettant de proposer la poursuite des activités engagées avec la Métropole, tout en proposant des actions nouvelles. Afin de continuer de bénéficier de manière conséquente du haut niveau d'expertise de l'association dans son domaine spécifique, il est proposé de répondre favorablement à la demande de subvention : pour le fonctionnement général (8 000€) ; pour les 4 actions proposées pour 2025 (10 000€).	**35_convention annuelle 2025**	**2923**
68	**Mobilités**	**Le Dérailleur**		**2 000,00 €**	**1 720,00 €**	*1 720,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	**Le Dérailleur est une association** proposant des activités en s'appuyant sur la mécanique cycle et sur l'accompagnement à la conduite vélo (ballade). Elle réalise ses activités sur Nantes, notamment en direction du quartier de Bottière en lien avec les équipes/maison de quartier. L'association est éligible en 2025 à une subvention métropolitaine (cofinancement de la ville de Nantes). Il est proposé de subventionner l'association à hauteur de 1 720 €.	**sans**	**2923**
69	**Mobilités**	**Dynamixt**		**5 000,00 €**	**5 000,00 €**	*5 000,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	**L'association Dynamixt** propose depuis plusieurs années des séances de conduite vélo pour des personnes en très grande précarité (migrants). Ces séances sont proposées dans un parcours d'accompagnement plus large où le sport et l'activité physique sont utilisés pour l'intégration des personnes accueillies. L'association sollicite une aide au fonctionnement de leur vélo-école organisée les vendredis. Compte-tenu des enjeux portés par l'accompagnement des publics, il est proposé de répondre favorablement à la demande de l'association, en attribuant une subvention de 5 000 euros.	**sans**	**2923**
70	**Mission Territoires de Longévité**	**CCAS d'Orvault - CLIC Orvault-La Chapelle sur Erdre**		**84 897,00 €**	**84 897,00 €**	*84 897,00 €*	*84 897,00 €*	*85 689,00 €*	Nantes Métropole coordonne les **8 CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination)** situés sur son territoire et assure également le subventionnement de ces centres. Pour rappel, les CLIC sont des lieux d'accueil, d'information, d'accompagnement et de coordination des acteurs autour des personnes âgées. Ils sont ouverts aux personnes de 60 ans et plus et à leur entourage ainsi qu'aux professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. En 2022, un travail de conventionnement pluriannuel d'objectifs et de moyens couvrant la période 2023 à 2026 a été réalisé avec l'ensemble des 8 CLIC et des communes couvertes. Ce travail a permis de repréciser les missions, les objectifs partagés et les perspectives pour l'ensemble	**36_Convention en cours 2023-2026 En annexe**	**3749**
71	**Mission Territoires de Longévité**	**CCAS de Saint-Herblain - CLIC Indre_St Herblain**		**85 837,00 €**	**85 837,00 €**	*85 837,00 €*	*85 837,00 €*	*87 337,00 €*		**37_Convention en cours 2023-2026 En annexe**	**3749**
72	**Mission Territoires de Longévité**	**CCAS de Bouguenais - CLIC Loire-Acheneau**		**82 981,00 €**	**82 981,00 €**	*82 981,00 €*	*82 981,00 €*	*82 981,00 €*		**38_Convention en cours 2023-2026 En annexe**	**3749**
73	**Mission Territoires de Longévité**	**CCAS de Carquefou - CLIC Intercommunal Loire et Erdre**		**82 438,00 €**	**82 438,00 €**	*82 438,00 €*	*82 438,00 €*	*82 438,00 €*		**39_Convention en cours 2023-2026 En annexe**	**3749**
74	**Mission Territoires de Longévité**	**CCAS de Couëron - CLIC Couëron-Sautron**		**71 727,00 €**	**71 727,00 €**	*71 727,00 €*	*71 727,00 €*	*72 069,00 €*		**40_Convention en cours 2023-2026 En annexe**	**3749**

N°	Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2025 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2025 *(total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)*	Rappel Montant 2024	Rappel Montant 2023	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
75	**Mission Territoires de Longévité**	**CCAS de Rezé – CLIC Les Sorinières-Rezé**		**92 248,00 €**	**92 248,00 €**	*92 248,00 €*	*318 043,00 €*	*92 248,00 €*	des 8 CLIC. Les critères de financement ont également évolué prenant en compte l'évolution démographique des territoires. La subvention globale a augmenté de 272 264 €, soit un total de 935 293 € pour l'ensemble des CLIC en 2025.	**41_Convention en cours 2023-2026 En annexe**	**3749**
76	**Mission Territoires de Longévité**	**CLIC Villes Vill'Ages**		**93 821,00 €**	**93 821,00 €**	*93 821,00 €*	*93 821,00 €*	*93 821,00 €*		**42_Convention en cours 2023-2026 En annexe**	**3749**
77	**Mission Territoires de Longévité**	**CCAS de Nantes – CLIC Nantes Entour'Age**		**341 344,00 €**	**341 344,00 €**	*341 344,00 €*	*1 777 242,00 €*	*1 600 585,00 €*		**43_Convention en cours 2023-2026 En annexe**	**3749**
78	**Sports**	**Société par Actions Simplifiée HBC Nantes**		**804 500,00 €**	**804 500,00 €**	*804 500,00 €*	*1 609 000,00 €*	*1 509 000,00 €*	**Le HBC Nantes** évolue en Division 1 de handball et participe à la Coupe d'Europe ; cette subvention est proposée dans le cadre de la convention de missions d'intérêt général conclue avec le club et concerne la 2ème partie de la saison 2024-2025. Le rapport missions d'intérêt général 2023-2024 est annexé.	**44_Convention 2024-2025 en cours_ rapport MIG 2023-2024 en annexe XX**	**3336**
79	**Sports**	**Société par Actions Simplifiée Nantes Basket Hermine**		**351 000,00 €**	**351 000,00 €**	*351 000,00 €*	*702 000,00 €*	*707 000,00 €*	**Le Nantes Basket Hermine** évolue en Division Pro B de basket ; cette subvention est proposée dans le cadre de la convention de missions d'intérêt général conclue avec le club et concerne la 2ème partie de la saison 2024-2025. Le rapport missions d'intérêt général 2023-2024 est annexé.	**45_Convention 2024-2025 en cours_rapport MIG 2023-2024 en annexe XX**	**3336**
				TOTAL	**8 487 710,75 €**						